This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

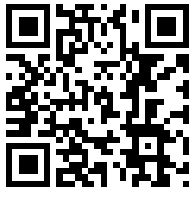

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376932

Digitized by Google

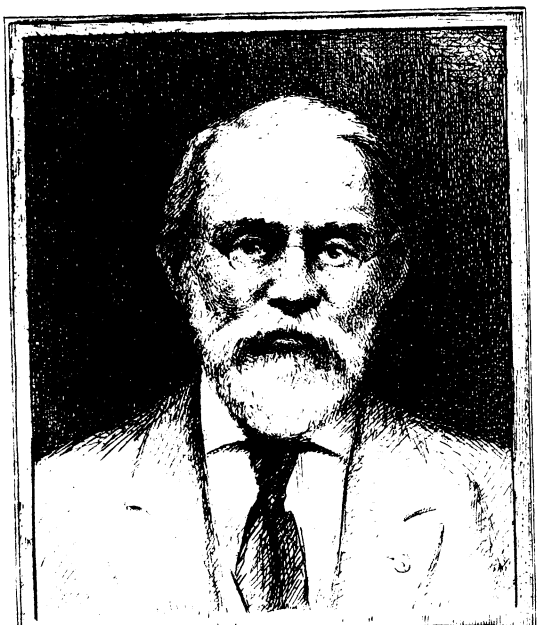

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Hosted by Google

Hosted by Google

COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

& Littéraire

D'ALAIS

ANNÉE 1874

—

TOME VI

ALAIS
TYPOGRAPHIE J. MARTIN
Rue Dumas, 5, et rue Bridaine, 4

—

1874

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Mfh.
8-28-32
24339

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1874

Président	MM. FRÉDÉRIC FRANCEZON.
Vice-Président	L. CASTANIER.
Secrétaire Général . .	V. AUPHAN ✲.
Archiviste	G. CHARVET.
Trésorier	L. BARRE ✲.
Secrétaire des séances.	E. BOURGOGNE.
Secrétaire-Adjoint . .	G. MAUMÉJAN.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. AUPHAN (VICTOR) ✲, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax, associé correspondant de l'Académie du Gard.

CASTANIER (LÉOPOLD), licencié en droit, avoué.

CHEVALIER (JULES), docteur en médecine.

DADRE (ADRIEN), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier.

DESTREMX (LÉONCE), membre du Conseil général de l'Ardèche, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Académie du Gard.

FRAISSINET (EDOUARD), ingénieur civil.

GROS (AMÉDÉE), architecte, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

LARGUIER (FRÉDÉRIC), docteur en mèdecine, inspecteur des eaux minérales d'Auzon (Fumades).

MERLE (HENRY) O. ✲, directeur-gérant de la Compagnie de produits chimiques d'Alais.

Hosted by Google

MM. PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine, ancien chirurgien-major des mobilisés du Gard.

MAGNON (ANSELME), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Mines, élu le 11 juillet 1868.

VEILLON (GUSTAVE), ingénieur civil, membre du Conseil général du Gard, élu le 11 juillet 1868.

PIN (PAUL), docteur en médecine, éln le 8 août 1868.

BARRE (LOUIS) ✻, ingénieur civil, élu le 2 janvier 1869.

ITSCHNER (HENRI) ❁, principal du Collége spécial d'Alais, élu le 2 janvier 1869.

GARREAU DE DOMBASLE, ingénieur civil, professeur à l'Ecole des mines d'Alais, élu le 15 janvier 1869.

DE TUBEUF (ALEXANDRE), docteur en médecine, maire d'Alais, élu le 13 février 1869.

DE ROUX-LARCY (ERNEST), élu le 20 février 1869.

DUPIN (FÉLIX), directeur-gérant des Mines de Carnoulès, député à l'Assemblée nationale, élu le 6 mars 1869.

CHARVET (GRATIEN), agent-voyer de l'arrondissement d'Alais, membre de l'Académie du Gard, élu le 10 avril 1869.

DE LAVIT (EMILIEN) ❁, architecte, ancien capitaine des mobilisés du Gard, élu le 5 mars 1870.

MAURIN (JOSEPH), avocat, élu le 5 mars 1870.

WOLFF (JACQUES) ❁, professeur de mathématiques au Collége spécial d'Alais, élu le 5 mars 1870.

BOURGOGNE (EMILE), pharmacien, élu le 19 mars 1870.

FRANCEZON (FRÉDÉRIC), filateur, élu le 19 mars 1870.

DE LACHADENÈDE (PAUL) ✻, président du Comice agricole, élu le 19 mars 1870.

PIN (EMILE), avocat, élu le 19 mars 1870.

FABRE (CÉSAR), juge de paix, membre de l'Académie du Gard, élu le 2 avril 1870.

LEYRIS (ANDRÉ), commis-greffier au tribunal civil d'Alais, élu le 30 avril 1870.

CHAMBOREDON (LOUIS), ancien magistrat, élu le 19 novembre 1870.

CHABAUD (LÉOPOLD), avoué, élu le 3 décembre 1870.

LACHARME (CLAUDE), professeur au Collége d'Alais, élu le 3 décembre 1870.

DUCLAUX-MONTEIL ✻, ancien maire d'Alais, membre de l'Académie du Gard, élu le 16 décembre 1871.

FRANCEZON (PAUL), filateur, élu le 16 décembre 1872.

ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, élu le 12 avril 1873.

Hosted by Google

MM. MAUMÉJAN (GUILLAUME), professeur au Collége d'Alais, élu le 12 avril 1873.

GOIRAND DE LABAUME, sous-préfet d'Alais, élu le 14 février 1874.

DELMAS, professeur d'histoire au Collége spécial d'Alais, élu le 14 février 1874.

ROUX (FERDINAND), O. ✲, directeur honoraire de l'Ecole normale supérieure de Cluny, ancien membre honoraire, élu le 21 février 1874.

MEMBRES HONORAIRES

MM. **DUMAS** (J.-B.) G. C. ✲ ✲, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, etc., élu le 4 juillet 1868.

DE LARCY (baron ROGER), député à l'Assemblée nationale, ancien ministre des travaux publics, élu le 12 décembre 1868.

GUIZOT (FRANÇOIS), G. C. ✲ ✲, de l'Académie française, de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, etc., élu le 5 juin 1869.

BALARD, C. ✲, de l'Institut, élu le 6 novembre 1869.

DE LESSEPS (FERDINAND), G. C. ✲, élu le 6 novembre 1869.

D'HOMBRES (baron CHARLES), ✲, membre du Conseil général du Gard, élu le 5 mars 1870.

GERMER-DURAND (EUGÈNE), ✲, bibliothécaire de la ville de Nimes, secrétaire-archiviste de l'Académie du Gard, etc., élu le 2 avril 1870.

DE ROZIÈRE (EUGÈNE) ✲, inspecteur général des archives, élu le 3 juillet 1870.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), poète provençal, élu le 18 février 1871.

PASTEUR (LOUIS) O. ✲, membre de l'Institut, élu le 18 mars 1871.

GERMAIN (A.) O. ✲, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, élu le 4 novembre 1871.

DONNÉ C. ✲, ancien recteur de l'Académie de Montpellier, élu le 18 novembre 1871.

DE ROUVILLE, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 9 mars 1872.

BÉCHAMP ✲, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier, élu le 1er juin 1872.

Hosted by Google

MM. RICARD, secrétaire de la Société d'archéologie de Montpellier, élu le 9 novembre 1872.

DE LAMOTHE (ALEXANDRE), archiviste du Gard, élu le 28 décembre 1872.

PAGÈS (VICTOR) ✲, docteur en médecine, ancien maire d'Alais, élu le 15 mars 1873.

TEULON (EMILE), premier président honoraire de la Cour d'appel de Nimes, élu le 10 janvier 1874.

DE PONTMARTIN (comte A.), homme de lettres, aux Angles, élu le 10 janvier 1874.

MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM. **Bondurand (Édouard)**, à Sénéchas, associé correspondant de l'Académie du Gard, élu le 21 mars 1868.

O. de Marichard, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, associé correspondant de l'Académie du Gard, à Vallon (Ardèche), élu le 21 mars 1868.

Parran (Alphonse) ✲, ingénieur au Corps des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, élu le 21 mars 1868.

Gaussorgues (Léonce), licencié en droit, à Anduze, élu le 6 juin 1868.

Nouton (Émile) ✲, ingénieur au Corps des Ponts-et-Chaussées, à Paris, élu le 8 août 1868.

Im-Thurn (Émile), membre de l'Académie du Gard, élu le 12 décembre 1868.

De Ramel (Gabriel), officier d'infanterie, élu le 12 décembre 1868.

De Ramel (Fernand) ✲, docteur en droit, à Paris, élu le 2 janvier 1869.

Bentkowski ✲, docteur en médecine, à Saint-Jean-du-Gard, élu le 2 janvier 1869.

Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, associé correspondant de l'Académie du Gard, à Montpellier, élu le 20 mars 1869.

D'Adhémar (comte **Gaston**), maire de Bagard, à Anduze, élu le 5 juin 1869.

De La Bruguière (Albert Rodier), ancien élève de l'École polytechnique, à Anduze, élu le 5 juin 1869.

Calas (Jules), directeur des mines de Trélys, maire de Robiac, à Rochessadoule, élu le 5 juin 1869.

Hosted by Google

MM. **De Coëhorn** (baron **Guillaume**), à Saint-Jéan-du-Gard, élu le 5 juin 1869.

Doze (**Melchior**), peintre d'histoire, professeur au Lycée de Nimes, élu le 5 juin 1869.

Dumas (**Ernest**) ✲, ancien député au Corps législatif, à Paris, élu le 5 juin 1869.

Jaubert (**Jacques-Marie**), ingénieur, élu le 5 juin 1869.

Jouguet (**Félix**), directeur des Forges de Bességes, élu le 5 juin 1869.

Pellet (**Scipion**), agent-voyer inspecteur du département du Gard, à Nimes, élu le 5 juin 1869.

De Pelet (**Paulin**), au château de la Rouvière, canton de Sauve, élu le 5 juin 1869.

Roussellier (**J.-G.**), ingénieur, à Aimargues, élu le 5 juin 1869.

De La Rouzière (**Charles**), sous-directeur de la Compagnie houillère de Bességes, élu le 5 juin 1869.

Vidal (**Emmanuel**) ✲, docteur en médecine, élu le 5 juin 1869.

De Cazenove (**Raoul**), membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon, élu le 6 novembre 1869.

Jeanjean (**Adrien**), associé correspondant de l'Académie du Gard, à Saint-Hippolyte-du-Fort, élu le 6 novembre 1869.

Marsaut (**J.-B.**), ingénieur, à Bességes, élu le 6 novembre 1869.

Ménard (**Léonce**), docteur en médecine, à Nimes, élu le 6 novembre 1869.

Roux (**Emile**), ingénieur, à Bességes, élu le 6 novembre 1869.

De Seynes (**Jules**), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, élu le 6 novembre 1869.

Soulier (**Hippolyte**), ancien juge de paix, à Anduze, élu le 6 novembre 1869.

Pomaret de Rousset ✲, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Florac (Lozère), élu le 22 janvier 1870.

Valcroze (**Polydore**), à Saint-Martin-de-Boubeaux, élu le 22 janvier 1870.

De Lachadenède (**René**), ingénieur, à Rochessadoule, élu le 19 février 1870.

Villaret (**Jean**), à Comiac (canton de Sauve), élu le 19 février 1870.

Murgue, ingénieur, à Rochessadoule, élu le 5 mars 1870.

Bardon (**Gustave**), ingénieur, à Rochessadoule, élu le 19 mars 1870.

Meusnier (**Charles**), ingénieur, à Lyon, élu le 18 mars 1870.

Hosted by Google

MM. **Bernard (Albert),** ancien sous-préfet, élu le 30 avril 1870.

Rochetin (Louis), substitut du procureur de la République, à Apt, élu le 30 avril 1870.

Castelbon, pharmacien, à Portes, élu le 7 mai 1870.

Morris, ingénieur aux Forges et Fonderies d'Alais, à Tamaris, élu le 7 mai 1870.

Malinowski (Jacques). licencié ès-sciences, associé correspondant de l'Académie du Gard, professeur au lycée de Cahors (ancien membre résidant).

Lisbonne (Joseph), à Clavières, près Alais (ancien membre résidant).

Alègre (Léon), membre de l'Académie du Gard, bibliothécaire de la ville de Bagnols, élu le 19 novembre 1870.

Bertelot, docteur en médecine, à Chamborigaud, élu le 19 décembre 1870.

Garnier (Hippolyte), directeur des mines du Vialas, par Villefort (Lozère), élu le 19 décembre 1870.

Mirk, directeur des mines de Cessous et Trébiau, élu le 19 décembre 1870.

Vaschalde (Joseph), propriétaire, à Joyeuse (Ardèche), élu le 14 janvier 1871.

Casaubon, docteur en médecine, à Saint-Jean-de-Marvéjols, élu le 28 janvier 1871.

De Marveille de Calviac (Jules), propriétaire à Lassalle, élu le 28 janvier 1871.

Chalmeton (Ferdinand), directeur des mines de Bességes, élu le 22 avril 1871.

Romant (Albéric), médecin vétérinaire, à Remoulins, élu le 4 juin 1871.

Gilly (Albert), propriétaire, à Remoulins, élu le 2 septembre 1871.

Glorieux (Florent), ingénieur des Mines, à Tamaris, près Alais, élu le 2 septembre 1871.

Coulondres (Alfred), membre de l'Académie du Gard, juge de paix du canton de Villeneuve-lez-Avignon, élu le 11 novembre 1871.

Dubois (Antony), avocat, à Montpellier (ancien membre résidant).

Des Hours (Louis), conseiller de préfecture de la Haute-Garonne, à Toulouse (ancien membre résidant).

Brivet, directeur de l'usine de produits chimiques, à Salindres (Gard), élu le 27 janvier 1872.

De Chapel (Alfred), propriétaire, à Cardet, élu le 17 janvier 1872.

Hosted by Google

MM. **Biver,** directeur des charbonnages des Bouches-du-Rhône, à Marseille, élu le 9 mars 1872.

Fabre, docteur-médecin, directeur de l'établissement hydrothérapique de Lafoux, près Remoulins (Gard), élu le 9 mars 1872.

Gide (Auguste), licencié en droit, à Nimes, élu le 9 mars 1872.

De Lorme (Auguste), propriétaire, à Rochefort (Gard), élu le 9 mars 1872.

Pradel (Alphonse), docteur en médecine, médecin des mines, à Molières (Gard), élu le 9 mars 1872.

Silhol (Alfred), propriétaire, à Nimes, élu le 6 mars 1872.

Thérond (Gaston), ingénieur des mines de Lalle, à Bességes, élu le 9 mars 1872.

Balard (Polydore), ingénieur chimiste, à Salindres, élu le 16 mars 1872.

Baron (Victor), ingénieur civil, à Camont, commune de Saint-Martin-de-Valgalgues, élu le 16 mars 1872.

De Lajudie (Félix), ingénieur de la Compagnie des Forges, à Bességes, élu le 16 mars 1872.

Babilot, directeur des mines de Portes, élu le 4 mai 1872.

Guinet, docteur en médecine, membre du Conseil général du Gard, à Barjac, élu le 11 mai 1872.

Gide (Léonce), propriétaire, à Nimes, élu le 1er juin 1872.

Sarran, ingénieur des mines, à Cessous, élu le 9 novembre 1872.

Gras (Félix), propriétaire, à Villeneuve-lez-Avignon, élu le 9 novembre 1872.

Girbon, homme de lettres, à Barjac, élu le 9 novembre 1872.

Crespon, ingénieur civil, à Clavières, près Alais, élu le 14 décembre 1872.

Jougla (Henri), capitaine à Alby, élu le 14 décembre 1872.

Siegfried (Jules), propriétaire, au Hâvre, élu le 14 décembre 1872.

Sinot (Gustave), agrégé de l'enseignement spécial, professeur à Cette, élu le 11 janvier 1873.

Castanié, ingénieur civil, directeur des mines de Souma, à Alger (Algérie), ancien membre résidant.

Mlle **Faget (Eugénie),** à Tarbes (Hautes-Pyrénées), élue le 12 avril 1873.

MM. **D'Albiousse (Lionel),** juge au tribunal civil d'Uzès, élu le 25 juillet 1873.

Roumieux (Louis), poète provençal, à Beaucaire, élu le 25 juillet 1873.

Hosted by Google

MM. **Falgairolle (Prosper)** fils, propriétaire, à Vauvert, élu le 13 septembre 1373.

Nouton (Henri), lieutenant d'artillerie, à l'école de Fontainebleau, élu le 8 novembre 1873.

Bois, professeur de morale à la Faculté de Montauban (Tarn-et-Garonne), élu le 8 novembre 1873.

Labouchère (Alfred), homme de lettres, à Paris, élu le 8 novembre 1873.

Lombard-Dumas, à Sommières (Gard), élu le 15 novembre 1873.

Villard (Emile), ingénieur, ancien membre résidant.

Czyszkowski (Stephen), ingénieur civil, élu le 14 janvier 1874.

Laurent de l'Arbousset (A.), propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais, élu le 10 janvier 1874.

Gaujoux (Eugène), professeur au Lycée de Nimes, ancien membre résidant.

Gazagne (Ferdinand), notaire, membre du Conseil général du Gard, à Remoulins, élu le 21 février 1874.

De Pascal, ingénieur civil, élu le 7 mars 1874.

Baile (Martial), préfet de l'Aude, ancien sous-préfet d'Alais, élu le 5 septembre 1874.

Hosted by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1873

PAR

M. LE Dr AUPHAN

Secrétaire général

LU DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 17 JANVIER 1874

MESSIEURS,

Notre Société compte déjà six années d'existence. L'importance et la valeur des travaux publiés dans nos Bulletins; l'extension rapide qu'elle a prise, en démontrent la solide organisation. Mais de ce développement sont nées des nécessités nouvelles. Au début, le Secrétaire général était, en outre de ses fonctions spéciales, chargé du maniement des fonds et de la conservation de nos archives et de nos livres. Dès la deuxième année de notre existence sociale, un trésorier fut désigné pour s'occuper exclusivement des recettes et des dépenses. Vous savez, Messieurs, comment jusqu'à ce jour notre cher collègue M. Barre s'est acquitté de son mandat, que vous lui maintenez unanimement depuis cinq années, au grand avantage de notre association.

Nos collections ayant pris un développement rapide et inespéré, vous avez dû aussi enlever au Secrétaire général le soin de conserver, d'organiser, de cataloguer nos richesses. L'éminent archiviste que vous venez de nommer s'acquittera de ce travail avec une compétence incontestable. Vous aurez donc tout avantage à attendre que notre savant confrère ait pu prendre connaissance de nos livres, de nos cartes, de nos parchemins, de nos collections archéologiques et géologiques; ait eu le temps de les inventorier, de les classer et d'en faire paraître la nomenclature dans un de nos prochains Bulletins.

J'aborde donc sans préambule le compte-rendu de nos travaux.

Hosted by Google

I

MESSIEURS,

Vous avez entendu, il y a peu de jours, l'analyse faite par M. Lacharme de récents perfectionnements introduits dans certaines industries chimiques. C'est là le seul travail de l'année concernant les sciences physiques. — L'auteur, avec le mérite qu'on lui connaît, a su résumer et réunir en un seul faisceau des documents épars dans les divers recueils scientifiques, et faire ainsi de sa communication une œuvre originale et d'une incontestable utilité. Il a décrit divers procédés dus à M. Balard, de l'Institut, membre honoraire de notre Société, et qui sont depuis peu mis en pratique à la magnifique usine de Salindres qui occupe un rang si honorable dans l'industrie française, grâce à l'activité et à l'aptitude de son gérant, M. Henry Merle, un de nos membres résidants les plus assidus.

II

Sur les choses de l'agriculture, nous ne trouvons que deux communications, et toutes deux sur le même sujet.

M. Destremx, que ses devoirs de député retiennent loin de nos modestes réunions, dans une de ses rares apparitions à Alais a trouvé le temps de nous donner le résultat de ses recherches sur le phylloxera. D'après lui, un seul procédé est efficace pour combattre ce terrible fléau; c'est l'immersion prolongée des vignobles. Tous les autres moyens proposés sont, jusqu'à ce jour, restés impuissants. Des lois spéciales pour l'irrigation des terres complantées de vignes suffiraient, d'après l'auteur, pour rendre possible, presque facile, l'application de ce moyen à la plupart de nos grands vignobles du Gard ou de l'Hérault.

Un travail de M. Périn tendrait à établir que le tabac est un antagoniste puissant du phylloxera. Il n'y aurait donc qu'à parsemer nos vignes de plants de tabac pour en bannir le terrible insecte.

III

MM. Castanier, Gabriel de Ramel et Laurent (de l'Arbous-

Hosted by Google

set) ont abordé quelques questions d'économie sociale ou politique. Je ne saurais trop le répéter : les travaux de cette nature présentent un haut intérêt d'actualité, et nous ne pouvons que regretter qu'ils ne soient pas plus nombreux.

Sur quels principes repose le droit de propriété privée, et quelles sont les conséquences de l'exercice de ce droit au triple point de vue de la production, de la distribution et de la consommation ? Telle est la question qu'a traitée M. Castanier avec la clarté et l'expérience que lui donnent ses connaissances spéciales. Il a établi d'abord que la propriété privée est une conséquence nécessaire de la liberté et de la souveraineté individuelles, et ensuite que le droit de propriété est le principal ressort, la cheville ouvrière de toutes les phases de la richesse publique, c'est-à-dire de la production, de la distribution, et, comme terme ultime, de la consommation.

M. G. de Ramel qui, il y a quelques années, nous avait communiqué un premier travail d'ensemble sur l'organisation de l'armée, a bien voulu nous adresser un intéressant mémoire sur un point plus spécial de ce même sujet. L'auteur se montre ici partisan d'écoles régimentaires et d'écoles de corps d'armée pour les soldats, les sous-officiers et les officiers. Il demanderait même la création de cours spéciaux pour les officiers supérieurs destinés à devenir officiers généraux. — Dans tous les cas, il voudrait qu'à l'avenir l'avancement ne se fît plus dans l'armée qu'au moyen du concours, faisant entrer en ligne de compte, non-seulement la science technique de l'officier, mais encore sa conduite, sa moralité et ses autres aptitudes intellectuelles ou physiques. La conséquence de cette nouvelle organisation serait la suppression des écoles militaires actuellement existantes (Saint-Cyr, Ecole polytechnique).

Sans nous prononcer sur les réformes proposées par notre collègue si autorisé en pareil sujet, qu'il nous soit permis de dire que l'ensemble de ce travail est séduisant, que les conclusions qu'il pose sont admirablement déduites des propositions primitivement formulées. Merci à lui de nous avoir livré cette savante et intéressante étude où l'on trouve à tous moments les preuves d'une solide instruction.

M. Laurent (de l'Arbousset), que vous avez récemment nommé membre non résidant, vous a adressé un travail sur l'économie sociale composé avec les seules forces de son intelligence. L'auteur, pour ne point se laisser séduire par des mirages plus ou moins trompeurs, avait voulu se former une

Hosted by Google

opinion avant d'entreprendre la lecture d'aucun ouvrage sur le même sujet. Il est arrivé seul, sans aucun secours, à formuler les vrais principes sur lesquels repose l'ordre social, et sans lesquels toute société humaine deviendrait impossible. Notre jeune collègue mérite donc tous vos encouragements.

IV

Dans tout le courant de cette année, une seule analyse littéraire. Il s'agit d'un volume intitulé *les Feuillées*, recueil de maximes philosophiques dont quelques-unes, les plus remarquables, sont citées par M. le Dr Plantier qui a bien voulu nous donner cette analyse. Nous regrettons que des occupations d'un autre ordre aient tenu souvent M. Plantier éloigné de nos réunions.

Puisque nous parlons de littérature, laissez-moi vous dire tout discrétement que M. le professeur Gaujoux, notre vice-président, voudra bien, d'ici à peu de jours, nous envoyer un important mémoire de critique littéraire écrit avec le talent et la délicatesse de forme que vous avez déjà si souvent appréciés. Ce sera pour nous un faible dédommagement au regret que nous avons tous de le voir très prochainement quitter Alais.

L'Embasta, pièce en vers patois de notre sympathique poète cévenol M. Leyris; *Flour proumiérenco*, charmante bluette en dialecte provençal, par M. Rochetin, forment tout notre bagage poétique en langue romane pour 1873.

L'*Hymne à la mort*, imité de Lucrèce, par M. Lisbonne, offre, comme la *Veillée* et toutes les autres productions du même auteur, d'incomparables beautés. Les œuvres de notre collègue, toujours animées d'un sentiment poétique élevé, sont de véritables joyaux de prix, malgré les quelques négligences que l'on y observe, et qui semblent avoir été laissées à dessein.

M. Auguste Gide a bien voulu donner lecture de quelques-uns des principaux passages de sa poésie biblique de Job. C'est bien là le langage d'une âme triste mais résignée.

Une seule fois, dans le courant de cette année, M. F. Francezon nous a récité une pièce de vers qui démontre son talent descriptif. Je ne fais qu'exprimer votre pensée en regrettant la rareté des productions de notre Président, qui sait si bien

Hosted by Google

donner à toutes ses œuvres le sentiment, la vie, l'animation, l'énergie.

V

La place qu'occupent les recherches préhistoriques est, cette année, relativement restreinte. Toutefois nous pouvons citer à notre actif quelques communications importantes.

Infatigable explorateur, M. Ollier de Marichard, dans une causerie pleine d'entrain, nous a présenté le résumé de nombreuses fouilles qu'il a fait exécuter dans des sépultures remontant à l'époque phénicienne et à l'époque gallo-romaine.

Ces travaux ont amené la découverte de nombreux crânes humains, de débris de poteries, d'ornements divers, d'armes et de lampes funéraires. A cette occasion, le savant archéologue nous a fourni quelques détails du plus haut intérêt sur les voies de communication attribuées à ces deux peuples et différant entre elles, non-seulement par la composition et l'emploi des matériaux qui constituent la chaussée, mais encore par la nature des ruines que l'on trouve dans leur voisinage.

Les découvertes relatives à l'âge du Renne faites à Soyons (Ardèche) par M. de Marichard lui ont fourni l'occasion d'une autre attrayante conversation que vous n'avez certainement pas oubliée.

Enfin, les recherches faites dans la grotte à sépultures de Saint-Martin, sur les bords de l'Ardèche, ont donné des résultats très fructueux. De nombreux ossements humains, mêlés à des ossements de bœuf, de cheval, à des débris de poteries, etc., ne laissent aucun doute à notre collègue sur l'époque à laquelle remonte cette sorte de nécropole de l'âge de pierre. Les mâchoires humaines qu'il a examinées présentent cette particularité que la disposition des dents molaires est au rebours de celle des races actuelles : leur grosseur va en augmentant de volume d'avant en arrière, comme on l'a du reste constaté sur les mâchoires des races inférieures actuellement existantes (Australiens, Polynésiens).

Nous ne saurions trop insister sur l'utilité et l'intérêt de ces recherches, et nous prions notre zélé collaborateur de nous tenir au courant de ses travaux.

M. Cazalis de Fondouce a bien voulu nous communiquer le résultat de ses investigations sur *Les allées couvertes de la*

Hosted by Google

Provence (temps préhistoriques) et nous fournir quelques détails très importants sur l'*Elephas meridionalis* de Durfort, qui serait le plus grand et le plus ancien des animaux fossiles de même espèce actuellement connus. Dans ses fréquentes visites à Alais, notre savant correspondant de Montpellier trouvera certainement l'occasion de nous entretenir des découvertes qu'il ne cesse de faire, entassant matériaux sur matériaux, et ajoutant tous les jours un feuillet de plus à ce premier chapitre encore si nébuleux de l'histoire de l'humanité.

VI

Si les études préhistoriques ont été, cette année, un peu négligées, il n'en est pas de même des travaux d'archéologie historique et d'histoire proprement dite.

En effet, parmi les premiers nous trouvons mentionnées : la causerie si intéressante de M. Parran ; les lettres de M. d'Albiousse et les deux importantes communications écrites de M. Charvet. — Pour l'histoire, nous avons : une étude de M. Chamboredon sur les Phéniciens, un travail de M. Rochetin et une œuvre considérable due à notre savant collègue M. Duclaux-Monteil.

M. Parran nous a communiqué le résultat de fouilles pratiquées en Afrique, dans le voisinage d'Hippone, et ayant amené la découverte de pierres tumulaires, inscriptions lapidaires et débris divers, remontant probablement à l'époque de saint Augustin. De nouveaux détails sur ces fouilles nous ont été promis : ce sera pour nous une bonne fortune ; car vous savez que tous les travaux de cet ingénieur si distingué présentent toujours un intérêt exceptionnel et un irrésistible attrait.

M. d'Albiousse, après de nombreuses et attentives recherches à la crypte de l'établissement municipal des Dames de Saint-Maur, à Uzès, a démontré qu'il s'agissait là d'une catacombe à l'usage des premiers chrétiens, et a découvert l'unique passage qui y conduisait. Ces débris des premiers siècles de notre ère sont d'une importance telle que M. Révoil, architecte diocésain, s'est préoccupé de les faire classer parmi les monuments historiques.

Un minutieux examen du Pont-du-Gard a permis à M. Charvet de retrouver une inscription déjà signalée par les

Hosted by Google

Bénédictins, mais que les archéologues avaient vainement cherchée, et qu'ils croyaient recouverte par les constructions du pont moderne, adossé, comme on le sait, à l'ancien aqueduc romain. Un ou deux auteurs avaient même nié l'existence de cette inscription.

Mais l'œuvre capitale de notre archiviste est, sans contredit, son long et consciencieux travail sur les *Voies romaines chez les Volkes-Arécomiques*.

Ce travail, qui intéresse à un haut degré l'histoire de notre région, a exigé des recherches considérables, des excursions nombreuses et fatigantes et un rare esprit d'investigation. Ce n'est pas tout, Messieurs; l'aridité d'un pareil sujet a complétement disparu sous la finesse des aperçus de notre collègue. Combien courtes et intéressantes nous ont paru les heures durant lesquelles a été faite cette très importante communication, où la logique et la clarté ne le cèdent en rien à l'agrément du style et à la délicatesse de l'esprit.

Après avoir rappelé, en les rectifiant, les directions des deux grandes voies romaines établies dans nos pays, M. Charvet est parvenu à reconstruire le réseau presque complet des voies secondaires ou vicinales. Une carte explicative, publiée dans le deuxième bulletin de 1873 accompagne ce gigantesque travail.

Les communications purement historiques qui vous ont été faites intéressent exclusivement notre région, quoique à des degrés différents.

M. Chamboredon, ce modeste et patient travailleur, a écrit quelques nouvelles pages de l'histoire de l'occupation phénicienne dans le midi de la France. — Si la Grèce et l'Italie nous ont légué ces admirables chefs-d'œuvre de l'esprit et de l'art antiques, ce sont les Phéniciens, ce peuple industrieux et commerçant, qui ont eu le mérite d'ouvrir la voie à la civilisation; ils en ont répandu les germes sur tout le littoral méditerranéen et ont laissé chez nous des traces si profondes, que plus de vingt siècles ne sont pas parvenus à les faire disparaître. Nous ne pouvons que remercier notre collègue d'avoir su si bien accomplir la tâche ingrate mais féconde qu'il s'était imposée.

Je ne saurais passer sous silence les biographies de quatre de nos éminents compatriotes dont M. Chamboredon nous a donné la primeur. Je dois vous rappeler à ce sujet que, sur la proposition de M. Duclaux-Monteil, les biographies de nos

Hosted by Google

concitoyens qui se sont distingués à divers titres, publiées actuellement dans un journal de la localité, seront ensuite revues, corrigées, complétées, réunies en un volume et éditées aux frais de la Société sous la direction d'une commission nommée par vous.

Dans une charmante étude historique, M. Rochetin nous a fait assister aux vicissitudes municipales du bourg de Saint-Firmin, près Uzès. Quoique d'un intérêt tout local, ce travail ne s'en rattache pas moins par plus d'un point à l'histoire générale de notre région; histoire que notre si distingué collègue M. Duclaux-Monteil vient d'enrichir d'une publication magistrale sur le rôle joué par les envoyés de la sénéchaussée de Nimes aux Etats-généraux de 1789.

L'auteur, dans des considérations préliminaires, démontre que la révolution était faite depuis longtemps dans les idées; que le clergé et la noblesse y ont contribué pour une très large part, que les aspirations des trois ordres étaient les mêmes, « qu'ils se montrèrent unanimes sur la plupart des grands principes qui sont devenus la base de toutes nos constitutions modernes ».

Entreprises quatre-vingts ans plus tôt, les réformes auraient peut-être pu s'accomplir pacifiquement. Si la royauté, au lieu de vouloir arrêter le flot montant des revendications populaires, s'était mise à la tête du mouvement, l'avait modéré, dirigé, nous n'aurions peut-être pas à déplorer les honteux excès de 93. On n'arrête pas un grand fleuve; on l'endigue, on en dirige le cours.

Ne se contentant pas de faire ressortir toute la part qu'ont eue dans ce mouvement irrésistible de réforme les grands économistes du siècle dernier (Montesquieu, Malesherbes, Mably, Rousseau, Turgot, Necker), M. Duclaux-Monteil démontre que le clergé, dans ses plus hauts comme dans ses plus modestes représentants, a contribué pour une grande part au développement politique de cette époque mémorable. Il en donne comme preuves des citations nombreuses puisées dans les ouvrages de Fénélon, ce doux précepteur du duc de Bourgogne, et dans les sermons de Massillon qui, prêchant devant le roi, osait l'entretenir beaucoup plus de ses devoirs que de ses droits.

Messieurs, ce rôle si plein de noblesse attribué au clergé n'a point lieu de nous surprendre. Nous savons tous que le christianisme proclame les vrais principes de la démocratie, et

Hosted by Google

que de son apparition date le début de l'émancipation des peuples.

M. Duclaux-Monteil a fait de fréquents emprunts aux ouvrages d'un de nos membres honoraires, M. le baron de Larcy, dont vous connaissez tous la haute intelligence, la profonde érudition, et les travaux historiques si remarquables.

Dans la publication que je viens d'essayer de résumer, on reconnaît l'écrivain correct, sérieux, habitué à une grande rectitude d'expression, et donnant toujours à sa pensée une forme concise, serrée, vigoureuse, souvent sévère, mais toujours attrayante.

Tel est, Messieurs, le résumé de nos travaux; quelques-uns d'entre eux ont une valeur vraiment exceptionnelle. C'est pourquoi j'ai cherché à vous les remettre en mémoire, reconnaissant, du reste, combien sous ma plume ils ont perdu de leur originalité et de leur fraîcheur primitive. Mais vous avez pu ainsi constater à quel degré d'importance nous avons su parvenir en peu de temps. Peu de sociétés savantes de province ont montré une activité plus grande, et ont acquis aussi rapidement une notoriété égale à la nôtre. Toutefois, une chose m'a vivement frappé : quand, sur une des nombreuses branches des connaissances humaines, un travail d'une valeur sérieuse s'est produit, on dirait qu'il en provoque d'autres de même espèce. En parcourant nos bulletins, on peut se convaincre de ce fait, qui paraît singulier au premier abord, mais qu'un moment de réflexion fait vite expliquer.

Un jeune ingénieur, chez lequel tout fait prévoir un brillant avenir, se propose de nous communiquer une étude géologique très importante; il y a donc lieu d'espérer que cette communication en fera éclore d'autres du même ordre. Grâce à Dieu, les spécialités ne nous manquent pas, et en faisant appel à cette pléiade d'ingénieurs qui nous entourent et dont la plupart appartiennent à la Société, nous sommes sûrs de trouver de l'écho et de donner peut-être ainsi à nos publications une portée plus directement pratique.

MESSIEURS,

Dans un but éminemment utile, vous aviez décidé que deux médailles d'argent seraient décernées, en 1873, l'une à l'élève de l'Ecole des mines sortant avec le premier numéro, l'autre

Hosted by Google

à l'élève du Collége spécial qui se serait le plus distingué dans le cours de ses études.

La première a été obtenue par M. Pellequer, aujourd'hui muni du brevet de maître-mineur de première classe, et la seconde pour l'élève Chiron, du Collége spécial, plusieurs fois lauréat aux concours académiques. J'espère que vous voudrez bien, pour l'année courante, maintenir cet usage, devenant ainsi les aides, presque les collaborateurs, des hommes distingués qui dirigent ces deux établissements d'instruction.

Quoique je ne sois point chargé de la bibliothèque et des collections, je crois devoir signaler les livres et ouvrages précieux qui nous ont été donnés depuis l'année dernière par M. le Ministre de l'instruction publique et les dons nombreux faits par divers membres de la Société. Mais nous devons une mention particulière aux personnes étrangères à notre compagnie qui ont bien voulu enrichir nos collections par des dons de livres, d'objets antiques, de minéraux rares; et parmi lesquelles nous comptons au premier rang M. Emile de Firmas (d'Alais), M. le Dr André (de Mende), M. Lieutaud (de Marseille), M. Laupies (de Rousson), M. Fortuné Dumas, géomètre à Alais.

MESSIEURS,

Malgré les sentiments dont je suis pénétré, je n'aurai garde de manquer au pieux devoir qui m'incombe, et je ne saurais m'arrêter sans rendre un dernier hommage à nos chers défunts.

Un membre honoraire, M. de Clausonne, ancien président de chambre à la cour d'appel de Nimes, secrétaire perpétuel de l'Académie, est mort à Nimes le 7 mars 1873, entouré de l'estime de tous ceux qui l'ont connu. L'âge n'avait altéré chez lui ni les facultés du cœur, ni les facultés intellectuelles. Il fut, dans la plus belle acception du mot, un homme éminent comme magistrat, comme jurisconsulte et comme savant. —

Vous le voyez, Messieurs, en vertu du cours des années, des vides regrettables s'opèrent trop souvent parmi les membres honoraires de notre Société. Pour la cinquième fois depuis notre fondation, la mort est venue éclaircir leurs rangs. C'est une loi, loi fatale de l'humaine nature. Mais nous avions lieu d'espérer que, pour longtemps encore, elle ne nous atteindrait pas aussi directement. Elle vient, hélas ! de nous donner un

Hosted by Google

cruel démenti; et, comme pour nous faire encore mieux sentir ses rigueurs, elle a su choisir sa victime parmi les plus aimés et les plus dignes.

Il est des hommes utiles, sympathiques entre tous, dont la valeur ne se révèle entière que quand ils ne sont plus. C'est seulement alors qu'on apprécie justement l'importante mission qu'ils accomplissaient, la place considérable qu'ils occupaient. C'est que leur vie a été une longue suite de dévouement, de sacrifices, d'abnégation, et tout le monde comprend, admire et aime par dessus tout ces qualités d'une belle âme.

Tel fut notre regretté collègue Maximin d'Hombres, *tenax cordis,* comme l'a si bien caractérisé un ami dans une page palpitante d'émotion. Modeste et inébranlable dans ses convictions, il n'a jamais rien sacrifié à l'ambition et s'est résigné sans peine à jouer un rôle effacé, ne heurtant jamais personne et répandant autour de lui les trésors de son inépuisable bonté.

Quand, il y a deux ans, nous l'appelions, par nos votes unanimes, à la présidence de notre Société, nous ne pouvions prévoir, hélas ! que l'heure du trépas dût sitôt sonner pour lui. Vous rappelez-vous combien il fut heureux de cet humble hommage ? Il l'accepta, comme il a accepté plus tard la présidence du Tribunal civil, non pas pour s'enivrer d'un vain encens, mais avec l'intime satisfaction de pouvoir encore être utile. Vous rappelez-vous quelle reconnaissance il a témoignée à ceux qui avaient enfin su lui rendre justice ? C'est que, Messieurs, il a constamment mis en pratique, et sûrement d'une manière inconsciente, cette belle maxime de Platon :

« La vraie manière de se faire des amis est de relever et » d'estimer les services qu'on reçoit des autres plus qu'ils ne » les estiment eux-mêmes, et de rabaisser les services qu'on » leur rend au-dessous du prix qu'ils y mettent. »

Combien il est triste de penser que nous sommes à jamais séparés de lui ! Ah ! du moins que son souvenir reste vivant au milieu de nous.

Souvenons-nous, Messieurs; souvenons-nous de cette figure originale et sympathique qui présentait un singulier mélange de douceur et de malice, de bonhomie et de causticité. Souvenons-nous de cet écrivain sérieux, presque mélancolique, qui a reconstruit notre histoire locale en fouillant tous les vieux parchemins, interrogeant toutes les pierres, tous les débris de notre passé. Souvenons-nous de ce charmant cau-

Hosted by Google

seur, prompt à la réplique, habile à lancer le trait, s'abandonnant quelquefois à une verve familière, aiguisée, piquante, malicieuse, mais jamais blessante.

Avec lui disparaît une des physionomies les mieux caractérisées, une individualité de plus en plus rare dans ce siècle de médiocrité, de clinquant et d'égoïsme. Que l'un de nous se charge d'écrire la vie de d'Hombres, d'énumérer et d'analyser ses travaux, de mettre en relief les services qu'il a rendus à son pays et à ses concitoyens, et surtout de dire qu'il a su mourir en honnête homme, en chrétien fervent, s'endormant dans le sein de Dieu sans que rien lui pèse à la tête ou au cœur, n'emportant d'autre regret que celui de ne pas avoir pu accomplir ici-bas complétement sa tâche, et laissant à sa veuve désolée, comme suprême consolation, une réputation d'honneur, de loyauté, d'élévation de sentiments admirées de tous.

Hosted by Google

NOTE

SUR

LES EAUX DU TRIAS

DANS LE GARD

Au point de vue des nouvelles affaires de houille

PAR

M. Stephen CZYSZKOWSKI, Membre non résidant

Le terrain houiller du Gard peut se diviser en deux parties bien distinctes, au point de vue des difficultés de l'exploitation de la houille : la partie visible, c'est-à-dire qui n'a pas été recouverte par les formations supérieures, ou qui a été mise à jour par soulèvement ou par dénudation, et la partie recouverte par les terrains postérieurs, trias, lias, oolite, etc.

La partie visible est entièrement concédée : il ne faut donc pas songer aujourd'hui à exploiter, en plein terrain houiller, d'autres concessions que celles qui existent. La partie recouverte, que nous appellerons son prolongement, a été recherchée par quelques Sociétés :

La Compagnie des Fonderies et Forges d'Alais, par un sondage situé à Malbos, a reconnu le terrain houiller sous le trias, à 225 mètres de profondeur, et constaté une épaisseur de houille de 16 mètres.

La Société de Saint-Germain-Alais, par un sondage fait à Chaudebois, qui a recoupé 65 mètres d'oxfordien et 133 mètres de trias, a démontré l'existence du prolongement du terrain houiller du Bois-Commun, au sud d'Alais.

La Société de Provençal, par la galerie du Pont-Gisquet, a constaté deux couches de houille près du contact du trias et du terrain houiller.

Le prolongement du terrain houiller de Saint-Jean, a été recherché par la Société des Mages, qui a fait un sondage de 635 mètres de profondeur. Ce dernier, après avoir traversé 295 mètres d'oolite, 78^{m},5 de lias et 93 mètres de trias, a rencontré le terrain houiller à 467 mètres de profondeur, et recoupé les couches de Saint-Jean.

Hosted by Google

Enfin plus au nord, entre Robiac et Meyrannes, à Montalet, un sondage a aussi été exécuté et a rencontré le terrain houiller à 217 mètres de profondeur, après avoir traversé 94 mètres de lias et 123 mètres de trias.

Ces recherches ont donné naissance aux nouvelles concessions de Saint-Germain-Alais, de Provençal, des Mages et de Montalet. Le point où était situé le sondage de Malbos était sur un terrain déjà concédé.

Ces concessions sont les seules qui aient été obtenues sur le prolongement du terrain houiller, et il est certain que l'on peut faire encore d'autres recherches. L'avenir de l'exploitation future du Gard est donc :

1° Dans la recherche du prolongement du terrain houiller sous les formations postérieures ;

2° Dans l'exploitation des concessions déjà obtenues sur ce prolongement.

Les concessions houillères du Gard sont exploitées depuis longtemps déjà, et leur production s'accroît de jour en jour ; de plus la consommation de la houille va toujours croissant, et les prix des combustibles sont très élevés. La rareté des combustibles d'une part, et d'autre part leurs prix élevés, sont les causes qui vont déterminer l'exploitation du terrain houiller à une grande profondeur, malgré les difficultés et les sacrifices qui pourront en résulter, et que l'on n'avait pas cherché à vaincre jusqu'à ce jour. Il est certain qu'il y aura une grande différence, entre ces exploitations et celles d'aujourd'hui ; la profondeur et l'eau seront des difficultés qui viendront s'ajouter aux autres. L'eau surtout sera un obstacle à redouter dans le fonçage des puits, pendant la traversée des terrains postérieurs au terrain houiller. Mais disons d'abord que cet obstacle peut généralement être vaincu par le procédé Kind-Chaudron, qui certainement est appelé à jouer un rôle important dans l'exploitation future. Malbos est déjà le premier exemple où ce procédé est tout indiqué, et paraît indispensable ; mais de ce qu'il paraît indispensable dans ce cas, il ne faudrait pas en conclure qu'il le serait aussi pour tous les puits qui auraient ces terrains à traverser. Il ne paraît pas impossible de traverser le trias sans ce procédé, mais il faut pour cela ne pas se trouver dans les conditions locales de Malbos. En un mot, le trias n'est pas un niveau d'eau général ; l'abondance des eaux dans ce terrain est irrégulière comme sa composition ; elle est en rapport avec les accidents du sol, les rivières et cours d'eau, ses

Hosted by Google

affleurements plus ou moins étendus. Nous allons entrer dans quelques considérations à ce sujet, après quelques généralités sur les eaux souterraines.

Les eaux de pluie pénètrent dans l'écorce terrestre, soit par les couches qui affleurent, soit par les fissures naturelles qui interrompent leur continuité, soit encore par filtration à travers les couches et les roches. Ces fissures et les cavernes servent de réservoirs et de canaux aux eaux souterraines qui se répandent ainsi à travers certaines couches sableuses, poreuses ou meubles, et lorsqu'elles y sont retenues entre des couches imperméables, des couches d'argile par exemple, elles forment des nappes d'eau souvent d'une étendue considérable, qui suivent toutes les inflexions de ces couches. Ces nappes d'eau qui ont parfois plus de 20 et 30 lieues de longueur, se relèvent souvent d'un côté, en même temps que les couches qui les contiennent; car celles-ci sont rarement horizontales, leur inclinaison ayant changé de sens, à la suite des pressions qui ont ondulé les couches. C'est à la ligne d'intersection des couches perméables et imperméables avec la surface terrestre, que sont absorbées les eaux qui alimentent ces nappes souterraines, et cette intersection se trouve souvent dans le lit des fleuves, rivières, cours d'eau ou lacs. Lorsque ces nappes, après être descendues plus ou moins profondément dans le sol, se relèvent de nouveau, et vont trouver une issue extérieure à un niveau moins élevé que le point d'où elles sont parties, elles donnent naissance à une source ou fontaine naturelle. Lorsqu'au contraire, les couches ne se relèvent pas et demeurent cachées à une grande profondeur au-dessous du sol, on peut faire naître artificiellement une source, en creusant un puits de mine ou un trou de sonde, c'est-à-dire en établissant une communication entre la surface et la nappe d'eau. Telle est donc l'origine des sources ou fontaines naturelles, et des sources artésiennes et eaux jaillissantes.

Il faudra distinguer dans un terrain l'eau propre de ces niveaux d'eau qui sont à redouter dans le fonçage des puits, parce que l'eau vient en grande abondance et avec une pression souvent considérable ; l'eau propre d'un terrain est moins à redouter, parce qu'elle vient lentement en s'infiltrant à travers les couches et les roches. Celle qui constitue les niveaux d'eau vient aussi par les affleurements des couches ou des fractures du sol, mais plus généralement lorsqu'ils sont dans le lit des fleuves, rivières, cours d'eau ou lacs.

Hosted by Google

Nous examinerons maintenant si le trias est un niveau d'eau général aux environs d'Alais, mais disons d'abord quelques mots sur sa composition. Ce terrain est très variable suivant les localités ; voici ce qu'en dit le célèbre et regretté géologue du Gard, Emilien Dumas : « Nous ferons remarquer qu'il est assez difficile d'établir dans ce terrain de bonnes coupes naturelles, attendu que les diverses assises qui le constituent acquièrent, suivant les diverses localités, des développements très différents, et que de plus, dans certains points, quelques-unes de ces assises viennent même à être complétement supprimées. Cependant, on peut établir en règle générale que la base de ce système est presque toujours formée par le conglomérat granitique, surtout lorsque celui-ci repose sur le granit ; que le poudingue quartzeux lui succède ; que celui-ci est en général surmonté par quelques assises de grès ou de sables, à grains moyens, très quartzeux et feldspathiques ; que les dolomies et les calcaires viennent ensuite occupant la partie moyenne du dépôt, et qu'au-dessus, on trouve généralement une alternance de marnes, de sables et de grès ; et qu'enfin cette série de couches est terminée, en quelques points seulement, par des schistes gris, très fins, micacés et très onctueux (Anduze). »

La composition de ce terrain étant très variable, il est assez naturel que la quantité d'eau qu'il renferme puisse aussi varier ; car je suppose que les couches de sables, de grès et de calcaires, c'est-à-dire les couches qui laissent filtrer les eaux, viennent à manquer ou à diminuer sensiblement de puissance, et que les marnes qui sont argileuses, et à peu près imperméables, prennent un développement considérable, il s'en suivra évidemment une diminution notable dans la quantité d'eau que ce terrain sera susceptible de donner. Prenons pour type du trias la coupe du sondage de Malbos, qui est le point où ce terrain est le plus complet. Nous empruntons cette coupe au bulletin de la Société de l'Industrie minérale (T. V, 1er livr. 1859) *(Note sur les sondages récemment exécutés dans le Gard.)*

Nous lisons dans cette note :

« A Malbos, le trias a présenté son développement le plus complet, et à ce point de vue la coupe en ce point présente un grand intérêt, car on peut la considérer comme l'expression vraie de la formation triasique du Gard, lorsque toutes les parties de cette formation s'y trouvent et qu'elles y ont leur épaisseur normale. »

Hosted by Google

Voici cette coupe :

Puissance	Profondeur	
		I ÉTAGE SUPÉRIEUR (MARNES IRRISÉES)
16.05	0m.00 16.05	Bancs de calcaires siliceux séparés par des mises de marnes noires.
8.45	24.50	Grès à grains fins et serrés.
53.85	78.35	Marnes de couleurs diverses : grises, noires, vertes et rouges.
		II ÉTAGE CALCAIRE OU ÉTAGE MOYEN
33.15	111.50	Grès et calcaires associés.
38.52	149.02	Marnes grises et noires, gypse répandu sur toute la hauteur.
14.16	163.18	Calcaire ferrugineux avec grains de quartz
		III ÉTAGE INFÉRIEUR (SCHISTES ET GRÈS)
3.05	166.23	Marnes noires.
3.08	169.31	Marnes avec gypse et sel marin.
15.69	185.00	Schistes micacés, ressemblant au schiste houiller.
10.00	195.00	Calcaires.
12.00	207.00	Schistes feuilletés et micacés.
18.00	225.00	Grès de la base à gros éléments quartzeux.

Dans l'Ardèche, le trias a été décrit par M. Ledoux, ingénieur des mines, dans un ouvrage intitulé : *Études sur les formations triasiques et jurassiques et les gisements de minerais de fer du département de l'Ardèche*, suivi d'une fort belle carte géologique.

Le trias y est divisé en trois étages :

L'étage inférieur, comprenant les sables et grès ;

L'étage moyen, les calcaires et les marnes (1) ;

(1) Il importe de remarquer dans cet étage le banc dolomitique qui est un horizon métallifère très remarquable, peut-être plus caractéristique que dans le Gard. Il est, dans tous les cas, plus facile à observer, le trias de l'Ardèche étant particulièrement arénacé.

Hosted by Google

Enfin l'étage supérieur, les grès qui recouvrent les marnes.

Dans le Gard ce dernier étage n'existe pas, et la division adoptée pour Malbos diffère de cette dernière, en ce que les calcaires ont été séparés des marnes pour former l'étage moyen. Cette division du trias de l'Ardèche convient parfaitement au point de vue des eaux, qui se trouvent ainsi au-dessus et au-dessous des marnes dans les étages supérieur et inférieur (1). Nous lisons dans l'ouvrage que nous venons de citer :

« Les eaux qui pénètrent dans l'intérieur du terrain, à travers les grès de l'étage supérieur, s'arrêtent à l'étage marneux et s'épanchent à la surface sous forme de sources nombreuses. Cette circonstance, jointe à la compacité du terrain, permet la culture des prairies. » Et plus loin :

« Partout où l'on aperçoit dans le trias des prairies de quelque étendue, on peut être presque certain de trouver l'étage moyen. »

Nous voyons donc que les marnes du trias sont généralement imperméables. L'eau qu'on y rencontre accidentellement vient de certains bancs de grès et de calcaires qui y sont intercalés. Il peut donc y avoir deux étages aquifères lorsque le trias est complet, au-dessus des marnes dont les eaux circulent dans les grès de l'étage supérieur, et au-dessous des marnes, dans les sables et grès de la base. Il faut remarquer aussi que certaines couches de calcaire, le plus souvent dolomitique et caverneux, donnent de l'eau en quantité assez forte dans certains cas, mais généralement cette venue d'eau n'est pas à redouter, dans le fonçage des puits, comme niveau d'eau.

D'une manière générale, nous pensons qu'il n'y a pas, à proprement parler, de véritables niveaux d'eau dans le trias du Gard, et qu'il vaut mieux dire que toutes les couches de grès, de sables et de calcaires, sont susceptibles de fournir de l'eau, en quantité plus ou moins considérable; mais nous insis-

(1) On peut observer dans l'Ardèche, particulièrement du côté de Saint-André-Lachamp, que la plupart des hameaux ou villages sont construits sur le banc dolomitique de l'Etage moyen. Les sources viennent, en effet, dans cette contrée, émerger à la base de ce calcaire, au contact des marnes inférieures. Cet horizon métallifère est donc aussi, jusqu'à un certain point, un horizon aquifère. On y trouve, en effet, des minerais de fer, des terres calaminaires et de nombreuses sources.

Hosted by Google

tons particulièrement sur ce fait, que le trias devient très aquifère, lorsque ses couches affleurent sur une grande étendue dans le lit des rivières et cours d'eau. Nous citerons à l'appui de cette idée l'exemple de Malbos, qui est le plus frappant.

Sans affleurer dans les rivières et cours d'eau, lorsque le trias est très développé à la surface, et n'affleure que dans des ravins n'ayant de l'eau qu'en temps de pluie, il est susceptible de fournir d'assez grandes quantités d'eau. Dans ce cas, il sera utile de prendre certaines précautions dans le fonçage d'un puits ; ainsi, avant de traverser, par exemple, un banc de grès désagrégé, très developpé à la surface, il sera bon de considérer si l'on est dans la saison des pluies, et peut-être prudent de suspendre le travail jusqu'à la sécheresse, si l'on ne dispose pas de moyens d'épuisement puissants.

Lorsqu'on voudra donc avoir des probabilités sur la quantité d'eau que pourra donner le trias en un point donné, il faudra évidemment étudier sa composition, afin de s'assurer de la puissance de couches perméables, si ces couches affleurent sur une grande étendue et surtout si elles affleurent dans le lit des rivières et cours d'eau.

Comme on le sait, le puits de Malbos a rencontré une venue d'eau considérable, qui a empêché de poursuivre le fonçage par les procédés ordinaires. Ce fait a répandu une sorte de terreur que l'on a trop exagérée. Il est certain que le trias contient de l'eau, c'est le terrain qui l'absorbe et la rend le plus facilement, aussi y rencontre-t-on de fort belles sources, mais dont les eaux sont généralement chargées en carbonate et sulfate de chaux. Mais il ne faut point exagérer ces quantités d'eau, et surtout ne point généraliser un cas particulier comme Malbos, que nous prenons pour type, pour deux raisons : d'abord parce qu'en ce point le trias est le plus complet, et ensuite parce que c'est le seul point où il soit aussi développé, en amont, dans le lit d'une rivière.

Jetons un regard sur la belle carte géologique d'Emilien Dumas, de l'arrondissement d'Alais : nous voyons que le trias se développe depuis Malbos jusqu'à la Grand'Combe, c'est-à-dire sur 8 kilomètres environ dans le lit du Gardon, et de plus sur 7 ou 8 kilomètres dans ses affluents, soit en tout 15 ou 16 kilomètres de développement dans les cours d'eau. Le trias a été sur ce parcours disloqué par l'apparition du terrain houiller, d'une part à la Grand'Combe et d'autre part au sud du tunnel

Hosted by Google

de Fesc, où l'on observe, dans le lit du Gardon, un petit pointement de ce terrain.

Cette cause et d'autres ont produit de nombreuses petites cassures et failles dans le trias, faciles à observer dans la tranchée du chemin de fer, aux environs de Malbos. Le lit du Gardon est en ce point très large, et a de 250 à 300 mètres de largeur, sur le trias. Les eaux pénètrent donc par les couches qui affleurent et par les nombreuses cassures et failles. Constatons aussi qu'en ce point le trias contenant des marnes salifères, qui sont dissoutes par les eaux, il se produit des effondrements et des fissures où elles peuvent aussi s'engouffrer. Nous avons donné la coupe du sondage, et l'on peut voir qu'il y a au moins 100 mètres de couches perméables, c'est-à-dire des couches de grès, de calcaires et de sables.

Il est donc naturel que la venue d'eau ait été considérable à Malbos, mais il est bien clair aussi, que ce n'est point l'eau propre du terrain, et que son abondance est évidemment en rapport avec les circonstances locales dont nous venons de parler.

Le puits de Malbos a été commencé sur le trias, au bord du Gardon et à une faible distance du trou de sonde, de sorte que la coupe du sondage peut être assimilée à celle du puits. Par ce dernier, on a d'abord traversé des calcaires et des marnes, puis des grès brisés qui ont donné 18 hectolitres d'eau par minute; ensuite les marnes irisées qui ont donné, *pendant que l'on traversait deux failles,* jusqu'à 23 hectolitres d'eau par minute. A la base des marnes, un banc composé de débris de roches de grosseur variable, semblable à celui que l'on observe à la surface, dans la tranchée du chemin de fer, et renfermant beaucoup de vides, a donné 28 hectolitres d'eau. L'étage moyen a ensuite été rencontré, et les grès qui étaient un peu désagrégés, sur 8 mètres de hauteur, ont présenté certaines difficultés ainsi que les gypses, à cause de leur solubilité. Sur 38 ou 40 mètres de hauteur, on ne rencontra plus d'eau, mais ensuite le gypse en donna de nouveau. Enfin, à la profondeur de 166 mètres, une venue d'eau considérable fut rencontrée à la suite d'un coup de mine, et à partir de ce moment, les moyens d'épuisement furent insuffisants. On épuisait jusqu'à 60 hectolitres par minute.

Nous sommes porté à croire que cette dernière venue d'eau a été donnée par la rencontre d'une des nombreuses failles qui affleurent dans le lit du Gardon.

Hosted by Google

Peut-on conclure de ce cas particulier de Malbos, que l'on aura les mêmes difficultés partout où l'on aura le trias à traverser ? Evidemment non.

Il a été exécuté des travaux dans le trias, soit pour l'exploitation des minerais de fer et de pyrites, soit pour rechercher le terrain houiller ; parmi ces travaux, après Malbos, nous pouvons citer :

Deux puits à Saint-Jean-du-Pin, pour l'exploitation des pyrites ;

Deux puits dans la vallée de Saint-Florent, au-dessus du terrain houiller de Saint-Jean, pour l'exploitation du fer ;

Le puits Saint-Michel, à Saint-Jean, pour arriver au terrain houiller ;

Le puits de Bannelle, à Pigère, pour rechercher le terrain houiller ;

Des puits à Bonniol, au Frigolet, aux environs de Banne et dans l'Ardèche, pour l'exploitation du fer ;

Le puits du Gouffre, à la Grand'Combe, pour atteindre le terrain houiller ;

Le puits du Travers, à Bességes ;

La mine du Travers, à Bességes ;

Le puits de Saint-Germain-Alais.

Les deux puits dans la vallée de Saint-Florent étaient placés dans les meilleures conditions pour recevoir toutes les eaux des environs. Situés dans un fond de bateau, ils pouvaient recevoir les eaux des amonts pendages du trias et de plus celles de la rivière (l'Auzonnet).

Le puits n° 1 est allé à $28^{m},40$ de profondeur, et le puits n° 2 à 45 mètres. Ils ont été arrêtés à cause de la nature ébouleuse du terrain et des eaux. Cependant la venue d'eau maximum a été dans les deux cas de 1/2 hectolitre par minute. Il est certain que l'on aurait eu plus d'eau si l'on avait traversé ce terrain jusqu'à la base, mais il n'est pas moins vrai qu'avec des pompes, on pouvait s'en rendre maître. Voici la coupe de ces puits dans lesquels l'inclinaison des couches était de 15 à 20 degrés :

Hosted by Google

PUITS N° 1		PUITS N° 2	
Terre végétale. . . .	1m,00	Terre végétale. . . .	1m,00
Marnes.	5.70	Marnes et sables. . .	7.90
Grès calcaire.	2.25	Marnes lie de vin . .	17.20
Calcaire	5.40	Marnes.	2.55
Marnes schisteuses .	1.30	Grès oxidé.	0.50
Marnes.	4.20	Marnes.	6.90
Marnes pyriteuses . .	6.90	Grès calcaire.	4.00
Couche de fer	0.25	Calcaire tendre. . . .	3.00
Marne bleue.	0.15	Marnes.	1.95
Calcaire dolomitique.	1.25		
	28m,40		45m,00

La Compagnie de la Grand'Combe a traversé une faible épaisseur de trias en deux points de sa belle concession, par le puits Saint-Michel à Saint-Jean et du Gouffre à la Grand-Combe.

Le puits Saint-Michel a été foncé presqu'au niveau de la rivière et à 10 mètres environ de son lit. Il a traversé 8m,70 avant d'arriver au terrain houiller, dont 7m,70 de terre végétale et 1 mètre de grès désagrégé de la base du trias. La terre végétale n'a pas donné beaucoup d'eau à cause de sa nature un peu argileuse, mais le banc désagrégé de la base en a donné en plus grande quantité. La venue d'eau dans ce puits a été de 100 à 125 mètres cubes par 24 heures, soit moins de 1 hectolitre par minute.

Le puits du Gouffre est situé sur le bord du Gardon, à 25 mètres de son lit, et son orifice est à 12 ou 15 mètres au-dessus du niveau de la rivière. Voici la coupe des bancs traversés par ce puits :

PUITS DU GOUFFRE

Marnes irrisées.	25.89
Grès à gros éléments de la base.	3.25
Grès légèrement micacé	1.55
Trias.	30m,69

La venue d'eau n'a pas été jaugée, mais elle a été évaluée de 125 à 150 mètres cubes par jour, soit environ 1 hect. par minute. En ce point, de même qu'à Malbos, les marnes irrisées ont donné de l'eau, quoiqu'elles soient généralement imper-

Hosted by Google

méables. Il faut l'attribuer dans ces deux cas aux cassures qui sont si fréquentes en ces points-là. Cependant, à Malbos, on a constaté que dans les marnes, la venue d'eau était bien moins considérable que dans toutes les autres couches traversées. On voit donc, par ces deux exemples du puits Saint-Michel et du puits du Gouffre, que ces venues d'eau qui ne dépassent pas 1 hectolitre par minute doivent être attribuées au voisinage des rivières. Elles auraient été certainement d'autant plus grandes que l'on aurait traversé une plus forte épaisseur de couches perméables, et aussi suivant que l'on aurait rencontré des cassures et des failles, et elles auraient eu une pression en rapport avec la profondeur.

Nous avons maintenant à citer un exemple de trias ne donnant pas d'eau ; c'est à Pigère, où la Société Vaschalde et Cᵉ fonce le puits de Bannelle, qui est destiné à reconnaître le terrain houiller de Pigère et Mazel, au-delà de la grande faille qui a mis le terrain houiller au contact de l'oxfordien. Ce travail fort intéressant permettra de limiter la formation houillère au nord du département et dans l'Ardèche, ainsi que les sondages que l'on exécute aux environs de Banne : celui de messieurs Lafarge, sur les bords du ruisseau de Granzon, et celui exécuté par la Compagnie de Salindres, près des Avelas. Un autre travail de reconnaissance fort intéressant est exécuté plus à l'Est ; c'est le puits de M. de Lavernède, à Sauvas. Le puits de Bannelle a été commencé dans les marnes oxfordiennes, à 15 mètres environ au-dessus de la vallée, et à 10 à 12 mètres de la grande faille du Mazel.

Il a en ce moment 65 mètres de profondeur et traverse l'étage supérieur du trias. Voici la coupe des bancs traversés.

PUITS DE BANNELLE

Marnes oxfordiennes.	16.00
Marnes du trias	0.25
Calcaire avec grains de quartz.	1.00
Marnes	0.20
Grès.	1.20
Marnes	0.20
Grès.	1.50
Marnes compactes	0.70
Grès pyriteux	1.50
Marnes	0.30
A Reporter, ...	22.85

Hosted by Google

Report.	22.85
Calcaire siliceux	2.00
Marnes feuilletées	0.60
Calcaire marneux.	6.50
Marnes feuilletées	0.90
Grès très siliceux.	2.50
Marnes très compactes.	0.80
Grès fin très tendre	3.20
Marne	0.20
Grès et calcaire.	2.00
Marne	0.20
Grès et calcaire.	1.75
Marne.	0.30
Grès à gros éléments.	21.20
	65m.00

Ce fonçage s'est fait sans eau jusqu'à aujourd'hui, et nous pensons qu'il n'y en aura pas, du moins, tant que l'on sera au-dessus de la plaine de Berrias. Il nous semble que la grande faille du Mazel, au lieu de donner de l'eau, jouerait le rôle d'une galerie naturelle d'écoulement, parce qu'elle s'étend jusqu'à la plaine de Berrias qui est à 4 ou 5 kilomètres, et dont le niveau est inférieur d'une centaine de mètres à celui de Pigère.

Nous pourrions citer maintenant bien des exemples de petits travaux exécutés dans le trias ; les puits de Saint-Jean-du-Pin, de Bonniol, du Frigolet, aux environs de Banne et dans l'Ardèche. Parmi ces puits, il y en a qui ont été arrêtés par les eaux, mais ce qu'il faudrait savoir, c'est par quelle quantité ; nous ne croyons pas que l'on ait eu des venues d'eau de plus de 1 à 2 hectolitres par minute ; ce qu'il y a de certain, c'est que tous ces travaux étaient dépourvus de moyens d'épuisement sérieux.

Le puits du Travers, que l'on a continué par un sondage, a rencontré une venue d'eau que l'on évalue de 150 à 200 hectolitres d'eau à l'heure. Commencé à la côte 219,154, il a été arrêté à la côte 140, point où l'eau est venue subitement à la suite d'un coup de mine. La faille du puits de Robiac, qui a mis le terrain houiller au contact du lias, passe près de là après avoir traversé la Cèze, et il est fort possible qu'elle ne soit pas étrangère à cette venue d'eau, soit parce qu'on l'aurait rencontrée, soit parce qu'elle serait mise en communication avec le puits.

Les eaux doivent aussi être absorbées dans la Gagnière, à

Hosted by Google

Bonniol, où le lit de cette rivière est très-large sur le trias qui est relevé et fracturé par l'apparition du terrain houiller des Salles-de-Gagnière. Nous pensons que les eaux sont absorbées dans ces deux rivières, et que par conséquent encore dans ce cas, la venue d'eau doit être attribuée à leur voisinage.

La mine du Travers était exploitée autrefois au-dessous du niveau 170 de Bességes. Il existait deux niveaux d'exploitation: l'un à la côte 153, l'autre à la côte 130. Une machine d'épuisement installée à la côte 127 élevait environ 400^{m} cubes d'eau en été, en 24 heures; mais cette quantité augmentait beaucoup en hiver et atteignait le double. On voulut ensuite exploiter au-dessous de ce dernier niveau, et c'est en travaillant au fonçage du plan incliné, suivant une couche de fer, qu'un coup de mine à la côte 117, amena une venue d'eau considérable, qui inonda rapidement tous les travaux et la machine d'épuisement.

Est-ce ici une faille qui a donné l'eau, ou bien était-elle accumulée dans des cavernes en communication avec la Cèze? Nous pensons que c'est encore à la Cèze qu'il faut attribuer ces eaux.

La Compagnie des forges de Bességes se propose actuellement de dénoyer cette mine, en installant une pompe inclinée, qui pourrait épuiser 3,000 mètres cubes en 24 heures, dans le genre de celle installée à Molières par la Compagnie houillère de Bességes. On pourra aussi épuiser par la mine de Lalle, par un travers-bancs de communication, au moyen de la machine intérieure qui est installée à la côte 80 et qui peut épuiser jusqu'à 3600 mètres cubes en 24 heures. Si l'alimentation a lieu au Travers, comme nous le pensons, par la Cèze et la Gagnière, il est possible que l'on soit obligé d'employer ce moyen pour venir en aide à la pompe inclinée, dans le cas où elle ne suffirait pas. L'extrémité du plan incliné où l'on a rencontré l'eau est à 90 mètres, horizontalement, du puits du Travers. On s'est demandé s'il n'existait pas une communication hydrostatique entre ces travaux et le puits, et dans le but de le constater, on fit des expériences au puits du Travers; on épuisait depuis la côte 178 jusqu'à la côte 140, en 12 heures, et le vide se remplissait dans les 24 heures suivantes. On constatait bien, paraît-il, une légère baisse du niveau de l'eau dans les anciens travaux, mais cela n'avait rien de bien concluant. Il nous semble qu'il n'y a d'autre communication que par l'intermédiaire des couches, c'est-à-dire par filtration, et assez lentement. Ces deux venues d'eau seraient donc pour ainsi dire indépendantes, ce qui con-

Hosted by Google

corderait bien avec l'opinion que nous avons, que ce sont des conduits différents qui amènent les eaux de la Cèze et peut-être de la Gagnière.

Le puits de Saint-Germain-Alais a traversé 36 mètres de trias pour arriver au terrain houiller, mais au-dessus de la vallée et de la galerie d'écoulement des travaux des pyrites de Saint-Jean-du-Pin. Il n'y a donc pas eu de difficultés causées par les eaux du trias.

Ce puits était arrivé à 150 mètres environ de profondeur, après avoir recoupé quatre couches de houille, lorsqu'une venue d'eau partant du fond l'a inondé jusqu'à la galerie d'écoulement. Le débit a été évalué à 20 hectolitres par minute, au fond.

Pour expliquer cette venue d'eau dans le terrain houiller, il faut supposer que l'on a rencontré une faille. Quelle est cette faille parmi celles qui l'on observe à la surface ?

Il y en a deux en ce point : une faille R 3 qui limite le terrain houiller de Rochebelle et Tamaris à l'est, et une faille sensiblement perpendiculaire visible dans le ruisseau de Chaudebois.

La première a mis l'oxfordien au niveau du terrain houiller au pied de l'Ermitage. Elle a relevé le trias près du puits, et là sa direction paraît tourner à l'ouest, du côté du château de Broves. La seconde, moins importante, a mis le terrain houiller au contact des marnes du trias. On voit en effet le banc de la base qui couronne la montagne du Bois-Commun, tandis que dans le bas, dans le ruisseau, ce sont les marnes gypseuses qui sont au contact du terrain houiller.

Ces deux failles peuvent être aquifères ; celle qui limite le terrain houiller de Tamaris peut recevoir non-seulement les eaux des couches des divers terrains qui viennent butter contre elle, mais encore celles du Gardon, qu'elle traverse près du pont suspendu de Tamaris. Cette faille a aussi donné de l'eau dans un puits de recherche, à Saint-Félix, dont nous aurons à parler. La faille du Bois-Commun peut absorber les eaux du ruisseau de Chaudebois, dans lequel elle affleure, et, par son intersection avec la première, elle a pu intervenir peut-être pour beaucoup dans la venue d'eau de Saint-Germain. Parmi les solutions qui se présentent pour mettre en exploitation cette concession de Saint-Germain-Alais, il existe celle de foncer un puits près du sondage, mais on aurait en ce point le trias à traverser. Celui-ci donnerait de l'eau, soit parce que les cou-

Hosted by Google

ches affleurent dans le ruisseau de Chaudebois, soit parce qu'il est fracturé par de nombreuses failles dans ce quartier. Avec des machines puissantes on se rendrait peut-être maître des eaux, mais on peut se demander dans ce cas s'il ne vaudrait pas mieux employer de prime-abord le procédé Chaudron.

Une autre solution nous paraîtrait devoir être examinée. Le trias se montre sur le versant N.-E. du Saint-Germain, à 150 ou 200 mètres horizontalement au sud du sondage, au quartier dit du Cyprès. En ce point, ce terrain est à 50 ou 60 mètres au-dessus du niveau de la vallée de Chaudebois, et les couches y sont verticales.

La cause qui a relevé ces couches ayant aussi affecté le terrain houiller, il est possible que celui-ci se trouve à une faible profondeur, et l'on peut se demander si une galerie prise au niveau de l'orifice du sondage n'irait pas le rencontrer. Un puits près du Cyprès serait au centre de la concession et nous paraîtrait avantageusement placé; nous commencerions donc par la galerie et, dans le cas où elle atteindrait le terrain houiller, on aurait évité la traversée du trias, et le puits foncé à l'extrémité aurait des chances de ne pas rencontrer de failles étant entre deux très-rapprochées :

Dans le cas où cette galerie n'atteindrait pas le terrain houiller, on aurait toujours moins de trias à traverser, et peut-être sans beaucoup d'eau; car il y a solution de continuité entre ce trias et celui qui affleure dans la vallée de Chaudebois, à cause de la faille qui met, à la chapelle Saint-Germain, le lias au niveau de l'oxfordien. On pourrait aussi rencontrer là des couches de houille supérieures à celles du Bois-Commun et probablement d'une allure plus régulière.

C'est, croyons-nous, un travail fort intéressant à risquer.

La concession de Provençal est située à l'ouest de celle de Saint-Germain-Alais. Pour y reconnaître le terrain houiller, un puits placé dans des conditions semblables à celui de Saint-Germain-Alais pourrait être foncé. Ce dernier est en effet situé à l'angle nord de la concession, entre les lignes limites de Rochebelle et de Provençal.

Avec l'expérience du puits Saint-Germain, il y aurait à choisir un emplacement de façon à éviter, si c'est possible, la faille aquifère sans trop s'éloigner verticalement du terrain houiller. Un travers-bancs partant du fond permettrait ensuite de reconnaître le terrain houiller vers le sud sur l'étendue de la concession de Provençal.

Hosted by Google

D'une manière générale, une venue d'eau comme celle de Saint-Germain-Alais, de 20 hectolitres par minute à la profondeur de 150 mètres, ne devrait pas être un obstacle. A Malbos, on épuisait jusqu'à 60 hectolitres par minute pendant le fonçage. En ce dernier point, quelle que soit la venue d'eau, avec une richesse en houille comme celle que l'on a constatée, 16 mètres sur 160 mètres de terrain houiller, une société puissante ne devrait pas hésiter à foncer un puits. Nous avons la ferme conviction que c'est en ce point que l'avenir réserve au bassin d'Alais une des plus belles et plus riches exploitations de houille.

Cette venue d'eau du puits de Saint-Germain-Alais montre que les failles seront à redouter comme niveau d'eau dans le fonçage des puits, surtout celles postérieures à la formation houillère.

Il faut donc, lorsqu'on choisit l'emplacement d'un puits, se préoccuper de ces accidents qui sont généralement faciles à observer lorsqu'ils affectent les terrains supérieurs au terrain houiller. Cependant, dans certains cas, il n'est pas toujours facile d'observer une faille. Ainsi lorsque, par exemple, dans un terrain, l'inclinaison des couches, de faible qu'elle était, devient très forte, on est souvent porté à admettre l'existence d'une faille. Il y a une grande différence entre ces deux genres d'accidents ; car dans le cas d'une faille, on a à redouter les eaux, tandis que dans le cas d'un pli, on n'a pas d'eau. Il est donc utile dans ce cas, et nous tenons à le faire remarquer, de constater, par une étude suivie, s'il y a faille ou non. Les failles, comme on le sait, sont tantôt croissantes, tantôt décroissantes; c'est-à-dire que la différence de niveau produite augmente ou diminue, si l'on suppose qu'elle diminue jusqu'à 0, il n'y a plus faille et l'on a le pli brusque des couches dont nous venons de parler.

Nous pouvons citer un autre exemple de puits où la venue d'eau doit être attribuée à une faille, c'est le puits exécuté près de la mine de pyrites de Saint-Félix, pour rechercher le terrain houiller. Autrefois par les travaux de pyrites, on rencontra une couche de houille et l'on s'est demandé aujourd'hui s'il n'y aurait pas lieu de rechercher le terrain houiller à l'est de la concession de Rochebelle. A cet effet, un puits a été commencé sur le néocomien à 15 mètres environ du terrain houiller et à 30 ou 35 mètres du puits des pyrites. Après avoir traversé 25 mètres de marnes néocomiennes, ce puits de recherche a ren-

Hosted by Google

contré l'eau qui l'a rempli et qui s'écoule par l'orifice. La grande faille qui limite le terrain houiller de Rochebelle et Tamaris et qui a mis, tantôt le lias, tantôt l'oxfordien, tantôt le néocomien et même le terrain lacustre au contact du terrain houiller, passe entre ce puits et celui des pyrites de Saint-Félix.

Il est donc assez évident que ce puits a dû percer dans la faille et que celle-ci a donné l'eau.

Pour rechercher le terrain houiller en ce point, à l'Est de la concession de Rochebelle, il faudra aller à une grande profondeur; car cette faille rejette ce terrain très bas, ainsi que le prouve le sondage de Grabieux ou du Moulinet.

Il n'y a rien d'extraordinaire que, par cette mine de pyrite, on ait rencontré une couche de houille, car on était là sur un terrain qui n'a pas glissé; et il est probable que ce puits de recherche a dû être exécuté en supposant que cette faille n'existait pas. La coupe croquis n° 1 montre cette disposition.

Parmi les failles, toutes ne sont pas aquifères ; ainsi, par les nombreux travaux exécutés dans le terrain houiller et dans les diverses exploitations du Gard, on a certainement traversé beaucoup de failles, parmi lesquelles de très importantes qui n'ont pas donné d'eau ou du moins en très faible quantité. Saint-Germain est le premier exemple de travaux ayant rencontré dans le terrain houiller une faille aussi aquifère.

L'eau de faille, dans les futurs travaux de mines, sera, croyons-nous, plus à redouter que l'eau de formation, parce qu'elle vient en grande quantité et avec une pression souvent considérable.

Essayons maintenant, d'après les données de la surface, d'étudier les probabilités sur la quantité d'eau donnée par le trias dans un puits qui le traverse à une certaine profondeur. Le point où est situé le puits des Mages nous paraît des plus intéressants et tout indiqué.

Ayant sous les yeux la carte d'Émilien Dumas, nous voyons le trias affleurer dans le Gardon, de la Grand'Combe à Malbos et de la Blaquière au terrain houiller de Tamaris; dans la Cèze, en face de la gare de Bességes, à Robiac et à Molières; dans la Gagnière à Bonniol. Ce terrain absorbe les eaux de ces rivières, et constituerait parfaitement un niveau d'eau général, s'il avait une pente régulière et s'il n'avait pas de solutions de continuité. Mais il suffit de parcourir le pays pour se convaincre qu'il n'en est point ainsi; sur divers points, en effet, il est interrompu par le terrain houiller qui a été soulevé ou mis à jour par les

Hosted by Google

verses vallées. D'un autre côté, le trias pris à Malbos, par exemple, et suivi sous les terrains supérieurs dans la direction de Saint-Ambroix, offre des ondulations qui le mettent en certains points, quoique recouvert par les formations supérieures, à un niveau plus élevé que le point où il absorbe les eaux. Théoriquement, d'après la loi du siphon, les eaux absorbées à Malbos devraient suivre toutes les sinuosités de ce terrain, et s'écouler par exemple au point où le sondage des Mages l'a traversé; mais évidemment dans un pays montagneux et bouleversé, il ne peut en être ainsi. Pour que l'écoulement eût lieu, il faudrait que la différence de niveau entre le point d'absorption et le sommet du siphon ne dépassât pas 10 mètres, et de plus que l'action atmosphérique ne pût se faire sentir à ce sommet. Il est évident que ces conditions ne peuvent être remplies, et qu'il ne peut y avoir aspiration des eaux du Gardon. Nous pensons donc que les eaux du Gardon, de la Cèze et de la Gagnière ne peuvent arriver au puits des Mages.

Examinons maintenant si les eaux qui arriveront par les affleurements et par l'Auzonnet seront abondantes. Parcourons cette vallée : L'Auzonnet prend sa source du côté de Portes et Cessous; il traverse le cap de micaschistes du Rouvergue, puis le terrain houiller du Martinet et le trias de Saint-Florent. Ce terrain est en forme de fond de bateau dans cette partie de la vallée; il plonge des Brousses vers Saint-Florent, et de là il remonte vers Mercoirol où il est recouvert par le lias. Il y a naturellement, dans ce fond de bateau, des sources abondantes qui sont l'écoulement des eaux des amonts pendages du trias. Plus loin l'Auzonnet parcourt le terrain houiller de Saint-Jean qui a été soulevé, mais qui serait encore recouvert si la vallée était comblée. Le trias qui entoure ce lambeau de terrain houiller plonge au nord vers Molières, sous le lias, et forme, entre Molières et Saint-Jean, un fond de bateau qui constitue le niveau d'eau qui alimente les belles fontaines de Saint-Jean-de-Valériscle. Au sud, il passe sous le lias qui forme la haute montagne qui sépare la vallée de celle d'Avène; à l'est, le trias incline peu dans cette direction, c'est-à-dire vers le puits des Mages.

L'Auzonnet traverse donc, après le terrain houiller de Saint-Jean, une faible étendue de trias, et passe ensuite sur le lias, l'oolite, le néocomien et le terrain lacustre.

Constatons d'abord que les eaux absorbées par le trias, à droite et à gauche de la vallée, c'est-à-dire par ses amonts

Hosted by Google

pendages, ont déjà leur écoulement par la source de Saint-Jean et autres. Ces sources ne peuvent être coupées par le puits des Mages, par la raison bien simple qu'elles devraient l'être déjà par la vallée, qui recoupe le trias à un niveau inférieur à leur point d'émergence. Il est donc probable que les eaux absorbées par les affleurements du trias ne pourront arriver au puits des Mages, ce qui concorde bien avec ce fait que l'eau du trou de sonde n'a pas été jaillissante.

Il reste les eaux absorbées dans l'Auzonnet; cette rivière, après le terrain houiller de Saint-Jean, coule sur les affleurements du trias, passe ensuite sur le lias par suite d'un crochet de la rivière et d'un pli du terrain. Le croquis planche 2 montre la disposition des lieux.

Le trias qui entoure ce lambeau de terrain houiller de Saint-Jean plonge vers l'est et forme un pli dont l'axe AB est dirigé sensiblement NNO-SSE.

La puissance totale du trias est, aux environs du puits Saint-Michel, de 75 à 80 mètres; il se compose du banc de la base qui a de $3^{m},60$ à 4 mètres; au-dessus viennent des calcaires plus ou moins dolomitiques, mais compactes, séparés par de petits lits de marnes, et ces calcaires sont eux-mêmes recouverts par 25 ou 30 mètres de marnes de couleurs diverses.

Le banc de la base, étant sableux, a donné de l'eau au puits Saint-Michel de 100 à 125 mètres cubes en 24 heures. Ce banc peut donc absorber les eaux de l'Auzonnet et les conduire jusqu'au puits des Mages, en supposant qu'il soit désagrégé sur tout ce parcours. Dans le cas où il deviendrait compacte en profondeur, ce qui n'a rien d'impossible, les eaux ne passeraient que plus lentement et seraient donc moins abondantes. Il reste les calcaires comme couches pouvant absorber les eaux; mais ceux-ci étant compactes, à part quelques couches un peu caverneuses, les eaux s'y introduiront par filtration et assez lentement. La venue d'eau par ces bancs ne devrait donc pas être considérable. Nous venons d'examiner le parcours de la rivière sur le trias depuis le terrain houiller de Saint-Jean jusqu'au point où l'Auzonnet coule sur le lias. Examinons maintenant le second parcours sur le trias. En ce point, les couches sont en forme de selle suivant l'axe A. B. Représentons ces couches en coupe (1). Nous voyons des couches C,C,C, en forme de selle, au-dessous du niveau de la rivière, et les couches de calcaire

(1) Voir croquis n° 3.

Hosted by Google

C_1 C_1 C_1 qui présentent leur coupe dans le lit de l'Auzonnet. Le banc de la base n'affleure donc pas en ce point, et les eaux ne peuvent y arriver que par filtration, normalement aux couches. Il n'y a donc pas là une alimentation sensible par ce banc. Ce sont seulement les couches C_1 C_1 C_1 qui peuvent absorber les eaux dans le sens de leur stratification, mais ces couches calcaires sont, comme nous l'avons dit, assez compactes. D'après cela, il n'y a guère que le banc de la base qui puisse absorber facilement les eaux près du puits Saint-Michel. Dans le cas où la venue d'eau serait considérable dans la traversée de ce banc, nous ne voyons rien d'impossible à bétonner son affleurement sur le lit de la rivière dont la largeur varie de 8 à 12 mètres. Des opérations de ce genre ont été faites dans l'Ardèche, pour l'exploitation du fer, sur des ruisseaux voisins des travaux, et ont donné de bons résultats. Les $7^m,70$ de terre végétale, traversés au puits Saint-Michel, ont donné très peu d'eau à cause de sa nature un peu argileuse. Il pourrait donc suffire de remplacer le banc de la base par des terres argileuses pour empêcher l'infiltration des eaux.

Nous venons d'énumérer quelques faits observés aux Mages, d'après lesquels nous ne croyons pas à une venue d'eau du trias bien forte, capable de nécessiter le procédé de fonçage à niveau plein. Voici dans le tableau suivant les différences les plus saillantes entre Malbos et les Mages :

	MALBOS	LES MAGES
Puissance du trias. . . .	225 mètres	70 à 80 mètres
Importance relative des rivières.	Gardon	Auzonnet
Longueur de leur lit sur le trias	300 mètres	8 à 12 mètres
Affleurements du trias dans rivières	15 kilomètres	400 mètres
Consistance du trias . . .	Disloqué, failles, cassures nombreuses	Assez compacte, affleure à 1 kilomètre du puits
Position des puits. . . .	Bord du Gardon, sur le trias	A 1 kilomètre du trias, sur l'oolite

Mais le puits des Mages aura d'autres terrains à traverser avant le trias, $295^m,50$ d'oolite et 78 mètres de lias. L'oolite en ce point est complétement imperméable, ainsi que l'a prouvé le sondage. Pendant toute la traversée de ce terrain, on n'a eu une goutte d'eau, et l'on était obligé d'en introduire de l'extérieur. On peut s'assurer que le puits, qui a 62 mètres de pro-

Hosted by Google

fondeur, n'en contient pas du tout. Dans le sondage, l'eau est venue vers le milieu du lias, à 345 mètres de profondeur, et l'épuisement à l'orifice était de trois litres par minute. Nous pensons que l'on aura rencontré une source dans les dolomies ; mais il faut remarquer que dans celle-ci les eaux ne circulent pas de la même façon que dans les couches perméables du trias. Elles circulent dans des canaux souterrains de caverne en caverne, et non sur toute la surface des couches. Il est donc possible que le sondage ait rencontré cette source, et que le puits qui est à 20 mètres ne la rencontre pas. Dans tous les cas, il nous semble probable que les sources dans les dolomies ne devraient pas être si considérables après que les cavernes se seraient vidées. Il est évident que ces cavernes sont très irrégulières et resserrées en certains points, et que les eaux ont des difficultés pour passer de l'une à l'autre en décrivant souvent des courbes fort étendues. Nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir souvent dans les dolomies des canaux souterrains réguliers sur tout le parcours des affleurements au puits, c'est-à-dire sur plus de 1000 mètres de longueur. Il n'y a guère que les failles qui jouent le rôle de ces canaux souterrains réguliers. Du reste, à la surface, les dolomies sont peu caverneuses.

Parmi les faits que nous avons cherché à faire ressortir dans cette note, les deux principaux peuvent se résumer ainsi :

1° Les rivières et cours d'eau sont la principale alimentation des eaux souterraines à redouter dans les travaux de mine ;

2° C'est surtout par l'intermédiaire des failles, que de grandes quantités d'eau peuvent être amenées dans les travaux, et ces failles sont très fréquentes dans le trias du Gard.

Voici, du reste, un résumé plus détaillé des conclusions que nous croyons pouvoir tirer :

1° Le trias est le terrain qui absorbe et rend les eaux avec la plus grande facilité ;

2° Il n'est pas un niveau d'eau général dans le Gard, mais il devient aquifère lorsque ses couches et fractures affleurent dans les cours d'eau et rivières ;

3° Sa composition étant très variable, les quantités d'eau qu'il est susceptible de donner doivent l'être aussi ;

4° Lorsque le terrain n'affleure pas dans les rivières et cours d'eau importants, on n'a pas à redouter en général une venue

Hosted by Google

d'eau considérable, et l'on doit arriver à l'épuiser par les moyens ordinaires ;

5° Si, au contraire, il est très développé dans les rivières et cours d'eau, et s'il contient des couches perméables, grès, sables et calcaires, il devient très aquifère et il est possible dans ce cas qu'il faille employer le procédé Kind-Chaudron;

6° En raison de sa grande facilité d'absorption des eaux, lorsque le trias est très développé à la surface et affleure dans des ravins n'ayant de l'eau qu'en temps de pluie, il est susceptible de fournir d'assez grandes quantités d'eau, mais dont on peut se rendre maître au moyen de pompes ;

7° Les failles, surtout lorsqu'elles sont postérieures à la formation houillère, sont à redouter comme niveau d'eau, et dans beaucoup de cas il faut leur attribuer ces venues d'eau subites dans les puits (1);

8° L'eau de faille sera plus à redouter que l'eau de formation dans l'exploitation du prolongement du terrain houiller ;

9° D'une manière générale, on ne peut prétendre traverser le trias sans eau, et il faut presque toujours s'attendre à l'installation de machines d'épuisement;

10° Pour avoir des probabilités sur les quantités d'eau que ce terrain sera susceptible de donner, en un point déterminé, une étude géologique approfondie en ce point et ses environs sera indispensable; il faudra étudier la puissance des couches perméables et imperméables; les accidents du sol, tels que failles, cassures, contournements et plis des couches ; l'état d'agrégation des roches; l'étendue des affleurements dans les cours d'eau et rivières et en dehors; la surface totale de ces affleurements ;

---

(1) Parmi ces dernières, celles qui affleurent dans les rivières et cours d'eau seront, croyons-nous, plus à redouter encore que celles recoupant le trias.

Actuellement, le puits de Fontanes, qui a 40 mètres de profondeur, vient de recouper une de ces dernières, dirigée parallèlement au lit du Gardon et qui amène les eaux du trias. Elle a donné jusqu'à 2 hectolitres par minute, ce qui est beaucoup certainement pour continuer un fonçage sans pompe d'épuisement, mais ce n'est pas une venue d'eau à redouter. On s'en rend, paraît-il, très bien maître par un muraillement de $0^m,50$ d'épaisseur, fait en pierre et ciment.

Nous souhaitons que, dans le fonçage, on ne rencontre pas une faille perpendiculaire, c'est-à-dire recoupant le lit du Gardon, parce qu'elle donnerait une venue d'eau bien plus à redouter.

Hosted by Google

l'écoulement des eaux, s'il en existe déjà à la surface, et voir enfin si les sources existantes peuvent être coupées par le travail projeté.

Les eaux du trias, pour les nouvelles affaires de houille qui se traitent aujourd'hui, sont toujours présentées comme une objection très sérieuse. Cette objection, peut-être le principal obstacle à la vente de certaines concessions, a été faite le plus souvent sans une étude préalable des lieux par des personnes qui admettent que le trias est partout aussi aquifère et comparable à Malbos. Nous avons pensé qu'il était utile de faire remarquer cette erreur qui porte préjudice au développement de l'industrie houillère du Gard, et nous engageons ceux qui traitent ces nouvelles affaires à n'accepter de renseignements qu'avec réserve. Nous avons indiqué le moyen de se mettre à l'abri de ces opinions hasardées par une étude géologique approfondie.

Devant les besoins de plus en plus pressants de l'industrie, il est temps, croyons-nous, d'entreprendre les travaux d'aménagement de ces nouvelles affaires. S'ils avaient été commencés et continués depuis la découverte du prolongement du terrain houiller, nous aurions aujourd'hui plusieurs centres d'exploitation importants de plus dans le Gard, et la production de ce bassin serait considérablement augmentée.

Alais, le 18 décembre 1873.

Hosted by Google

NOTES SUR L'ALGÉRIE

par

M. H. JOUGLA, chef de bataillon au 83me de ligne

MEMBRE NON RÉSIDANT

Après un séjour de vingt-un ans en Algérie, pendant lequel je n'ai cessé, par profession, de courir du nord au sud et de l'ouest à l'est, le moment est venu où un changement de position allait m'appeler en France. Faisant alors un retour sur moi-même, je me suis demandé de quelle autorité je pouvais être sur les choses si multiples que j'avais vues, et je n'ai pas tardé à constater avec regret, je l'avoue, que si certaines questions touchant aux intérêts vitaux de la colonie m'étaient posées par mes amis, il me serait sinon impossible du moins fort difficile d'y répondre d'une manière satisfaisante, tant je m'étais désintéressé pendant ce temps de tout ce qui n'était pas spécialement de mon ressort; ou si je m'en étais occupé sous certains rapports, je l'avais fait un peu trop superficiellement.

Cette vérité reconnue, j'ai mis tout mon amour-propre à m'instruire pour la réparer. Interrogeant les gens les plus compétents, voyant sur les lieux tout ce que je voulais connaître, j'ai essayé de me former une opinion sérieuse de toutes les questions que je voulais développer, afin de ne les exposer qu'appuyées de l'autorité générale. J'aurais pu, à la vérité, consulter bien des publications qui ont été faites à diverses époques sur ces mêmes sujets; mais à part les exagérations manifestes, soit en bien soit en mal, qui caractérisent les écrits sur l'Algérie, j'aurais dû me servir des travaux et, par conséquent, de l'esprit des autres; et c'est ce que je ne voulais pas, dans la crainte de me laisser entraîner à raconter ce que je n'avais pu contrôler. J'ai mieux aimé être plus modeste; dire moins de bonnes choses, sans doute, et les dire moins bien; mais, rentrer en moi-même et, sans me défier de mes forces, n'entreprendre que ce que je pouvais achever avec conscience.

Hosted by Google

Puisse cette étude, présentée sous une forme aussi succinte qu'il m'a été possible de le faire, être compréhensible pour tous au point de vue qui me l'a fait entreprendre; car, dégagée de toute prétention littéraire, son seul mérite, si toutefois elle en a, consiste à rapporter fidèlement les choses comme elles sont, et non point comme nous aimerions à nous les représenter. Je la soumets à la bienveillante appréciation de la Société d'Alais, en réclamant de ses membres toute leur indulgence en faveur de ma bonne volonté et de mon inexpérience littéraire. Mon but est d'être utile à ceux de mes compatriotes qui voudraient passer en Algérie pour y fonder un établissement; et si je réussis, je serai grandement récompensé des quelques jours de loisir que j'y aurai employés.

I

L'Algérie française a une étendue de 250 lieues environ, entre ses limites orientales et occidentales, sur une profondeur moyenne de 90 lieues. Sa surface totale est estimée aux deux tiers de la France. Elle est limitée : à l'est, par la régence de Tunis; à l'ouest, par l'empire du Maroc; au nord, par la Méditerranée; au sud, par le désert; mais cette limite n'est que relative, car elle est variable avec les saisons et l'état politique du pays; c'est-à-dire qu'elle n'est pas définie.

L'Atlas, formé par le groupe de plusieurs chaînes de montagnes qui se développent en s'élevant de l'est à l'ouest sur trois lignes principales presque parallèles à la mer, fait que notre possession ne présente qu'un vaste escalier sur lequel, en se dirigeant du nord au sud, on monte toujours de plateau en plateau, sans atteindre jamais la limite du partage des eaux du bassin de la Méditerranée avec le versant du Sahara. De là deux zones bien distinctes : le littoral ou Tell (*sol susceptible de labour*) et les hauts plateaux où ne poussent que les plantes textiles ou leurs congénères, à l'exclusion de toute essence forestière. Tandis que dans la première de ces régions les Arabes se mêlent côte à côte avec les Européens, dans la seconde les indigènes seuls y établissent leurs tentes en souverains maîtres et y jouissent de toute la plénitude de leur indépendance.

Ces deux zones doivent elles-mêmes être subdivisées par la

Hosted by Google

nature des climats, car la température dont l'influence produit ces phénomènes est douce sur le littoral ; c'est-à-dire un climat semblable à celui de Nice, en France, et froide sur les hauts plateaux et même dans le Tell, à partir du premier chaînon de l'Atlas, variant avec l'altitude des marches de l'Escalier dont nous avons parlé. Cette altitude se maintient dans toute la région, entre 400 et 1100 mètres, et se couvre quelquefois sur les sommets d'une neige qui dure des semaines entières.

Nous distinguerons donc trois climats bien marqués que nous diviserons ainsi : celui de la *côte*, celui du *Tell* et celui des *hauts plateaux*. Dans les deux premiers, nous trouvons que les produits en céréales, vins, fruits, etc., sont les mêmes que ceux de la France et des pays tempérés, et que les principes généraux qui font la base de l'agriculture dans la mère-patrie sont exactement mis en pratique par les colons algériens. Dans le troisième, au contraire, le froid étant plus intense et la population moins dense, les indigènes n'y vivent que du produit de leurs troupeaux et n'ont des rapports avec le littoral que pour les échanges.

Mais si ce pays privilégié, quasiment vierge encore dans les deux premiers climats, nous donne, avec une somme de travail relativement bien restreinte, tout ce que le sol de la France ne peut nous fournir qu'à force de peine et d'engrais, je croirais avoir atteint mon but si, en écrivant ces lignes, je réussis à démontrer qu'en outre de tous les produits agricoles obtenus dans la colonie, d'une tout aussi belle venue et d'un aussi grand rendement qu'en France, l'Algérie offre à l'émigration des richesses immenses qu'on ne trouve que sur son sol, sur les hauts plateaux, richesses à l'état brut encore, mais qui ne manqueront certainement pas d'être efficacement exploitées dans une période de temps relativement courte. Examinons d'abord un à un les principaux produits agricoles de France comparés à leurs similaires de l'Algérie, et nous pourrons ensuite pénétrer d'un pas résolu dans l'étude de ceux propres à la colonie.

II

Les produits agricoles communs aux deux pays sont : les céréales, les betteraves, les fourrages, les vins, les fruits, les olives, etc., etc.

Hosted by Google

Céréales. — Tout d'abord je remarque qu'en France où le sol est cher et la terre souvent épuisée, il faut beaucoup de travail pour la rendre propre à recevoir la semence. En Algérie, au contraire, les propriétés tenant toutes leur origine des concessions faites par l'État, les mutations qui surviennent ont généralement lieu à des prix relativement peu élevés. Ainsi, je ne pense pas que la moyenne des propriétés vendues dépasse 250 francs l'hectare, déduction faite, bien entendu, des immeubles qui ont pu être bâtis pour l'exploitation. Ce prix de 250 francs l'hectare est celui des meilleures terres, toutes plantations comprises. Il représente, à peu de chose près, le coût du défrichement; et quand les propriétés sont mal entretenues, (ce qui arrive souvent puisqu'on est obligé de vendre), pour peu qu'elles soient mal situées, il arrive que le prix de vente ne couvre pas les dépenses de première installation. Ces raisons, jointes à celles de l'étendue qui ne fait que rarement défaut, fait que la préparation est souvent nulle. Les espaces étant grands, on ne sème que rarement sur les emplacements de l'année précédente; et quand on le fait, c'est le plus souvent le grain jeté sur le chaume, sans aucune façon préalable donnée à la terre. Les Arabes sèment toujours ainsi, et ils sont imités dans ces procédés par quelques Européens; cependant je dois dire que beaucoup d'entr'eux, et les meilleurs, donnent toujours une façon et quelquefois deux avant de confier la graine au sol. Dans ces deux cas, après avoir labouré pour enfouir la graine, on herse, et l'on attend. Pour peu que l'année soit pluvieuse, la récolte est assurée : l'aire et le grenier seront bien garnis. Le rendement moyen est de 8 dans les pays de plaine, de 6 sur les coteaux.

En France, les grains servant à la semence me paraissent jetés à profusion. En ce qui concerne le blé, par exemple, je ne crois pas exagérer en disant qu'on l'emploie à raison de 190 à 200 kil. par hectare. En Algérie, l'on est plus économe : 110 à 115 kil. par hectare est la moyenne des bons agronomes.

Betteraves. — Partout où il en est semé en Algérie, elles sont de la plus belle venue; mais comme il n'y a pas de distillerie, on n'en fait que très peu, et seulement dans les grandes fermes, pour aider à la nourriture des animaux.

Fourrages. — En prairies artificielles, l'eau et le soleil font produire tout ce que l'on veut; mais c'est surtout en

Hosted by Google

fourrages naturels que l'Algérie est riche. Les années de grandes pluies, la récolte est telle, que toutes les prairies ne peuvent être fauchées, et il arrive souvent que dans quelques-unes l'herbe se dessèche sur place. Du reste, je ne connais aucune ferme qui n'ait ses deux ou trois meules et ses fourrages pour une année de réserve, en outre de l'année courante, en prévision d'une sécheresse.

Vins. — Partout où on plante la vigne, elle est d'une vigueur splendide. Les plantiers de trois ans commencent à donner une récolte convenable; à quatre ans, ils sont d'un plein rapport. Les vins sont à peu près semblables à ceux de l'Espagne ou du midi de la France. Bons pour la table ordinaire du bourgeois, l'on parle de divers crus qui atteindront une certaine renommée en vieillissant. L'avenir de la vigne en Algérie est assuré. Il y a quinze ans à peine, on débutait dans les premiers essais sérieux de l'industrie vinicole; c'était l'époque où la France, croyant avoir assuré à jamais la tranquillité du pays, voulut se mettre résolument à l'œuvre pour entrer en pleine possession de la conquête et jouir de ses travaux. Aujourd'hui, après une si courte période, on voit tous les abords des grands centres verdir en été sous les pampres touffus de ces luxuriantes plantations. D'après les renseignements que j'ai pu me procurer, la province d'Oran a produit cette année pour plus des deux tiers de sa consommation, et elle espère que dans bien peu d'années, non-seulement sa récolte suffira à ses besoins, mais encore réalisera un grand excédant pour l'exportation. L'administration militaire a demandé cette année, à la colonie, pour la première fois, une certaine quantité de ce liquide pour les besoins de la troupe, en remplacement du vin qu'elle faisait venir de France, et elle a eu lieu d'être satisfaite de son adjudication. C'est un heureux début qui fait espérer la fourniture complète pour l'avenir.

Je n'hésite pas à dire, pour résumer ma pensée sur cette industrie, que c'est surtout dans le produit de la vigne que réside l'avenir du grand comme du petit colon algérien.

Fruits. — Les oranges et les citrons sont splendides et d'une saveur exquise. Ces fruits, ainsi que toutes les primeurs, telles que : artichauts, petits pois, etc., qu'on récolte en toute saison, sont d'un très grand revenu pour le pays. Quant aux autres fruits, tout en les reconnaissant bons, on est générale-

Hosted by Google

ment d'avis qu'ils sont moins savoureux qu'en France. La maturité paraît être trop hâtive.

Olives. — L'olivier est originaire d'Afrique; à ce titre, il y croît comme dans une serre. Les olivettes plantées depuis l'occupation sont de la plus belle venue et se chargent tous les ans de beaux fruits. L'huile est fine et excellente. Les plantations sont de plus en plus nombreuses, et nous pensons que le produit suffit aux besoins du pays. Il y a quelques moulins à huile.

Voilà, pris dans leur ensemble et sans entrer dans plus de détails, quelques considérations sur les produits agricoles algériens comparés avec leurs similaires de France. Mais si dans la métropole il en existe quelques-uns, tels que la garance, dont ne jouisse pas l'Afrique, et cela parce que personne n'a sans doute encore pensé à l'y importer, en échange l'Algérie possède une infinité de productions végétales naturelles ou artificielles, uniquement propres à son climat, lesquelles, bien dirigées, sont destinées au plus grand avenir et ne peuvent manquer de procurer une grande aisance à toute la population.

Je me dois donc d'envisager ce grand problème à ce point de vue, convaincu que si ce pays, tout nouveau pour la plupart des Français, était mieux connu, au lieu de le voir envahir par les mercenaires de toute l'Europe, nous verrions y accourir en foule nos paysans français, auxquels on serait heureux de venir en aide pour vaincre les difficultés des débuts toujours pénibles, et notamment ceux du Midi, plus à même, par la position géographique, de tenter une telle entreprise. Je me représente incessamment l'existence des paysans sur les flancs des Cévennes, vivant sans doute heureusement, puisqu'ils ne connaissent pas de situation meilleure, mais vivant, on peut le dire sans crainte d'être taxé d'exagération, d'une existence voisine de la misère, si on veut tenir compte des progrès de la société en général. Si ces paysans, secouant un peu leur apathie, je me trompe, je veux dire l'amour de leur foyer, connaissaient la situation qui leur serait faite en Algérie, je ne doute pas qu'ils n'accourussent en foule pour s'y fixer. Avec de l'honnêteté et de la bonne volonté, ils parviendraient à se créer, par le travail, une modeste aisance qu'ils lègueraient à leurs enfants, et ils sortiraient ainsi de la situation

Hosted by Google

précaire dans laquelle ils vivent de père en fils, croyant que le monde finit avec la vue de leur clocher.

L'Algérie a pu voir débarquer sur ses plages beaucoup de déclassés de toute sorte qui, croyant faire fortune sans l'avoir sollicitée par le travail et la sagesse, étaient obligés de s'en retourner chez eux, nécessiteux comme devant ; ou s'ils restaient à végéter dans la colonie, devenir un embarras pour tous ; mais je soutiens que quiconque est arrivé avec des sentiments d'honnête homme, a acquis, par son travail, une aisance marquée, proche parente de la richesse. Il n'y a pas dans toute la province d'Oran une fortune mobilière ou immobilière de 100,000 francs à 1 million (et elles sont nombreuses) dont les auteurs n'aient débuté, soit comme domestiques ou hommes de peine, ou par une position infime. Un seul des grands propriétaires terriens (et il est connu de toute la province) est arrivé dans le pays avec un avoir un peu considérable, faisant, sur une concession immense qu'il avait obtenue, de l'agriculture sur le pied des fermes modèles, et par suite de la plus value de l'immeuble, son avoir s'est inévitablement décuplé. On peut donc affirmer d'une manière générale que tout colon qui s'établit en Algérie est sûr d'acquérir une certaine aisance, s'il est laborieux et économe.

III

Les productions particulières à l'Algérie dont j'ai voulu parler sont l'*Alfa*, le *Dis*, le *Palmier nain*, comme productions naturelles ; et le *Coton*, le *Tabac*, le *Lin*, le *Ramie*, le *Sorgho*, etc., comme productions artificielles. Je vais en dire quelques mots séparément sur chacune d'elles.

L'Alfa (*Stipa Tenacissima*), plante naturelle textile, vit en quantité prodigieuse dans la deuxième zone dont j'ai parlé, ainsi que sur les collines du Tell qui lui sont limitrophes, mais en proportions infiniment moins grandes. Son emploi est très varié : on s'en sert pour la papeterie, la brosserie, la sparterie ; on s'en sert également pour les étoffes de velours, toiles écrues, etc., etc. Avec les inventions qui sont le fruit des études de tous les jours, il n'y a pas de limites à fixer pour l'emploi de cette graminée, car elle peut entrer dans tous les

Hosted by Google

usages de l'économie domestique. Mais à ne la considérer que sous le rapport de son emploi dans la papeterie et ses dérivés, on peut dire qu'une masse très considérable d'alfa peut être jetée immédiatement dans le commerce du monde entier avec la certitude d'y être utilisée.

Il serait trop long de faire ici l'historique des fibres végétales des corps organisés employés dans la préparation des pâtes à papier, sans sortir du cadre restreint que je me suis imposé; mais qu'il me soit permis d'ajouter simplement que de même qu'au VIIIe siècle le papyrus, étant devenu insuffisant, on eut recours aux plantes filamenteuses pour le remplacer, de même aujourd'hui que le chiffon, qui avait supplanté les matières organiques, vient à son tour à faire généralement défaut, il faudra forcément qu'on redemande aux végétaux l'appoint indispensable pour la consommation de plus en plus considérable. L'emploi de l'alfa n'est donc pas une découverte, mais bien le retour à une idée première. Or, avec les agents mécaniques et chimiques que possède l'industrie, il est de toute évidence que l'alfa, une fois plus connu, n'aura aucune peine à s'introduire en maître dans cette fabrication et à en chasser tous les éléments autres que les chiffons qui l'y avaient précédé.

Quelque temps après la conquête, les Espagnols furent les premiers qui surent mettre l'alfa à profit, en l'employant dans leur industrie de corderie et de sparterie. Depuis, les Anglais, nos maîtres dans toutes les entreprises hardies, ont obtenu de le substituer au chiffon dans toutes les pâtes à papier et ses infinis dérivés. Ils l'emploient dans toutes les parties de l'économie concurremment avec le chiffon. Son avenir ne saurait donc être mis en doute. Le prix de revient sur la place d'Oran est de 140 francs la tonne. Rendu sur les lieux de consommation, il atteint 200 francs environ; mais comme cette industrie est encore dans l'enfance, sa valeur commerciale ne peut être comparée qu'à celle du chiffon. Dans ces conditions, l'alfa se tient modestement non dans le rôle de rival, mais simplement dans celui de succédané. Qu'il abaisse ses prix tout en laissant un large bénéfice à ceux qui l'exploitent; qu'il se présente par le bon choix et surtout par les qualités de ses feuilles cueillies à maturité, et nul doute qu'il ne puisse provoquer la guenille à la concurrence.

L'introduction de l'alfa dans le commerce avec l'Angleterre suit une progression de plus en plus croissante. Après avoir

Hosted by Google

débuté par 5,000 tonnes en 1866, elle a atteint, en 1872, 110,000 tonnes qui ont été exportées du port d'Oran par des navires anglais. On croit qu'en 1873 cette exportation se chiffrera par près de 200,000 tonnes, et qu'avant peu d'années, une fois l'outillage modifié, elle pourra s'élever trois ou quatre fois plus haut. Le prix d'achat sur les lieux de production varie de 2, 4, 8 et 9 francs les 100 kilos, selon que le textile est livré frais, à demi-sec, sec, dégagé de tout corps étranger, ou en état d'être pressé en balles. Rendu à Oran, et après avoir passé par quantité de commissionnaires, il atteint le chiffre de 140 francs la tonne, pris à quai. Viennent les chemins de fer projetés de *Saïda* par la vallée de l'*Oued-el-Hamann,* et celui de *Daya,* par celle de la *Meckerra,* qui iront chercher les matières premières sur les lieux de production, et un avenir immense est réservé à l'exploitation de cette plante, restée jusqu'à ce jour improductive. Dans cette région, tous les vastes espaces des hauts plateaux en sont garnis, car c'est presque la seule végétation qui y existe; et si on sait ménager les coupes, si on veut empêcher qu'on ne mette le feu à de grandes étendues, comme les Arabes ont coutume de le faire pour avoir de jeunes pousses d'alfa pour les bestiaux, on peut dire avec toute assurance que ces surfaces immenses, qui présentent aujourd'hui l'image de la dévastation et de la stérilité, deviendront, au contraire, une mine de richesse intarissable; car l'alfa, arraché par le procédé en usage, conserve sa racine et repousse aussitôt après.

La récolte en est faite principalement par les Arabes des frontières du Tell, qui y trouvent une source de revenus considérables. Quelques Espagnols établis sous de modestes baraques ou gourbis l'achètent, le préparent et l'exportent ensuite dans les grands centres. Là, il subit le complément de préparation nécessaire; on le met en balles d'environ 160 kilos au moyen de presses, de grands dépôts se forment qui occupent une main-d'œuvre espagnole très importante, et de lourds chariots chargeant jusqu'à 60 quintaux le portent au port d'embarquement.

En résumé, on peut dire que les Arabes arrachent la plante et la vendent aux Espagnols; que ceux-ci la font sécher et la mettent en balles; que d'autres Espagnols, propriétaires de lourds chariots, font les transports. Les Français ne prennent part à l'exploitation de cette immense industrie qu'à titre de commissionnaires, et pour une faible portion seulement, car

Hosted by Google

bien des Européens, des juifs et même des indigènes ayant des capitaux disponibles et du crédit, prennent une certaine part dans ces transactions. Tout bien considéré, on peut prédire que du jour où les chemins de fer projetés seront établis, l'alfa est destiné à jouer le principal rôle dans la future richesse de l'Algérie.

Le Dis *(Arundo festucoïdes)*. — En général, le dis finit à la frontière du Tell où l'alfa commence. Cette région est circonscrite, dans toute la longueur de l'Algérie, par la limite des bois. Partout où il y a des forêts, il y a du dis et du palmier nain; et, de même qu'on trouve quelque peu d'alfa dans l'intérieur du Tell, on voit aussi du dis dans la région des hauts plateaux, mais en bien petites quantités.

Le dis est une plante filamenteuse exploitée comme l'alfa, mais sur une échelle moins vaste. Il est employé aux mêmes usages, bien qu'on ne lui reconnaisse pas d'aussi bonnes qualités textiles; et si j'en crois les renseignements que j'ai pu recueillir en interrogeant les gens compétents, je ne le crois pas appelé à un aussi bel avenir. Néanmoins, l'exploitation de cette plante, qui se renouvelle tous les ans, donne une rémunération suffisamment grande, à ceux qui s'y adonnent, pour faire espérer un accroissement dans les quantités livrées. Il est de beaucoup plus rare que l'alfa, puisqu'il ne vit que dans certains cantons du Tell; mais en raison de sa proximité du port d'embarquement, il y a lieu d'espérer de sensibles progrès, les propriétés textiles étant à quelque chose près les mêmes, et le prix de revient beaucoup moindre. Le personnel qui exploite l'alfa exploite également le dis, dont la manipulation est la même. La différence qui existe entre les deux plantes, au point de vue de l'emploi que l'on en fait, est insignifiante. L'alfa est une espèce de jonc de 35 à 50 centimètres de longueur, menu, grêle, cassant, quand il est sec; tandis que le dis est une feuille plate, ténue, rude et âpre au toucher, coupante comme les feuilles des roseaux, d'une longueur qui atteint quelquefois un mètre.

Le Palmier nain. — Le palmier nain pousse plus particulièrement sur le littoral, où on le trouve dans certains cantons en très grande quantité. C'est la plante qui a coûté le plus de sueurs aux colons pour extirper de leurs champs ses végétations parasites. Le palmier est le signe de la fertilité du sol :

Hosted by Google

partout où il se trouve, on peut être sûr que, la pluie venant, la récolte sera belle. Cette plante, qui fait le désespoir des propriétaires à cause de sa ténacité, présente une simple touffe à la surface du sol, dont les tiges à rameaux n'excèdent pas une longueur moyenne de 50 à 70 centimètres; tandis que ses racines ressemblent à du gros bois à brûler, et sont enfouies souvent jusqu'à une profondeur d'un mètre. Tant qu'il reste une parcelle du tronc, la plante renaît; aussi les champs les plus beaux n'en sont-ils complétement dégagés qu'après bien des années et des efforts.

Les Arabes, les Espagnols, employaient le palmier nain pour des éventails ou de petits objets de sparterie; mais ce n'était pas là une source de revenus très appréciable. Après bien des essais pour en tirer un meilleur parti, on a fini par lui trouver un emploi aussi ingénieux que rémunérateur. Les tiges coupées par la main-d'œuvre la plus infime, on les porte dans les grands centres où on dégage le corps dur de la plante; puis on carde, on peigne les filaments restants, filaments longs, tenaces, qu'on roule en corde; et on obtient ainsi un crin végétal très apprécié pour la tapisserie des meubles et des carrosses. On s'en sert également pour tous les genres de sparterie, et il peut être utilisé dans l'économie domestique sous une infinité de formes. Depuis quelques années, cette industrie occupe un assez grand personnel.

Le Coton. — Je ne sache pas qu'on eût jamais pensé à cultiver du coton en Algérie avant qu'une association d'exploitation, connue sous le nom d'*Union agricole d'Afrique,* ne songeât à venir s'établir dans la plaine du Sig, à 3 kilomètres à l'est de cette petite ville. Une ordonnance royale du 8 novembre 1846 concéda à cette Société civile une étendue considérable des meilleures terres du canton (3,000 hectares environ) à l'embouchure du Sig, rivière formée par la Meckerra, dans le but d'y essayer l'association du capital et du travail, dans la propriété et dans les bénéfices; et immédiatement des grands défrichements furent opérés, de vastes bâtiments construits, une grande pépinière créée. Le coton et le tabac devaient être le principal but de leurs efforts. Aujourd'hui, après une période de vingt-cinq ans de prospérité, la Société de l'Union possède en toute propriété une étendue d'environ 2,000 hectares en partie arrosable, avec bâtiments d'exploitation. C'est une sorte de phalanstère, une espèce de ferme-modèle.

Hosted by Google

Jusqu'à l'époque de la guerre de la sécession, la culture du coton avait été assez languissante; mais à ce moment, l'Europe ne pouvant plus recevoir cette matière première d'Amérique, on dut avoir recours à l'Algérie pour se la procurer. Cette culture prit instantanément un développement considérable; et, en quelques années, d'immenses fortunes furent réalisées. Depuis lors, bien que les prix aient été réduits, ils n'en sont pas moins restés grandement rémunérateurs.

Le cotonnier est une plante qui vit trois et quatre années. Arrivé à son entier développement, il atteint dans les terres excellentes et bien préparées les proportions d'un arbuste; puis il dépérit. Et comme les plantes deviennent de plus en plus rares, on finit par l'arracher complétement et à disposer le sol pour recevoir une autre semence. La première année, le cotonnier commence à porter des fruits. On le taille ensuite, et c'est à sa deuxième année que les capsules sont le plus nombreuses et le coton de meilleure qualité.

Cette plante convient aux terres les plus fécondes. Elle réclame beaucoup d'eau et beaucoup de travail.

La production annuelle, qui reste, paraît-il, stationnaire, occupe un nombreux personnel dans toute l'Algerie.

Le Tabac. — L'Algérie fournit beaucoup de tabac pour l'exportation, en outre de l'énorme quantité qui est consommée dans le pays. Comme le coton, il demande les meilleures terres, du travail et de l'eau. La plante est annuelle. Les agriculteurs qui font du coton font également du tabac; car les terres qui sont propres à une plante sont favorables à l'autre. Ce sont donc deux industries qui marchent de pair. Une manufacture nationale de tabac située à Oran, pour tout le département de ce nom, centralise les produits.

Le Lin. — Ce textile réclame également un bon terrain; mais il n'a pas besoin d'être arrosé. Aussi en voit-on semer sur de grands espaces, soit sur les plaines, soit sur les tables de certaines collines. Depuis quelques années, dans la province d'Oran notamment, cette culture a pris une très grande extension qui paraît devoir se développer encore. Elle donne un produit très rémunérateur.

Le lin qu'on sème ordinairement est dit de *Riga* ou de *Russie,* et est particulièrement employé aux grosses toiles. On l'exporte entièrement, car je ne sache pas qu'il y ait encore

Hosted by Google

en Algérie une seule usine où il soit mis en œuvre. On exporte également les graines, dont une partie de la récolte est consommée dans le pays.

Le Ramie *(Bœhmeria-Tenacissima)*. — L'introduction toute récente de la culture du ramie en Algérie est appelée à rendre de très grands services à la colonie, pour peu que les agents de l'administration viennent en aide à l'initiative privée, en cédant aux colons quelques plants du Jardin d'acclimatation d'Alger.

Le ramie est une plante textile très estimée et très répandue en Asie ; elle donne une belle filasse, supérieure aux plus beaux lins quand elle est convenablement désagrégée. Les tissus qu'on en obtient peuvent, à un prix moitié moindre, rivaliser, dit-on, avec la soie pour l'usage des robes et autres étoffes légères et brillantes. Elles ont aussi sur la soie l'avantage d'être quatre fois plus solides et d'une durée proportionnelle. Des essais qui ont été faits, à Alger notamment, par l'administration du Jardin d'acclimatation, ont donné les plus heureux résultats. Cette plante vient parfaitement et se propage avec rapidité. On peut faire de deux à trois récoltes par an et obtenir un rendement de 500 kilog. de belle filasse par hectare et par coupe sur les semis faits dans de bonnes conditions. La valeur du kilog. est de 60 à 80 c., suivant sa finesse et sa blancheur. Une fois cette culture plus connue par les colons algériens, il est probable qu'elle prendra immédiatement une grande extension; car le climat tempéré de la côte lui est particulièrement favorable.

Je voulais en adresser à la Société d'Alais un échantillon qu'on m'avait promis; mais au moment de mon départ, je n'ai pu voir la personne qui en avait l'entrepôt, et force m'a été de m'éloigner sans en emporter.

Le Sorgho. — Le sorgho à sucre, qui est originaire de la Chine, est une plante à tige avec panache, donnant une graine dans le genre du millet. Ce n'est qu'en 1853 que l'administration l'importa en Algérie et en fit ses premiers essais au Jardin d'acclimatation d'Alger. Les résultats furent heureux, et on ne tarda pas à voir sur toutes les parties de l'Algérie propres à recevoir cette plante, des semis d'une assez grande étendue. En 1867 et 1868, lors de l'immense disette provenant de la grande sécheresse de 1867, qui amena une mortalité

Hosted by Google

énorme chez les Arabes, l'administration militaire, en présence de la terrible infortune de tout un peuple menacé de la famine, n'hésita pas à faire effectuer de considérables semis de sorgho et de pommes de terre dans les plus beaux cantons dont elle disposait. Malgré la main-d'œuvre militaire, les résultats furent moins fructueux qu'on ne l'espérait ; et, depuis quelques années, la culture du sorgho paraît bien avoir diminué de son importance. Les plus belles terres qui étaient employées à l'exploitation de cette plante sont utilisées pour d'autres bien autrement rémunératrices. La majeure partie des rares semis effectués dans la province d'Oran est faite par les indigènes qui sucent la tige de la plante et mangent la graine. Les Européens ne s'occupent guère de cette industrie que pour en donner le produit aux bestiaux. Le sorgho à sucre est certainement de toutes les plantes exotiques, celle qui me paraît avoir le moins d'avenir.

IV

Les principaux produits agricoles qui peuvent faire espérer à la colonie des chances d'avenir ayant été succintement examinés, il convient de compléter cette trop rapide revue en jetant un coup d'œil d'ensemble sur le passé et sur l'avenir des transactions commerciales et industrielles du pays. Et d'abord, je dois avouer (ce qui, du reste, est très évident pour quiconque voit les choses telles qu'elles sont) que si le commerce, à ne le considérer que par le mouvement du port d'Oran, paraît s'exercer sur une vaste échelle, c'est par une étrange erreur d'optique ; car je reste persuadé qu'avant vingt ans les transactions seront triples de ce qu'elles sont aujourd'hui.

En Algérie, tout est encore à faire : rien n'existe en raison de ce qui existera. Il n'y a ni usines textiles, ni d'aucune sorte ; et si par hasard, à proximité des grands centres, on voit çà et là se dresser quelques hautes cheminées, on est sûr qu'elles appartiennent à des usines d'une si faible puissance, qu'elles ne peuvent être portées à l'actif d'une industrie vraiment digne de ce nom. La vapeur n'est employée que sur l'unique chemin de fer du littéral, à l'exclusion de toute autre industrie privée. Seules, quelques minoteries bien situées sur des cours d'eau

Hosted by Google

emploient cet élément comme moteur, concurremment avec des moulins à vent, très nombreux dans tout le pays. Ainsi rien de fait encore en ce qui touche à l'industrie : tout est à créer. Mais est-ce à dire que l'on n'ait rien fait ? Telle n'est pas mon opinion ; mais, du reste, ceci importe peu, et je n'ai pas à examiner les choses à ce point de vue. La question capitale, celle qui doit primer toutes les autres, c'est la création de chemins de fer ; car avec eux nous verrons forcément toutes les industries s'établir et grandir. Vienne, en effet, l'emploi de la vapeur dans les centres reculés où il n'existe même pas de bonnes voies ordinaires de communication, et immédiatement tout changera. Ces chemins de fer établis sur les lignes perpendiculaires à la mer, remonteront les cours d'eau qui, partant des hauts plateaux, se jettent dans la Méditerranée, et immédiatement les usines de toutes sortes s'y établiront par la force des choses. Les rivières ayant une chute rapide, les prises d'eau seront partout faciles à installer. Le commerce qui languit avec les moyens restreints de difficile locomotion mis à sa disposition, prendra des développements proportionnés aux efforts qui seront faits dans ce but ; et il me paraît hors de doute que c'est sous le bénéfice de ces créations, que nous pouvons espérer voir réellement progresser notre belle colonie. En résumé, on peut dire que l'industrie est encore dans l'enfance ; et, si on veut la voir marcher d'un pas rapide et résolu dans la voie du progrès (ce qui est ardemment désirable à tous les points de vue), deux lignes ferrées devront être *immédiatement* établies dans la province d'Oran, pour relier l'intérieur et le littoral jusqu'ici séparés. A cette condition seulement, les capitaux, sûrs d'un lendemain fructueux, se risqueront bien autrement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, et l'on pourrait voir fonder promptement de nouveaux établissements industriels de toutes sortes, notamment en papeteries et fabriques de tissage, au milieu du pays de production des matières premières. Ces chemins de fer partiraient : l'un, du Sig ou de Tlelat en remontant la vallée de la Meckerra, Sidi-bel-Abbès, Daya, Sebdou, etc. ; l'autre, suivant la vallée de l'Oued-el-Hamann et desservant Mascara, Saïda et tout le commerce de cette partie des hauts plateaux. Ils substitueraient ainsi, dans ces pays encore vierges, l'image de l'abondance à celle de la misère qui les couvre, bien qu'ils portent en eux les principaux éléments de la fortune publique.

Les matières naturelles au pays qui constituent le principal

Hosted by Google

mouvement commercial et industriel de la province sont :

L'alfa — les céréales — les laines — les bestiaux — les cotons — les tabacs — les lins — les écorces — les minerais.

J'ai dit, en ce qui concerne l'alfa, comment il pourrait être exploité, et toutes les ressources qu'il pourrait créer à la colonie.

Les céréales sont d'un très grand rendement, à cause de la vaste étendue des terres ensemencées, quand l'année est pluvieuse. Dans les années de sécheresse, il est arrivé que la colonie n'a pu obtenir de son sol tout le grain qui lui était nécessaire ; et qu'elle a dû avoir recours à l'importation. Cependant ce cas est rare, et il y a tout lieu de croire qu'avec les grands progrès qui sont obtenus d'année en année, il ne se produira plus. Il est des années où l'exportation des grains est très considérable.

Les bestiaux de l'espèce bovine, ovine et porcine donnent lieu à de forts envois en France. L'espèce chevaline sert à monter plusieurs régiments de cavalerie légère de la métropole ; tandis que quelques chevaux et mulets de bât et de trait étrangers lui sont nécessaires. On les reçoit de France et d'Espagne, mais particulièrement de ce dernier pays.

Les cotons, les tabacs, les lins, les écorces, les minerais de plomb argentifère de *Gar-Rouban* (frontière du Maroc), donnent lieu à de grandes exportations.

V

Je ne sais si j'étais trop jeune pour apprécier sainement ce que je voyais étant enfant ; mais je dois avouer que, revenu dans le pays, chaque fois que j'ai voulu réfléchir sur le même sujet, je n'ai fait que me confirmer dans l'idée première que je m'en étais faite. Je veux parler de l'énorme quantité de gens de peine qui, ne possédant probablement rien de chez eux, descendent tous les ans des Cévennes pour venir travailler pendant un certain temps dans le Bas-Languedoc. Sans vouloir paraître plus philanthrope que je ne le suis réellement, la situation sociale de ces braves gens m'a toujours paru digne du plus grand intérêt. Je me suis souvent demandé comment il pouvait se faire qu'après avoir goûté les douceurs d'un cli-

Hosted by Google

mat plus tempéré et avoir vu l'aisance se manifester de mille manières dans la classe ouvrière, ils pouvaient, après avoir gagné quelques écus, remonter dans leurs chaumières pour se sevrer du monde pendant toute la période des neiges, et ne revenir à la vie qu'avec le beau temps. Je sais bien que l'homme est ainsi fait, qu'il ne se trouve réellement chez lui que là où reposent ses aïeux, où sont ses amis de toute la vie, où chaque objet qui frappe ses yeux rappelle un souvenir; et cela aussi bien pour le pauvre que pour le riche, pour l'érudit que pour l'illettré ; mais le fait existe, il se renouvelle de génération en génération; et j'avoue en toute conscience qu'il faut une somme d'honnêteté fort peu commune pour accomplir ces périodiques migrations. Pénétré de l'idée que je pourrais peut-être venir en aide à quelques-uns de mes compatriotes, en leur parlant de notre colonie algérienne, je n'ai pas hésité à faire naître le sentiment qui me rappelait à mon insuffisance, persuadé que, s'il est agréable de savoir s'exprimer avec élégance, il est d'un honnête homme de mettre son expérience au service de ceux de ses concitoyens que Dieu a fait naître dans tel lieu plutôt que dans tel autre.

Je suppose un certain nombre de nouveaux ménages voulant passer en Algérie pour s'y fixer. La première démarche à faire, après s'être concertés entre eux, serait de s'adresser à l'administration départementale par l'intermédiaire de l'administration communale. Cette demande, qui devrait bien spécifier les ressources des émigrants, appuyée par le Préfet, serait transmise au gouverneur de l'Algérie qui prendrait ses dispositions pour leur installation. Si la migration était assez forte (vingt-cinq familles, par exemple), le gouvernement ferait faire immédiatement le lotissement d'un futur village, sur la demande des intéressés, où ils seraient promptement installés. S'ils étaient moins nombreux (cinq ou dix familles seulement), ils ne pourraient former un centre que par leur réunion à d'autres émigrants; de là l'avantage qu'il y a à se présenter en plus grand nombre. Dans tous les cas, que la migration soit d'une ou de cent familles, les nouveaux débarqués sont toujours patronés par l'administration qui leur assigne des terres, les nourrit d'abord et les transporte à ses frais sur les lieux où ils auront à travailler. Et s'ils sont jeunes et vigoureux, laborieux et économes, ils peuvent être sûrs d'avance que la réussite sera le prix de leurs efforts ; car l'administration, après leur avoir fait traverser gratuitement la mer, les avoir trans-

Hosted by Google

portés et nourris jusque dans leur nouvelle demeure, les accompagne, les surveille et les protége toujours.

Le ménage à qui ses ressources permettent de s'installer convenablement, d'acheter des animaux de travail et des ustensiles aratoires; qui peut vivre pendant toute une saison sans avoir besoin d'engager le produit de son travail, est sûr d'obtenir en peu d'années une aisance marquée. Je ne connais pas de colon honnête (et ceux qui le sont le disent assez haut) qui ne soit à la fois laborieux et économe. Aussi ceux-là prospèrent-ils, tandis que tous les déclassés européens sont fainéants et dissipateurs et, pour la plupart, traînent la misère après eux.

Bonne santé, goût au travail et quelques avances, voilà les bases sur lesquelles reposent les succès des colons algériens. L'administration, qui leur vient toujours en aide dans leur installation, veut, pour leur continuer ses bienfaits, qu'ils soient justifiés.

Toutes les concessions sont généralement de 20 hectares par tête mâle, divisées en terrains arables et terrains de pacage. Un petit terrain, généralement arrosé, est donné à chaque ménage pour un jardin potager.

En dehors des concessions de terrain par l'Etat, il existe une autre manière d'acquérir des propriétés en Algérie qui ne manque pas d'être très productive. Je veux parler des ventes faites par adjudication publique. Comme dans tous les pays nouveaux, il arrive souvent, très fréquemment même, que des propriétés particulières, provenant de colons défunts ou d'autres dont les familles n'ont aucune attache dans le pays, sont vendues par leurs propriétaires, qui cherchent à les convertir en rentes ou à rentrer en France. Certaines adjudications sont faites dans des conditions si favorables aux acquéreurs, que le prix de vente ne représente pas toujours la dépense exigée par le défrichement du sol.

La vigne devant être bientôt le principal produit agricole de notre colonie, nous pensons qu'il y aurait lieu d'utiliser en Algérie les produits vinicoles comme cela a lieu dans le Languedoc.

Marseille, le 1er juin 1873.

Hosted by Google

NOTES SUR LES RUINES ROMAINES D'ARZEW

Par 2° 37' de longitude ouest et 35° 51' de latitude nord, il existe sur la côte septentrionale de l'Afrique, au fond de la baie d'Arzew, des vestiges incontestables d'une grandeur passée : inscriptions, tombeaux, chapiteaux, colonnes, temple de Neptune, cirque, théâtre, médailles, etc., sont autant de témoins de l'âge où fleurissait, sur ce coin de l'Afrique, la puissance des maîtres du monde. De toutes ces splendeurs, il ne reste aujourd'hui que le souvenir et des vestiges mutilés. Cependant en parcourant ces ruines, en lisant ce que les anciens nous ont laissé sur elles, nous pouvons nous faire une idée générale de ce qu'était cette antique cité.

Marmol nous dit que la ville fut ruinée par les Arabes, lors de leur invasion en Afrique, et que les princes qui régnèrent sur Tlemcen la relevèrent. Quoi qu'il en soit, nous savons que c'était le *Portus Deorum* des anciens, auquel venait aboutir la voie romaine de *Gilva colonia,* voie dont je n'ai pu, malgré les plus minutieuses recherches et en consultant les indigènes, retrouver la moindre trace, tant le sol a été fouillé et s'est depuis longtemps exhaussé dans toutes ses parties. Mais si, par la pensée, nous voulons remonter à l'établissement de ces fiers dominateurs, nous pourrons, en visitant les ruines, dans les divers endroits où elles sont bien conservées au fond de la baie, ainsi qu'il ressort du croquis ci-contre, nous arrêter à l'idée qu'après avoir subi toutes les vicissitudes des invasions barbares, la ville dut être une dernière fois anéantie vers le VII^e^ siècle, ainsi que je vais essayer de le justifier, et que rien d'important ni de durable n'a été fait depuis pour la réédifier.

Ces ruines, nous les rencontrons sur quatre points différents : 1° sur l'emplacement de l'ancienne ville, aujourd'hui *Beteoua ;* 2° à l'extrémité de la pointe qui forme le petit *Port aux Poules,* à l'embouchure de la *Macta ;* 3° près de la plage, entre la mer et la route de Mostaganem ; 4° enfin, à l'ouest de *Saint-Leu,* entre ce village et celui de *Damesme.*

Sans nous reporter plus loin qu'à l'époque de la persécution des catholiques d'Afrique par les Vandales d'Espagne,

Hosted by Google

vers 430, époque à laquelle la colonie était dans toute sa beauté, nous pouvons suivre, à partir de cette invasion, les effets de l'esprit de brigandage qui régnait sur toute la côte de la colonie. Bélisaire, lieutenant de Justinien, empereur de Constantinople, envoyé à la tête d'une forte armée pour soutenir Hilderic, son allié, que Gélimer, neveu de ce dernier, cherchait à supplanter, vit ses efforts couronnés de succès. Il s'empara de ce prince qui gouvernait de fait les trois Mauritanies au dépens de son oncle (534), et mit ainsi fin à l'empire des Vandales.

Les Numides vinrent ensuite. Sous la conduite de Jabdas, chef des tribus des monts Aurès, ceux-ci s'abattirent à leur tour sur les Greco-Romains; mais ne pouvant venir à bout de les chasser, ils favorisèrent la révolte de Stoza, un des chefs grecs, et, après sa défaite, ils le reçurent dans leurs contrées. Les exarques, préfets du prétoire, qui gouvernaient pour l'empereur de Constantinople, eurent sans cesse à lutter contre les *Gétules, Maures* ou *Numides,* qui étaient décidés à expulser du sol de leur patrie tout habitant d'origine ou de mœurs européennes. La lutte se poursuivit avec acharnement, car c'était, on le voit, une véritable guerre d'indépendance, et la dévastation fut longtemps la véritable tactique des deux partis. Dans une période de vingt ans, la population diminua de cinq millions d'âmes, et la *Numidie* devint presque un désert. Les incursions successives des hordes de l'Atlas avaient concentré les Greco-Byzantins sur l'étroite lisière de la plage, lorsque les Arabes musulmans envahirent, dans plusieurs expéditions, le nord de l'Afrique, sous la conduite d'Abdallah, en 653; d'Okba-ben-Nafé, en 676; de Zobeïr, en 688, et enfin de Hassan-Gassanède, gouverneur de l'Egypte, qui détruisit pour toujours Carthage.

Mais toutes les invasions ne se firent pas sans de grands carnages. Les généraux grecs, aussi bien que les généraux maures qui eurent à lutter contre les nouveaux venus, leur disputèrent le terrain pied à pied, et ne cédèrent qu'à la force. La dévastation fut extrême. La conquête mahométane reçut le nom de *Moghreb* (le pays d'Occident) qu'ils divisèrent en *Moghreb-el-Aksa* (extrême région de l'ouest), et le *Moghreb-el-Aouzat* (région intermédiaire de l'ouest, de Tlemcen à Bougie). Le nom d'*Afrikia* demeura au reste de l'ancienne Mauritanie césarienne et à la vieille province romaine, aujourd'hui la Tunisie.

Hosted by Google

A peine les Mahométans étaient-ils en possession du pays qu'ils avaient conquis, qu'une opposition très grave se forma pour la leur disputer. En 709, la reine *Kaïna,* femme célèbre qui régnait alors sur les tribus des monts Aurès, d'où étaient sortis les Numides deux siècles auparavant, désola toute la côte, renversa les édifices, détruisit les plantations qui formaient, au rapport de quelques auteurs, de *Tripoli* à *Tanger,* une suite non interrompue de bocages et de palais, voulant, par cette immense dévastation, rebuter les Asiatiques de la possession d'un désert; mais ses efforts échouèrent et, en 711, après d'horribles massacres, Tark, lieutenant de *Moussa,* dicta la loi du Coran, qui assura définitivement l'occupation arabe. Il y a tout lieu de croire que c'est au plus tard à cette dernière époque que les établissements Greco-Romains de *Portus Deorum* furent ravagés.

Je ne sais ce qu'il peut y avoir de fondé dans l'assertion de Marmol, quand il dit que les princes qui régnèrent sur Tlemcen relevèrent la cité romaine qui nous occupe. Dans tous les cas, les ruines de Portus Deorum que nous voyons aujourd'hui sont intactes; et elles nous paraissent attester surabondamment leur origine latine, à l'exclusion de toute restauration ultérieure; aussi suis-je d'avis qu'elles ne doivent avoir servi à aucun usage depuis leur destruction primitive.

Les Zyanites marocains ayant conquis Tlemcen après un siége de sept ans pendant lequel ils construisirent le *Mansourah,* vieille forteresse encore debout, n'ayant de ressemblance avec les établissements romains de la baie d'Arzew que par sa solidité, y fondèrent, en 1220, une dynastie qui dura deux cents ans. Toute la côte, depuis le Maroc jusque vers Bougie, fut soumise à ses lois. *Oran,* qui formait avec *Mers-el-Kébir* ce que les Romains appelaient le *Portus Magnus,* choisissait le magistrat qui la gouvernait d'après ses lois particulières. Elle n'avait d'autres officiers dans son sein que les employés de la Douane, dont le commerce avec les Pisans était très actif, et qui exerçaient toutes les perceptions au profit du sultan de Tlemcen. Malgré sa position avantageuse, nous ne rencontrons, sur ce point ni dans les environs, aucune ruine remontant à l'époque romaine qui puisse être signalée. La baie qui s'enfonce de 16 kilomètres, depuis la pointe *Abuja* jusqu'au cap *Falcon,* distants de 36 kilomètres, ne présente que des falaises taillées à pic, de sorte qu'il ne pouvait y être établi qu'un entrepôt pour le commerce de l'ouest et de l'in-

Hosted by Google

térieur, dont les magasins, tour à tour saccagés par les nombreux usurpateurs qui s'en emparèrent, durent être remaniés pour être appropriés à leurs nouveaux besoins. Il n'est donc pas étonnant que nous ne rencontrions pas là des vestiges imposants de cet âge. Mais à Arzew, où la baie a 52 kilomètres d'ouverture et 22 kilomètres de flèche, avec un mouillage excellent, un port sûr; où cette baie présente sur toute son étendue une plage splendide, très fertile sur bien des points, et offre des aspects vraiment magnifiques, il est tout naturel que les Romains, fuyant les rochers arides d'Oran, aient fondé une ville très importante au fond de la baie, à quelques kilomètres seulement du port, sur un sol riche, avec de l'eau relativement bonne (car elle est un peu saumâtre), le seul endroit de tout le pays environnant où il y ait de l'eau potable, et dont les antiques ruines, nombreuses et bien conservées, sont le signe certain d'une grandeur déchue. Et cependant, malgré nos recherches historiques, nous n'avons rien trouvé qui nous permît de constater l'époque de la fondation de cette ville, ni comment elle était administrée, ni à quelle époque et par qui elle fut dévastée, etc. A défaut de l'histoire, je vais raconter ce que j'ai vu dans la visite minutieuse que j'en ai faite, et ce que je me suis fait expliquer par les indigènes qui, avec les matériaux des ruines, se sont créé des caves sur l'emplacement même d'une partie de la vieille cité.

*
* *

Arzew-le-Port, bâti au pied et près de la pointe rocheuse qui forme le port, n'avait pas d'eau potable. Des citernes, dues à l'occupation espagnole, alimentaient en partie la population. Le complément y était apporté d'une source située à 9 kilomètres à l'ouest de la montagne où les Français ont bâti le village de *Sainte-Léonie*. Aujourd'hui un aqueduc dû à la munificence du Gouvernement amène, de ce point à Arzew, l'eau en abondance.

La plage est partout plate et en quelques endroits seulement boisée. Les collines, situées à 2 et 3 kilomètres au sud, laissent entre elles et la mer une bande de terrain sablonneux et ondulé, d'un aspect fort triste. On voit que la nature n'a pas donné à ce coin de la terre l'eau nécessaire pour y faire vivre

Hosted by Google

une population. Aussi, les Romains profitant du port naturel qui s'offrait à eux, avaient bâti leur ville au fond de la baie, à 2 kilomètres dans les terres; partie sur le penchant de la colline, vers la mer, et partie sur le plateau, réunissant dans de vastes réservoirs l'eau de diverses petites sources qu'on voit encore jaillir du pied des rochers et qui alimentent le village de *Saint-Leu* et celui de *Beteoua,* situé sur les anciennes ruines dont je parlerai bientôt. Mais auparavant je vais rapporter ce qui se rattache plus particulièrement à Arzew-le-Port.

Les Arabes appelaient Arzew: la *Mersa,* et le port: *Beni-Zyan,* en l'honneur de Zyanites marocains qui gouvernaient le royaume de Tlemcen. Ils y tenaient des magasins de sel, provenant des salines dites d'Arzew, encore aujourd'hui exploitées, situées au sud et à 8 kilomètres de Saint-Leu. Sous la domination turque, Arzew servit d'entrepôt non-seulement de sel, mais encore de grains destinés à l'exportation. Pendant les guerres du premier Empire, il en est sorti jusqu'à trois cents navires par an pour l'approvisionnement de l'armée anglaise en Espagne. En 1814, 40,000 bœufs furent exportés pour la même destination.

Le général Desmichels s'empara d'Arzew le 4 juillet 1833, et le traité de la Tafna nous en assura la possession. Une ordonnance royale du 12 août 1845, portant qu'une ville de 1,500 à 2,000 âmes serait fondée au lieu dit Arzew-le-Port, et qu'un territoire de 1,800 hectares y serait annexé pour être concédé aux Européens qui iraient s'y établir, reçut immédiatement son exécution. Le peuplement eut lieu en 1846. Aujourd'hui Arzew est une petite ville avec un mur d'enceinte percé de deux portes, et possédant une église, une direction du port, une caserne, etc., etc.

En 1831, Beteoua, cadi d'Arzew au service des Turcs, ne se fit pas scrupule de pourvoir de vivres et de chevaux les troupes françaises bloquées dans Oran. Abd-el-Kader s'étant emparé de la ville qu'il livra au pillage, se saisit du cadi et l'emmena à Mascara où il le fit étrangler; puis il poursuivit la lutte jusqu'à ce qu'un traité fût conclu entre le général Desmichels et l'émir. La guerre ayant recommencé, Arzew devint, au mois de juin 1835, le lieu de refuge du petit corps d'armée d'Oran après le désastre de la *Macta.* C'est de cette époque seulement que date l'occupation des ruines romaines par les Arabes marocains fixés depuis des siècles à Mazagran, à 6 kilomètres à l'ouest de Mostaganem.

Hosted by Google

Voici ce que me disent les Arabes que j'interroge à la *Medressa :* « Nous descendons des Beni-Zyan, et nous sommes reconnus pour tels. Notre origine est marocaine. Le village s'appelle *Beteoua,* du nom de notre ancien cadi, ou bien Beni-Zyan, de celui de nos ancêtres. Depuis *bezzew, bezzew* (1) de temps, nous ne pouvons, même par tradition, fixer l'époque à laquelle nos ancêtres étaient venus s'établir à Mazagran et ses environs. Après les malheurs des Français à la Macta, nous dûmes en partie les suivre. Tandis que les uns restaient sur leurs emplacements, nous autres, nous dûmes fuir et venir nous placer sous la protection française. Les ruines romaines étaient inoccupées : nous les disposâmes en village et nous nous y établîmes, plantant les figuiers de Barbarie qui l'abritent et que vous voyez, et travaillant la terre pour vivre. Mais l'ancienne ville devait être grande, très grande, ainsi que l'attestent les ruines, et nous n'en occupons que le sommet. Depuis cette époque, les Français ont aimé ces antiquités, et un des nôtres de telle famille (il me l'indiqua) en a toujours eu la garde. »

La cité romaine avait, en effet, une étendue considérable. Des remparts en pierre taillée que l'on voit debout en divers endroits, partant du pied de la colline et la remontant pour se développer ensuite sur le plateau, me font présumer que l'enceinte devait avoir une dimension d'environ 1,400 à 1,500 mètres de l'ouest à l'est, parallèlement à la mer, sur 1,200 mètres du nord au sud. A part les édifices et les maisons situées dans l'intérieur des remparts, on voit en plusieurs endroits, entre la colline et la plage, quantité d'anciens vestiges qui tendraient à faire croire à la présence de villas. La plus belle de ces ruines est au pied de la colline, à côté des sources et des réservoirs dont nous avons parlé. Il y a là des mosaïques de toute beauté. Le bâtiment est carré et mesure 20 mètres de côté dans œuvre. Tous les murs sont rasés jusqu'à 10, 20 et 25 centimètres au-dessus du sol. Le mur extérieur, qui paraît avoir été restauré depuis l'occupation française pour soutenir les terres qui ne manqueraient pas de combler complétement toutes les beautés qu'on y admire, est plus élevé ; de sorte qu'il offre aujourd'hui la forme d'un bassin dans lequel

(1) « Depuis très, très longtemps, ..., » (La répétition du mot *bezew* (beauconp) est employée, en arabe, pour donner plus de force à l'expression.)

Hosted by Google

on a réuni toutes les pierres gravées, toutes les statuettes qu'on a trouvées et qui sont ainsi soustraites à la cupidité des passants. La division des appartements du palais (car ce devait être un palais ou des thermes) est marquée par des cloisons en maçonnerie de 20 à 25 centimètres d'épaisseur. Tantôt elles sont rasées jusqu'à la surface du sol et ne laissent voir que les assises; tantôt elles sont un peu élevées et atteignent 20, 40 et 50 centimètres.

Chaque pièce du bâtiment est pavée en mosaïque. Aucune des pièces n'a son entrée sur la galerie; mais elles communiquent entre elles. Les murs en maçonnerie ont 25 centimètres d'épaisseur et leurs amorces ont encore 20 et 30 centimètres de hauteur; d'autres ne présentent que les assises.

Deux petits cercles en maçonnerie, dans le carré central, sont bien conservés.

Les appartements du sud, faisant face au rocher et à la ville, ont chacun leur porte de communication très apparente. Les mosaïques sont diversement coloriées et représentent des sujets variés très nettement dessinés.

Les appartements de l'ouest sont pareils à ceux du sud. Ceux du nord sont en partie recouverts de terre. Il faut gratter pour voir les mosaïques.

Quant à ceux de l'est, ils sont recouverts d'une couche de terre si épaisse qu'il faudrait faire des fouilles pour les mettre à nu. Les herbes couvrent presque les mosaïques et les murs. Le carré central devait former un appartement magnifique.

*
* *

Au milieu de la ville, inclinant un peu vers le sud-est, il existe sur le plateau, en dehors du village arabe actuel, une ruine qui paraît avoir été ou un temple ou la maison du gouverneur. C'est ce qu'il y a de plus important comme dimension et comme beauté antique.

*
* *

Les autres points de la baie d'Arzew sur lesquels il existe des ruines romaines agglomérées sont les suivants :

Hosted by Google

Echelle au $\frac{1}{100,000}$

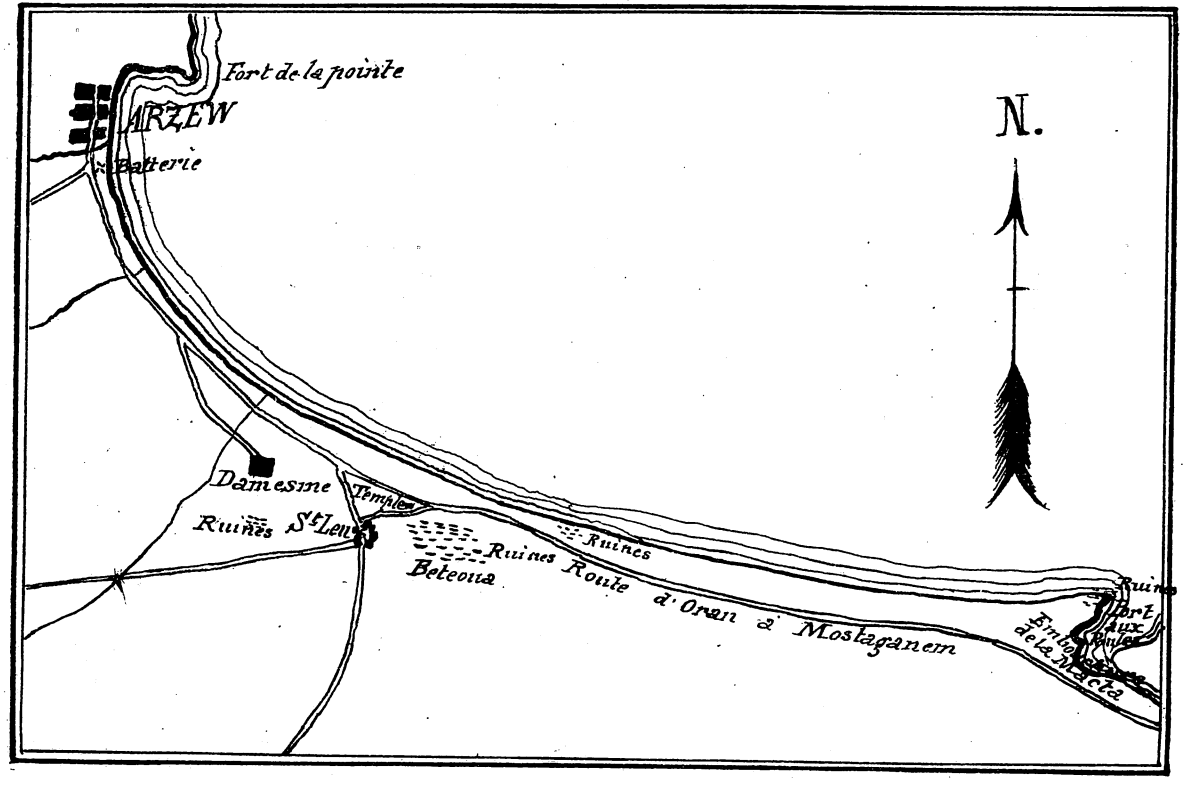

Hosted by Google

1° Entre Damesme et Saint-Leu, à environ 1,500 mètres à l'ouest de ce dernier village ;

2° Sur la plage, à 4 kilomètres de Saint-Leu, vers Mostaganem ;

3° A l'embouchure de la Macta, au bout de la langue de terre qui forme le *Port-aux-Poules*. Les uns et les autres dépendaient de *Portus Deorum ;* comme elles sont moins importantes et n'offrent pas un égal intérêt, il suffit de les signaler.

Le curé de Saint-Leu, qui s'occupe avec goût de numismatique, me disait que les colonnes de la Magdeleine, à Paris, provenaient des ruines de Saint-Leu. Le gouvernement de Juillet les y aurait fait transporter immédiatement après leur découverte, à la suite de fouilles faites par les ordres des princes d'Orléans. Dans tous les cas, les couloirs, le carré central ainsi que la plupart des appartements de l'ancien monument, placé en contre-bas du plateau, près des sources, sont littéralement garnis de statuettes, de pierres sculptées et gravées, de chapiteaux, etc., qu'on a trouvés dans les divers endroits de ces ruines et qu'on a amassés là pour prévenir leur disparition. Il y a lieu cependant de croire que les meilleurs échantillons ont dû être emportés par les diverses nations qui en ont successivement fait la conquête après la chute greco-romaine, tels que les Maures, Turcs, Espagnols, et que ce qui existe aujourd'hui n'est dû qu'aux fouilles faites depuis l'occupation française.

Désirant ne pas quitter ces lieux d'un autre âge sans en emporter un souvenir, j'ai voulu arracher un morceau de mosaïque. Malheureusement je n'avais aucun outil pour m'aider dans cette tâche. J'aurais pu, si je m'étais muni d'un peu de colle-forte assez claire, en fixer sur du papier un petit carré représentant un sujet quelconque, mais je n'avais qu'un mauvais couteau arabe, et plus je cherchais à en détacher un morceau compacte, moins j'y parvenais, tant la friabilité du ciment qui fixe les grains était sensible dès qu'on cherchait à les soulever. Je dus donc renoncer à détacher un fragment du sujet principal, représentant Bacchus partant pour la guerre des Indes.

Bien des pans de mur existent encore dans les ruines, et ont été plus ou moins utilisés. Ce qui l'est le plus, ce sont d'antiques citernes que l'on voit en cinq ou six endroits, longues de 10 à 12 mètres, hautes de 15 environ et larges de 4

Hosted by Google

et 5 mètres, placées sur le versant nord, de manière à recevoir les eaux. Aujourd'hui les Arabes les habitent ou les emploient comme écuries pour leurs animaux domestiques.

Marseille, le 31 mai 1873.

M'SILA

La ville arabe de M'Sila est bâtie à 5 kilomètres à l'ouest de l'ancienne ville romaine *Justinia Zabis*, à cheval sur l'Oued Ksob, rivière intarissable, ayant même en été un débit considérable. Elle est située par 35° 42' 30" de latitude Nord, et par 2° 12' de longitude Est. C'est à peu près, cependant un peu au nord, le centre de la plaine d'Emsir. Les Français y pénétrèrent au mois de juin 1841 et en prirent possession. Elle forme aujourd'hui un kaïdat dépendant du cercle de Boussaada.

M'Sila se compose de trois quartiers: les deux plus considérables sont sur la rive gauche; le troisième, où est le bureau arabe-français, est sur la rive droite. De très beaux jardins donnant des fruits et des légumes en abondance l'encadrent. La population, estimée à 3,000 âmes, est uniquement composée d'Arabes, de Turcs et de Konlouglis. L'industrie en est renommée. Elle consiste en sellerie, haïcks, burnous et comprend tous les travaux arabes dans lesquels entrent la laine et le cuir.

L'intérieur de M'Sila ressemble à toutes les villes arabes : ruelles étroites, sans symétrie, grandes cours. Les maisons, dont quelques-unes seulement ont un premier étage, sont pour la plupart composées d'un simple rez-de-chaussée. Presque toutes sont bâties avec de la boue séchée, des planches mal équarries au-dessus des portes et fenêtres, et des soliveaux serrés pour soutenir les terrasses. La pierre est très peu employée, excepté pour les piédroits et les chambranles des portes et fenêtres.

La plaine d'Emsir n'a pas de carrière susceptible d'être exploitée pour en tirer des pierres de taille; mais l'antique cité de Zabis, située à 5 kilomètres à l'est de M'Sila, dont nous parlerons tout à l'heure, a été en partie dévastée dans le but de

Hosted by Google

s'en procurer. Les matériaux que nous voyons aujourd'hui sur pied, ayant servi à l'édification des maisons de la ville arabe, peuvent nous donner une idée approximative de l'importance de la cité de Justinien.

M'Sila a un cachet d'impropreté particulier entre toutes les villes arabes, généralement infectes. En dehors des impuretés ménagères et naturelles qui fermentent dans les rues et jusque dans les maisons, au point de vicier l'air, assez raréfié déjà dans l'intérieur de la ville par l'étroitesse des rues, les inhumations ont lieu à ciel ouvert, sur les places; et comme elles sont faites d'après les usages arabes, les miasmes les plus délétères qui s'en dégagent portent une grave atteinte à la santé publique. En effet, les inhumations arabes ont lieu tout près des villages, quand ce n'est pas dans l'intérieur même. Les fosses sont peu profondes, le sol étant gratté plutôt que creusé. Les sépultures se composent de deux rangées de dalles parallèles, posées verticalement, reliées à la tête et aux pieds par deux autres dalles, et formant un cadre dans lequel on dépose le cadavre. Deux ou trois pierres posées à plat couvrent la fosse qui n'a pas plus de 40 à 50 centimètres de profondeur. Pour voir le cadavre, on n'a qu'à écarter une des pierres qui le recouvrent. Au point de vue de la salubrité, ce système est déplorable. A M'Sila surtout, les cimetières se trouvant sur la limite séparative des quartiers, l'odeur qu'ils répandent est telle que le séjour est presque impossible aux étrangers. Aussi quelle mortalité chez les indigènes!

JUSTINIA ZABIS

Les ruines de cette antique cité ne sont pas précisément imposantes, parce que tous les édifices ont été rasés; mais on voit, par l'étendue qu'elle occupait et par les derniers vestiges qui en restent, que ce devait être une ville importante. En effet, sa situation au milieu d'une plaine immense, traversée par plusieurs cours d'eau, notamment l'Oued Ksob, intarissable en été, ne pouvait manquer de faire de ce canton le centre d'une grande colonie agricole.

Une prise d'eau antique, attribuée aux Romains, sur l'Oued Ksob, à 5 kilomètres en amont de M'Sila, et encore utilisée

Hosted by Google

par les indigènes, amenait les eaux à la ville et permettait d'irriguer une grande partie de son territoire. Tel on voit le pays aujourd'hui, tel il devait être il y a près de 2,000 ans. La population y est si peu dense que les générations s'y sont succédé sans y apporter d'autres modifications que celles qui proviennent du temps. C'était la conséquence inévitable d'un peuple pasteur et nomade, se fixant au milieu d'un pays agricole. Tout est resté dans son ancien état; rien n'a été fait pour l'améliorer. Seul, le temps, joint à la cupidité des hommes, y a fait ses ravages.

Les ruines n'ont aucun mur debout; mais les amorces des maisons, dont quelques-unes s'élèvent de 20 centimètres au-dessus du sol, subsistent sur une grande surface. En les voyant, on ne peut s'empêcher de penser qu'à l'époque où la ville de Zabis florissait, le pays, qui paraît désert aujourd'hui, devait être très animé, boisé peut-être ! Deux ou trois mauvais gourbis établis avec de vieux matériaux donnent abri aujourd'hui à quelques familles indigènes qui se livrent à l'horticulture.

Du côté opposé, c'est-à-dire à l'ouest de M'Sila, il existe, à environ 18 kilomètres, sur un monticule qui s'élève de trois mètres au-dessus du niveau de la plaine, une vieille ruine romaine, carrée, ayant 25 mètres de côté, qui devait servir de poste. Il n'en reste aujourd'hui que les bases, dont les assises, formées d'une seule pierre, ont environ 1^{m},50 d'épaisseur.

Marseille, le 24 mai 1873.

POTERIES KABYLES

Dans un canton tout particulier de l'Afrique, la Kabylie, situé à 30 lieues au sud-est d'Alger, et formant le pâté montagneux au sommet duquel le Fort-National a été bâti après la pacification de cette contrée, en 1857, le culte des traditions antiques, poussé à un haut degré dans l'art céramique, s'est conservé intact à travers les âges. Les poteries que j'y ai acquises le 20 juin 1871, à Fort-National, chez M. Mera, adjoint au maire et marchand de comestibles, peuvent servir de modèle. Deux amphores de la dimension d'une cruche ménagère, contenant, par conséquent, environ la moitié de l'*amphora capitolina* conservée à Rome comme type, et dont la capacité

Hosted by Google

est évaluée à 25 litres (1), me frappèrent tellement par leur ressemblance avec les modèles antiques, que je voulus m'informer de leur provenance et me les procurer. Le pays étant à cette époque totalement soulevé, j'appris qu'il n'y avait pas moyen d'en acheter d'autres. J'acquis donc les deux seules amphores existantes, au prix auquel on voulut bien me les faire payer, ainsi que d'autres poteries d'un type différent dont je parlerai tout à l'heure.

M. Mera et quelques autres colons du Fort me donnèrent l'assurance que l'industrie de ces poteries s'exerçait dans presque toutes les tribus de la Kabylie, notamment chez les *Fraoussen,* fraction importante de la Confédération établie vers le nord-est, et s'étendant depuis le Fort jusqu'au fleuve Sébaou, qui coule au nord du massif kabyle. Ces industriels ajoutèrent qu'en temps de paix ils s'en procuraient aisément pour les revendre à des touristes qui les recherchaient volontiers, les Anglais surtout ; mais qu'à ce moment, et jusqu'après le rétablissement de l'ordre, il y avait impossibilité matérielle de s'en procurer d'autres.

Pendant mes pérégrinations de quatre mois à travers ce pays, j'ai pu me convaincre qu'en effet la poterie était confectionnée un peu partout ; mais nulle part je n'ai rencontré le fini ni la forme élégante et solide à la fois qu'on trouve dans les amphores fraoussennes. Les ustensiles que l'on fabrique sont tous d'un usage ménager, et variables de tribu à tribu quant à la forme et à l'élégance. Ils consistent en amphores, gargoulettes, pots de toutes dimensions, généralement quasi sphériques, mais bosselés et munis de goulots plus ou moins bien finis. On trouve aussi des jarres et surtout des lampes à plusieurs becs dont ils se servent pour leur usage ordinaire ; et d'autres lampes plus monumentales qu'ils placent dans l'intérieur des marabouts ou autres lieux venérés.

En outre des deux amphores, j'acquis de M. Mera des gargoulettes fines, de modèles variés, provenant de la même origine. Elle sont semi-sphériques, un peu aplaties à la base, avec un très long goulot. D'autres, moins élancées dans leur

---

(1) Les récentes recherches de M. Aurès portent à 26 litres la capacité de l'amphore romaine. V. AURÈS. — *Notes sur l'expression antique de la contenance d'une Ænochoé du Musée de Nimes.*

(Note de l'archiviste de la Société)

Hosted by Google

forme, jumelles, ressemblent à des lunettes de théâtre quatre ou cinq fois grandies, auxquelles on aurait ajouté deux becs opposés pour faire couler l'eau.

Quant à la confection de ces diverses poteries, on voit bien que, très soignée pour des Arabes, elle laisserait fort à désirer pour nos grandes usines. Cependant on y retrouve le cachet de l'antiquité, et à ce titre, elles intéressent. Les descendants des Barbares sont trop rustiques pour songer à faire mieux que leurs devanciers. Tels ils sont aujourd'hui, tels ils étaient il y a mille ans. Ils n'ont en rien altéré ni leur fanatisme religieux, ni leur langue, ni leurs coutumes, ni leur habillement. Il y a dès lors tout lieu de croire qu'il en a été de même de leur vaisselle, qui a conservé dans sa forme toute la pureté étrusque. Là, point de fours : pour toute cuisson, la poterie, séchée et vernie, est exposée au soleil, qui lui donne seul la tenacité qu'elle possède. Aussi est-elle d'une très grande porosité.

Le nom de *fraoussen* viendrait de *français*. Suivant la tradition, il paraîtrait qu'à une époque assez reculée, un ou plusieurs membres de l'antique famille des Montmorency se seraient fixés, de gré ou de force, en Afrique, et auraient fait souche, de laquelle sont sortis les anciens chefs de l'Algérie, qui figurent encore à la tête des aghalicks, ou grands commandements. Tous ont des fleurs de lis gravées sur leur vaisselle, et ils en font généralement parade dans les *diffas* (repas) qu'ils donnent aux officiers français de passage. C'est du moins l'origine qu'ils se donnent.

En Kabylie, les *fraoussen* ont un type particulier. Ils ressemblent assez aux Basques, et bon nombre d'entr'eux sont blonds. Ce ne serait pas là une raison péremptoire, car dans toutes les fractions de la Kabylie il y a des hommes blonds, circonstance due peut-être au croisement, mais c'est un fait curieux à constater. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est admis en Kabylie que cette tribu a pour aïeux des Français, et c'est ce qui expliquerait, à défaut d'autre raison meilleure, comment ils ont pu, relégués au milieu des montagnes, sans commerce étranger, conserver la pureté antique de l'art céramique.

Marseille, le 26 mai 1873.

Hosted by Google

MOLLUSQUES ACÉPHALES

Le chott (1) de M'Sila, dans la province de Constantine (Algérie), est situé entre 34° 50' et 35° 80' de latitude nord, et 1° 60' et 3° 50' de longitude est. Il reçoit les eaux d'un rayon moyen de 30 lieues et ne se dessèche jamais, par suite des nombreux cours d'eau qui l'alimentent, dont quelques-uns d'entre eux sont considérables. L'étendue du lac varie suivant la saison.

En partant de M'Sila et se dirigeant vers l'ouest, on marche deux journées dans une plaine complétement inculte, à l'aspect de laquelle l'imagination vient à l'appui de la tradition qui veut que le pays ait été, à des époques reculées, couvert par les eaux. Le 14 août 1871, pendant que la colonne dont je faisais partie, se dirigeant de M'Sila sur Aumale, était au repos, je vis sur le sol un caillou, entraîné par les eaux, qui me parut d'une structure particulière. Ayant immédiatement fixé plus particulièrement mon attention, je ne tardais pas à découvrir à quelques pas de moi, adhérents à la croûte terreuse d'un commencement de ravine, d'environ un mètre, produite par les orages, quantité de mollusques acéphales, de la famille des ostréacés. En dix minutes j'en recueillis une cinquantaine, et j'aurais pu m'en procurer davantage si je n'avais voulu choisir. Il paraît qu'on en rencontre dans tout ce chott formant l'immense plaine d'Emsir, au milieu de laquelle est M'Sila.

Ces mollusques ayant été arrachés par moi-même du sol vierge, j'en garantis la provenance; mais je ne suis pas assez versé dans la double science zoologique et géologique pour les déterminer.

---

(1) On donne le nom de *Chott* à une certaine étendue de sol, sans issue, formant cuvette, et recevant les eaux des pays voisins plus élevés. Les chott sont des espèces de réservoirs qui se couvrent de très grandes nappes d'eau en hiver et se dessèchent quelquefois en été. Quand les chott ont peu d'étendue, on leur donne le nom de *Sebkha,* comme, par exemple, la Sebkha ou grand lac salé d'Oran (Algérie), lequel a 40 kilomètres de longueur sur 7 à 8 de largeur, et qu'on traverse à sec pendant six mois de l'année; tandis que 25 à 30 centimètres d'eau la couvrent en entier pendant l'hiver. Quand les chott sont plus petits encore, ils prennent le nom de *Daya.* Les daya sont des réservoirs au milieu de pâtés montagneux; ou bien encore des bas-fonds sans issues, où les eaux pluviales vont s'amasser, ne disparaissant de cette conque que par infiltration ou par évaporation.

Hosted by Google

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE

INSTRUCTION JUIVE

Malgré toutes les informations auxquelles je me suis livré, je n'ai rien pu obtenir de précis à ce sujet. Je n'ignore pas que l'instruction publique est placée en dehors de toute action administrative ; mais j'aurais voulu connaître les diverses branches qu'elle embrasse, ainsi que le fonctionnement de la coopération israélite. A Oran, chef-lieu de la province, les écoles juives des deux sexes sont nombreuses. Dans l'intérieur, partout où il y a quelques juifs réunis, il y a aussi une classe d'asile ; mais je ne sache pas qu'il y ait dans toute la province un seul établissement d'éducation pour les hautes études.

L'instruction juive comprend :

1° L'enseignement primaire consistant à apprendre aux tout jeunes enfants les premiers éléments de la langue et de la religion. Ce sont des espèces de salles d'asile où l'on voit quelquefois les deux sexes réunis, et cette promiscuité paraît ne présenter aucun inconvénient. Les locaux sont des maisons particulières situées dans les centres juifs. Ils sont si bien garnis, que les jeunes têtes qui s'y meuvent leur donnent l'apparence de fourmilières ;

2° L'instruction secondaire qui comprend la lecture, l'écriture, le calcul, les études grammaticales et le dessin. Elle est donnée à *tous* les enfants mâles dans de vastes locaux dont les portes sont toujours closes et ne reçoivent le jour que par des vasistas élevés. Chaque enfant criant à tue-tête pour étudier ses leçons, le vacarme qui en résulte est tel, qu'il serait impossible à des étrangers de s'entendre ;

3° Il doit y avoir sans doute aussi des cours particuliers pour les hautes études ; mais Oran ne possède aucun établissement spécial. Les juifs qui veulent donner une instruction plus élevée à leurs enfants, les placent dans des colléges français ou arabes-français.

Hosted by Google

Quant aux femmes juives, elles sont généralement très peu lettrées.

En résumé, l'instruction primaire et secondaire est très répandue chez les juifs d'Afrique, sans que l'administration française y intervienne, ni directement, ni indirectement. Leurs écoles sont situées au milieu de leurs quartiers; et, si quelques-uns d'entre eux, plus riches et plus raffinés dans leurs goûts, mettent leurs enfants dans les colléges français, eux ne reçoivent dans leurs maisons d'éducation aucun étranger. Les Juifs sont une race particulière dont tous les membres s'entendent très bien pour perpétuer leur langue et leur religion sans le concours d'aucune attache administrative; et à ce sujet, on peut dire d'eux qu'ils forment un État dans l'Etat.

Marseille, le 1er juin 1873.

INSTRUCTION MUSULMANE

Au moment de la conquête, les études musulmanes se divisaient en trois branches :

1° L'instruction primaire, consistant à apprendre aux enfants de 6 à 10 ans les premiers éléments de la religion, en même temps que la lecture et l'écriture. Le local de l'école primaire était presque toujours attenant à une mosquée;

2° L'instruction secondaire, comprenant la lecture, l'explication du Coran et les études grammaticales élémentaires, suivie par des enfants appartenant en général à la classe aisée, âgés de 10 à 15 ans. Cet enseignement se donnait dans des locaux dépendant des mosquées, appelés *zaouïa;*

3° Les hautes études qui se composaient de cours de droit et de jurisprudence, de théologie, de traditions religieuses, de quelques notions d'arithmétique, d'astronomie, d'histoire et de médecine, constituaient des espèces d'universités appelées *medressa.* Les locaux étaient des dépendances des mosquées, dont quelques-unes offraient un certain nombre de cellules où les étudiants logeaient gratuitement. Les jeunes gens admis dans les *medressa* appartenaient presque tous à des familles lettrées et vouées à la vie religieuse.

L'instruction publique était placée en dehors de l'action directe de l'administration. Lorsque les biens des mosquées

Hosted by Google

furent réunis au domaine de l'Etat, la plupart de ces écoles furent comprises dans le transfert, ce qui explique comment aujourd'hui elles sont moins nombreuses qu'autrefois.

Actuellement l'instruction première est donnée dans les tribus par des *taleb* nommés *derrers,* qui enseignent l'écriture et la lecture et quelquefois le Coran.

L'instruction secondaire est encore donnée dans quelques *zaouïa,* et l'instruction supérieure, complétement placée sous la surveillance de l'Etat, est du ressort des trois *medressa* instituées par décret du 30 septembre 1850, à Blidah, Tlemcen et Constantine. L'enseignement de ces écoles est gratuit. Il a pour but de former des candidats aux emplois dépendant des services du culte, de la justice, de l'instruction publique indigène (*eulama,* jurisconsulte) et des bureaux arabes (*khodja,* écrivain). Il comprend :

Un cours de grammaire et de littérature;
Un cours de droit et de jurisprudence;
Un cours de théologie.
Le personnel de chaque medressa se compose :
D'un directeur;
De deux professeurs;
Et d'un homme de peine *(oukaf).*

Le directeur reçoit un traitement annuel de 2,100 francs et les professeurs 1,500 francs. Ces écoles sont sous la direction supérieure du gouverneur de la colonie et subsidiairement des généraux commandant les trois provinces, ayant pour auxiliaires immédiats les officiers des corps de troupe attachés aux affaires indigènes.

La bienveillance de l'administration est telle qu'il a été institué, en faveur des Musulmans, des salles d'asile pour les enfants, des ouvroirs pour les jeunes filles; et que des bourses, dites *d'apprentissage,* ont été accordées à des sujets pauvres pour leur permettre d'apprendre un métier utile chez un industriel ou un artisan !

Les trois régiments de spahis ont, dans chacune de leurs *smalas,* des écoles régimentaires arabes-françaises, dirigées par les officiers de l'escadron, et dans lesquelles on enseigne aux enfants mâles des spahis (enfants de troupe) tout ce qu'il est possible de leur apprendre dans les deux langues, en vue d'en faire des sous-officiers et des officiers indigènes. — Il en est de même dans les trois régiments de tirailleurs où les enfants de troupe sont très bien tenus.

Hosted by Google

En dehors de toutes les écoles, il existe encore à Alger, à Oran et à Constantine une chaire supérieure pour l'enseignement de la langue arabe, à la tête de laquelle est un Français (1). Il n'y a que les personnes déjà familières avec la langue et qui veulent l'étudier à fond qui puissent suivre ce cours avec fruit. Aussi, à part quelques amateurs, très peu de gens le fréquentent. Enfin, il a été créé à Alger, ainsi qu'à Constantine, un collége national arabe-français où la plupart des chefs indigènes envoient leurs enfants. Oran n'en possède pas encore.

Très peu de femmes musulmanes ont fait des études. Les plus érudites connaissent tout au plus les éléments de l'instruction première dont j'ai parlé.

Marseille, le 31 mai 1873.

INSTRUCTION FRANÇAISE, ESPAGNOLE, ITALIENNE

Dans le département d'Oran, il n'y a aucune école particulière pour les étrangers, où les jeunes gens puissent apprendre la langue de leur pays d'origine. Tous les enfants espagnols et italiens des deux sexes, qui en ont les moyens, reçoivent l'instruction dans les établissements français.

L'instruction publique française, en Algérie, est dirigée par un recteur, ayant son siége à Alger. Il est secondé par deux inspecteurs d'académie et trois inspecteurs primaires placés au chef-lieu de chaque province.

Les études sont les mêmes qu'en France : classes d'asile, institutions particulières secondaires et préparatoires, colléges communaux, école préparatoire de médecine et de pharmacie, et une école normale primaire à Alger.

Marseille, le 1er juin 1873.

---

(1) M. Houdas, à Oran, orientaliste très distingué.

Hosted by Google

N. B. — La planchette d'instituteur arabe, offerte à la Société d'Alais et qui accompagnait l'envoi de ces notes, a été prise par nous en Kabylie, pendant l'expédition de 1871, dans un établissement appelé *la Koubba,* établissement communal et religieux où l'on tient une école indigène et où les anciens délibèrent.

FACE N° 1

(Sourate 64. — Versets 6, 7 et 8)

(Traduction)

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.... que Dieu répande ses bénédictions sur Notre-Seigneur Mohammed !

Car, lorsque des apôtres vinrent à eux, accompagnés de signes évidents, ils disaient : un homme comme vous nous enseignerait la voie ! et ils ne croyaient pas, et ils tournaient le dos aux enseignements. Dieu peut bien se passer d'eux; il est riche et plein de gloire.

Les infidèles prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis-leur : Dieu vous ressuscitera et vous dira ce que vous avez fait. Cela lui sera facile.

Croyez en Dieu et à son apôtre.....

N° 2

(Sourate 64. — Versets 1, 2, 3, 4)

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.... que Dieu répande ses bénédictions sur Notre-Seigneur et maître Mohammed !

Au nom du Dieu clément et miséricordieux. Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre chante les louanges de Dieu. A lui, appartient le pouvoir; à lui, appartient la gloire : lui seul peut tout.

C'est lui qui vous a créés. Tel parmi vous est infidèle, tel autre croyant. Dieu sait ce que vous faites.

Il a créé les cieux et la terre en toute vérité; il vous a formés, il vous a donné de plus belles formes, et vous retournerez tous à lui.

Il connaît tout ce qui se passe dans les cieux et sur la terre; il connaît ce que vous cachez et ce que vous produisez au grand jour. Dieu connaît ce que les cœurs renferment.

Car, lorsque des apôtres vinrent à eux.....

Hosted by Google

MAXIMIN D'HOMBRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE

LUE A LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS, DANS SA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1875

Par

M. G. CHARVET, Archiviste de la Société

Deu agradal e al pobol util.
Agréable à Dieu et utile au peuple.
(VIEILLE CHARTE D'ALAIS.)

MESSIEURS,

On l'a dit bien souvent et avec juste raison : certaines familles semblent être prédestinées au goût des recherches studieuses; elles possèdent ce don naturellement et se le transmettent de génération en génération comme un précieux héritage. Cette observation ne s'est jamais manifestée avec plus d'évidence qu'à l'égard de notre cher et regretté confrère Maximin d'Hombres.

François-Louis-Maximin d'Hombres naquit, le 14 août 1810, à Alais, d'une ancienne et honorable famille des Cévennes. Il était fils de François-Régis d'Hombres dont les vertus charitables sont restées légendaires, et de Marie-Antoinette-Eulalie Déroche, de Génolhac.

Petit neveu des deux célèbres Boissiers de Sauvages, par sa grand'mère Marie-Augustine Boissier de La Croix de Sauvages, et neveu du baron d'Hombres-Firmas, il voulut se rendre digne de ses devanciers et suivre comme eux, avec honneur, la voie que leurs travaux lui avaient ouverte.

Doué d'une intelligence peu commune et d'une pénétration non moins remarquable, Maximin fit avec succès ses études classiques à Forcalquier d'abord; à Aix ensuite chez les R. P. Jésuites. Il les poursuivit plus tard au collége de sa ville natale, et alla les compléter à Paris par celles du droit.

Hosted by Google

Ses débuts à Alais, comme avocat, lui valurent les éloges les plus mérités et firent présager pour lui un brillant avenir. Il prit, pendant trente-cinq ans, une part active à tous les grands débats judiciaires qui se produisirent devant le Tribunal de cette ville. A partir de 1840, il fit toujours partie des Conseils de l'ordre; et, à neuf reprises différentes, il en fut élu bâtonnier. « Cœur noble, âme généreuse, esprit cultivé, a dit sur sa tombe un de ses anciens confrères, Maximin d'Hombres était un de ces hommes dont le talent et la probité s'imposent et honorent les corps auxquels ils appartiennent (1). »

Caractère aimable et enjoué, esprit incisif et éminemment gaulois, Maximin avait l'aimable défaut des hommes très spirituels qui n'ont jamais l'air de se prendre tout-à-fait au sérieux, lors même qu'ils se livrent à des occupations fort sérieuses; contrairement aux esprits bornés ou superficiels qui se gardent bien de douter d'eux-mêmes, et font consister leur principal mérite à s'occuper avec une gravité affectée de choses parfaitement insignifiantes.

Un de nos confrères de la Société d'Alais décrivait naguère avec finesse « cette figure originale et sympathique, présentant un singulier mélange de douceur et de malice, de bonhomie et de causticité. ..... Ce charmant causeur, prompt à la réplique, habile à lancer le trait, à la verve familière, aiguisée, piquante, ironique, mais jamais blessante (2). »

Une bienveillance constante, une bonté inaltérable, formaient, en effet, le fond du caractère de Maximin d'Hombres. Ses qualités charmantes, son abord facile et plein d'aménité, lui attiraient l'estime et l'affection universelles. Quant à ses amis, ils ont pu apprécier combien l'un d'entre eux (3) l'a justement défini en signalant chez lui cette *ténacité du cœur* qui rendait ses affections indissolubles.

Pourrions-nous oublier, en parlant des précieuses qualités de notre ami, celles qui étaient peut-être les moins apparentes, mais en même temps les plus réelles : ces vertus bienfaisantes, ces habitudes de charité, héréditaires dans sa famille, dont pourraient rendre témoignage tant de misères secourues, tant

---

(1) Discours de M. Emile Pin, bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Alais.

(2) V. AUPHAN. — Compte-rendu des travaux de la Société scientifique et littéraire d'Alais pendant l'année 1873.

(3) Eloge de Maximin d'Hombres, par M. d'Espinassous.

Hosted by Google

d'infortunes soulagées en silence, sans faste et sans ostentation ?

Aussi, lorsque à la fin de sa carrière d'avocat, parcourue avec autant d'honneur que de distinction, Maximin d'Hombres fut appelé à la présidence du Tribunal d'Alais, tous ses concitoyens, sans acception d'opinions, applaudirent avec enthousiasme à une nomination si bien justifiée.

*
* *

Maximin d'Hombres avait épousé, le 26 novembre 1844, Mlle Victorine Farjon, de Montpellier, dont l'inaltérable affection l'a, jusqu'à ses derniers moments, entouré des soins les plus délicats et les plus dévoués.

Durant de longues années, Maximin d'Hombres a fait partie du Conseil municipal d'Alais, où l'avaient appelé la confiance et l'affection de ses concitoyens ; et il a rempli, pendant un certain temps, les fonctions d'adjoint à la mairie.

Il était membre de l'*Académie du Gard*, de la *Société des Études pour les langues romanes* et de notre *Société scientifique et littéraire* dont il a occupé la présidence pendant l'année 1872. Sa perte laisse parmi nous un vide qui ne sera jamais comblé.

Maximin d'Hombres avait eu quatre frères morts avant lui et une sœur qui lui survit : 1° Hippolyte, ancien élève de l'École polytechnique, mort en Afrique capitaine du génie; — 2° Léonce, mort religieux trappiste; — 3° Ernest, mort garde-général des Eaux-et-Forêts; — 4° Paulin, mort enseigne de vaisseau devant Saint-Jean-d'Ulloa; — 5° Pauline, religieuse de la Visitation à Tarascon, seule survivante.

Avec Maximin s'éteint la descendance mâle de la branche cadette de la famille d'Hombres.

*
* *

Doué d'une aptitude exceptionnelle pour toutes sortes de travaux; mais principalement porté vers les études littéraires, historiques et archéologiques, Maximin savait faire marcher de front ces diverses études avec celles de sa profession. Les

Hosted by Google

premières avaient même d'autant plus de charme et d'attrait pour lui qu'elles fournissaient à son esprit une agréable diversion aux fatigues du barreau, et lui servaient en quelque sorte de délassement.

Le but constant qu'il poursuivit toute sa vie fut de mettre en lumière les principaux faits historiques qui se rattachent au passé de sa ville natale pour laquelle il professait, comme tous ses devanciers, une prédilection intime et profonde, un culte ardent et passionné : *Soli totus amor* (1).

A part ses incontestables qualités littéraires, ce qui mérite surtout d'être signalé chez notre savant confrère, c'est l'esprit de suite et l'opiniâtreté dans le travail qui, chez l'historien et l'érudit sont toujours des qualités fécondes.

« On est en général tenté de plaindre les savants qui consacrent leur vie à composer de gros livres et les curieux qui passent leur temps à les lire, dit M. Gaston Boissier. Peut-être les uns et les autres sont-ils beaucoup moins malheureux qu'on ne le suppose. S'il faut un certain courage pour se jeter résolument dans ces études pénibles et infinies, il est rare, quand les premières difficultés sont vaincues, qu'on n'éprouve pas pour elles un très grand attrait : elles ont ce privilége qu'elles donnent beaucoup plus qu'elles ne promettent. Les érudits qui se sont fait un domaine restreint et fermé, le fouillent avec passion dans tous les sens, et finissent toujours par y découvrir quelque coin de terre inconnu où ils sont les premiers à poser le pied. Ce plaisir est un des plus vifs qu'on puisse éprouver, et il n'est pas commun (2). »

*
* *

Maximin d'Hombres nous a laissé trois excellentes études ou notices réunies dans le volume des *Recherches historiques sur Alais,* publié en 1860, en collaboration avec MM. Marette, Duclaux-Monteil et César Fabre.

La première de ces notices est un précis historique sur la *Seigneurie d'Alais.* C'est, sans contredit, le travail le plus complet qui ait jamais été publié sur cette matière.

---

(1) Epigraphe inscrite par Maximin d'Hombres en tête de son Étude sur Alais.

(2) G. Boissier. — *Les provinces orientales de l'empire romain. (Revue des Deux-Mondes.* Juillet 1874, p. 111.)

Hosted by Google

La seconde contient une étude archéologique et historique sur l'ancienne église de Saint-Jean-Baptiste d'Alais, convertie plus tard en cathédrale.

La troisième traite des anciens noms des rues et places de la ville avec l'indication de leur étymologie.

On doit en outre, à notre confrère, de nombreux articles publiés dans l'*Echo d'Alais*, journal local dont l'existence a duré onze années, de 1841 à 1852, et dont il fut l'un des principaux fondateurs.

On a aussi de lui une notice biographique publiée en tête de la deuxième édition de *Las Castagnados*, recueil de poésies languedociennes du marquis de La Fare-Alais, à qui l'unissait une vieille et étroite amitié ; et trois ou quatre plaquettes, sans nom d'auteur, qui n'ont jamais été mises en vente : il n'en a été tiré qu'un nombre très restreint d'exemplaires (1).

Mais les travaux les plus considérables dus à ses longues et patientes recherches et à sa profonde érudition, sont : 1° Une Étude de longue haleine, sous forme de discours, intitulée : ALAIS, *ses origines, sa langue, ses chartes, sa commune et son consulat ;* 2° Le nouveau DICTIONNAIRE LANGUEDOCIEN resté inachevé.

*
* *

Dans son Étude sur Alais publiée par nos Bulletins, l'auteur expose d'abord l'ensemble de son œuvre.

Il a pris à tâche de faire ressortir le synchronisme qui existe entre les origines de l'organisation municipale de la ville d'Alais et celles de la formation de son langage. Il établit l'étymologie du nom d'Alais qui tient par ses racines à la langue celtique ; il montre la contrée successivement occupée par les Ibères, les Ligures, les Celtes, les Romains, les Franks, les Visigoths, les Sarrasins, et assimilant à son idiome des éléments divers empruntés au langage de ses envahisseurs. Il

---

(1) *Les Chartes d'Alais du XIII^e^ siècle,* traduites du roman et du latin en rimes françaises, 40 pages in-8° ;

Rapport au Conseil municipal d'Alais sur la dénomination des rues et places de la ville ;

Coup d'œil sur l'alignement et les syndicats du Gardon. 80 pages in-8°.

Hosted by Google

signale l'introduction de la forme latine dans la langue indigène comme la conséquence évidente de l'occupation romaine et de l'établissement du christianisme dans la Gaule méridionale; et, après l'apaisement des grandes secousses produites par les invasions, il montre ce même langage national, ainsi modifié, s'assujétissant à des règles, se fixant progressivement; et, sous le nom de *langue romane*, s'imposant à l'Europe occidentale.

Abordant ensuite la période féodale, l'auteur fait apparaître, en 1093, le premier seigneur connu d'Alais, Raymond Pelet, qui prend part à la première croisade de concert avec Raymond-Décan d'Uzès et Guillaume de Sabran, sous les ordres de Raymond IV de Saint-Gilles. Il fait voir aussi les papes Gélase II, en 1118, et Alexandre III, en 1162, recevant à Alais l'hospitalité des Pelets; il décrit la vie seigneuriale, les aventures des troubadours de la contrée; il dépeint enfin, au seuil du XIII^e^ siècle, la ville d'Alais entrant « en possession d'elle-même et de la vie publique; » le peuple alaisien établissant ses droits, affirmant son existence civile et son organisation communale.

Parvenu à cette partie de son Étude, l'auteur passe en revue les principaux articles de la charte de 1200, octroyée par les seigneurs aux habitants d'Alais, et si étrangement défigurée dans son texte et dans sa date par MM. Beugnot (1) et Laferrière (2). Rétablissant les textes d'après les documents originaux déposés aux archives municipales, il présente une vue d'ensemble de l'organisation communale d'Alais, en faisant ressortir le profond sentiment religieux qui domine dans les institutions de la société naissante.

*
* *

Le nouveau *Dictionnaire languedocien* fut le but constant vers lequel convergèrent les études de Maximin d'Hombres, et

---

(1) *Documents inédits sur l'histoire de France.* Les OLIM, ou registres des arrêts rendus par la Cour du roi, publiés par M. Beugnot, membre de l'Institut. T. III, 2^me^ partie, 1312-1318. Appendice ; *Anciennes Coutumes d'Alais,* pp. 1458-1501.

(2) LAFERRIÈRE. *Histoire du Droit français,* T. V, Coutumes de France, sect. II ; *Anciennes Coutumes d'Alais ;* Paris 1858.

Hosted by Google

la meilleure partie de l'existence de notre cher et regretté confrère a été consacrée à cette œuvre capitale qu'une mort prématurée ne lui a pas permis d'achever.

En publiant son *Dictionnaire languedocien*, l'abbé de Sauvages s'était donné pour mission principale d'enseigner à parler correctement le français à ceux de ses compatriotes qui, accoutumés dès l'enfance à formuler leur pensée en languedocien, n'en donnaient, en se servant du français, qu'une traduction vicieuse hérissée de gasconismes. Il se proposait, en outre, d'expliquer les mots du vieux langage dont fourmillent les anciens documents écrits de l'époque féodale.

Cette préoccupation constante a empêché le savant abbé d'atteindre le résultat qu'on était en droit d'espérer de lui. Elle lui a fait souvent négliger ou omettre les mots les plus usuels et les mieux employés pour s'attacher de préférence aux termes purement techniques. Ainsi restreint dans sa spécialité, on peut dire que le plan de l'ouvrage manque d'unité et demeure incomplet, au grand préjudice du dialecte alaisien.

Le danger qu'avait voulu conjurer l'abbé de Sauvages n'existe d'ailleurs plus de nos jours. Ce n'est pas, en effet, l'altération de la langue française par le languedocien qui est à craindre à l'heure présente : l'influence contraire est bien plus à redouter, et nous assistons chaque jour à l'envahissement progressif de notre belle et vieille langue d'Oc, qui tend à se pervertir et à se corrompre en se francisant.

C'est pour combler les nombreuses lacunes du dictionnaire de l'abbé de Sauvages que l'auteur des *Castagnados* eut le premier la pensée, il y a déjà plus de trente ans, de rendre sa physionomie vraie au dialecte alaisien, cet ami d'enfance qu'il savait manier avec tant de grâce et d'esprit. Il associa à cette œuvre considérable deux amis intimes, MM. J.-M. Marette et Maximin d'Hombres, animés comme lui du feu sacré ; et, avec leur collaboration, il jeta les fondements de l'œuvre future en commençant par recueillir la nomenclature de tous les mots qui devaient entrer dans le nouveau *Dictionnaire languedocien*, — nomenclature écrite en entier de la main du marquis de La Fare, et destinée à servir de guide aux trois collaborateurs. Cette classification, accompagnée de quelques notes trop rares, pieusement recueillies, forme un tout complet qui doit être considéré comme un arrêt définitif qu'il faut religieusement respecter.

Mais la mort vint successivement enrayer ou suspendre l'ac-

Hosted by Google

complissement de l'œuvre commencée. M. le marquis de La Fare-Alais succomba le premier en 1846; M. Marette le suivit vingt ans plus tard, en 1866. L'honneur et le fardeau de l'entreprise devinrent alors l'héritage exclusif du dernier des survivants qui, à son tour, devait disparaître avant d'avoir pu mettre la dernière main à ce monument patriotique. Lacune à jamais regrettable pour la science, que l'inconsolable veuve de notre ami a bien voulu nous charger de combler en nous confiant le soin de classer et de mettre en œuvre les notes éparses laissées par notre cher confrère, et par lui destinées à la construction du monument qu'il avait entrepris d'édifier. Honneur insigne et périlleux qui nous revenait moins qu'à tout autre, mais que nous nous efforcerons de mériter, sans toutefois espérer d'y réussir aussi complétement que nous le désirerions !

*
* *

A dater de sa nomination comme président du Tribunal civil d'Alais, l'existence de Maximin d'Hombres ne devait plus être qu'une longue agonie précédant une crise suprême.

Notre ami a succombé, le 27 décembre 1873, à la cruelle maladie dont il était atteint depuis plusieurs mois. Il est mort en chrétien convaincu et résigné, digne couronnement d'une aussi belle existence.

M. E. de Roux-Larcy a résumé en trois mots, sur sa tombe, la noble devise de Maximin : « *Dévouement*, *abnégation*, *fidélité*. »

« Sa foi religieuse, a-t-il ajouté, sa mort la proclame..... — Sa foi politique fut de celles qui commandent le respect à leurs adversaires, et qu'aucune épreuve ne fait jamais défaillir (1). »

« Né dans le sein de l'Église romaine, élevé dans la foi et l'amour de ses dogmes, dans le respect de ses décisions, dans la soumission à sa discipline, a dit excellemment de lui M. d'Espinassous, rien de ce qui, dans nos temps troublés, a fait hésiter tant d'âmes, n'a eu la force de le faire dévier un seul

(1) Discours prononcé par M. E. de Roux-Larcy sur la tombe de M. Maximin d'Hombres.

Hosted by Google

moment de son devoir filial.... Dieu, roi, patrie, cité, famille, amis, tant que ce noble cœur a battu, il a tout aimé avec obstination..... — Catholique et légitimiste par sentiment, il devait nécessairement en être le type le plus pur, et il ne pouvait que vivre et mourir dans les bras de l'Église et en rêvant du trône (1). »

A ce splendide hommage aussi mérité que noblement exprimé, il nous suffira d'ajouter que la mort de Maximin d'Hombres fut une perte irréparable pour sa famille et ses nombreux amis, et un deuil public pour cette excellente population alaisienne qui voyait s'éteindre en lui une de ses figures les plus originales et les plus aimées, un des derniers chroniqueurs de ses mœurs populaires, un des derniers représentants de ses antiques traditions.

G. CHARVET.

Alais, 27 décembre 1874.

(1) Eloge de M. Maximin d'Hombres, par M. d'Espinassous.

Hosted by Google

HÉRO ET LÉANDRE

PAR

M. DELMAS, Professeur, Membre résidant

Quand le soleil, aux bords enchantés du Bosphore,
Jette, comme à regret, un long regard d'adieu,
Léandre, sur la grève assis, regarde encore
L'autre rivage et le ciel bleu.

C'est là que, chaque soir, il vient attendre l'heure
Où, sur le sombre azur au loin se détachant,
Doit briller de Héro la riante demeure
Dorée aux rayons du couchant.

« Ne pouvoir pas, dit-il, ainsi que l'hirondelle,
» Franchir ce gouffre, aller et revenir vingt fois,
» La voir à tout instant, m'oublier auprès d'elle,
» M'enivrer du son de sa voix !

» Et songer que, sans doute, elle erre sur la rive,
» Ou sur quelque rocher, rêveuse, elle s'assied;
» Que ce flot qui vers moi paisiblement arrive,
» Peut-être a caressé son pied !

» Destin jaloux ! et toi, redoutable Génie,
» Qui creusas entre nous cet abîme odieux,
» Pourquoi n'avoir pas fait que la mer infinie
» S'étendît là-bas, vers les cieux !

» Je n'aurais pas connu la vierge au doux sourire,
» Qu'un esquif sur ces bords apporta l'autre jour,
» Pour l'emporter ensuite, et me faire maudire
» Les vents, ton onde et notre amour !

Hosted by Google

» Si du moins je pouvais.... » A ces mots il se lève,
Et, les bras étendus vers le rivage aimé,
« Oui tu sauras, dit-il, qu'ici, sur cette grève,
» O toi dont les yeux m'ont charmé !

» Tu sauras qu'un amant vient te pleurer absente,
» Et raconter aux cieux son désespoir amer,
» Que sa plainte t'appelle, et se perd, impuissante,
» Dans les murmures de la mer !

» Alors, si ton amour veille au fond de ton âme,
» Oh ! réponds-lui ! réponds à son lointain signal !
» Qu'il puisse voir de loin, comme une blanche flamme,
» Flotter ton voile virginal ! »

Sur le sable, à ces mots, fiévreux, il amoncelle
Feuilles mortes, gazons desséchés, bois flétris;
Et ce bûcher de plus d'une pauvre nacelle
Renferme les tristes débris !

Il l'allume; soudain, saisi par les rafales,
Un nuage fumeux s'élève en tournoyant,
Puis la flamme s'enroule en brillantes spirales,
Autour du foyer pétillant.

Et Léandre attentif interroge la plage
Comme le nautonnier, sur la mer égaré,
Cherche vers l'horizon une voile, un rivage
Pour son vaisseau désemparé !

Rien ne s'offre à sa vue, et pourtant l'heure vole....
Le rivage et la mer dans la nuit vont rentrer. —
Soudain, il aperçoit comme une banderolle
Qu'un dernier rayon vient dorer.

« — O voile ! est-ce la main de Héro qui t'agite,
» Et ne trompes-tu pas mon regard ébloui ? »
Une secrète voix en son cœur qui palpite
Tout bas lui répond : « Oui,

» La vierge de Sestos, qui t'attend et qui t'aime,
» Est venue appeler l'amant qu'elle a perdu;
» De ton ardent amour elle a compris l'emblème,
» Et son voile t'a répondu ! »

Hosted by Google

L'espoir, un invincible espoir saisit Léandre;
Il s'écrie : « O Vénus, qui règnes dans mon cœur,
» J'obéis à ta voix ! Si tu daignes m'entendre,
» Fais que des flots je sois vainqueur ! »

Alors, de sa chlamyde en hâte il débarrasse
Et sa large poitrine et ses membres nerveux,
Et la livre au bûcher qui colore l'espace
Des lueurs rouges de ses feux.

« Puisse-t-elle en brûlant prolonger son attente, »
Dit-il; et là-dessus, sans entendre le vent,
Ni le grondement sourd de la mer écumante,
Il se jette en avant !

Foi puissante, combien n'est-il pas de victimes
Parmi ceux que ton œil magique a fascinés !
Gravissant les sommets, franchissant les abîmes,
Ils vont, pauvres hallucinés,

Ils vont droit devant eux, sûrs d'arriver au terme
Qu'un destin ironique assigne à leur effort;
Vers l'Amour, vers la Gloire, ils marchent d'un pas ferme,
Et viennent échouer au port.

Longtemps contre les flots, au milieu des ténèbres,
Léandre déploya des efforts surhumains,
Et longtemps il put voir sur les vagues funèbres
Ce rivage où tendaient ses mains !

L'abîme sans pitié dans sa gueule entr'ouverte
Enfin l'ensevelit; son beau corps transporté
De flot en flot, roula comme une épave inerte
Jusqu'à ce bord tant souhaité.

Un berger, quand la nuit laissa place à l'aurore,
Contemplait sur le sable avec étonnement
Deux corps inanimés qui s'étreignaient encore
Dans un suprême embrassement.

Hosted by Google

A MA FIHO NAÏS

QU'ES EN ARGIÉ

SONNET

Par M. Louis ROUMIEUX, Membre non résidant

Dins lou negre païs dóu fum e di castagno
Qu'assavento *Mirèio* et mascaro *Joanem* (1),
Sus li bord dóu Gardoun, au pèd de la mountagno
Qu'espandis au soulèu sa courouno d'argènt,

Sente au founs de moun amo espelì la cantagno,
E rèste mut pamens, Naïs, car m'ensouvèn
Que liuen de noste nis toun paure cor se lagno
Quand d'asard l'adessias peirenau noun te vèn.

De-que m'enchaut alor la visto di Ceveno,
Se, pèr lis amira, te trase dins la peno?...
Que davans iéu lou riéu cascaie en s'esquifant,

Que, cremant dins lis èr, beluguejon li serre,
Vese rèn, n'ause rèn que lou camin de ferre
Esperant mi poutoun pèr tu, ma bello enfant.

Alès, 6 de Janvié de 1874.

(1) Mi dous jouine, Joanem e Mirèio, soun en pensioun à-n-Alès. La drouleto travaio bèn, mai lou pichot acampo que la negro pousso de la carbouniero encountrado.

Hosted by Google

SONNET

A Mme V***

Par M. Louis ROCHETIN, Membre non résidant

Rêveur !... m'avez-vous dit ; oui souvent, en effet,
Je rêve qu'en ce monde, assombri de tristesses,
Il est parfois pour nous de profondes ivresses,
Des bonheurs sur nos fronts laissant un pur reflet ;

Non loin de l'Océan, témoin de nos détresses,
Nous avons des lacs bleus dont le tranquille aspect
Dans nos âmes endort la plainte et le regret,
Comme un enfant pleurant s'endort sous les caresses.

Nous avons les côteaux, les bois et les vallons,
Et, tout au loin, là-bas, les vagues horizons,
Qui, de brume voilés, prennent un air austère.

Nous avons, oh ! surtout pour enchanter nos jours,
Les extases du cœur, les suaves amours
Qu'on savoure, caché dans l'ombre et le mystère !

Hosted by Google

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Séance du 3 Janvier 1874

PRÉSIDENCE DE M. CHARVET, PRÉSIDENT

Élection de MM. Armand de Pontmartin et Émile Teulon comme membres honoraires.

Élection de MM. Stephen Czyskowski et A. Laurent, de l'Arbousset, comme membres non résidants.

Séance du 10 Janvier 1874

PRÉSIDENCE DE M. CHARVET, PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle le renouvellement des Membres du bureau. Sont nommés :

MM. Gaujoux, vice-président;
L. Barre, trésorier;
G. Charvet, archiviste;
E. Bourgogne, secrétaire des séances;
G. Mauméjean, secrétaire adjoint.

M. Ledoux raconte son dernier voyage en Sardaigne. Il fait la description physique de l'île; il indique sa constitution géologique, ses gisements minéralogiques, les difficultés que présente leur exploitation, par la nature des gisements et des influences du climat. Il décrit le mode usité pour l'extraction

Hosted by Google

des minerais de fer, de plomb, de zinc et les moyens de transport employés. Le narrateur donne ensuite quelques détails sur les mœurs des habitants et sur les ressources du pays. Depuis dix ans à peine, la Sardaigne paraît être devenue une des régions les plus importantes de l'Europe au point de vue des produits minéralogiques. M. Ledoux pense que ce développement est dû surtout à la nature des lois mises en vigueur dans le pays par le gouvernement italien sur l'industrie minière. En Sardaigne, le chercheur qui découvre une mine est toujours sûr de bénéficier de sa découverte. C'est une propriété que ses recherches lui ont acquise et dont la possession lui est garantie. La recherche des gisements est d'ailleurs facilitée par le gouvernement; et, pour qu'une autorisation de recherches soit continuée, il suffit de prouver que des travaux ont été exécutés dans ce but. L'honorable membre termine son exposé en faisant remarquer les immenses avantages qui résulteraient en France de l'adoption de pareilles lois sur l'industrie minière.

Séance du 17 Janvier 1874

PRÉSIDENCE DE M. CHARVET, PRÉSIDENT

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau : 1° deux fascicules de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; — 2° le Bulletin de la Société des Etudes du Lot; — 3° une livraison de la publication intitulée : *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme,* par MM. Cartailhac et Cazalis de Fondouce; — 4° le Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère; — 5° une lettre de M. Emile Teulon, remerciant la Société de sa nomination comme membre honoraire et une autre lettre de remerciements de M. Stephen Czyskowski, membre non résidant.

M. Barre présente la situation financière de la Société pour l'année sociale 1873 :

Le montant des recettes est de 1,744 fr. 45 c., et celui des dépenses est de 1,643 fr. 50; l'excédant de recette en caisse au 1er janvier 1874 est donc de 100 fr. 95.

M. Charvet, président sortant, procède à l'installation des

Hosted by Google

nouveaux membres du bureau, et prend ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Une nouvelle année vient de finir pendant laquelle notre Société a repris ses travaux avec un esprit de suite qui avait été longuement troublé par les événements des deux années antérieures. Il nous a été permis d'assister à ce réveil de notre jeune association si rudement éprouvée dès sa naissance, et les nouvelles preuves de vitalité qu'elle nous donne sont, il ne faut pas en douter, une garantie pour son avenir.

A part les avantages d'une nature spéciale que présente notre association et que nous avons eu maintes fois l'occasion de reconnaître, il y a autre chose encore à constater, Messieurs, dans la fréquence de nos relations : c'est l'esprit de confraternité qui préside à nos réunions.

Au milieu des époques agitées que nous traversons; dans une région où la plupart des esprits sont ardents et parfois un peu exclusifs, nous arrivons ici avec des idées qui, à plusieurs points de vue, doivent offrir bien des divergences; pourtant, Messieurs, nous pouvons hautement le dire, — et je ne crains pas de rencontrer un seul contradicteur parmi vous, — quelle est, parmi les associations de province, parmi celles même qui cherchent à se constituer au moyen d'éléments soi-disant homogènes, quelle est, dis-je, celle qui offre ce charme des relations amicales que nous éprouvons ici, relations dans lesquelles on devine que les hommes qui s'y livrent savent mutuellement se respecter, s'estimer et s'aimer ?

Nous nous applaudissions, Messieurs, il n'y a pas longtemps encore, de ce que, par une faveur exceptionnelle, notre Société, après cinq années d'existence, n'avait point encore vu ses rangs éclaircis par la mort ; et nous nous flattions de voir s'écouler cette année sans avoir aucune perte à déplorer. Nous venons de recevoir, Messieurs, un solennel avertissement : la mort vient de frapper un de nos confrères les plus aimés dont le souvenir sera pour nous impérissable, et dont la perte laissera au milieu de nous un vide que les années ne sauraient combler.

Mon cher confrère et mon cher successeur,

En déposant entre vos mains les honneurs de la présidence

Hosted by Google

où vous m'avez si bien secondé pendant l'année sociale qui vient de s'écouler, je ne suis point inquiet sur l'avenir de notre chère Société.

Les bienveillants auxiliaires qui m'ont prêté un si obligeant appui ne vous seront point défaillants. Vous trouverez, auprès de nos chers confrères, la même indulgence, la même affabilité que j'y ai moi-même rencontrées et pour lesquelles je m'estime heureux de pouvoir en ce jour leur témoigner hautement ma reconnaissance.

Pour vous, mon cher confrère, qui, au milieu d'une existence absorbée par les travaux et les études de la haute industrie, avez su réserver un coin de votre vie aux délassements artistiques et littéraires, continuez à charmer nos séances en nous faisant part de ces œuvres tour à tour gracieuses ou austères, empruntées tantôt à la vie intime et tantôt aux grandes scènes de la nature, œuvres toujours élégantes et harmonieuses, et que vous savez ciseler avec tant d'art dans cette langue poétique qui vous est si familière.

Je vous félicite d'avoir compris, mon cher confrère, que les études scientifiques et littéraires, alors même qu'elles ne seraient cultivées qu'à titre de passe-temps, n'en constituent pas moins un des délassements les plus honnêtes et les plus dignes de la nature humaine. Ces études, en effet, conviennent à tous les âges, à toutes les situations de l'existence : elles sauvegardent la jeunesse contre les orages des passions; elles sont le charme des situations élevées, et, ce qui vaut mieux encore, la consolation de l'homme au milieu des adversités.

M. Frédéric Francezon, nouveau président élu, prend place au fauteuil et prononce le discours suivant :

Chers Messieurs,

Vous m'avez assis sur ce fauteuil,
Où je ne suis point à mon aise ;
S'il m'est un grand honneur, il peut être un écueil :
J'aimais mieux ma modeste chaise.

Je suis un imprudent que vous avez flatté,
Et qui n'ai pas su me défendre
De gravir des hauteurs où je suis tout troublé,
Et d'où je voudrais bien descendre

Hosted by Google

Par crainte des faux pas : veuillez m'y soutenir
De votre vive sympathie;
En échange, Messieurs, je pourrai vous offrir
Ce que j'ai de mieux dans ma vie,

La bonne volonté ... Mon cher prédécesseur,
Tout mon bagage littéraire
Est bien mince et léger, et de peu de valeur;
Cependant vous venez d'en faire

Un brillant étalage; et sur mes quelques vers
Vous avez semé la louange
Avec un art exquis et des tons si divers
Que vous perdrez beaucoup au change

Quand je vais, à mon tour, essayer de parler
De vos études si savantes :
Vous avez le grand don de toujours captiver
Par les allures séduisantes

De votre esprit si fin, profond et bien orné,
Qui s'aventure avec délice
Loin des sentiers battus, pour pouvoir à son gré
Se livrer à tout son caprice.

Que de vieux parchemins vous avez dépouillés
Pour votre étude remarquable
Sur les seigneurs d'Uzès ! Que nous étions charmés,
Lorsqu'exposant sur cette table

Les mille objets divers que vous aviez trouvés
Dans vos courses scientifiques,
Vous veniez appuyer de ces antiquités
Vos travaux archéologiques;

Ou lorsqu'en dernier lieu vous nous entreteniez
De ces grandes routes romaines
Qui sillonnaient l'empire, et dont vous décriviez
Les tracés à travers les plaines

De la Gaule ultérieure. Ecrivain érudit,
Vous dissertiez sur ces données,

Hosted by Google

En alliant le goût, le savoir et l'esprit
Dans vos lectures variées.

Quand vous vous animez au récit entraînant
De vos découvertes nouvelles;
Des cendres du passé vous savez, en fouillant,
Faire jaillir des étincelles;

Et tous les vieux débris, à grand peine amassés,
Ont une langue familière,
Qui vous parle des morts et des temps reculés
Avec une éloquence austère.

Il date de nos jours le culte du passé,
Qu'hier on dédaignait encore :
S'ils étaient peu nombreux ceux qui l'ont acclamé
Et salué dès son aurore,

Leurs enfants aujourd'hui s'appellent Légion.
Vieux châteaux, vieilles basiliques,
Ils vous ont restaurés, pleins d'admiration
Pour nos monuments historiques :

Partout les vieux débris ont été relevés,
Et l'on a chassé les Vandales
Qui ne respectaient rien de ces restes sacrés,
Temples et portes triomphales.

Les fouilles ont sauvé des trésors ignorés
Qui gisaient tous dans la poussière,
Et la Vénus divine, aux deux bras mutilés,
A pu renaître à la lumière.

Pompéï, ton sommeil a duré deux mille ans;
Et quand ils frappent à tes portes,
Tu ne reconnais plus les nobles descendants
De ceux qui formaient les cohortes.

Ils viennent pleins d'ardeur, avec la pioche en main,
Te dépouiller, pour leurs musées,
Des merveilles de l'art que renferme ton sein
Et que les ans ont respectées.

Hosted by Google

Parmi tous ces savants, amoureux du passé,
Vous avez vos places marquées,
Vous les grands travailleurs, qui tant avez fouillé
Grottes et sol de nos contrées :

Cazalis, Marichard, Charvet, tous vos travaux
Sont une étude approfondie
Des traces du passé; vos aperçus nouveaux
Sont nés de la pierre polie,

Des armes en silex et des os travaillés.
C'est merveilleux ! Et je vous prie
De nous continuer ces travaux commencés
Avec une ardeur infinie.

Quant à moi, je me borne à chercher le passé
Dans quelques pages de l'histoire
Qui disent nos revers, notre étendard brisé
Abandonné de la victoire;

Et le champ d'Azincourt, et l'Anglais triomphant
Dans cette néfaste journée.
Mais on y lit aussi le réveil éclatant
De notre France démembrée,

Qui, relevant enfin son front cicatrisé,
Chasse les hordes étrangères.
« Espère en l'avenir, me dit tout ce passé;
» La France a des heures amères

» Pleines de désespoir, sombres comme une nuit
» Où tintent des glas funéraires.
» Mais elle se relève, et bientôt resplendit,
» Foyer de gloire et de lumières ! »

J'ai foi dans ces leçons pleines d'enseignements :
Un jour, ô ma France chérie !
Tu briseras les fers de ceux de tes enfants
Ravis à leur mère-patrie.

Hosted by Google

M. Leyris rend compte du poème de M. Paul Félix, *las Fados en Cévennos*, et lit une pièce patoise dont il est l'auteur, intitulée : *la Mort dâou pèro*. M. Leyris signale à l'attention de la Société, dans le poème de M. Paul Félix, les passages suivants qui lui paraissent les plus remarquables : *Lili* (page 31) ; l'appel fait à la Muse par le poète (page 125) ; *lou Païre à la festo*, beau tableau qui rappelle la poésie de Moïse sur le Nil ; *las Gardounados*.

Séance du 24 Janvier 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

M. le Secrétaire général lit le compte-rendu des travaux de l'année 1873, inséré *in-extenso* au Bulletin.

M. le Président prie M. Nouton, membre non résidant, présent à la séance, de vouloir bien faire une communication à la Société. M. Nouton s'excuse d'être pris au dépourvu ; il prend cependant la parole et entretient la Société de l'organisation des égoûts de Paris, de leur développement, des divers modes de nettoyage mis en pratique, et des essais tentés pour utiliser au profit de l'agriculture toutes les eaux qui en proviennent, et qui constituent un engrais des plus fertilisants.

Séance du 31 Janvier 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

M. le Secrétaire général lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui invite la Société à se faire représenter aux conférences qui auront lieu à la Sorbonne, les 8, 9, 10 et 11 avril. M. le Ministre met des billets à prix réduits à la disposition des membres de la Société qui voudront assister à ces réunions. M. le Président propose à la Société d'adresser les mémoires de MM. Charvet et Auphan, sur les Voies romaines et les Eaux thermales de la région.

M. le Secrétaire général lit la note suivante, de M. Lom-

Hosted by Google

bard-Dumas, de Sommières, sur l'herbier de M. Émilien Dumas :

NOTE SUR L'HERBIER D'ÉMILIEN DUMAS

Parmi les nombreuses collections qui composent le riche cabinet d'Émilien Dumas, se trouve un herbier auquel le savant naturaliste avait travaillé presque dès son enfance et qu'il s'est plu à augmenter durant toute sa vie.

Quoique l'étude de la botanique fût depuis bien longtemps sortie du cercle de ses occupations principales, il s'en fit constamment un sujet de distractions, et c'était toujours avec un plaisir nouveau que ce vétéran de la géologie revoyait les feuilles de son herbier, dont chaque plante lui rappelait un souvenir de jeunesse, le nom d'un maître ou celui d'un ami.

J'ai voulu aussi retrouver, dans cette collection que nous avions un jour parcourue avec lui, quelques souvenirs de l'homme dont la mémoire m'est chère à tant de titres, et j'ai été frappé de tout ce que révèle cet herbier, cependant bien modeste.

Il se compose d'environ quinze cents espèces, recueillies dans les Alpes, aux environs de Genève, autour de Paris et dans le Gard, ainsi que dans les départements limitrophes du Gard.

Il est classé d'après la méthode de Jussieu.

Les premières plantes qu'Émilien Dumas a récoltées appartiennent au canton de Vaud. C'est en 1816, pendant qu'il faisait ses classes à Morges qu'il débuta dans les sciences naturelles par l'étude de la botanique.

La rectitude de son jugement qui l'a placé plus tard au premier rang des naturalistes de son époque, se fait déjà sentir dans la détermination des récoltes qu'il commençait à peine : Il trouve un jour, sur les bords du Léman, une plante qui lui paraît critique; il ne la perd pas de vue, et lorsque ses études le conduisent à Paris, il la soumet à l'examen de M. Clarion, alors professeur de botanique. Ce savant lui répond, dans une note que Dumas a conservée dans son herbier, par l'histoire de ses doutes sur la légitimité de cette espèce dont il était cependant l'auteur; et de Candolle lui-même avait partagé pendant quelque temps ces doutes avec lui. Cette plante n'était, en effet, que la variété *B. Alpinum,* de l'*Allium Schœnoprasum D. C.* M. Clarion, en 1811, ayant érigé cette variété

Hosted by Google

au rang d'espèce, de Candolle avait cru devoir l'admettre sous ce nom dans sa *Flore française* (tome III, p. 275); ce ne fut que plus tard, dans le *supplément* à cet ouvrage (T. VI, p. 319), que le célèbre auteur du *Prodromus* se décida à n'y voir qu'une variété. — Je ne mentionne ici ce fait que pour mettre en évidence la sagacité du jeune étudiant de Morges.

En 1826, Emilien Dumas herborisa autour de Paris. Ses excursions étaient fréquentes; il les poussa jusqu'au Hâvre, ainsi que le témoigne une collection d'algues marines et de *Fucus*, recueillie dans cette localité aux bords de l'Océan, collection préparée avec beaucoup d'art et qu'il augmenta, en 1845, de diverses espèces de la plage méditerranéenne. Mais déjà, en 1826, il menait de front plusieurs sciences : la physique et la chimie avaient pour lui beaucoup d'attraits, et l'étiquette de l'une des plantes qu'il a récoltées à Dandilly, près de Montmorency, porte : « C'est près de là que j'ai trouvé les graines fossiles de *Chara*. »

Dès 1829, la géologie l'occupa presque exclusivement sans doute, car les plantes récoltées à partir de cette époque sont rarement intercalées dans leur ordre naturel, mais classées à part, en paquets portant la date et quelquefois même indiquant le but de l'excursion. C'est ainsi, par exemple, qu'on lit sur la bande de l'un de ces paquets : « Excursion aux mines de Vialas, 1829. » Là se trouvent quelques plantes rares de la Lozère et caractéristiques des hauts sommets.

En juin 1831, il fait une course au Serre-de-Bouquet, dans l'arrondissement d'Alais, et rapporte également de cette localité, intéressante à tous les points de vue, les plantes les plus rares qui s'y rencontrent.

En 1834, tout en travaillant à sa carte géologique de l'arrondissement du Vigan, il herborise sur l'Esperou; en 1839, dans la Lozère encore, dans l'Aveyron et dans le Gard au bois de Salbous. Mais alors, au retour de ses courses, son temps est pris par la géologie, et c'est à son ami Requien, d'Avignon, qu'il confie la détermination de quelques-unes de ses récoltes botaniques.

On est surpris de voir combien peu de temps avait suffi pour faire d'Émilien Dumas un habile phytographe : il ne peut, à cause de ses occupations multiples, recueillir tout ce qu'il rencontre, mais la sûreté de son coup d'œil ne le trompe jamais. De même que, parmi les hommes, il a toujours su reconnaître les meilleurs pour s'en faire des amis, de même dans

Hosted by Google

les champs il sait toujours découvrir la plante la plus rare; parmi le petit nombre de sujets qu'il choisit, il met toujours la main sur les types particuliers aux localités qu'il parcourt. C'est ainsi que la flore du Gard a été par lui enrichie d'une espèce, fort rare si ce n'est dans l'Hérault, le *Cneorum tricoccum* de Linné, espèce dont le *facies* rappelle celui de quelques plantes fossiles et qu'on pourrait considérer comme l'un des survivants d'une flore antérieure à la nôtre. Cette plante croissait, il y a cinquante ans, dans les garrigues des environs de Sommières; mais la culture de la vigne l'a chassée aujourd'hui de cette station, et ce n'est probablement plus que par l'herbier d'Émilien Dumas qu'on saura que cette rareté a fleuri dans le département du Gard (1).

En parcourant cet herbier, j'ai cru reconnaître qu'Émilien Dumas avait eu d'abord la pensée de faire une collection spéciale au département du Gard, dont les plantes sont en général accompagnées d'étiquettes d'une forme et d'une rédaction plus soignées que celles réservées aux plantes étrangères au département, ou récoltées dans les premières années. Ce projet dut être abandonné lorsque le goût des autres sciences l'emporta chez lui sur la botanique.

Mais cette science, par laquelle il avait débuté, n'était jamais sortie de ses affections : sur l'Aigual, en 1860, pendant ses courses en Espagne en 1863, et lors de son voyage en Afrique, il sut lui consacrer encore quelques instants de loisir. Les dernières plantes qu'Émilien Dumas a préparées furent par lui recueillies dans son jardin pour lequel, avec son esprit de méthode, il avait commencé un herbier spécial.

LOMBARD-DUMAS,
Membre de la Société botanique de France.

---

(1) Quelques mois après la rédaction de cette note, je fus assez heureux pour retrouver le *Cneorum tricoccum*, mais assez loin de la localité où l'avait signalé, cinquante ans avant, Émilien Dumas, et où je l'avais minutieusement et vainement cherché. Cette plante paraît s'être réfugiée sur la pente sud de la petite chaîne jurassique, dite le *Bois de Paris*, au nord-ouest de l'arrondissement de Nimes et à sept kilomètres de Sommières, où elle croît, en effet, en assez grande abondance sur des rochers brûlants dont l'aridité l'abrite contre les invasions de la culture, tandis que son insupportable saveur térébenthinée la préserve de la dent des troupeaux.

30 avril 1875. L. D.

Hosted by Google

M. le Secrétaire général dépose ensuite sur le bureau un opuscule concernant la chapelle de Notre-Dame-des-Mines, offert à la Société par M. Bourelly, curé de Rochebelle, ainsi qu'une épreuve photographique du portrait de M. Maximin d'Hombres, offert à la Société par Mme d'Hombres, avec divers objets archéologiques, tels que : une urne funéraire en verre et diverses fioles ou poteries provenant de *Vieille-Cité*. M. le Président charge M. le Secrétaire général de transmettre à Mme d'Hombres et à M. le curé de Rochebelle les remercîments de la Société.

M. Charvet continue la lecture de la seconde partie de son travail sur les voies romaines. Il lit ensuite une pièce de vers inspirée à M. Laurent, de l'Arbousset, par la lecture de l'*Hymne à la Mort,* de M. Lisbonne.

M. Leyris lit une pièce de vers patois intitulée : *la Trombo.*

M. le Président informe la Société que M. Gaujoux, nouvellement élu vice-président, a été nommé professeur au Lycée de Nimes, et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Une première convocation n'ayant pas réuni un nombre de membres suffisant pour procéder à cette élection, M. le Président invite M. le Secrétaire général à faire une nouvelle convocation pour la séance suivante.

Séance du 7 Février 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau quatre médailles offertes par M. Merle, directeur de l'usine de Salindres et membre résidant de la Société. Ces médailles rappellent la première coulée d'aluminium faite à Salindres, et l'arrivée des eaux du Gardon dans cet établissement. M. Merle offre, en même temps, deux superbes photographies encadrées, représentant l'usine de Salindres, et qui ont figuré à la dernière exposition de Vienne.

La Société a reçu : 1° les Mémoires de l'Académie des sciences et arts d'Aix; — 2° les *Annales des Ponts-et-Chaussées;* — 3° le Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.

Hosted by Google

L'ordre du jour appelle l'élection du vice-président. M. Léopold Castanier est nommé en remplacement de M. Gaujoux. Une discussion s'engage entre plusieurs membres au sujet de la sophistication des vins. M. Leyris lit une pièce de vers patois : *la Mèro abandounado.*

Séance du 14 Février 1874

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidants : M. Alexis de Labaume, sous-préfet d'Alais, et M. Delmas, professeur au Collége, sont élus.

M. le Président dépose sur le bureau le programme du concours fondé par la Société archéologique de Toulouse.

M. Charvet lit une note de M. Romant, de Remoulins, membre non résidant, sur l'existence du soufre dans les cendres de bois d'olivier. Cette communication est l'objet d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres. M. Lacharme est prié de vérifier les analyses de M. Romant, et de les compléter, s'il est possible.

M. Duclaux-Monteil rappelle l'article récemment ajouté au règlement, et par lequel tout membre nouvellement admis dans la Société est tenu de présenter un travail dans le délai de trois mois. M. Duclaux lit ensuite une notice biographique de M. Chamboredon sur Trélys de la Bedosse.

Séance du 21 Février 1874

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le Président annonce la mort de M. Gustave Saurin, membre non résidant.

La parole est donnée à M. Delmas, qui remercie la Société de sa nomination comme membre résidant. M. le Secrétaire général lit une lettre de M. Alexis de Labaume, membre résidant, remerciant la Société de son admission.

M. Ferdinand Gazagne, de Remoulins, est élu membre non résidant.

Hosted by Google

M. le Président expose que M. Ferdinand Roux, membre honoraire, demande à échanger son titre contre celui de membre résidant. Le règlement n'ayant pas prévu ce cas, M. le Président demande à la Société si elle ne voit aucun inconvénient à ce que cette demande soit favorablement accueillie. Tous les membres présents sont d'avis qu'il y a lieu d'y faire droit. M. Roux est, en conséquence, élu membre résidant.

M. Stephen Czyszkowski, lit un mémoire sur les eaux du trias dans le Gard, lequel est reproduit *in-extenso* dans le Bulletin.

Séance du 28 Février 1874

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER, VICE-PRÉSIDENT

M. Charvet dépose sur le bureau une lettre de remercîments de M. Gazagne, élu membre non résidant. Il offre de la part de M. le baron Ch. d'Hombres une pierre tumulaire du XIII^e^ siècle, en marbre blanc, sur laquelle sont gravés les armes de la ville et les insignes de la paroisse Saint-Jean. Cette inscription est incomplète ; elle est datée du 13 des calendes de juin (18 mai) 1262. Ce monument provient de la démolition d'une maison située dans les vieux quartiers d'Alais.

M. Charvet lit une notice biographique de M. Chamboredon, sur M. le baron Augustin d'Hombres-Firmas.

Séance du 7 Mars 1874

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

M. Charvet dépose : 1° un fascicule de la Société littéraire d'Apt ; 2° le programme du concours ouvert par cette Société pour l'année 1874 ; 3° le Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Ardèche ; 4° le prospectus d'une revue de Montpellier, intitulée : *les Chroniques du Languedoc*. M. le président prie M. Parran, présent à la séance, de vouloir bien faire une communication. M. Parran s'excuse d'être pris au dépourvu ; il entretient cependant, pendant quelques instants,

Hosted by Google

la Société de l'histoire de la reliure depuis son introdnction en France, au XIIIe siècle, jusqu'à nos jours, et fait aussi très rapidement l'historique de l'imprimerie.

Séance du 14 Mars 1874

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER, VICE-PRÉSIDENT

M. Charvet offre à la Société, au nom de M. Payan, maire de Bouquet, un exemplaire de l'*Histoire de l'Église réformée d'Anduze,* par M. le pasteur Hugues. Il offre aussi, en son propre nom, la tête d'une statuette de Bacchus, en marbre blanc, d'une exécution remarquable, trouvée au quartier du Serre de la Font, sur le territoire de Navacelle. M. Charvet croit pouvoir espérer de retrouver le restant de la statue, en faisant opérer des fouilles sur le point où la tête a été trouvée.

M. le Président rappelle que les travaux admis en lecture aux réunions de la Sorbonne, doivent auparavant en avoir été jugés dignes par les Sociétés savantes de province dont ils émanent.

La Société d'Alais, appelée à se prononcer à ce sujet, décide que le travail de M. Charvet sur les voies romaines du pays des Arékomikes, lui paraît digne de cet honneur.

Séance du 21 Mars 1874

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER, VICE-PRÉSIDENT

M. le Secrétaire général dépose : 1° deux Bulletins de la Société des sciences naturelles de Lyon ; — 2° un exemplaire de l'*Indicateur de l'Archéologue,* publication mensuelle. M. Charvet lit la note suivante au sujet de quelques découvertes archéologiques faites dans les environs d'Alais :

« MESSIEURS,

« Je crois devoir signaler, à l'attention de la Société, les récentes découvertes faites sur un point de la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues qui n'avait jamais été signalé

Hosted by Google

comme ayant été occupé à l'époque romaine. Ce point est situé près du hameau de La Vabreille, sur la rive gauche du Gardon, en face des sources de La Tour.

Nous devons à la gracieuse obligeance de M. Canonge, d'Alais, et propriétaire à La Vabreille, la communication des documents que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Dans le courant de ces dernières années, divers propriétaires de ce hameau ont mis à découvert, en cultivant leurs champs, des poteries, des urnes funéraires, et une série de monnaies en bronze d'origine romaine parmi lesquelles nous remarquons :

1° Trois grands bronzes : un de Vespasien ; un de Domitien ; un de Marc-Aurèle.

2° Treize moyens bronzes, parmi lesquels : deux de Claude; un de Néron ; un de Vespasien ; un de Domitien ; un de Trajan ; deux d'Antonin-le-Pieux ; un de Maximien Hercule et un de Julien surnommé l'Apostat. Ces deux dernières pièces ne sont pas communes et se trouvent décrites dans l'œuvre de Cohen sous les numéros 384 et 73. L'ensemble de ces monnaies forme une série qui s'étend de l'an 41 à l'an 360 de notre ère, et indique que l'occupation romaine s'est prolongée sur ce point pendant toute la durée de l'empire.

M. Canonge a bien voulu me faire espérer qu'au retour de la belle saison il entreprendrait de nouvelles fouilles sur les points où ont été découverts ces vestiges d'antiquités, et qu'il tiendrait la Société au courant du résultat de ses recherches. »

M. le docteur Auphan entretient la Société de l'insalubrité de la ville et de l'indispensable nécessité d'y remédier. L'épidémie de fièvre catharrale qui règne en ce moment dans un quartier de la ville, a engagé l'honorable membre à faire cette communication à la Société.

Séance du 28 mars 1874

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER, VICE-PRÉSIDENT

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau : 1° une livraison des *Annales des Ponts-et-Chaussées* (septembre et octobre 1873) ; — 2° le Bulletin de la Société scientifique et industrielle de Marseille.

Hosted by Google

M. Charvet fait don à la Société de deux poteries romaines trouvées dans les travaux de déblai exécutés pour la construction du chemin vicinal de Saint-Hippolyte à Anduze. Il remet, en outre, une clef ancienne trouvée dans les ruines du château de Bouquet, et offerte à la Société par M. Louis Malachanne, de Bouquet.

M. le Secrétaire général lit, au nom de M. Chamboredon, une notice biographique sur Jean Cavalier. Il annonce ensuite que notre confrère, le docteur Larguier, a obtenu une médaille d'argent pour le zèle qu'il a déployé dans la propagation de la vaccine. La Société charge M. Auphan de transmettre ses félicitations au docteur Larguier.

Séance du 18 Avril 1874

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER, VICE-PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° le Bulletin de la Société industrielle de Marseille; — 2° une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences; — 3° deux Bulletins de la *Revue préhistorique;* — 4° l'*Indicateur de l'archéologue;* — 5° un ouvrage de M. Jeanjean, membre non résidant, sur les *Bois de chêne-vert dans le Gard et l'Hérault;* — 6° le Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère; — 7° le Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; — 8° le *Thalamus parvus* de Montpellier, publié par la Société archéologique de l'Hérault.

M. Chamboredon donne les étymologies des noms de certains villages ou hameaux des environs, entre autres : Saint-Hilaire-de-Brethmas, le Moulin-de-Juge, Cendras, etc.

Séance du 25 Avril 1874

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER, VICE-PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° le Bulletin de la Société scientifique, littéraire et artistique du Lot; — 2° les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon; — 3° une lettre du Secrétaire perpétuel de l'Académie de Macon, infor-

Hosted by Google

mant la Société qu'il a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique des bulletins qui doivent être transmis à la Société.

M. Duclaux lit, en son nom et en celui de M. Chamboredon, les notices biographiques de Morel, de César Mazaudier et du marquis de La Fare-Alais.

Séance du 9 Mai 1874

PRÉSIDENCE DE M. CHARVET, ARCHIVISTE

M. Bondurand, membre non résidant présent à la séance, offre à la Société un exemplaire de son travail : *La première Agrippine*. M. Trélys, Antoine, propriétaire à Mons, fait don à la Société d'un autel trouvé à la Vieille-Cité.

M. le baron d'Hombres offre une pierre sculptée trouvée dans les démolitions d'une cheminée, au hameau du Provençal, commune de Saint-Jean-du-Pin. Cette pierre porte l'anagramme de *Jésus*, IHS, en caractères gothiques. M. Privat offre trois volumes du Dictionnaire de l'Académie.

M. Duclaux-Monteil donne lecture d'une notice biographique sur M. Deveaux-Robiac.

Séance du 16 mai 1874

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER, VICE-PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° le Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère (Janvier, février et mars 1874) ; — 2° les Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire (18me année 1873) ; — 3° le Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes (janvier, février, mars 1874).

M. Charvet dépose sur le bureau deux fragments de frises, débris de monuments romains, trouvés dans l'ancienne localité de Probiac, située près de Barron, au quartier de Claparède.

M. Plantier présente l'analyse de l'œuvre nouvelle de M. Gustave Flaubert : *la Tentation de Saint-Antoine.*

Hosted by Google

Croquis N°1 (Coupe)

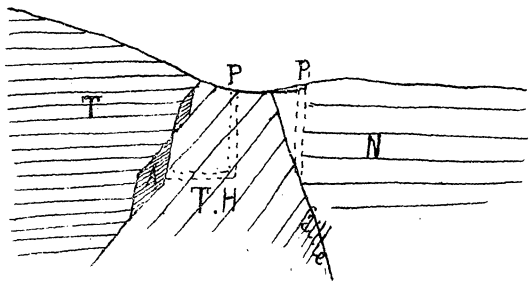

P. puits des pyrites
P'. puits de recherche
A. amas pyriteux
T.H. terrain houiller
T. trias
L. lias
N. néocomien

Croquis N°2 (Plan)

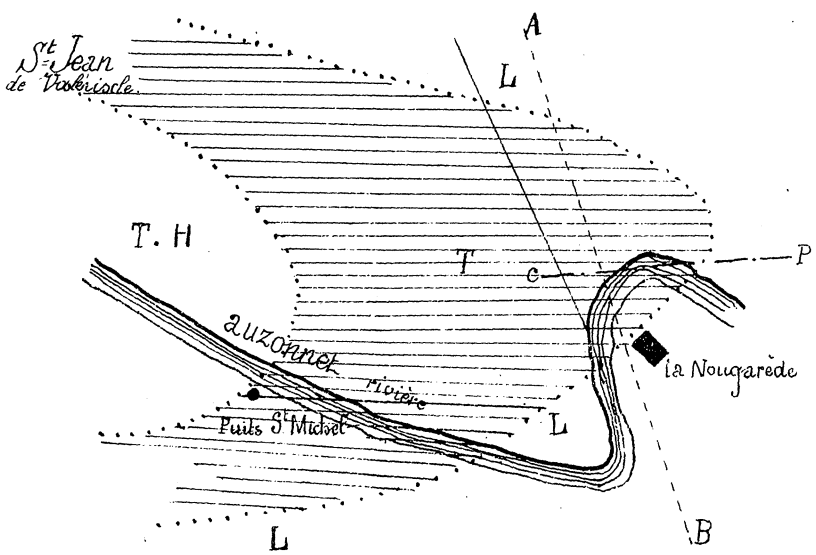

Coupe CD

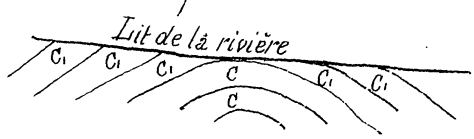

Hosted by Google

Hosted by Google

RÉSULTATS DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON, EN 1874

Par M. le baron Charles d'HOMBRES, membre honoraire

1874	BAROMÈTRE A ZÉRO					THERMOMÈTRE				UDOMÈTRE			VENT DOMINANT	ANÉMOMÈTRE								NOMBRE DE JOURS										
MOIS	MAXIMA	MINIMA	DIFFÉRENCE	MEDIA du Mois	MEDIA du Midi	MAXIMA	MINIMA	DIFFÉRENCE	MEDIA	PLUIE TOMBÉE PENDANT le Jour	la Nuit	le Mois		N	NE	E	SE	S	SO	O	NO	BEAUX	NUAGEUX	COUVERTS	DE PLUIE	DE VENT	BROUILLARD	DE GRÊLES	DE GLACE	gelée blanche	DE NEIGE	D'ORAGE
Janvier.....	758.39	743.44	14.95	752.20	752.18	15.50	».50	15.»»	8.20	36.50	25.50	62.»»	N	8	5	»	5	5	1	»	7	18	2	11	9	11	3	»	9	3	»	»
Février	759.10	742.39	17.72	749.86	749.86	13.85	3.50	17.35	7.02	35.50	91.»»	126.50	NE	8	6	»	6	3	1	»	4	13	7	8	8	4	»	»	9	8	»	»
Mars..... ..	757.97	741.85	16.12	752.94	751.47	21.85	».50	21.35	11.62	2.25	11.30	13.55	N	5	7	2	1	2	»	»	14	22	4	5	5	13	1	1	7	2	»	»
Avril.....	752.22	726.49	25.73	744.61	744.50	24.25	7.»»	17.25	16.81	24.30	44.»»	68.30	SO	3	4	»	2	6	4	»	11	17	9	4	8	6	3	1	»	»	»	»
Mai.....	752.78	739.68	13.10	745.15	745.10	27.50	9.»»	18.50	18.70	48.»»	8.30	56.30	S	12	10	»	1	4	»	»	4	16	11	4	5	16	»	»	»	»	»	»
Juin	751.98	744.34	7.64	748.01	748.15	34.25	19.»»	15.25	25.81	6.»»	65.»»	71.»»	SO	5	3	2	4	5	7	»	4	14	13	3	6	10	3	1	»	»	»	2
Juillet.....	751.98	744.32	7.64	747.46	747.46	34.50	18.95	15.55	27.90	23.»»	64.50	87.50	SO	8	2	»	2	4	6	»	9	18	10	3	6	9	2	»	»	»	»	6
Août	751.86	744.38	7.48	747.71	747.70	31.»»	15.»»	16.»»	24.53	75.50	4.»»	79.50	NO	11	8	»	2	3	3	»	4	23	5	3	5	10	1	1	»	»	»	4
Septembre...	753.17	745.90	7.27	748.96	748.94	26.80	14.50	12.30	22.21	93.»»	36.25	129.25	NE	5	7	»	3	10	2	»	3	15	5	10	8	6	1	»	»	»	»	3
Octobre	753.66	744.»»	9.66	748.65	748.70	23.80	10.»»	13.80	16.50	34.50	15.40	49.90	SO	3	14	»	4	7	»	»	3	17	7	7	10	5	6	»	»	3	»	1
Novembre ...	756.65	735.02	21.63	745.52	745.50	22.»»	0.»»	22.»»	12.02	0.50	14.80	15.30	NO	14	2	»	2	3	4	»	5	19	4	7	4	13	2	»	9	8	»	»
Décembre ...	753.70	731.42	22.28	742.61	742.72	16.50	— 3.25	19.75	5.12	26.»»	13.»»	39.»»	N	18	4	»	»	4	»	»	5	14	9	8	6	11	2	»	20	6	5	»
	11 février	11 avril				8 juillet	11 février																									
Année	759.10	726.49	32.61	747.81	747.69	34.50	— 3.50	38.»»	16.37	405.05	393.05	798.10	SO	100	72	4	32	56	28	»	73	206	86	73	80	114	24	4	54	30	5	16
	9 h. 1/2 mat.	3 h. 1/2 soir				2 h. soir	7 h. matin																									

Résultats Météorologiques par Saisons

Printemps ...	757.97	726.49	31.48	747.56	747.02	27.50	».50	27.»»	15.71	74.55	63.60	138.15	NO	20	21	2	4	12	4	»	29	55	24	13	18	35	4	2	7	2	»	»
Été	751.98	744.32	7.66	747.72	747.77	34.50	15.»»	19.50	26.08	104.50	133.50	238.»»	SO	24	13	2	8	12	16	»	17	55	28	9	17	29	6	2	»	»	»	12
Automne	756.65	735.02	21.63	747.71	747.71	14.50	0.»»	14.50	16.91	128.»»	66.45	194.45	SO	22	23	»	9	20	6	»	11	51	16	24	22	24	9	»	9	11	»	4
Hiver	759.10	731.42	27.68	748.22	748.25	16.50	— 3.50	20.»»	6.78	98.»»	129.50	227.50	N	34	15	»	11	12	2	»	16	45	18	27	23	26	5	»	38	17	5	»
Année	759.10	726.49	32.61	747.81	747.69	34.50	— 3.50	38.»»	16.37	405.05	393.05	798.10	SO	100	72	4	32	56	28	»	73	206	86	73	80	114	24	4	54	30	5	16

Hosted by Google

Hosted by Google

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Séance du 4 Juillet 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

La Société décide, sur la proposition de M. le Président, qu'une médaille sera offerte à l'élève le plus méritant du collége.

M. Plantier propose que le Bulletin de la Société soit envoyé à chaque membre du Conseil général. Il propose, en outre, que la Société demande une subvention au Conseil général.

Ces deux propositions sont favorablement accueillies.

M. Pérès offre un exemplaire d'une lettre qu'il a écrite à M. Charles Fauvety. Cette lettre traite de la triple condition du progrès social : l'instruction, l'éducation et la foi.

Séance du 1er Août 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle le vote sur la nomination de M. Baile comme membre non résidant. La Société n'étant pas en nombre, l'élection est renvoyée à la prochaine séance.

M. Bourgogne dépose sur le bureau la médaille qui doit être décernée, au nom de la Société, à l'élève Th. Zyromski.

Hosted by Google

Séance du 5 Septembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° diverses brochures sur le phylloxera, offertes par M. Destremx ; 2° les *Annales des Ponts-et-Chaussées ;* 3° le Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère ; 4° les *Annales de la Société des sciences, lettres et arts, des Alpes-Maritimes ;* 5° le Recueil de l'Académie des jeux floraux ; 6° le Bulletin des sciences physiques et naturelles de Bordeaux ; 7° les Mémoires de la Société d'archéologie du Midi de la France ; enfin une lettre de M. Buguet, rédacteur de la *Revue industrielle,* qui annonce l'envoi d'un exemplaire de cette revue, et demande l'échange du Bulletin de la Société.

M. le Président a reçu de M. Barnier, ingénieur des mines, une lettre accompagnant un travail sur les moyens de combattre le phylloxera. M. Charvet dépose, au nom de M. Barnier, une note complémentaire sur le procédé employé pour la destruction du phylloxera.

M. le Président donne lecture de la lettre et du travail de M. Barnier :

Alais, 5 août 1874.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

J'ai pensé que vous liriez avec intérêt les considérations qui m'ont amené à la découverte d'un procédé économique et efficace pour la destruction du phylloxera.

Je vais concourir pour le prix institué par une loi récente, et si je n'obtiens pas la récompense, j'aurai au moins la satisfaction d'avoir rendu un grand service à la viticulture, car mon procédé donne des résultats certains ; cela doit être, puisqu'il ne fait que reproduire ce que la nature opère journellement et avec succès.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

HERMANN BARNIER,
Ingénieur des mines.

Hosted by Google

CONSIDÉRATIONS POUR ARRIVER A UN PROCÉDÉ DE DESTRUCTION DU PHYLLOXERA ET INDICATION DE CE PROCÉDÉ

La fermentation des matières végétales et animales donne lieu à une foule de produits qui sont utiles à la végétation des plantes.

Les liquides des fosses d'aisance dégagent, plus qu'aucun autre engrais, de l'hydrogène sulfuré libre, du sulphydrate d'ammoniaque, du gaz ammoniac et du carbonate d'ammoniaque.

Ces substances gazeuses forment une atmosphère destructive des animaux, par conséquent protectrice de la plante. Les unes sont plus lourdes que l'air, les autres plus légères.

Dans les circonstances ordinaires de culture, on répand les engrais dans le sol; les gaz vénéneux et toxiques que nous avons nommés se dégagent; ils détruisent les rares insectes qui se trouvent sur leur chemin, ils finissent par former des sels qui seront utilisés à leur tour, et nous ne voyons rien, si ce n'est la plante, dont la belle végétation témoigne qu'aucun obstacle n'est venu s'opposer à son développement. Il y a, en quelque sorte, un équilibre harmonique entre la naissance des insectes et la production des gaz qui doivent les exterminer.

Mais dans les circonstances où l'insecte se développe prodigieusement, l'équilibre est rompu, et pour le rétablir, il faut augmenter les moyens d'extermination, et demander au purin de fournir, tout d'un coup, les gaz vénéneux qu'il ne donne que lentement.

Si on met le purin en contact avec la chaux vive, les gaz ammoniacaux partent à l'instant et forment une atmosphère abondante qui est mortelle pour tous les insectes.

Le phylloxera sera donc anéanti, et dès ce moment la vigne pourra reprendre son essor.

Mais, s'il est vrai, comme nous le croyons jusqu'ici, que pendant toute la belle saison, il n'existe que des femelles sans ailes, mettant au monde des petits vivants, également femelles, jusqu'à une douzaine de générations, et qu'à l'approche de l'hiver seulement apparaissent des mâles et des femelles munis d'ailes et pondant des œufs qui passent l'hiver, une seule opération pourra ne pas être suffisante pour détruire toutes ces générations successives.

Heureusement pour le viticulteur, le remède est simple, économique et facile à répéter. Ce n'est plus qu'une question de mesure appropriée à chaque cas particulier.

Hosted by Google

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LE PROCÉDÉ DE M. BARNIER POUR LA DESTRUCTION DU PHYLLOXERA

En ce moment, où la vigne a des branches, et où il serait impossible de la labourer, il faut faire un petit creux autour de chaque souche, profond de 15 à 20 centimètres, répandre dans le creux, uniformément, un litre de chaux vive, recouvrir la chaux avec la terre et combler le trou, et enfin arroser la terre qui recouvre la chaux avec 5 litres de purin.

Le purin traverse la couche de terre, atteint la chaux, et les réactions commencent.

A 20 centimètres de profondeur, et à l'abri de toute oscillation atmosphérique, les gaz lourds, vénéneux, descendent et vont tuer le phylloxera partout où il se rencontre; les gaz légers, toxiques, montent jusqu'à la surface et détruisent l'insecte; et cette atmosphère, malfaisante pour les animaux, n'en laisse échapper aucun.

Plus tard, il se forme des sels favorables à la végétation, un excédant de purin vient reconforter la souche et la solliciter à faire des racines nouvelles, et l'arrosage lui-même résultant de ces liquides n'est pas indifférent.

Par l'emploi de ce procédé, on tue le phylloxera, on forme des sels favorables à la végétation, on répand un engrais dont l'efficacité ne peut être contestée, et on arrose la souche.

On consolide du même coup une partie de la richesse publique compromise, en rendant certaine la récolte des raisins.

On met en valeur les purins des fosses d'aisance qui sont presque sans emploi, ce qui équivaut à la création d'un capital, et on assainit les villes, en les débarrassant de ces foyers permanents d'infection qu'on appelle latrines.

La façon des trous, le répandage de la chaux et du purin se peuvent faire d'une manière plus économique, lorsque la vigne est taillée et que les labours sont possibles.

On trace un sillon de chaque côté de la souche ; derrière la charrue, un homme répand la chaux vive dans le sillon, un second coup de charrue ferme le sillon et recouvre la chaux; après quoi, une tonne répand une traînée de purin au-dessus de la traînée de chaux. Les réactions se font comme il a été dit.

A Alais, le purin vaut 3 francs les 1,000 litres, la chaux, 10 francs les 1,000 litres; l'hectare de vigne contient près de

Hosted by Google

4,000 souches; à 5 litres pour une, avec 60 francs de purin et 6 francs de chaux, en tout 66 francs, 4,000 souches sont débarrassées du phylloxera, richement fumées, et arrosées pardessus le marché.

Les frais de transport viennent augmenter ce chiffre. Mais serait-il doublé, que la fumure à elle seule, sans y comprendre l'avantage de la destruction du phylloxera, est moins chère que n'importe quelle fumure qui serait moins assimilable en tout temps que le purin.

La tonne à purin est en tôle de fer, montée sur un essieu à deux roues. A l'avant, est une pompe munie de tuyaux en caoutchouc. A l'arrière, une vanne qu'on ouvre et qu'on ferme à volonté avec beaucoup de précision. Le tout, tel que je l'ai agencé, fonctionne à merveille depuis plusieurs années que je m'en sers. Les ouvriers, n'ayant plus à toucher des matières qui répugnent, ne font aucune difficulté à pratiquer les arrosages.

Mon procédé me paraît donc remplir toutes les conditions du succès : efficace, économique, facile à mettre en pratique en tout temps; les incrédules ne peuvent dire de lui, que s'il ne fait pas de bien, il ne peut pas faire de mal, et en conséquence, je me suis décidé à le mettre en avant, persuadé qu'il sera utile.

Alais, 20 août 1874.

HERMANN BARNIER.

La Société procède à l'élection, comme membre non résidant, de M. Martial Baile, préfet de l'Aude, ancien sous-préfet d'Alais.

M. Baile est élu membre non résidant.

Séance du 24 Octobre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

Le Secrétaire général dépose sur le bureau : 1° la description de la cathédrale de Nimes, ouvrage offert à la Société par l'auteur, M. de Lamothe : 2° le Bulletin de la Société industrielle de Marseille; 3° le Bulletin de la Société industrielle de Lyon; 4° les *Annales des Ponts-et-Chaussées;* 5° le Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère; 6° la *Revue des langues*

Hosted by Google

romanes; 7° une brochure intitulée : *la France, le Pape et l'Allemagne*, offerte par l'auteur, M. Guillebert.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Trintignan, demandant à la Société une augmentation de prix de 50 francs, pour le tirage de la carte jointe au travail de M. Charvet sur les voies gallo-romaines.

La Société vote l'allocation demandée, qui sera payée sur l'exercice 1875.

M. Charvet lit un travail de M. Chamboredon sur l'ancienne Tarsis, que l'auteur croit pouvoir identifier avec la ville moderne de Tarascon-sur-Rhône. Ce travail fait suite à l'étude de M. Chamboredon sur les Phéniciens.

Séance du 31 Octobre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

M. Charvet lit la fin du travail de M. Chamboredon sur certaines villes de la Gaule, dont l'origine paraît être tyrienne.

M. Leyris donne lecture de deux pièces de vers : l'une en français, l'autre en languedocien.

Séance du 7 Novembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° les *Annales des Ponts-et-Chaussées;* 2° un numéro des *Chroniques du Languedoc.*

M. Leyris donne lecture de deux pièces en vers languedociens : la première intitulée *lou Manobro*, la deuxième, *Elégie à un ami à l'occasion de la mort de son enfant.*

Séance du 14 Novembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° un numéro des *Annales des Ponts-et-Chaussées;* 2° un volume des procès-verbaux de la réu-

Hosted by Google

nion des agriculteurs de l'Assemblée nationale, offert par M. Destremx.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. Destremx sur le traitement des vignes atteintes du phylloxera. M. Destremx fait d'abord l'analyse de tous les procédés employés pour combattre ce fléau ; il paraît résulter de cette analyse que les irrigations sont appelées à rendre les meilleurs services, concurremment avec les insecticides.

M. Destremx étudie ensuite les qualités particulières des divers cépages américains, proposés pour reconstituer les vignobles français. Les espèces indigènes devraient ensuite être greffées sur les plants américains.

M. Balard traite le côté scientifique de la question ; il indique les résultats des travaux ayant pour but l'étude de l'histoire naturelle de l'insecte, et fait connaître la nature chimique et le mode d'action des divers insecticides employés.

M. Plantier annonce qu'il a reçu de M. Siegfried, membre non résidant, une somme de 100 francs offerte à la Société.

M. Bernard, de Lyon, annonce à M. le Président l'envoi d'un tableau qu'il offre à la Société ; ce tableau sera placé dans la salle des séances de la Société.

MM. Francezon et Plantier proposent M. Bernard comme membre honoraire de la Société ; MM. Plantier et Destremx proposent M. Odilon Barrot, membre du Conseil général de l'Ardèche, comme membre non résidant.

Séance du 21 Novembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

Le Secrétaire général dépose sur le bureau : 1° une tragédie intitulée : *Velléda*, par M. de Combettes, offerte par l'auteur à la Société ; 2° deux numéros de la *Revue scientifique*, offerts par M. Cazalis de Fondouce ; 3° deux numéros des *Chroniques du Languedoc ;* 4° un volume des publications de la Société d'archéologie de Montpellier ; 5° le Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux ; 6° les *Annales de la Société industrielle de Lyon ;* 7° plusieurs numéros des *Tablettes d'Alais,* offerts par Mme Martin.

Hosted by Google

M. Charvet offre, de la part de M. Jougla, membre non résidant, un vase de fabrication arabe et un tableau servant pour l'enseignement élémentaire dans les écoles arabes de l'Algérie.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du secrétaire général de l'Académie de Lyon. Cette lettre était accompagnée de quatre volumes des travaux de cette Académie. Le Bulletin de la Société sera envoyé, en échange, au secrétaire général de l'Académie de Lyon.

M. Charvet offre, de la part de M. Vigne, agent-voyer à Remoulins, des coquillages et divers objets trouvés sur le territoire de Vacquières, quartier de Théziers. Il présente en communication le sceau en plomb d'un des anciens seigneurs d'Uzès. Ce sceau porte des deux côtés, en exergue :

SIGILLVM. BREMVNDI : VTICENSIS

Au milieu, la tour Bermonde. Ce document appartient à M. Etienne Janin, curé de Collias.

M. Roux lit la première partie de son travail sur les divers systèmes d'éducation et d'enseignement.

M. Lacharme a reçu de M. Crova une lettre relative à l'installation de la station météorologique d'Alais. M. Lacharme est chargé de s'entendre avec M. Crova pour les dispositions à prendre en vue de cette installation.

Séance du 28 Novembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

M. Lacharme dépose sur le bureau les trois premiers fascicules des *Archives du Muséum d'Histoire naturelle* de Lyon, envoyés à la Société par M. le docteur Lortet, professeur à l'Ecole de médecine et directeur du Muséum. M. Lortet joint à son envoi un rapport à M. le Préfet du Rhône sur les travaux exécutés au Muséum en 1873. Le secrétaire adjoint est chargé de transmettre à M. Lortet les remerciements de la Société. La correspondance contient un numéro des *Annales des Ponts-et-Chaussées*.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Chamboredon, un de ses membres les plus actifs. La Société s'associe aux regrets exprimés par M. le Président. M. Charvet donne

Hosted by Google

lecture du manuscrit envoyé par M. Jougla. Ce travail traite : 1° de l'instruction juive, en Algérie ; 2° de l'instruction musulmane, française et espagnole ; 3° de la fabrication de la poterie en Kabylie ; il contient, en outre, une note sur les ruines romaines d'Arzew.

M. Charvet donne lecture de deux sonnets qui lui ont été envoyés par MM. Roumieux et Rochetin, membres non résidants.

A propos de la question des eaux d'Alais, M. Castanier fait part à la Société d'un article sur les eaux de Saint-Chamond, démontrant qu'elles sont une source de revenus pour cette ville.

L'ordre du jour appelle le vote sur la nomination de M. Bernard comme membre honoraire, et de M. Odilon Barrot comme membre non résidant. Après avoir dépouillé le scrutin, M. le Président proclame M. Bernard membre honoraire, et M. Odilon Barrot membre non résidant.

Séance du 5 Décembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

Le Secrétaire dépose sur le bureau un rapport au ministre sur la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* et sur les actes du comité des travaux historiques.

M. Francezon présente l'analyse d'un travail de M. Pétrequin sur le *Satyricon de Pétrone*. Ce travail était contenu dans un des volumes envoyés par l'Académie de Lyon.

M. le Président prie M. Duclaux-Monteil de rédiger une notice biographique sur M. Chamboredon.

Séance du 12 Décembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER, VICE-PRÉSIDENT

M. Gros fait don à la Société de quelques espèces fossiles trouvées dans la pierre de Beaucaire. M. Charvet a reçu de M. Scipion Pellet, membre non résidant, un travail intitulé : *Etude géologique de la montagne de Tessone,* près du Vigan.

Hosted by Google

La lecture de ce mémoire aura lieu dans une des prochaines séances.

M. Chabal, de Valleraugue, est présenté par MM. Charvet et Bourgogne comme membre non résidant de la Société.

Séance du 19 Décembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. FRANCEZON, PRÉSIDENT

Le Secrétaire général dépose sur le bureau : 1° trois numéros de la *Revue d'anthropologie,* offerts par M. Cazalis de Fondouce; 2° les *Chroniques du Languedoc;* 3° les *Annales des Ponts-et-Chaussées.*

MM. Duclaux-Monteil et Gros présentent M. Rivière-Dejean comme membre résidant; MM. Barre et Auphan présentent M. Rivière, ingénieur à Rochebelle, comme membre non résidant.

M. Francezon donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Ollier de Marichard, membre non résidant. Cette lettre contient la première partie de la relation du voyage de M. Ollier de Marichard se rendant au Congrès anthropologique de Stockolm.

M. Auphan lit une pièce de poésie de M. Delmas, membre résidant. Cette pièce est intitulée *Héro et Léandre.*

M. Charvet continue la lecture des *Notes sur l'Algérie,* par M. Jougla, membre non résidant.

Séance du 26 Décembre 1874

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La Société a reçu : 1° les *Chroniques du Languedoc;* 2° le Recueil des procès-verbaux des séances de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, années 1872 et 1873; 3° le tome premier des mémoires de cette Société. Parmi ces mémoires, se trouve une notice de M. Paul Achard, archiviste honoraire, sur la création, le développement et la décadence

Hosted by Google

des manufactures de soie à Avignon. M. Auphan donne une analyse succincte de ce travail : « L'industrie de la soie, établie dans le midi de l'Italie vers le commencement du XII^e^ siècle, ne paraît pas avoir été transportée à Avignon avant la fin du XIV^e^. Les déchirements intérieurs des républiques italiennes, les proscriptions de leurs citoyens les plus distingués, furent les premières causes de la prospérité manufacturière d'Avignon, et ce fut vers le milieu du XV^e^ siècle que des Florentins, des Vénitiens et des Lombards importèrent à Avignon la filature et le tissage des soies, et la culture du mûrier blanc. La nouvelle industrie, accueillie favorablement par le Conseil de ville d'Avignon, se développa pendant le XV^e^ et le XVI^e^ siècle et une partie du XVII^e^, malgré les convoitises des villes voisines : Orange, Carpentras, Nimes, la guerre douanière faite à ses produits, et les séditions auxquelles prirent part, à diverses reprises, les ouvriers taffetassiers. Les prohibitions douanières furent encore augmentées par Louis XIV, sous prétexte que le pape Alexandre VII avait fermé le marché des Etats romains à certains produits français ; et les sacrifices faits par les souverains pontifes en vue de favoriser les manufactures de soieries ne retardèrent pas longtemps leur décadence. La disette de 1709 eut pour elle des effets désastreux ; et en 1752, une nouvelle crise priva de travail la presque totalité des ouvriers, qui transférèrent alors leurs résidences à Nimes et à Lyon. Cette industrie prit un nouvel essor sous le premier Empire et la Restauration ; mais sa prospérité avorta de nouveau à la révolution de Juillet. Enfin, de nos jours, quoique la fabrication des soies ne soit pas complétement nulle à Avignon, le nombre des métiers est peu considérable ; il ne se forme plus d'ouvriers et le déclin ne s'arrête pas. »

M. Roux lit la seconde partie de son travail sur les questions d'enseignement et d'éducation.

Hosted by Google

NOTICE

SUR

M. LOUIS CHAMBOREDON

PAR

M. DUCLAUX-MONTEIL, Membre résidant

MESSIEURS,

C'est un pieux et touchant usage, dans les compagnies savantes, de faire revivre parmi elles l'image de leurs morts, et de garantir leur mémoire du silence et de l'oubli du tombeau, en lui réservant une place dans leurs annales, comme autrefois, à Rome, les mânes de ceux qu'on regrettait étaient conservés dans un lieu consacré du foyer domestique.

Je remplis, selon votre désir, ce suprême devoir de confraternité envers le modeste et laborieux collègue que nous venons de perdre, et je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'en parlant de ses qualités et de ses titres au souvenir et aux regrets de la Société, je ne ferai que traduire la pensée et les sentiments de tous; car si Louis Chamboredon aimait également tous ses confrères, ceux-ci ressentaient tous de la même manière une affectueuse estime pour sa personne.

Né à Alais le 7 octobre 1802, Louis Chamboredon fit de bonnes études au collége de cette ville, où il montra une aptitude particulière pour les sciences exactes, aux leçons du maître distingué (1) auquel nous consacrions, lui et moi, il y a peu de temps, une notice biographique destinée à un Recueil qui doit paraître sous les auspices de la Société.

Ses études classiques terminées, Louis Chamboredon alla étudier en droit à Paris. Il en revint avec le diplôme d'avocat et entra dans la magistrature. Il débuta comme substitut au

(1) M. Ferréol, professeur de mathématiques, plus tard avocat au barreau d'Alais; mort en 1846.

Hosted by Google

parquet d'Alais au mois d'octobre 1834. A une instruction solide il joignait le bon sens, la pureté des sentiments et une exacte impartialité. Mais une réserve excessive et une grande timidité de caractère le rendaient peu propre à la tâche qui incombe à la magistrature militante. Une charge de judicature eût été, certes, mieux en rapport avec ses aptitudes et ses goûts pour l'étude et les méditations du cabinet. Après trois ans d'exercice, il se retira volontairement du ministère public, ne songea pas à postuler d'autres fonctions et ne s'occupa plus désormais que de science et d'agriculture.

Malgré sa modestie, il jouissait dans l'opinion de ses concitoyens de la réputation d'un homme érudit et versé dans différentes branches scientifiques, lorsque, le 19 novembre 1870, vous lui ouvrîtes les portes de cette Société.

Vous l'avez vu à l'œuvre, Messieurs; vous savez qu'il fut l'un des sociétaires les plus assidus et les plus utiles.

Outre ses communications insérées au Bulletin de la Société et d'autres écrits que je mentionnerai tout à l'heure, il m'appartient de lui rendre un hommage tout particulier pour l'initiative prise par lui de cette *Revue* des *hommes remarquables de l'arrondissement d'Alais,* que vous avez jugée digne d'être placée sous votre patronage. J'ai prêté à notre savant confrère, sur sa demande, une collaboration continue pour cet intéressant travail, aujourd'hui heureusement achevé; et, en déplorant sa mort inattendue, je demeure avec cette conviction que sans lui ces essais biographiques n'auraient pu être entrepris. Dans les notices mêmes où il n'a pas tenu la plume, c'est lui qui a fourni presque toujours les matériaux essentiels.

C'est que notre collègue était doué de l'esprit et du talent de recherche à un degré supérieur. Les qualités que nous lui avons vu montrer dans ce genre d'étude sont celles qui distinguent en général les différents écrits qu'il a laissés. Façonné aux labeurs patients, aux compilations sagaces, et aidé d'une mémoire heureuse, Louis Chamboredon creusait les sujets auxquels il appliquait ses investigations jusqu'à une limite extrême, présentant des origines, des étymologies nouvelles; proposant, sur des problèmes d'histoire, de philologie, d'ethnographie, d'archéologie, des leçons qu'il appuyait sur des documents dont il donnait une interprétation s'écartant parfois de l'opinion commune. Toutefois, si aux hypothèses qu'il croyait devoir adopter on pouvait opposer des objections graves, il est certain du moins que tout ce qu'il écrivait

Hosted by Google

pour le public ou pour la Société était le fruit d'une élaboration sérieuse et consciencieuse.

Les recherches de Louis Chamboredon sur les Phéniciens suffisent d'ailleurs pour lui assurer une place dans l'histoire des travaux de notre Société. Prenant pour point de départ ce que M. Amédée Thierry a dit d'une manière générale à l'honneur de ce grand peuple dont l'histoire profane parle avec moins d'éclat que des Grecs et des Romains, parce que les monuments de sa vie intellectuelle ont été détruits par ses rivaux devenus finalement ses vainqueurs, M. Chamboredon entre dans les détails, s'attache à découvrir et à signaler les divers travaux colonisateurs des Phéniciens, leurs établissements métallurgiques dans les Gaules, les villes, grandes ou petites, auxquelles ces établissements durent donner naissance, leur commerce s'étendant dans la Gaule méridionale, puis dans la Gaule occidentale, et enfin jusque dans la Grande-Bretagne. Ce fut la matière d'un mémoire qui a été inséré dans le troisième Bulletin de 1871. Mais la communication la plus remarquable qu'il nous ait faite est celle du mémoire inséré dans le premier Bulletin de 1873, où l'auteur explique, avec une sûreté de vues plus marquée et un ordre plus logique dans l'appréciation des faits, les causes de la puissance et de l'expansion de la nation phénicienne dans le monde méditerranéen et celles de sa chute, travail qu'il fait suivre d'observations pleines d'intérêt sur *l'origine des Phéniciens, leurs industries diverses, leur commerce, leurs inventions, leur langue, leurs institutions politiques et religieuses.*

Je signalerai encore un intéressant opuscule sur le Canada, publié par Louis Chamboredon en 1869; je dis intéressant, non-seulement à cause de l'origine française de cette colonie lointaine, séparée par le fatal et honteux traité de 1763 de la métropole à laquelle elle reste toujours attachée par le cœur, mais encore par des détails fort curieux sur l'état intellectuel, moral et industriel de cette virile population.

Les autres écrits de notre confrère ont pour sujets : 1° Des *eaux insalubres et des moyens d'en prévenir les funestes effets* (1869); 2° l'explication de l'inscription découverte à Nimes en 1749, près de la Fontaine, portant les noms de onze localités ou *oppida* de la région, question sur laquelle notre confrère présentait des vues différentes de celles de MM. Germer-Durand et Colson, de l'Académie du Gard; 3° la Voie *Regordane,* dont le premier établissement est dû aux Phéni-

Hosted by Google

ciens et que les Romains conservèrent pour les communications entre le littoral méditerranéen et le littoral océanique, par la vallée de l'Allier; 4° la *Vié-Cioutat,* observations sur son nom, son origine et l'époque présumée de sa destruction ; 5° l'abbaye de Cendras; 6° l'importance comparée d'Alais et d'Anduze dans les temps anciens, et à cette occasion une explication du mot *feu* employé au moyen âge comme désignation de la consistance numérique d'une population; 7° enfin une récente étude sur l'emplacement de *Tarsis* où, d'après les livres sacrés, les flottes de Tyr et de Salomon allaient chercher des produits qui, par leur rareté et leur richesse, étaient fort estimés de l'Orient.

Vous savez tous, Messieurs, que tant d'érudition n'altérait en aucune façon l'aménité douce et prévenante qui distinguait notre confrère.

Depuis cinq ans, cependant, sa vie était assombrie par une de ces douleurs que le temps n'apaise point. Le 12 novembre 1869, il avait perdu l'unique enfant dans laquelle il concentrait ses affections, au moment même où cette fille aimée commençait à peine à créer près de lui une famille nouvelle. Ce fut pour sa santé une atteinte profonde, et dès ce moment il ne put plus se promettre, il le disait lui-même, une longue vieillesse.

C'est le 26 novembre 1874, à l'âge de 72 ans, que Louis Chamboredon est mort, avec les sentiments de foi et de philosophie chrétienne dans lesquels il avait constamment vécu.

Hosted by Google

ÉTUDE GÉOLOGIQUE

DE LA

MONTAGNE DE TESSONE

(PRÈS DU VIGAN)

Par M. Joseph-Scipion PELLET

MEMBRE NON RÉSIDANT

Dans le courant du mois de mars 1857, je fis une excursion à la montagne de Tessone, près du Vigan, dans le but d'explorer la caverne à ossements, signalée sur les flancs de cette montagne par M. Émilien Dumas; mais comme je trouvai cette caverne à peu près épuisée par les travaux de fouilles que l'on y avait exécutés, je ne m'y arrêtai que quelques instants, et je me mis en mesure de gravir au-dessus de l'escarpement dans lequel cette caverne se trouve pratiquée, pour m'y livrer à d'autres explorations.

Je fus tout d'abord frappé du facies particulier des assises calcaires qui couronnent cet escarpement, et je ne tardai pas à reconnaître que la station où je me trouvais en ce moment pouvait devenir l'objet de recherches fort intéressantes. En effet, j'avais à peine donné quelques coups de marteau sur ces calcaires, que je découvrais déjà sur leur tranche de nombreuses térébratules globuleuses, partiellement détachées, que je parvenais ensuite à retirer dans un parfait état de conservation.

Cette première course à Tessone m'encouragea à y retourner plusieurs fois, et pendant les années 1857 et 1858, j'ai successivement recueilli, dans les mêmes assises, divers autres autres fossiles variés que je n'avais, jusque là, rencontrés nulle part, et que je ne tardai pas à communiquer à M. L. Sœmann, de Paris, pour les faire déterminer.

Dans l'origine, j'avais rattaché ces fossiles à l'étage bathonien de d'Orbigny, et c'est ainsi que je les avais étiquetés en

Hosted by Google

attendant que l'existence de cet étage eût été reconnue dans le Midi. M. L. Sœmann, qui ne pensait pas que le Bathonien se trouvât dans la série jurassique des Cévennes, rapporta la plupart des espèces à l'étage Callovien; et c'est, je crois, à cette circonstance que l'on doit attribuer les erreurs qu'il paraît avoir commises dans la détermination de certains fossiles. Toutefois, comme je n'ai nullement la prétention de corriger le travail de ce géologue, je maintiendrai ses déterminations jusqu'à preuve contraire, et je m'en servirai même, en m'appuyant sur l'autorité d'un autre savant que je ne tarderai pas à nommer, pour établir la probabilité de l'existence de l'étage Bathonien dans le département du Gard.

Avant d'aborder cette question, je dois expliquer les motifs qui m'ont fait renvoyer jusqu'à ce jour la communication de la découverte qui fait l'objet de cette étude.

En premier lieu, je tenais à ce qu'un géologue autorisé voulût bien accepter la responsabilité de cette publication, en la portant à la connaissance du monde savant; et c'est dans cette intention que j'avais prié M. Émilien Dumas de se rendre sur les lieux, pour s'y livrer à un nouvel examen. M. Dumas avait, en effet, accepté ma proposition; mais malheureusement la mort est venue le surprendre avant qu'il ait pu s'occuper de cette étude.

Je dois dire, en second lieu, que les déterminations de M. L. Sœmann avaient jeté un certain doute dans mon esprit, et que je craignais d'attirer sur moi les critiques des géologues du Midi en publiant un fait établi sur des bases aussi vagues.

Dans cette alternative, je n'avais qu'un seul parti à prendre : celui de me taire.

Mais aujourd'hui que, grâce à l'initiative d'un membre des plus éminents de la Société scientifique et littéraire d'Alais, nous possédons la traduction d'une étude géognostique de la montagne de Crussol (Ardèche), due au Dr Albert Oppel, je me sens fort de cette autorité et je livre mes premières appréciations au public sans la moindre hésitation.

Qu'il me soit cependant permis de compter sur l'indulgence de mes confrères et d'espérer que les hommes compétents dans la question qui se présente, voudront bien l'examiner avec toute l'attention qu'elle paraît comporter, afin que les déductions que l'on pourra en tirer soient définitivement acquises à la science, ou que, dans le cas contraire, elles en soient rigoureusement écartées.

Hosted by Google

Pour l'intelligence de ma description, je joins à ce mémoire (1) une coupe géologique de la montagne de Tessone, correspondant à une ligne droite menée du rocher de la Nourrice au pic qui domine le hameau d'Esparou. Le tableau que je place à la suite en fera connaître les principales divisions.

Je ne ferai, en quelque sorte, qu'esquisser à grands traits les dépôts de cette coupe qui n'ont aucun rapport avec le grand escarpement dolomitique; tandis que je décrirai en détail, mais aussi brièvement que possible, les autres dépôts qui avoisinent cette puissante couche de calcaire magnésien.

DIVISION N° 1.

A la base de la montagne de Tessone, et dans le lit même de la rivière d'Arre, on rencontre des marnes verdâtres et rouge-lie-de-vin, entre-coupées par des bancs de grès à gros éléments, que M. Dumas rapporte à l'étage Keupérien. Ces couches paraissent plonger au Nord pour donner naissance aux sources importantes qui alimentent la rivière d'Arre, et parmi lesquelles il convient de citer celle du moulin de Bez et celle du hameau de Lasfons, dans la commune de Molières.

DIVISION N° 2.

Cette division repose en stratification discordante sur les marnes et grès du Keuper. Les calcaires plus ou moins magnésiens qui constituent ces assises ont une couleur blanchâtre et sont exploités, à Molières, comme pierre de taille. On remarque, vers le milieu de ces strates, un dépôt considérable de dolomie qui pourrait bien motiver plus tard le démembrement de cet étage, assimilé par M. Dumas au lias blanc des Anglais. Je n'ai pu observer la moindre trace de débris organiques dans cette formation, qui atteint cependant à Tessone une puissance d'environ 130 mètres.

DIVISION N° 3.

Je ne mentionne ici cette division que pour mémoire et pour rappeler une lacune que paraît présenter la montagne de Tessone. Les recherches que j'ai faites dans la partie moyenne de cette montagne n'ont pas eu pour objet de m'assurer s'il y

(1) V. la planche et le tableau à la fin du mémoire.

Hosted by Google

existait un rudiment de l'étage Toarcien; mais j'ai, cependant, de bonnes raisons pour l'y admettre. En effet, j'ai observé ce rudiment avec tous ses caractères, à la base du pic d'Esparon, de l'autre côté de la vallée d'Arre. Dans le prolongement de cette même vallée, je l'ai reconnu très distinctement au Tour et à Aurières. J'ai, dès lors, lieu de supposer qu'il se trouve à Tessone et que, s'il n'y a pas été remarqué, la cause doit en être attribuée à la végétation qui couvre les flancs de cette montagne et qui s'oppose à des explorations régulières.

Quoi qu'il en soit, voici la liste des fossiles que j'ai ramassés dans les trois localités sus-désignées :

Belemnites elongatus
Id. acutus
Id. tricanaliculatus
} dans les trois gîtes.

Ammonites bifrons (grande espèce à Aurières).
Pleurotomaria (espèce indéterminée, Id.).

DIVISION N° 4.

Cet étage, dont la puissance totale est de 60 mètres, doit être divisé en deux sous-groupes, pour la facilité de la description.

Le premier n'est autre chose que la partie inférieure du calcaire à fucoïdes de M. Emilien Dumas. Quant au second, il représente à un autre niveau le calcaire à entroques, que ce savant avait placé dans l'escarpement dolomitique, et que je crois devoir circonscrire à la partie supérieure de son calcaire à fucoïdes, laissant ainsi en dehors le susdit escarpement pour constituer un autre étage.

Le premier groupe se compose d'une série de strates marno-calcaires, parfaitement régulières, ayant une épaisseur de 20 à 25 centimètres et une couleur tirant sur le gris foncé.

Dans le second, on voit se succéder, dans le même ordre, d'autres assises non moins régulières, d'un calcaire plus pur et d'une teinte plus claire, dans lequel on remarque de nombreuses veines de silex noirâtre. Ce calcaire est criblé de cellules de bryozoaires, qui se montrent parfaitement dénudées à la surface des roches exposées aux influences de l'air et que l'on découvre aisément sur la tranche des calcaires nouvellement cassés, où leurs coupes se dessinent sous la forme de

Hosted by Google

points ronds miroitants. Il ne faut pas confondre ce calcaire avec celui que l'on rencontre à la partie supérieure de ce sous-groupe. Ce dernier contient une quantité prodigieuse de débris de crinoïdes qui donnent à la roche un aspect lamellaire et qui la rendent très sonore sous le choc du marteau. Ce calcaire très fétide est exploité comme marbre à Mons, en Belgique, et il est connu dans les arts sous le nom de *petit-granit*.

Le calcaire à bryozoaires est également fétide, mais son odeur purement bitumineuse est, à tous égards, moins désagréable que l'autre.

Les assises à crinoïdes ne sont pas très développées à Tessone et je n'ai pu les reconnaître que sur quelques points dépourvus de végétation. Dans le prolongement de la vallée d'Arre, on les rencontre toujours à la base de l'escarpement dolomitique, dans les trois localités ci-après désignées, savoir : le Tour, Aurières et Cazevieille. C'est ainsi, du reste, qu'on les retrouve sur d'autres points plus éloignés, tels que Sumène, Madières, Navacelle, Vissec, Campestre, Trèves et Meyrueis.

Je n'ai pu recueillir aucun fossile dans les diverses assises de la division n° 4. Ceux que je cite ci-dessous proviennent des couches correspondantes du Tour, de Cazevieille et d'Alzon, où le déboisement du terrain permet de se livrer à des recherches plus faciles.

Ces fossiles sont les suivants :

Belemnites unicanaliculatus, — le Tour et Alzon.
Ammonites Eudesianus, — Alzon.
Id. Murchisonnœ, — le Tour et Alzon.
Id. subradiatus, — Alzon.
Nautibus clausus, — Alzon.
Pleurotomaria, grande espèce indéterminée, — Alzon.
Panopea Jurassi, — Alzon.
Plagiostoma strié, espèce indéterminée, — Cazevieille.
Mytilus Sowerbyi, — Alzon.
Lima proboscidea, — le Tour.
Terebratula concinna, — Cazevieille.
Fucoïdes, indét., — Alzon.

Il résulte de ce qui précède que les deux groupes que je viens de décrire, sous la dénomination de calcaire à fucoïdes et de calcaire à bryozoaires et à crinoïdes, paraissent, d'après les fossiles, aussi bien que d'après les caractères minéralogiques,

Hosted by Google

devoir s'arrêter à la base même de l'escarpement dolomitique, pour constituer l'étage auquel on a donné le nom de Bajocien. Cet étage, ainsi délimité, présente encore à Tessone une puissance de 60 mètres et acquiert, dès lors, un développement aussi complet qu'à Chaudon (Basses-Alpes), où d'Orbigny considère ce dépôt comme ayant atteint son maximum de puissance.

DIVISION N° 5.

L'assise n° 5 a une épaisseur de 4 mètres environ. Elle est composée d'un calcaire compacte moucheté de taches blanches sur un fond gris clair; sa cassure, largement conchoïde, rappelle celle du calcaire oxfordien.

Malgré les recherches les plus minutieuses, je n'ai pu y découvrir aucune trace de fossiles et je suis, par conséquent, très indécis sur le classement de cette assise. Je ferai seulement remarquer que par sa pâte fine et homogène, aussi bien que par sa couleur et sa cassure, ce calcaire ne saurait être assimilé à celui de la division inférieure. Sa composition minéralogique ne l'éloigne pas moins de la dolomie de la division n° 6, à laquelle je serais cependant tenté de le réunir, par la raison qu'il se lie intimement avec elle, et que les petites taches qu'il contient paraissent préluder aux nombreuses cavités que l'on observe dans cette dernière. On pourra m'objecter que si cette assise fait réellement partie de la division n° 6, il y a lieu de s'étonner qu'elle ne soit pas passée, comme elle, à l'état de dolomie; mais je pourrai répondre à cela que la présence du lambeau de calcaire, qui se trouve enclavé dans la partie supérieure de la couronne dolomitique, est un fait pour le moins aussi anormal. Au surplus, je ne tiens nullement à cette manière de voir, et je serais, au contraire, fort heureux que l'assise n° 5 pût trouver une place plus rationnelle.

DIVISION N° 6.

A partir de l'assise n° 5, la montagne de Tessone se dresse à pic et quelquefois même en surplomb, sur une hauteur de 55 mètres. Cet escarpement, qui règne tout autour du Causse de Blandas et que l'on retrouve aussi dans les vallées de la Dourbie, du Trévezel et de la Jonte, se présente partout comme un immense mur de fortifications. Ces accidents constituent,

Hosted by Google

en tout cas, un horizon très précieux pour le géologue, puisqu'ils lui permettent, même à de grandes distances, de délimiter les principales divisions de la formation jurassique des Cévennes.

Il est généralement impossible de passer de la base de cet escarpement à sa partie supérieure; mais en profitant des rares crevasses qu'il présente sur quelques points, on parvient cependant à le gravir sans aucun danger.

C'est ici le moment de parler de la composition minéralogique de ce puissant dépôt, dans lequel on ne distingue aucune trace de stratification et qui paraît être formé d'un seul bloc. Dans le bas, la dolomie est ordinairement compacte quoique un peu cariée; mais de place en place elle devient friable et quelquefois terreuse. Sa couleur, sensiblement terne, tire sur le rouge de brique clair. Dans le haut, elle acquiert plus de consistance, et ses couleurs blanchâtres ou rougeâtres sont également plus vives et plus chaudes. Elle est souvent criblée de petites cavités alvéolaires dans lesquelles on distingue des cristallisations nacrées. D'autres fois, elle se présente sous la forme oolitique à gros grains, et, dans ce cas, elle est rugueuse ou âpre au toucher. Sous ces divers aspects, elle est très distinctement cristalline à la cassure, et je n'ai jamais remarqué qu'elle répandît aucune odeur empyreumatique par le fait de la percussion.

Cette couche n'est pas partout passée à l'état de dolomie; car sur le point même où j'ai établi la coupe, j'ai observé un lambeau de calcaire très peu magnésien, ayant la forme d'un coin assez aplati et qui se trouve engagé dans la masse dolomitique, à laquelle il passe par gradations si bien ménagées, que l'on en chercherait vainement la ligne de séparation. Ce lambeau de calcaire qui, au point de vue purement lithologique, a la plus grande ressemblance avec les assises de la division immédiatement supérieure, m'a fourni des fossiles identiques à ceux que j'ai recueillis dans ces mêmes assises. Cette observation, que l'on pourra vérifier sur les lieux, me paraît démontrer victorieusement la dépendance complète de ces deux couches.

DIVISION N° 7.

Les strates qui composent cette division ont une épaisseur d'environ 4 mètres ; elles sont en général minces et très acci-

Hosted by Google

dentées dans leur épaisseur. Elles présentent, en effet, des renflements ou bombements sous forme de larges lentilles, qui vont en s'amincissant jusqu'à un certain point pour reprendre bientôt leur maximum d'épaisseur (1).

Le calcaire qui constitue ces assises a le grain fin, un peu lâche; sa cassure est lisse et spathique, sa couleur dominante est le rouge-clair jaspé de points ronds plus foncés. Dans le cœur de ces assises et particulièrement dans les larges nodules aplatis dont je viens de parler, cette couleur passe au gris bleuâtre parsemé de petites taches rondes également plus foncées. De prime abord, cette roche paraît ressembler au calcaire à entroques; mais, lorsqu'on l'examine de plus près, on ne tarde pas à y reconnaître des différences notables. Elle est d'abord moins compacte et plus cassante; en second lieu, elle n'est nullement fétide et ne sonne pas aussi bien sous le choc du marteau; en troisième lieu, enfin, les petites taches ovoïdes qui s'y dessinent et qui paraissent représenter les cavités alvéolaires de la couche inférieure, diffèrent complètement de celles qui se trouvent dans le calcaire à entroques.

Cette couche est très ferrugineuse; et, en dehors des petits galets de quartz et de fer oxydé, plus ou moins magnétique, que l'on y rencontre, on y trouve aussi des rognons de fer carbonaté spathique d'une couleur presque noire indiquant que ce minerai a déjà subi une transformation assez avancée, dans sa nature.

Parmi les nombreux fossiles que j'ai recueillis, soit dans ces assises, soit dans le lambeau de calcaire intercalé dans la dolomie proprement dite, je ne citerai que les espèces dont la détermination paraît à peu près certaine, et je laisserai de côté celles qui ne peuvent se prêter à une description sommaire :

Ammonites	bullatus?	caractéristiques du Bathonien.
Id.	Herveyi	
Id.	microstoma	
Id.	Subakeriœ	
Id.	subdiscus	
Id.	macrocephalus.	
Id.	tripartitus?	

(1) La surface de ces strates offre un aspect mamelonné assez difficile à décrire; mais que je ne saurais mieux comparer qu'à un champ parfaitement nivelé que viendrait ensuite soulever, en le fouillant, une légion de taupes.

Hosted by Google

Ancyloceras Sarthacencis ?
Pleurotomaria Cypria ?
Id. nodosa
Id. Munsteri
Id. Niobe
Pecten demissus
Id. fibrosus
Id. Camillus
} détermination Ls Sœmann.
Rhynchonella concinna (caractérise le Bathonien).
Id. plicatella (étage Bajocien).
Terebratula digona — et une grande esp. de 4 cent. de long.
Holectypus depressus (caractérise le Bathonien).

Ces fossiles s'isolent facilement de la roche qui les contient lorsque celle-ci est de nature purement calcaire ; mais il n'en est pas de même dans le bas des assises où les coquilles sont fréquemment engagées, partie dans le calcaire et partie dans la dolomie. Dans ce dernier cas, elles adhèrent si fortement à la roche magnésienne, à laquelle elles ont été en quelque sorte incorporées, qu'il devient impossible de les en retirer, et qu'il se produit toujours une rupture au point de séparation des deux natures de roches. Ce qui se passe dans les assises de la division nº 7 se produit également dans le lambeau de calcaire engagé dans la dolomie de la division nº 6. C'est là l'un des plus grands inconvénients que le collectionneur puisse rencontrer à la montagne de Tessone.

DIVISION Nº 8.

Cette division est formée de strates marneuses assez minces, ayant une couleur gris foncé et offrant un contraste frappant avec les assises de la division sur laquelle elles reposent. Sur tous les points des Cévennes où je les ai observées, elles affectent des caractères si constants qu'il est impossible de ne pas les reconnaître à première vue. Ces marnes, rapportées par M. Dumas à l'Oxfort-Clay des géologues anglais, n'ont à Tessone qu'une épaisseur moyenne de 6 à 7 mètres. Elles sont très riches en débris organiques, et, parmi les espèces que j'y ai recueillies je ne citerai que les principales, savoir :

Ammonites biplex.
Id. tortisulcatus.

Hosted by Google

Coupe géologique de la montagne de Tessone.

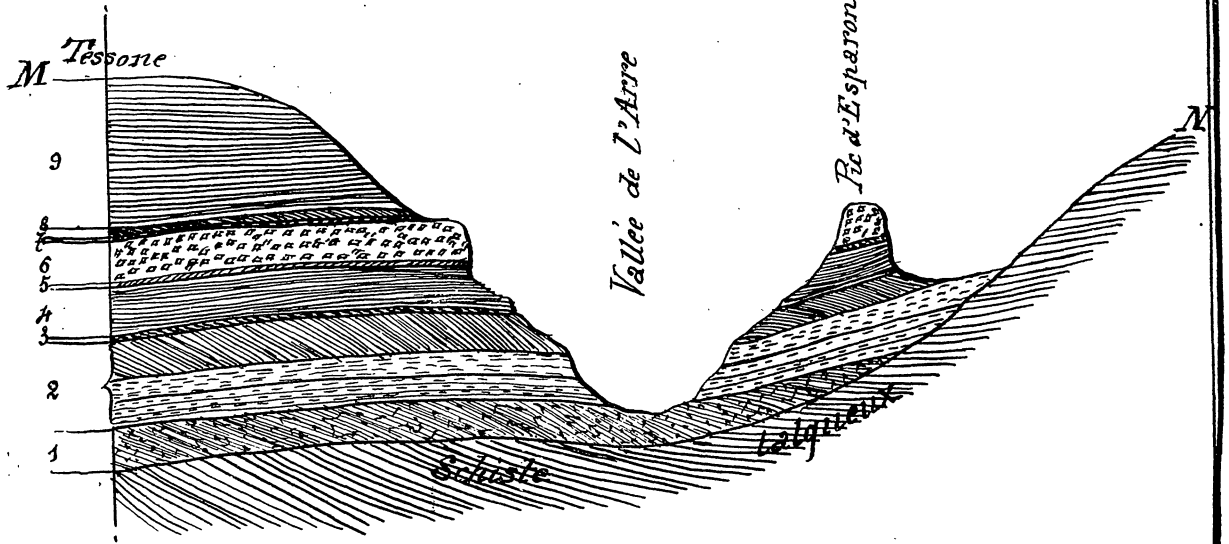

Hosted by Google

Ammonites oculatus.
Id. canaliculatus.
Id. Eucharis.
Id. Zignodianus.
Id. Toucasianus.
Id. crenatus.
Belemnites hastatus.
Id. Sauvanausus.
Id. Didayanus.
Rhynchonella lacunosa.
Terebratula nucleata.

DIVISION N° 9.

Cette couche a une épaisseur si considérable qu'elle paraît devoir être subdivisée en plusieurs étages; mais sans avoir égard à cette subdivision qui n'a aucun rapport avec le sujet qui m'occupe en ce moment, je me bornerai à dire que ce puissant dépôt, de 195 mètres de hauteur, se compose de bancs de calcaire compacte, à cassure conchoïdale et à pâte suffisamment fine pour fournir d'excellentes pierres lithographiques. La couleur de ce calcaire est d'un gris cendré à la base; cette couleur passe, par nuances insensibles, au jaune pâle vers le milieu, et au blanc presque pur au sommet de la montagne.

Ces bancs calcaires contiennent peu de fossiles, et les rares fragments que j'ai pu y ramasser se rapportent presque tous aux espèces signalées dans la division immédiatement inférieure. Ces calcaires appartiennent, d'après M. Dumas, à l'étage Oxfordien; mais ce savant géologue pense que les strates blanchâtres de la partie supérieure de la montagne pourraient bien être rattachées à l'étage Corallien.

Il ne me reste plus maintenant qu'à revenir sur la division n° 7, et à tirer les conséquences qui me paraissent résulter des observations que j'ai faites sur cette couche.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, les fossiles qui proviennent de ces assises ont un cachet particulier que l'on n'observe pas dans les autres gisements analogues des Cévennes.

Les Ammonites, les Rhynchonelles et les Térébratules sont ici plus renflées que partout ailleurs; et l'on peut même ajouter que l'on n'a encore rencontré, à cet horizon, sur aucun

Hosted by Google

point du département, une série de fossiles aussi complète ni aussi variée que celles dont je suis parvenu à recueillir les éléments dans la montagne de Tessone.

En présence de ces faits, on doit naturellement se demander si les assises qui recèlent ces fossiles — assises qui sont complètement stériles sur les autres régions connues du Gard — ne pourraient pas constituer un étage nouveau dans la formation jurassique des Cévennes.

La question étant ainsi posée, je vais essayer d'en déduire quelques conséquences.

D'après M. Dumas, ces assises appartiendraient, avec les dolomies qu'elles recouvrent, à son étage inférieur du système oolitique; tandis que, d'après M. L. Sœmann, il y aurait très probablement lieu de les classer dans l'étage Callovien de d'Orbigny.

En me plaçant au point de vue de M. Dumas, je remarque parmi les fossiles une rhynchonelle que j'ai désignée sous le nom bien connu de *plicatella*, et qui a, en effet, beaucoup de rapports avec celle du même nom que l'on rencontre dans l'oolite inférieure des environs d'Anduze. Je découvre ensuite une térébratule, non-mentionnée sur ma liste, qui ressemble assez au *perovalis* de la même localité.

Voilà les seuls fossiles que l'on puisse invoquer en faveur de la théorie de M. Dumas. Mais il faut remarquer que les ressemblances de ces fossiles n'ont rien de bien décisif, et qu'il pourrait fort bien se faire qu'un œil mieux exercé que le mien pût les rapporter à d'autres espèces. Il ne faudrait pas induire, en effet, de cette ressemblance que la faune d'Anduze doit être assimilée à celle de Tessone; car, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait qu'elle présentât d'autres analogies avec cette dernière; et l'on devrait y trouver, par exemple, les équivalents des ammonites et des pleurotomaires qui caractérisent si bien la station de Tessone. Or, c'est précisément là ce qui n'a pas lieu, et l'expérience a démontré que l'oolite inférieure d'Anduze, qui a été cependant explorée avec beaucoup de persévérance par le docteur Miergues, ainsi que par d'autres géologues, n'a encore fourni jusqu'à ce jour que des brachiopodes associés à des débris de crinoïdes et de cidaris. A l'égard des céphalopodes et des autres mollusques, ils y sont encore tout à fait inconnus.

Pour ce qui concerne la manière de voir de M. L. Sœmann, elle ne peut être justifiée que par la présence des deux *Ammonites macrocephalus* et *tripartitus*, qui se trouvent, du reste,

Hosted by Google

à d'autres niveaux que dans le Callovien ; ainsi que par celle de trois pleurotomaires et de deux pectens dont les déterminations sont très incertaines.

Si ces divers fossiles appartiennent effectivement au Callovien, comment expliquera-t-on leur grande rareté, pour ne pas dire leur absence complète, à Cazalet, à Blatiers et à Rogues, où cet étage se montre avec des caractères non-équivoques ? Et comment conciliera-t-on les différences lithologiques et paléontologiques qui se manifestent si ouvertement entre le gîte de Tessone et les trois autres points que je viens d'indiquer ?

J'ai souvent visité ces trois dernières localités et je n'y ai jamais rencontré l'*ammonites macrocephalus*. A Cazalet, seulement, j'ai recueilli une espèce d'ammonite qui, par sa forme générale, rappelle le *tripartus* de Tessone ; mais qui paraît, néanmoins, s'en distinguer par ses sillons moins accentués et moins embrassants, qui n'arrivent jamais au dos de la coquille, et ne sont pas aussi redressés que dans la variété de Tessone. Quant aux pleurotomaires, j'ai trouvé le *Munsteri* à Blatiers et à Rogues ; mais je n'y ai jamais vu les autres espèces, et j'ai tout lieu de croire que les pectens ne s'y trouvent pas non plus.

Il paraît résulter des observations qui précèdent, que les assises de la division n° 7 de ma coupe ne peuvent logiquement être rapportées, ni au Bajocien, ni au Callovien. Il y a, dès lors, lieu d'examiner si elles ne trouveraient pas une place naturelle dans l'étage Bathonien.

En dehors des caractères pétrographiques qui semblent militer en faveur de cette classification, il faut surtout mentionner les fossiles, qui ont une portée bien autrement décisive et qui peuvent seuls jeter un grand jour dans cette question.

A ne considérer que les ammonites que j'ai mentionnées plus haut, on trouve que sur les sept espèces citées, les cinq premières appartiennent exclusivement au Bathonien, et que les deux autres espèces s'y trouvent aussi, quoiqu'elles dépendent plus particulièrement du Callovien.

Parmi les autres fossiles, on peut encore citer, comme caractérisant le Bathonien, le *Pleurotomaria nodosa*, la *Rhynchonella concinna*, et la *Terebratula digona ;* mais je possède encore beaucoup d'espèces qui ne sont pas déterminées et qui pourraient bien dépendre de cet étage.

La présence de ces divers fossiles à Tessone paraît dénoter

Hosted by Google

l'existence de l'étage Bathonien dans la constitution géologique de cette montagne. Il n'y aurait, du reste, rien de surprenant en cela; car si l'on réfléchit que cet étage a été découvert à la montagne de Crussol (Ardèche), par le professeur Dr Oppel; et si, de plus, on remarque que tous les étages de la partie moyenne de la formation jurassique sont représentés dans cette montagne à l'état rudimentaire, on doit se demander comment certains groupes de cette même formation auraient pu acquérir à Tessone un développement presque anormal, alors que d'autres groupes n'y auraient pas même été déposés. Si, après cela, on examine les difficultés qui se présentent pour assigner une place naturelle aux assises nº 7 de la coupe, et que l'on considère, enfin, que l'oolite inférieure, telle qu'elle est aujourd'hui circonscrite par les géologues du Midi, présenterait à Tessone une puissance double de celle qui lui est attribuée dans les pays où cet étage est le plus complet, il résultera de cet ensemble de faits et d'observations, je ne dirai pas une preuve, mais une très grande présomption en faveur de mon hypothèse.

Jusqu'ici la couronne dolomitique comprise entre l'oolite inférieure proprement dite et les marnes calloviennes avait été considérée comme dépourvue de fossiles, et c'est pour cela qu'elle a été rattachée à l'étage Bajocien, parce qu'il n'était guère naturel de l'assimiler à l'étage Callovien. Il n'aura peut-être fallu que la découverte d'un simple accident local pour faire rentrer les dolomies de cette couronne au rang qu'elles semblent devoir occuper dans la série stratigraphique des montagnes des Cévennes. S'il en est ainsi, je serai heureux d'avoir contribué, pour ma faible part, à combler la lacune qui se présente entre les deux groupes dont il vient d'être question.

Je n'oserais toutefois rien affirmer à ce sujet; mais tout en manifestant mon indécision, je crois avoir rempli mon devoir en signalant ma découverte à l'attention des géologues, qui voudront bien, je l'espère, examiner la question que je leur soumets en ce moment, et en tirer des conclusions plus conformes à la science. Si je puis leur être de quelque utilité dans les recherches qu'ils croiraient devoir entreprendre, je me mettrai volontiers à leur disposition, et leur communiquerai, au besoin, des moulages de tous les fossiles que je possède.

Hosted by Google

Tableau Stratigraphique

Numéros	Composition Minéralogique	Puissance	Étages	Observations
1	Marnes vertes et rouges avec grès intercalés.	60m	Keupérien	Sans fossiles
2 et 3	Calcaire blanc jaunâtre, plus ou moins dolomitique, exploité comme pierre de taille, avec banc de dolomie intercalé dans le milieu.	130 5	Liassien et Toarcien	Sans fossiles A l'état de rudiment
4	Calcaire siliceux gris bleuâtre passant dans le haut au gris cendré et contenant de nombreuses traces de bryozoaires et de crinoïdes, en assises de 20 à 25 centimètres.	60	Bajocien	Sans fossiles
5	Calcaire grisâtre compacte moucheté de taches blanches, à cassure largement conchoïde, rappelant celle du calcaire oxfordien.	4	Bathonien ?	Sans fossiles
6	Dolomie alternativement compacte ou friable dans le bas, acquérant dans le haut une plus grande consistance, tout en devenant caverneuse, nacrée et fortement oolitique.	55		Fossilifère sur un point
7	Calcaire rougeâtre à la surface et bleuâtre dans le cœur des strates, à cassure spathique ayant une certaine ressemblance avec le calcaire à entroques, dont il se distingue cependant par sa compacité et ses taches ovoïdes.	4		Très fossilifère
8	Marnes feuilletées schistoïdes gris foncé avec galets de fer et de quartz, très fossilifères.	7	Callovien	Très fossilifère
9	Calcaire marneux gris bleuâtre à la base, devenant plus compacte dans le haut et passant à des couleurs gris jaunâtre et jaune blanchâtre.	195	Oxfordien et Corallien	Peu de fossiles Id.
	Puissance totale. . .	520m		

Hosted by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

RAYMOND PELET Ier

SEIGNEUR D'ALAIS

Par M. J. MALINOWSKI, membre non résidant

Dans toutes les chroniques et histoires de la ville d'Alais, il est positivement affirmé qu'un certain chevalier (*miles*) nommé Raymond Pelet, doit être considéré comme le premier seigneur connu de cette ville, vers la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle. Il y est dit aussi qu'il a pris part à la première croisade; qu'il a eu le bonheur de retourner sain et sauf de la guerre sainte, et qu'il est la tige de la première maison seigneuriale d'Alais. Mais, on ne cite de lui, dans ces chroniques et histoires, que les renseignements puisés dans l'ouvrage du moine Guibert, qui a composé, comme on sait, une *Histoire de la première Croisade* (1).

Etant tombé par hasard sur un curieux passage d'un ancien chroniqueur, qui concerne ce personnage, je suis bien aise de le mettre en lumière, afin que l'on puisse le consigner dans les bulletins de la Société scientifique et littéraire d'Alais, qui formeront en quelque sorte les archives scientifiques et historiques de cette ville et de toute la contrée des Cévennes. Ce passage se trouve dans la relation de Raymond d'Agiles, chapelain de Raymond IV, de Saint-Gilles, comte de Toulouse (2), à l'endroit où cet auteur raconte une sortie exécutée, le

(1) GUIBERT, moine bénédictin, né en 1053, mort en 1124; *Histoire de la première Croisade* (lib. V, ch. 12).

(2) Il ne faut pas s'étonner de cette fréquence du nom de Raymond parmi les chevaliers du Midi de la France; c'est un nom gothique : Rey-mond ou Rey-mand. Mand étant l'équivalent de l'allemand actuel *mann*, homme. *Rey* a encore en languedocien et en espagnol la signification de « roi. »

Hosted by Google

28 juin 1098, par la garnison d'Antioche, contre l'émir de Mossoul, et où l'historiographe dit fièrement : « *J'étais là, et* » *je portais la lance du Seigneur!* »

La mention qui nous intéresse spécialement se trouve rapportée avant la description du combat dont nous venons de parler; le fait dont elle traite a lieu au moment où le moine Pierre Barthélemi, qui prétendait avoir découvert la sainte lance, dans une des anciennes églises d'Antioche, est obligé de subir l'épreuve du feu pour prouver que l'arme qu'il montre est réellement la lance de la passion de Notre-Seigneur. A ce sujet, le chroniqueur raconte ce qui suit :

« Le moine Barthélemi est sorti du bûcher, la chemise in-
» tacte; et même l'enveloppe de la lance, qui était en toile
» fine, ne subit aucune altération par l'action du feu ardent au
» travers duquel le moine passa sain et sauf. En sortant du
» bûcher, le moine fit un signe de croix avec la sainte lance,
» en s'écriant : « Dieu, aide-moi! » Mais, le peuple qui était
» debout autour, en grand nombre, n'a pu retenir plus
» longtemps son impatience. Chacun veut s'approcher de la
» sainte lance et du moine; chacun voudrait le toucher pour
» voir si c'est le même homme; chacun veut avoir un morceau
» de sa tunique pour le conserver comme une relique pré-
» cieuse. Dans ce mouvement tumultueux, le pauvre moine a
» été fortement maltraité. Il a été blessé au corps et aux jam-
» bes; on lui a froissé la colonne vertébrale et les côtes; et il
» aurait été probablement écrasé par la foule, si un noble
» chevalier nommé *Raymond Pelet,* ayant réuni autour de
» lui quelques braves soldats, ne fût venu à son secours. Il se
» jeta hardiment avec eux au milieu de la tourbe furieuse, et
» sauva la vie du moine en exposant la sienne. » L'auteur du récit ajoute : « Je frémis en racontant cette scène terrible,
» et la plume me tombe presque de la main. »

Plus loin, le chroniqueur raconte que Raymond Pelet, ayant fait porter le moine Barthélemi dans la tente du comte de Toulouse, on pansa immédiatement ses blessures, et on lui demanda pourquoi il était resté si longtemps dans le feu. Il répondit : « Le Seigneur s'est montré à moi au milieu des
» flammes, et, m'ayant pris par la main, m'a dit : « Puisque tu
» as douté de la réalité de la sainte lance, lorsque saint André
» te l'a montrée; à cause de cela, tu ne sortiras pas du feu
» sans dommage; mais cependant tu ne verras pas l'enfer. »

Hosted by Google

Après cela le moine montra les traces du feu sur son corps, etc. (1).

D'où l'on voit que la constatation de la présence du premier comte d'Alais, au milieu des pèlerins de la première croisade, est due à un cas particulier et extraordinaire, et par conséquent digne d'être consigné et connu.

Le nom du chevalier Raymond Pelet a dû figurer aussi dans une lettre que les chefs de la croisade, Godefroi de Bouillon et Raymond, comte de Toulouse, écrivirent, en 1100, au pape Paschal II, où ils font mention de la découverte de la sainte lance, et attribuent à cet événement une grande importance, comme ayant fortement relevé le moral des croisés et les ayant puissamment stimulés pour l'accomplissement de la sainte entreprise.

---

(1) Voici ce texte :

« Ut vero Petrus (Bartholomeus) de igne egressus est, ita ut nec tunica ejus » combusta fuerit, nec etiam pannus ille subtilissimus de quo lancea Domini in- » voluta erat signum alicujus læsionis habuisset, accepit eum omnis populus, » quum signasset eos tenens manu lanceam, et clamasset alta voce: « Deus adjuva,» » accepit eum, inquam, et traxit eum per terram, et conculcavit eum omnis » pene illa multitudo populi, dum quisque volebat eum tangere, vel accipere de » vestimento ejus aliquid, et dum credebat eum esse quisquam apud alium. » Itaque tria vel quatuor vulnera fecerunt in ejus cruribus, abscidentes de » carne ejus; et spinam dorsi ejus confringentes, crepuerunt eum. Expirasset » ibi animam Petrus, sicut nos credimus nisi Raimundus Pelez, miles nobilissi- » mus et fortis, fultus agmine sociorum, irrupisset in agmen turbæ turbatæ, et » usque ad mortem pugnando liberasset eum. Sed nos in sollicitudine et in an- » gustia modo positi, amplius de his scribere non possumus. Quum vero detu- » lisset Raimundus Pelez Petrum ad domum nostram, colligatis ejus vulneribus, » cœpimus quærere ab eo quare moram fecisset in igne. Ad hæc ipse respon- » dit : — « Dominus mihi occurrit in medio igne, et apprehendens me per ma- » num, dixit mihi :.« Quia dubitasti de inventione lanceæ, quum beatus Andreas » ostendisset tibi eam, non sic transitis illœsus, sèd infernum non videbis. » Et » hoc dicto, me dimisit. — Videte itaque, si vultis, adustionem meam, etc. (1). »

Il est à remarquer que dans le manuscrit le plus ancien de l'auteur, le nom de Pelet est deux fois écrit *Pelez*.

Voyez, pour plus de détails, la *Bibliothèque des Croisades*, T. I, p. 57-59. Michaud, *Histoire des Croisades*, T. I, p. 299. — Mémoires relatifs aux Croisades, publiés par MM. Michaud et Poujoulat, T. III, p. 284.

Hosted by Google

DE QUELQUES MODIFICATIONS

relatives à notre

Système d'éducation et d'instruction publique en France,

PAR M. FERDINAND ROUX

Officier de la Légion d'honneur, Directeur honoraire de l'Ecole de Cluny,

MEMBRE RÉSIDANT.

CHAPITRE Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Parmi les questions sur lesquelles doit se porter actuellement l'attention de la France, celle qui a pour objet la réforme de l'instruction publique est une des plus importantes.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est l'ignorance et la présomption qui nous ont rendus inhabiles à soutenir le choc de l'invasion étrangère, et qui nous ont précipités dans les horribles folies de la guerre civile. Cette vérité semble maintenant généralement comprise.

Seulement, habitués depuis longtemps à nous sentir gouvernés par une autorité fortement constituée, s'étendant du centre aux extrémités, nous nous y abandonnons trop volontiers, attendant toujours qu'elle nous donne la solution de toutes les questions destinées à assurer notre bien-être physique et notre développement intellectuel et moral.

Les réformes que nous regardons comme nécessaires dépassent certainement la portée de celles que l'on peut attendre de l'initiative ministérielle, obligée qu'elle est de compter sérieusement avec les faits accomplis, les positions acquises et les exigences des traditions, contre lesquelles une administration, quelque résolue qu'elle soit, ne peut essayer de lutter sans rencontrer des obstacles souvent insurmontables.

Mais nous ne pouvons pas cependant continuer les errements suivis jusqu'à ce jour, et si les pouvoirs publics sont

Hosted by Google

impuissants à donner au pays la satisfaction réclamée par ses besoins et par ses intérêts, c'est à l'initiative privée, c'est au zèle et au désintéressement des citoyens à prendre en main la solution de questions aussi graves et aussi importantes.

N'oublions pas, en effet, que l'esprit pratique, l'énergie du caractère, un patriotisme profond et réfléchi, ne se développent que là où les citoyens ne se renferment pas dans une indifférence égoïste et ne se reposent pas uniquement sur leurs gouvernements pour la défense de leurs plus chers intérêts.

Nous croyons donc remplir un devoir en venant soumettre quelques-unes des idées que nous a suggérées l'expérience suivie et raisonnée de la longue carrière que nous venons de parcourir.

Loin de nous, la pensée d'impliquer le moindre blâme contre le corps enseignant, dans les diverses critiques auxquelles nous pourrons nous livrer ; ce n'est pas le corps enseignant qui fait la loi, il la subit.

Toutes les grandes mesures qui ont été prises en matière d'enseignement sont l'œuvre de la politique ; l'Etat seul et les pouvoirs publics en sont responsables vis-à-vis de la nation. — L'Université ne peut faire autre chose que de les appliquer passivement, en suivant, pour tout le reste, des habitudes antérieures de beaucoup à notre siècle, et qui sont communes à toutes les maisons laïques et religieuses.

Qu'il soit donc bien entendu que dans tout ce que nous dirons contre notre système d'éducation, le personnel enseignant est hors de cause, parce que ce corps laborieux et modeste fait tout ce qu'il peut de l'organisation vieillie qu'on lui a confiée ; qu'il ne dépend pas de lui de la réformer, et qu'il est, au contraire, le premier à en gémir et à en souffrir.

*
* *

De nos jours, lorsqu'un père de famille veut faire élever ses enfants, il les envoie dans un lycée ou dans quelque établissement scolaire du même genre. Il s'adresse au directeur et lui confie ce dépôt sacré : *un enfant dont celui-ci consent à se charger pour en faire un homme.*

Ce directeur est d'habitude une personne de mérite, ayant obtenu la position qu'il occupe en récompense de ses talents et de ses services.

Il prend le nom de l'enfant qui lui est confié ; il en a plu-

Hosted by Google

sieurs centaines sous sa direction; il indique la classe dans laquelle il conviendra de le faire entrer, et le père de famille s'en va satisfait et plein de confiance, en se disant : Mon fils est placé dans une des maisons d'éducation les plus en vogue; il se trouvera là dans les meilleures conditions possibles.

Voyons donc si les conditions dans lesquelles est placé cet enfant constituent une éducation véritable, propre à développer ses forces *physiques, morales* et *intellectuelles*.

CHAPITRE II.

ÉDUCATION.

§ Ier. — Éducation physique.

En ce qui concerne son développement physique, bornons-nous à esquisser rapidement le tableau d'une des journées de cet écolier.

Levé à cinq heures en été, à cinq heures et demie en hiver, l'élève, après une courte toilette et la prière d'usage, est enclavé entre un banc et une table, pour deux heures environ.

De sept heures et demie à huit heures, le déjeuner laisse quelques minutes à la récréation, si l'on peut appeler ainsi un temps trop court pour entreprendre aucun jeu, aucun exercice réparateur.

De huit heures à midi, sous divers noms, quatre heures d'immobilité et d'étude, coupées par le passage d'une salle à l'autre, qui se fait en rang et en silence.

A midi le repas. Après la demi-heure de réfectoire (silencieux comme l'étude), on se rend pour la première fois du jour à l'air libre. C'est pour la plupart des établissements, tous placés dans les villes, une cour rarement vaste, entourée de bâtiments à plusieurs étages, dont le soleil ne visite les recoins que lorsqu'il est brûlant et d'aplomb; que l'air ne balaie que lorsqu'il est glacé; en un mot, une cour de prison.

Là, nos élèves de quinze et quelquefois de sept ans, ont enfin la permission de secouer de leurs jeunes têtes le poids de la réflexion, de tendre et de détendre leurs muscles perclus

Hosted by Google

d'immobilité, et de tirer de leurs poitrines quelques-unes de ces joyeuses clameurs, un des besoins de l'enfance.

Mais le tambour ou la cloche, après trois quarts d'heure, une heure au plus, de mouvement, de grand air et de repos d'esprit, ramène encore trois heures d'immobilité et de silence : à quatre heures ou quatre heures et demie, après le goûter, la même promenade, aussi variée que celle de l'écureuil dans sa cage, recommence pour une heure environ, avec les mêmes incidents. C'est la récréation la plus longue de la journée, la plus grande concession faite aux besoins de la vie musculaire.

Après ce moment, tout est dit pour le repos de l'esprit et l'exercice des membres; l'étude qui suit va rejoindre le souper, puis la prière, puis le sommeil.

En tout, onze heures d'*immobilité,* de *silence* et même d'*attention,* commandée, sinon obtenue.

Or, il s'agit d'enfants de dix, de quatorze, de dix-huit ans; de jeunes garçons, à l'âge où l'action physique, l'exubérance de la vitalité, tous les exercices violents sont d'une nécessité impérieuse pour le développement de l'homme.

Onze heures d'*immobilité,* de *travail* et de *contention d'esprit,* imposées à des garçons pendant la période de leur développement physique!

Ces onze heures ne sont encore pour l'écolier que le temps le plus court de sa captivité quotidienne. — Les *pensums*, les *retenues,* les *punitions* infligées à l'étourderie, à la paresse, au manque de sagacité et de mémoire, augmentent d'une heure ou deux la part de l'inertie musculaire pour un quart, un cinquième au moins d'élèves.

De plus, si l'on cherche dans les cours de récréations l'apparence de quelque exercice corporel, celle d'un jeu, d'un divertissement quelconque, on voit le plus souvent des groupes de promeneurs où, de temps en temps, un éclat de voix, un bond subit, une course de quelques secondes, suivie d'une bousculade entre deux causeurs opiniâtres, rappellent encore qu'on est dans une cour de récréation.

Un pareil système d'éducation n'a d'autre effet, on le comprend, que de soutirer aux muscles des enfants, à tous leurs organes, la vitalité et la force, pour les porter exclusivement sur le cerveau.

C'est ce qui faisait dire aux maîtres anglais qu'*avec nos onze à douze heures par jour de classes et d'études, pendant lesquelles nos élèves restent sans mouvement, cloués sur*

Hosted by Google

leur banc et obligés à une application impossible, nous perdons considérablement pour la force physique sans gagner beaucoup pour l'intelligence.

Nous n'aimons pas, ajoutent MM. Demogeot et Montucci, ces promenades paisibles d'écoliers tournant gravement sur leur piste, et moins encore ces groupes de causeurs indolents qui s'abstiennent même de marcher. Si les jeux ont peu d'attrait pour nos élèves, qu'on les pousse au gymnase, à la salle d'escrime, au manége, à l'école de peloton. Que chacun choisisse à son gré, mais que tous soient actifs et se fatiguent : la santé, la moralité, l'étude même est à ce prix.

§ II. — Éducation morale.

Si de l'éducation physique nous passons à l'éducation morale, nous voyons que ce devoir ardu, et, sans contredit, le plus difficile pour la formation de l'enfant, est presque exclusivement confié aux maîtres d'études.

Ce n'est pas, en effet, le professeur, malgré la longue et consciencieuse préparation qui l'a rendu digne de la chaire qu'il occupe, malgré le titre qu'il a le plus souvent de père de famille lui-même.

Certes, nous ne voulons pas dire qu'un professeur, dans le labeur propre qu'il accomplit, ne puisse et ne doive exercer une influence utile sur l'éducation des élèves, et que, par son esprit, il ne puisse et ne doive aller jusqu'à leur cœur. Mais enfin, la plus grande et la plus large part de l'éducation, ce n'est pas lui qui en est chargé.

Voulût-il s'en occuper, il ne le pourrait qu'imparfaitement. L'éducation est une œuvre d'intérieur, et le professeur vit au dehors; il ne vient qu'à des heures réglées.

L'éducation est une œuvre individuelle, et le professeur ne voit ses élèves qu'en masse.

D'ailleurs, l'instruction, qui est son but, est un domaine assez vaste, chargé d'assez de soins, pour qu'il aime à s'y retrancher.

Dira-t-on que l'œuvre de l'éducation est plus particulièrement celle des supérieurs auxquels appartient la direction suprême de l'établissement ?

Non.

Hosted by Google

Ces personnages éminents surveillent, encouragent, réprimandent ; ils donnent de bons avis; ils contribuent singulièrement, par l'ordre et le respect dont ils maintiennent les droits, à rendre l'œuvre de l'éducation possible. Mais leur rang même, la multiplicité et la variété de leurs occupations, rendent peut-être leur part dans l'éducation des élèves moins considérable que celle du professeur.

Ainsi, pour ne citer que les lycées, le proviseur se montre et parle dans les grands jours ; c'est un événement quand un élève est appelé chez lui, et le censeur n'apparaît guère que comme le moniteur sévère de la discipline, la liste des punitions à la main.

Le maître d'étude.

Voilà l'homme de tous les jours et de tous les instants.

Il suit les élèves partout, au dortoir, à la récréation, à la salle d'études; il veille sur leur sommeil, sur leur décence; il préside à leurs repas, à leurs jeux; il est le témoin de leurs altercations, de leurs amitiés ou de leurs antipathies; il est appelé vingt fois par jour à les avertir, à les réprimander, à punir leur légèreté ou leurs vices naissants ; il connaît à fond leurs caractères, leurs mœurs, les détails les plus intimes de leur vie, les sentiments qu'ils ont dans le cœur pour leurs camarades et pour leurs maîtres.

Le maître d'étude

Est donc celui de tous les maîtres qui retrace le mieux l'image du père de famille, puisqu'il ne se sépare point de l'enfant, et qu'il le suit et le surveille dans tous les moments;

C'est lui qui, mieux que tous les autres, pourrait agir sur l'âme, sur le cœur des élèves, et former leur caractère.

Or, que devrait-on exiger de ceux qui aspirent à cette position importante?

Assurément,

On devrait leur demander, plus encore qu'aux professeurs mêmes, une haute culture de l'esprit, afin qu'ils aient des idées d'autant plus justes et un tact d'autant plus délicat.

On devrait les choisir parmi les hommes les plus distingués de sentiments et de mœurs ; vouloir avant tout qu'ils soient pénétrés de la grandeur de la mission à laquelle ils se vouent, et qu'ils se soient préparés à la remplir par une direction d'idées et par des études toutes spéciales.

On devrait enfin, pour attirer et retenir dans les établissements une classe de maîtres capables de satisfaire à des de-

Hosted by Google

voirs aussi difficiles qu'importants, se montrer généreux à leur égard, ne pas marchander leurs services, les placer, par le traitement affecté à leur emploi, sur la ligne des fonctionnaires les plus considérés, les plus utiles; enfin, les rehausser aux yeux de tous, et à leurs propres yeux, par des marques de considération et par des perspectives favorables à leur avenir.

Malheureusement, tout cela n'est que le contre-pied de la réalité et la satire la plus amère de ce qui se passe.

Les maîtres d'études peuvent se partager en deux classes:

L'une se compose d'hommes d'une éducation commune, sans avenir, forcés par les nécessités de la vie de prendre, faute de mieux, cet emploi qui leur assure, au prix des plus pénibles soins, un abri, des vêtements et du pain. Ils sont entrés dans une maison d'éducation comme ils seraient entrés dans l'octroi ou dans la police des marchés, parce qu'il faut qu'ils vivent.

L'autre classe est formée de jeunes gens instruits, mais sans fortune, quelquefois doués d'une énergie très louable, qui, ne pouvant suffire, sans gagner quelque argent, aux dépenses qu'exigent des études préparatoires, ont pris un jour une grande résolution; ils se sont condamnés à traverser, pendant trois ou quatre ans, la vie la plus semée de dégoûts, afin d'être en mesure plus tard d'aborder une des carrières libérales, peut-être même de s'ouvrir, par les concours de l'agrégation, celle de l'enseignement.

De quels secours peuvent être, pour l'éducation morale, des hommes attirés dans les établissements par de tels mobiles?

Ceux qui arrivent pourvus d'un certain savoir, et avec la résolution de traverser le plus rapidement possible leurs pénibles fonctions, pour parvenir à un but plus en harmonie avec leurs goûts et leur capacité, ceux-là d'ordinaire détestent leur position; ils en sentent toutes les amertumes, et s'y résignent tristement, comme on se résigne au malheur. — Aigris par la nécessité qu'ils subissent, ils ne sauraient se pénétrer de cet esprit doux et affectueux que les soins de l'éducation réclament; ils sont le plus souvent, dans leurs rapports avec leurs élèves, d'une humeur sèche, d'une sévérité chagrine.

Ceux qui, sans distinction aucune dans les habitudes et dans l'esprit, ont choisi cet état pour y user leur vie, comme ils l'auraient usée dans des emplois tout matériels, ceux-là se font un caractère et adoptent un rôle; — tantôt ils en viennent

Hosted by Google

à une insouciance routinière qui, s'accommodant de tout, leur épargne de sentir trop vivement tant d'ennuis et de déboires qu'ils ont à supporter; — ou bien ils contractent l'habitude d'un ton grondeur, de manières brusques, par lesquelles ils se plaisent à intimider les enfants, et qui semblent parfois des réminiscences de la caserne ou de la prison.

Il n'est pas ici question, remarquons-le bien, de confiance ni d'attachement; l'éducation y est remplacée par la discipline, et l'action du maître sur l'élève est simplement réduite à un système de récompenses et de punitions.

Or, à chaque instant, cette discipline est en contradiction avec les principes les plus simples d'une éducation rationnelle.

Un élève a-t-il besoin des avertissements et des exhortations de la famille, à cause de sa mauvaise conduite, on le prive de sortie.

S'agit-il de stimuler les paresseux? On leur donne des pensums qui allongent encore le nombre déjà excessif des heures de travail, et qui achèvent d'étouffer le peu de zèle qu'ils peuvent avoir gardé.

Les fautes n'y sont, pour ainsi dire, jamais jugées en elles-mêmes, mais d'après la nécessité de maintenir l'ordre, d'après leur influence sur la masse, d'après le besoin de faire des exemples.

Il existe, dit M. Bréal (et cette idée est le fondement de toute éducation), un art d'évoquer les forces qui dorment en chacun de nous et de les diriger vers le bien; mais le système pratiqué y reste, pour ainsi dire, étranger.

Voyez cet élève qui, mené par un domestique, descend de prison, ou regardez cette bande qui, revenant de la retenue, se répand bruyamment dans la cour, aux derniers moments de la récréation. Aucune bonne parole ne leur a été adressée. Une fois la punition subie, la tâche de l'éducateur eût été de les ramener au bien par quelques mots de réconciliation et d'espérance; mais comment s'adresser à ce qu'il y a de plus intime dans l'homme, quand on se trouve en présence de groupes épais où figurent des vétérans de la retenue? Le grand nombre glace l'effet des paroles affectueuses comme il diminue l'amertume et la honte du châtiment. »

Le grand nombre! Voilà bien l'un des plus graves inconvénients de l'éducation publique actuelle.

Cette réunion, dans un internat, d'une multitude d'élèves si différents de pays, d'âge, de caractères, de conditions, d'édu-

Hosted by Google

cation première, soumis à une même règle, à un même régime, à une même direction, est, en effet, un véritable contre-sens.

Ce n'est pas la réunion d'éléments si divers, en elle-même, qui est funeste à l'éducation, puisqu'il est impossible qu'il en soit autrement dans l'éducation publique; mais c'est surtout :

Cette uniformité toute mécanique avec laquelle les élèves sont conduits, qui ne parle pas à leur intelligence, et encore moins à leur cœur, parce que la règle, dans son application, ne tient aucun compte de la différence des esprits ou des caractères, et a rarement égard aux motifs et aux intentions.

Nous savons bien que toutes les apparences sont régulières dans un établissement bien organisé; mais les nécessités mêmes de cette règle banale appliquée à tant d'esprits divers ne font-elles pas tort à l'éducation? Le fond n'est-il pas emporté par la forme, et cette régularité dans les mouvements ne fait-elle pas illusion sur cette autre règle intérieure, celle des âmes, qui ne s'apprend pas par des manœuvres?

Le beau idéal de l'éducation, n'est pas qu'un bataillon de jeunes enfants observe dans tous ses exercices une précision militaire : s'il est nécessaire d'éviter par là, dans les mouvements matériels, le désordre et la confusion, on peut douter cependant que les évolutions d'une discipline uniforme et rigide s'appliquent avec le même succès au développement de l'intelligence.

Un simple mot de commandement peut bien ébranler des masses, rompre et former les rangs; mais la nature a-t-elle fait aussi cette variété d'esprits pour qu'ils soient soumis tous ensemble aux détails mathématiques d'une loi inflexible; pour que du matin au soir on ordonne, montre en main, tout ce que l'enfant doit penser et vouloir ?

Que serait-ce si, passant de cette direction des esprits qui, malgré leurs nuances, comportent encore cependant, dans une certaine mesure, une discipline commune et une moyenne quelconque d'instruction, nous en venions à chercher la place que peut occuper, dans ces arrangements des heures où rien ne reste à déterminer, la partie la plus importante de l'éducation, celle du cœur et des sentiments, celle qui résulte, dans nos familles, de l'exemple journalier des parents et de leurs bonnes paroles appliquées à propos ?

Comme la discipline n'est qu'extérieure, sa vertu est, pour ainsi dire, toute négative.

Hosted by Google

C'est un frein qui arrête et réprime, mais ce n'est pas une puissance qui réforme et améliore ; c'est une compression morale qui peut enrayer pour un temps l'expansion de quelques vices, mais qui n'en détruit pas les germes.

Elle est bonne tout au plus à faire plier sous les ordres de ses maîtres la volonté de l'enfant, dont le plus grand mérite est d'obéir, mais elle est impuissante à créer les motifs d'honorable détermination ; et elle laisse le cœur des jeunes gens dans un dénûment déplorable de sentiments et de principes propres à régler leur vie.

La responsabilité n'existe pas pour eux, le collége s'étant fait leur tuteur pour toute chose.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si, une fois sortis du collége, beaucoup d'enfants se lancent dans la vie comme des chevaux échappés, se heurtent à toutes les bornes, et quelquefois s'y brisent.

Ce n'est pas tout : on a dit depuis longtemps que les hommes, dans les grandes assemblées, ne mettaient pas seulement en commun leurs vertus et leurs bonnes qualités, mais surtout leurs défauts et leurs passions. Cela est encore plus vrai pour les enfants, qui se considèrent comme en pays ennemi dans nos établissements. Ils se soutiennent, s'encouragent mutuellement, s'excitent, se coalisent et conspirent contre tout ce qui les contraint ; ils se passent secrètement les conseils, le mot d'ordre ou de ralliement ; agissent sourdement pour mettre en défaut la surveillance et la pénétration de leurs maîtres, évitant ainsi habituellement, non d'être fautifs, mais d'être découverts ou punis, et quelquefois cependant bravant toute espèce de considération, et allant jusqu'à la révolte.

S'il faut définir le sentiment qui relie entre eux les élèves d'un collége, c'est le besoin de faire opposition à l'autorité.

Dix ans de ce régime, pendant lesquels les enfants règlent tous leurs actes sur un règlement qui a tout prévu, et qui ne laisse à leur activité d'autre exercice que celui d'une obéissance passive ; ou bien qui s'habituent à la lutte entre ce règlement et leur volonté, par une guerre secrète dans laquelle l'élève redouble de ruse à mesure que le maître multiplie ses précautions ;

Dix ans de ce régime ne nous expliquent-ils pas suffisamment l'hypocrisie servile ou la haine sourde contre l'autorité, l'esprit de critique et l'esprit de révolte que nous voyons trop souvent jusque chez des hommes d'une instruction supérieure?

Hosted by Google

Des individus qui *s'abandonnent à l'excès*, ou qui *se révoltent à l'excès*, tel est certainement un des résultats psychologiques produit par notre système d'éducation.

§ III. — Internat.

Voilà déjà plus de soixante ans que nos établissements d'instruction reçoivent les enfants des classes moyennes, les gardent pendant les années les plus décisives de la vie et les rendent ensuite à la société, portant l'empreinte particulière qu'un régime aussi extraordinaire ne peut manquer de laisser sur leur esprit.

Avant la Révolution, le mode le plus usité en France était fort simple.

On s'enquérait, dit M. Bréal, de quelque famille de bonne volonté, jouissant d'une réputation honorable, qui voulût donner à l'enfant le vivre et le couvert. Il y était reçu comme le camarade des enfants de la maison et il y avait sa place au foyer.

Beaucoup de familles bourgeoises, rentiers modestes, petits employés, veuves ayant elles-mêmes des enfants à élever, trouvaient dans un ou deux pensionnaires un utile supplément de revenu; non que la rémunération fût grande : quelquefois elle était étonnamment petite; mais une chambrette inoccupée pouvait servir au nouvel hôte de la maison; sa place à table n'augmentait pas beaucoup la dépense. L'affection, qui ne tardait pas à naître, faisait oublier ce que le marché pouvait avoir de médiocre.

C'est dans ces ménages étroits que grandissait une bonne partie de la jeunesse, et plus d'une fois des relations durables de reconnaissance et d'amitié survivaient entre l'élève et ses anciens patrons. Quelquefois le jeune hôte, par son instruction, devenait le conseiller et la lumière de la maison. On l'interrogeait, on s'instruisait auprès de lui, et l'enfant, par le prix qu'on y attachait, apprenait à estimer d'autant plus la science que lui donnait le collége.

Un des avantages de ces pensions privées, c'est qu'elles pouvaient se conformer au rang social, aux habitudes, aux croyances des familles. Si l'enfant, en qualité d'étranger, devait garder une contenance modeste, tant mieux! Il s'accoutumait

Hosted by Google

à se faire petit, et, bien mieux que dans l'égalité artificielle du lycée, il faisait l'apprentissage de la vie.

Dans ce système d'éducation, la mère adoptive jouait un rôle essentiel.

Quand il y avait des filles à la maison, il fallait sans doute que les parents se sentissent bien sûrs de leur autorité : mais alors c'était une garantie de plus qu'une parfaite réserve présiderait à tous les actes, à toutes les paroles. Le jeune pensionnaire était préservé ainsi de bien des erreurs et des chimères ; traité comme une personne responsable, il se prenait de bonne heure au sérieux, réfléchissait à ses actes et s'exerçait à l'art difficile de se conduire.

L'Allemagne pratique depuis deux cents ans le mode que nous venons de décrire, et elle ne songe pas à y renoncer ; les pensionnats de Suisse, tels que Tœpffer les a popularisés, sont le modèle de ce genre d'éducation à moitié publique, à moitié privée, qui est aussi très fréquent en Angleterre.

L'internat, au contraire, est une institution artificiellement implantée en France par la main toute-puissante de l'Etat.

Quand l'empereur ouvrit ses lycées, il eut d'abord la plus grande peine à les peupler ; il fallut recourir aux mesures énergiques. — Un décret du 15 novembre 1811 ordonne que les chefs d'institution et les maîtres de pension ne pourront avoir à demeure dans leurs maisons des élèves au-dessus de l'âge de neuf ans, qu'autant que le nombre de pensionnaires que peut recevoir le lycée ou collége établi dans la même ville se trouvera au complet.

Un arrêté du 18 janvier 1811 défend aux professeurs de recevoir chez eux, sous aucun prétexte, plus de deux élèves, soit comme pensionnaires, soit comme externes. C'est ainsi qu'on a fait la pression par l'internat officiel.

Plus tard, la persuasion, l'autorité de l'exemple, le prestige exercé par l'Etat firent sentir leur influence. A mesure que l'internat gagnait en considération, les autres débouchés qui restaient aux familles se fermaient ou se rapprochaient de l'éducation officielle. Une propagande lente et irrésistible a assuré le succès d'une institution que Napoléon n'avait pu d'abord faire accepter au pays.

Soit que le temps, qui accroît tous les ans le nombre des générations qui ont traversé nos colléges, ait fini par ébranler nos préjugés ; soit que les déceptions politiques nous aient rendus moins satisfaits de nos institutions, l'internat ne jouit

Hosted by Google

plus aujourd'hui de la considération sans mélange qu'il possédait il y a quarante ans. Par rapport à la société, il ne paraît préparer que des hommes machines, et, en ce qui concerne la famille, son vrai caractère en est altéré de plus en plus par suite de l'éloignement de l'enfant.

L'expérience de nos révolutions nous a enseigné, en effet, que s'il y a encore de l'initiative quelque part dans la société française, il faut la chercher dans la classe qui seule n'a jamais été soumise au joug de l'internat, dans la classe ouvrière. C'est un fait : l'ouvrier aujourd'hui semble seul avoir de l'indépendance, seul obéir à ses inspirations personnelles, seul être affranchi de certains préjugés où nous restons enchaînés. Vous savez où le conduit cette indépendance que ne modère plus aucun frein, qui n'est plus réglée par aucun respect, ni éclairée par des lumières suffisantes.

Armés de haines et de convoitise contre les classes qui ont désappris peu à peu leur devoir, qui n'ont plus le courage des vraies luttes, celles de l'exemple et de la vertu, qui méconnaissent la responsabilité de la fortune et de l'intelligence; organisés dans leurs ateliers et souvent dans des associations occultes contre ceux qu'ils considèrent comme l'obstacle et l'ennemi, les ouvriers sont devenus par notre faute le danger pressant, le péril de chaque jour. Ils ont gardé pour le mal tous les avantages dont nous devions user pour le bien.

Qui n'a vu, en effet, depuis quarante ans, de fort honnêtes gens, chaque fois qu'une crise politique nous menace, élever vers le pouvoir des regards suppliants, en lui demandant aide et protection, et, dès que la crise est arrivée, imputer au gouvernement la faute des secousses qui nous ébranlent? Qui n'a vu, dans les jours difficiles, les plus intéressés se mettre à l'écart et laisser à l'autorité le soin d'agir, de parler et de couvrir de son égide toutes ces abdications lâches et irraisonnées?

Si nous avons ainsi déserté la défense de notre propre cause, c'est que depuis notre enfance nous sommes habitués à décliner toutes les responsabilités et à ne plus nous conduire nous-mêmes.

L'internat est donc aussi funeste à la société et à la famille qu'à l'enfant lui-même.

Hosted by Google

§ IV. — Régime tutorial.

L'Université en convient généralement et tout le monde s'accorde à en demander la suppression, ou, pour parler plus exactement, à solliciter les mesures nécessaires pour réduire graduellement nos grands internats.

On ne peut, en effet, les supprimer qu'à la condition de les remplacer. Remplacer des internats laïques par des internats ecclésiastiques, ce serait conserver le système et peut-être l'aggraver, en supprimant la concurrence. — La solution ne saurait donc être cherchée de ce côté. Mais il faut qu'on s'accoutume à garder ses enfants chez soi, et, si on ne le peut, à remplacer les grandes pensions par des familles écolières composées d'un nombre restreint d'élèves sous la direction d'un tuteur qui pourra s'occuper alors utilement de tous et n'en négliger aucun.

Mandataire direct, représentant du père de famille, ce tuteur, en effet, qui participera à la vie commune, qui se mêlera à la vie intime des enfants, apprendra bientôt par lui-même à connaître leurs tendances, leurs caractères et saura parler à chacun, soit en public, soit dans le secret de son cabinet, le langage qu'il aura jugé le plus propre à le ramener.

Comme il vivra au milieu des enfants confiés à ses soins, il pourra, dans les mille occasions qu'offre à chaque instant cette vie en commun, saisir les nuances des caractères, rectifier des erreurs, réprimer des écarts, prévenir des fautes, étouffer les mauvais sentiments dans leur germe, éveiller les bons et faire éclore les pensées utiles et généreuses, en un mot, faire l'éducation de l'âme et du caractère.

Dans ces familles écolières, les enfants ignoreront les contrariétés et les assujétissements de la discipline; la rigueur n'y sera employée que pour les cas extrêmes; elle n'y sera pas nécessaire : car les enfants suivis dans le détail par des regards de pères, sauront ouvrir leurs cœurs et seront dociles à des influences qui ne s'adresseront qu'à leur liberté et leur parleront au nom de Dieu et de leurs parents : ils aimeront parce qu'ils se sentiront aimés.

Aux heures des classes, les élèves des diverses familles écolières se rassembleront au bâtiment central qui sera doté de tous les moyens matériels d'instruction les plus perfectionnés, et là, ils se subdiviseront aussitôt sous leurs professeurs respectifs.

Hosted by Google

Après la leçon, chacun quittera de nouveau l'école pour se rendre dans la maison où il résidera, où il trouvera le couvert, la table, l'étude, la direction intellectuelle et morale.

L'Université, concurremment avec les établissements libres, continuant à diriger bon nombre de ces écoles, sera ainsi débarrassée de cette tâche de l'internat qui ne lui convient pas; son enseignement n'en deviendra que plus libre et plus fort, son personnel plus respecté, ses méthodes plus flexibles, son influence dans le pays plus incontestée.

Par ce système de pensions annexées aux écoles, on réalisera ce bienfait inappréciable d'offrir aux élèves les avantages du foyer paternel combiné avec ceux de la communauté; on assurera à chacun d'eux un protecteur pendant toutes ses études, qui restera ensuite leur ami et leur conseiller.

L'enfant ne sera pas au foyer paternel, il est vrai, mais il sera dans un autre foyer, image de celui qu'il aura quitté; il vivra dans les habitudes d'une seconde famille et il y recevra ces mêmes enseignements de respect et de dignité, il y prendra l'esprit de sacrifice, le goût de l'initiative et de la responsabilité.

La vie de famille, telle que nous l'entendons, facilitera d'ailleurs les rapports des parents avec leurs enfants.

En outre, elle n'exclura pas la présence des camarades et les amitiés étrangères; elle permettra au contraire que des relations s'établissent entre les élèves d'autres familles écolières, très suffisantes pour éprouver les caractères par le frottement des personnalités et pour engendrer des sympathies qui deviendront des amitiés véritables. Seulement, ces amitiés seront bien mieux choisies et bien autrement surveillées que les liaisons imposées dans les murs du collége, par les nécessités de la salle d'étude, du dortoir, ou par les autres fatalités de l'internat.

Les avantages d'un pareil système d'éducation dépendent, il est vrai, du caractère personnel des maîtres de ces familles écolières, du nombre de leurs pensionnaires et du temps absorbé par leurs travaux. C'est dire que tout le monde ne devra pas pouvoir tenir les pensions dont nous parlons.

A cet égard, ce sont les autorités de l'école qui devraient en décider. Il faut, en effet, que l'on soit très circonspect pour ce genre d'autorisation, et qu'elle ne soit accordée que lorsqu'on sera certain que ces pensions seront un asile salutaire pour les élèves, et qu'ils y trouveront comme un autre foyer domestique, un sanctuaire de la famille.

Hosted by Google

Education distinguée dans laquelle la culture aura poli les dehors, délicatesse et pureté de sentiments, caractère bienveillant et sociable, dignité de mœurs, ce n'est qu'à ces conditions que les élèves pourront recevoir l'empreinte de leurs tuteurs et sortir de leurs mains d'autres hommes que s'ils eussent été élevés sous la discipline inintelligente d'un maître d'études n'aspirant qu'aux qualités d'un bon gardien.

Les sujets ne manqueront pas pour la tenue et la direction de ces maisons écolières. — D'abord, les professeurs des écoles qui prendront le sage parti d'être des maîtres, dans toute la force du terme, et d'avoir chez eux, à leur table, dans leur intimité, un certain nombre d'élèves ou plutôt de pupilles.

Ensuite, bon nombre d'anciens membres de l'enseignement qui seront bien aises de remplir, comme complément de leur éméritat, les fonctions de tuteurs. Tout à fait maîtres de leur temps, plus expérimentés, plus paternels, grâce à leur âge, ils seront certainement encore plus aptes pour cette espèce de direction.

Enfin, des ministres de différents cultes, des membres de congrégation ou de communautés religieuses, des familles particulières pourront aussi être heureuses de s'associer à une œuvre si importante et si conforme aux besoins de l'éducation de la jeunesse.

Nous ne nous faisons pas l'illusion de penser que cette suppression ou réforme de l'internat ne surprenne pas au premier abord certains esprits sérieux : nous avons été élevés et nous avons vécu dans ces préjugés. Comment les secouer d'un seul coup? Cependant nous avons foi dans le bon sens de nos concitoyens, et nous sommes convaincus qu'en y réfléchissant, plus on avancera dans la voie suivie jusqu'à présent, plus on finira par comprendre que l'organisation dont nous parlons devra prévaloir, si nous savons la préparer avec sagesse. D'ailleurs, ce n'est plus, à notre avis, qu'une question d'opportunité.

Prenons notre jour et notre heure pour cette grande œuvre; c'est celle de notre réorganisation, c'est celle de notre avenir.

Hosted by Google

CHAPITRE III.

INSTRUCTION.

Nous ne croirions remplir qu'imparfaitement notre but si, après avoir signalé les inconvénients des internats nombreux et après avoir montré comment nous croyons possible d'y obvier, nous n'entrions pas en même temps dans l'examen des réformes partielles que nous regardons comme utiles d'apporter dans notre système d'instruction.

Ce système a été depuis longtemps l'objet des plus vives attaques; successivement, les plus diverses critiques ont été formulées et contre l'esprit dans lequel il a été établi, et contre son agencement partiel.

Sans vouloir les rappeler ici, nous dirons de suite qu'au lieu de donner l'enseignement secondaire spécial, que nous appellerons plus volontiers, dans ce cas, enseignement *intermédiaire*, à ceux seulement qui se destinent aux mille branches du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, on devrait être bien plus soucieux de doter de cet enseignement ceux qui possèdent les qualités natives qui s'imposent aux autres et les placent à leur tête pour les diriger.

L'enseignement *intermédiaire* et l'enseignement *classique* sont, à notre avis, deux cycles d'études qui doivent être envisagés ensemble, parce que le dernier n'est pour ainsi dire que le prolongement du premier. Cette connexion intime des deux genres d'études est commandée surtout pour ceux auxquels la double condition des esprits d'élite et de l'aisance oblige de s'instruire, afin de fournir à la nation des têtes de colonnes aussi éclairées que possible.

Donner satisfaction à la fois à ceux qui tiennent à ne pas voir descendre le niveau de ces hautes études, qui ont fait la gloire de l'esprit humain, et à ceux qui veulent que les générations modernes ne demeurent pas étrangères aux conquêtes de la science dans le domaine des réalités physiques, tel est donc le but que nous devrions nous proposer dans notre plan d'études.

Ce but, nous pensons qu'on pourrait l'atteindre au moyen d'un plan général formant une sorte d'échelle ascendante et

Hosted by Google

continue dont chaque degré, faisant suite à celui qui le précède, conduit à celui qui le suit.

Sur cette échelle, se coordonneraient :

L'*enseignement primaire,* indispensable à tous ;

L'*enseignement spécial* ou *intermédiaire,* nécessaire au plus grand nombre ;

L'*enseignement secondaire* ou *classique,* qui ne convient qu'à certaines classes de la société (1).

Chacun de ces degrés formerait un tout complet que les élèves seraient obligés de parcourir successivement, s'ils voulaient aller jusqu'au bout.

Seulement, les uns pourraient s'arrêter à un certain point du chemin parcouru ; les autres, en plus petit nombre, à un point plus éloigné ; les autres, en nombre encore plus restreint, atteindraient le sommet et les dernières limites ; mais, à chaque fois, ils posséderaient un cours complet d'instruction, quoique limité et proportionné, soit à l'âge des enfants, soit aux nécessités sociales qui les forceraient à s'en contenter.

Ce système diffère de celui qui a été pratiqué jusqu'à ce jour en France, en ce qu'au lieu d'ouvrir aux élèves, à leur sortie de l'enseignement primaire, plusieurs routes *parallèles,* nous retardons le moment où ayant parcouru ensemble un certain cercle d'études communes, ils doivent se séparer pour recevoir un enseignement plus approprié à leurs carrières futures.

De même que la géométrie se fâcherait de voir dans une figure deux lignes destinées à être dans le prolongement l'une de l'autre, et qui seraient menées parallèles entr'elles, de même nous considérons comme un tort de continuer à laisser l'enseignement spécial ou intermédiaire marcher parallèlement avec le vieil enseignement classique.

Nous savons par expérience tous les tiraillements qui existent entre ces deux voisins, tous les sujets de dissentiments qui divisent ces deux frères.

L'aîné a toujours la crainte de perdre, et le plus jeune celle de ne pas gagner assez.

Par notre système gradué d'études, destiné aussi bien aux jeunes gens qui aspirent aux professions libérales qu'à ceux

---

(1) Nous ne parlons pas de l'enseignement supérieur, parce que nous le regardons, pour le moment, comme en dehors de notre programme.

Hosted by Google

qui se préparent à entrer dans les carrières industrielles, nous parons à tous ces inconvénients.

En effet, nos élèves, après leur enseignement primaire, c'est-à-dire, à partir de l'âge de dix à onze jusqu'à quatorze ou quinze ans, recevront une instruction basée, avec les modifications jugées nécessaires, sur les programmes de l'enseignement secondaire spécial, en sorte que ceux qui, à cette époque, abandonneront leurs classes, après des examens de sortie, seront pourvus de connaissances réelles et immédiatement applicables, tandis que les autres, continuant leurs études jusqu'à la fin, recevront cette forte et complète instruction que couronneront les diplômes de bachelier ès-lettres, de bachelier ès-sciences, ou l'admission aux écoles spéciales du gouvernement.

Dans le premier degré de cet enseignement vraiment secondaire, on n'aura pas à se plaindre de voir sacrifier au profit du grec et du latin cette étude de la langue maternelle, des langues vivantes, des mathématiques, des sciences physiques et naturelles, de ce que nous appelons les réalités du monde, et l'on pourra sans inconvénient donner, dans le degré supérieur, tout le développement possible à cet enseignement classique dont nous sommes loin de révoquer en doute la nécessité et l'importance.

Comme ce n'est pas sur l'étendue des programmes, auxquels la réalité ne répond pas toujours, que l'on doit apprécier un système d'études, mais bien sur la méthode rationnelle avec laquelle on les applique, nous essaierons, dans un autre travail, d'en marquer les principaux traits.

Hosted by Google

INTERROGATOIRE ET RÉPONSES

DES MAIRE ET CONSULS DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON,

SUR LES DROITS UTILES ET HONORIFIQUES
APPARTENANT AU DOMAINE DU ROY DANS CETTE VILLE.

Document communiqué par

M. A. COULONDRES,

MEMBRE NON-RÉSIDANT,

Et précédé d'une Notice historique sur Villeneuve-lez-Avignon, par

M. C. CHABREL,

AUSSI MEMBRE NON-RÉSIDANT.

NOTICE HISTORIQUE.

En face de la ville d'Avignon, sur la rive droite du Rhône, s'élève la petite cité de Villeneuve, bien connue des archéologues, des artistes et des amateurs de beaux points de vue. Jadis l'un des boulevards de la France, la privilégiée des pontifes et des rois, le sanctuaire des arts, de la science et de la piété, cette localité, autrefois si vivante, a joué un grand rôle dans l'histoire; aujourd'hui, chef-lieu de canton du département du Gard, elle ne compte guère plus de 3,000 habitants.

Sans nous arrêter à l'ancien *Statumœ* des Gallo-Romains, que l'on croit devoir placer dans le site même de Villeneuve, abordons immédiatement une époque plus récente.

Jusqu'à la fin du treizième siècle, Villeneuve a porté le nom de bourg Saint-André.

Ce nom lui venait d'une abbaye célèbre fondée au sixième siècle, sur le Mont ou Puy-Andaon, près du tombeau d'une humble recluse honorée par l'Eglise sous le nom de Sainte-Cazarie (1). Le pieux moûtier de Saint-André était renommé au loin par la science et la régularité de ses moines : en 1087, un de ses abbés, Saint-Pons, s'endormait dans le Seigneur après

(1) Voir ci-après la note concernant l'Inscription de Sainte-Cazarie.

Hosted by Google

avoir illustré le Mont-Andaon par l'éclat de ses miracles et de ses vertus ; en 1096, le pape Urbain II, venant en France prêcher la première croisade, s'arrêtait dans ses murs ; en 1118, Gélase II consacrait de ses propres mains son église abbatiale.

En 1177, saint Bénézet, jeune pâtre du Vivarais, jetait sur le Rhône, entre Avignon et le bourg Saint-André, le pont fameux qui porte son nom.

En 1226, lors de la guerre des Albigeois, Louis VIII, après trois mois de siége, s'étant rendu maître d'Avignon, qui vivait alors en république, les Bénédictins du Mont-Andaon proposèrent au roi de France de partager avec eux la seigneurie du bourg Saint-André, qui leur avait été cédée depuis plusieurs siècles par les comtes de Toulouse.

Mais cette association ou *paréage* ne devait avoir lieu qu'en 1292, avec le roi Philippe le Bel. Ce dernier venait alors de remettre ses droits sur Avignon à Charles le Boiteux, roi de Naples, qui était en même temps comte de Provence. Le bourg Saint-André était par là-même, du côté de l'orient, la clé du Languedoc et du royaume de France ; aussi nos rois s'empressèrent-ils d'en faire une ville qui pût, au besoin, rivaliser avec sa voisine et représenter dignement la nation française en face de l'étranger.

Ainsi eut lieu la fondation de Villeneuve, au pied même du Mont-Andaon (*Villa-Nova Sancti-Andreæ secùs Avenionem*).

Philippe le Bel combla de priviléges les habitants de la nouvelle cité : exemption d'impôts et, pour ainsi dire, de toute sorte de droits ; protection toute spéciale de la couronne ; création de foires et de marchés, etc., rien ne manqua pour assurer la grandeur et la prospérité de Villeneuve. En même temps, se dressait, en tête du pont de Saint-Bénézet, l'admirable tour de Philippe le Bel ; et bientôt, au sommet du Mont-Andaon, les anciennes murailles des comtes de Toulouse allaient faire place aux remparts et aux tours du Fort Saint-André.

Cependant, une période incomparable de gloire s'ouvrait pour Villeneuve, avec la translation du saint-siége à Avignon, en 1309.

Pendant tout le quatorzième siècle, Villeneuve devint, comme Avignon, la résidence des papes, des cardinaux et des prélats de la cour pontificale, qui couvrirent de toutes parts ses abords et son enceinte de palais et de *villas*, y fondèrent des églises et des monastères, et y traitèrent les grandes affaires de la chrétienté. De leur côté, les rois de France, attirés par la présence des Souverains Pontifes ou appelés par leurs intérêts,

Hosted by Google

se transportaient souvent à Villeneuve et y déployaient, en face du Sacré-Collége, toutes les magnificences de leur cour.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. A. Germain, dans son *Histoire de l'Eglise de Nimes*, tom. I, chap. xx :

« Sentinelle avancée de la France, séjour des princes, résidence des papes, cette petite cité eut, comme Avignon, dont elle devint en quelque sorte la succursale, ses murailles et ses tours crénelées, ses somptueuses habitations, ses couvents et ses tombeaux. Cette *vallée de bénédiction* (c'est le nom que donnait à Villeneuve Innocent VI, qui y fonda la fameuse Chartreuse, dont on aperçoit encore les ruines) peut passer pour une pépinière de savants, de prélats et de moines, qui, au XIVe siècle, illustrèrent l'Eglise et la France. »

Outre les papes et les cardinaux qui y faisaient leur résidence habituelle, Villeneuve a été l'asile ou la retraite d'un grand nombre de souverains et de personnages célèbres. Citons, au XIVe siècle, Humbert II, dernier dauphin de Viennois ; Jeanne de Naples et Louis de Tarente ; Marie de Blois, reine de Sicile, etc. ; dans les siècles suivants, le savant Génébrard, archevêque d'Aix ; Armand de Bourbon, chef de la maison de Conti et frère du grand Condé, etc.

Villeneuve a aussi logé dans ses murs Pierre de Lusignan, roi de Chypre ; Waldemar III, roi de Danemark ; Duguesclin, à la tête des *Grandes Compagnies* ; Henri de Transtamare, roi de Castille ; Henri III, qui, en 1574, y présida les Etats du Languedoc ; le cardinal de Richelieu ; Louis XIV et toute sa cour, et, en un mot, presque tous les rois de France.

Le bon roi Jean surtout aimait à se rendre à Villeneuve ; il y expédiait maintes lettres et y lançait maints édits concernant les affaires de son royaume ; c'est lui qui institua le *denier de Saint-André*, dont la levée se faisait dans la province pour la construction et l'entretien du Fort de Villeneuve, et dont les habitants du lieu furent exempts. En 1362, il assista, en compagnie du pape Urbain V, aux funérailles d'Innocent VI, dans la Chartreuse de Villeneuve.

Vingt-cinq ans après, saint Pierre de Luxembourg, évêque de Metz et cardinal, terminait à Villeneuve sa noble et angélique existence, dans la dix-huitième année de son âge.

Villeneuve ne se démentit jamais dans sa fidélité inébranlable au trône de France et à la foi catholique, et le fort Saint-André a toujours été un écueil insurmontable pour l'ennemi. En 1418, Louis de Châlons, prince d'Orange, qui se ligua contre

Hosted by Google

Charles VI avec les Anglais et les Bourguignons, fut vivement repoussé de Villeneuve ; en 1562, le baron des Adrets trouva la même résistance.

Non-contents de tenir l'ennemi éloigné de leurs murs, les habitants de Villeneuve formaient souvent des compagnies entières de miliciens au service de l'armée royale ; ainsi, en 1639, ils partaient, au nombre de cent hommes environ, afin d'aller participer à la prise du chateau de Salces sur les Espagnols ; deux ans auparavant, ils s'étaient dirigés vers Leucate dans le même but. Aussi nos rois se plaisaient-ils, de règne en règne, à confirmer et à étendre même leurs priviléges.

Parmi les principales fondations religieuses de Villeneuve, outre l'abbaye de Saint-André et la Chartreuse, on peut citer le Chapitre royal de Notre-Dame, fondé en 1333 par le cardinal de Via, neveu du pape Jean XXII ; le prieuré bénédictin de Notre-Dame de Montaut, où don Jayme, roi d'Aragon, céda le comté de Montpellier à la couronne de France, en 1349, et où l'empereur Charles IV réunit, en 1365, une assemblée de barons allemands, afin de délibérer sur les secours à apporter à l'empereur d'Orient. Mentionnons encore la Maison de la Providence, fondée en 1730 par l'abbé de Thierry, avec le concours du Père Brydayne, qui devint l'asile d'une multitude de jeunes protestantes converties, envoyées dans cet établissement par les divers évêques de la province.

Villeneuve possédait aussi plusieurs juridictions et institutions royales d'une certaine importance : un Hôtel des Monnaies, créé en 1367 par le roi Charles V, et transféré à Orléans sur la fin du règne de Louis XIV ; une Maîtrise générale des Ports, ayant sous sa dépendance les bureaux de Montpellier, Frontignan, Aiguesmortes et autres ; un Contrôle général des fermes de France ; une succursale des Invalides et trois gouvernements militaires, etc.

En 1790, au milieu des troubles d'Avignon, l'archevêque de cette ville et une grande partie de la population avignonaise vinrent établir leur résidence à Villeneuve.

Le 27 juillet 1793, Villeneuve fut témoin du premier fait d'armes de Napoléon Ier. Du haut de la montagne de *la Justice*, le jeune capitaine d'artillerie tirait son premier coup de canon contre la ville d'Avignon, occupée par les Marseillais, et décidait ainsi la reddition de cette place entre les mains de l'armée de la Convention. C'était le prélude de la prise de Toulon.

Pendant la période révolutionnaire, les habitants de Ville-

Hosted by Google

neuve ne renièrent pas leurs traditions d'ordre. Tout en sacrifiant généreusement au nouveau régime leurs plus beaux priviléges, ils surent conserver avec respect les nombreuses richesses artistiques et littéraires provenant des divers monastères supprimés. Loin de détruire les monuments religieux de la cité, ils les protégèrent contre toute dégradation ; la main du temps seule et les besoins des nouveaux propriétaires ont pu apporter quelque modification à leur état primitif.

Aussi Villeneuve est-il toujours un lieu de pèlerinage pour les touristes et les archéologues : les nombreux visiteurs qui viennent dans ses murs y trouvent encore bien des monuments historiques à contempler et une foule d'objets d'art à admirer.

Nous n'avons qu'à nommer la Tour de Philippe le Bel ; le Fort Saint-André et les restes de l'abbaye du Mont-Andaon ; les ruines grandioses de la Chartreuse du *Val-de-Bénédiction*, avec sa chapelle papale aux splendides peintures attribuées à *Giotto* ou à *Spinello Aretino* ; l'église des Pénitents Gris, joli morceau d'architecture moderne ; l'église paroissiale, avec ses marbres précieux et son cloître gothique ; le tombeau d'*Innocent VI*, à l'Hôpital, et ceux du cardinal *de Via* et du prince *de Conti* à l'église paroissiale ; des ornements d'église, qui ont figuré avec honneur à *l'Exposition universelle de 1867* ; des tableaux sans nombre, dus la plupart à la main des *Champagne*, des *Mignard*, des *Lanfranc*, des *Albert Durer* et autres grands maîtres, etc.

On vient, en outre, de créer un Musée municipal renfermant une collection des plus intéressantes au point de vue de l'art et de l'histoire locale.

Depuis quelques années, Villeneuve a perdu ses anciennes foires ; l'île de la Barthelasse, qui formait la plus belle moitié de son territoire, a été annexée à la commune d'Avignon en 1856. Nous devons regretter aussi que le pont en bois, qui a remplacé celui de Saint-Bénézet, ait été construit à une si grande distance de Villeneuve.

Les armes de Villeneuve-lez-Avignon sont : *parti, au 1er d'azur à trois fleurs de lis d'or posées 2 et 1, au 2e de gueules à la croix de Saint-André, d'or.*

M.-C. CHABREL.

Hosted by Google

Copie des Comparants et Réponses de MM. les Maire et Consuls et Député de la Communauté de Villeneuve-lès-Avignon, pardevant MM. les Commissaires du Bureau des finances de Montpellier, venûs en cette ville pour constater les droits utiles et honorifiques dépendants du domaine, et pour lever un plan figuratif des Isles et Cremens, terreins vains et vagues, en éxécution de l'arrêt du Conseil du 14 juin 1773 qui a aliéné le domaine, à titre d'engagement, à feu M. le président de la Boissière.

Du 9 septembre 1783, pardevant M. De Massilian de Sanilhac, président-trésorier de France, commissaire nommé pour faire procéder à l'état et consistance du domaine du Roy audit Villeneuve, à la requête de Me Fargeon, procureur du Roy.

Sont comparûs les maire, consuls et député de la communauté qui nous ont dit qu'en conséquence des délibérations des 31 aoust et 8 septembre derniers, par lesquelles le Conseil de ville a reconnû la justice de la première disposition de l'ordonnance du bureau des finances, concernant les instructions qui doivent être demandées aux consuls, au sujet des droits dépendans du domaine, ils offrent de répondre aux interrogats qui qui leur seront faits, requerants seulement qu'ils leur soient préalablement communiqués pour y faire les réponses convenables. Mais qu'à l'egard des isles, crémens (1) et atterrissemens du Rhône, ils doivent nous représenter que aucun des anciens engagistes du domaine de cette ville n'en a jamais joui ; qu'il n'y a que les crémens nouvellement formés au milieu du lit du Rhône qui ayent appartenû au Roy et à l'abbé de Saint-André seigneurs en paréage ; mais que les terreins anciens et ceux formés par alluvion sur les bords du fleuve, ont toujours appartenû aux particuliers, à titre de bien patrimonial. Que d'ailleurs le Conseil du Roy ayant ordonné l'arpentement et recherche des isles du Rhône par ses arrêts des 29 septembre 1779 et 24 fevrier 1780, et tous les propriétaires des isles de cette ville ayant même fait leurs déclarations au greffe du bureau des finances, en execution de l'ordonnance dudit bureau du 3 juin suivant : Il paroit que l'article de l'engagement de M. de la Boissiere concernant les isles a été par la même révoqué ; que du moins il

(1) Alluvions.

Hosted by Google

paroit indispensable de faire préalablement décider laquelle des deux commissions doit avoir lieu relativement aux isles : ou de celle prescrite par le conseil dans ses arrêts de 1779 et 1780, ou bien de celle portée par l'ordonnance du bureau des finances du 18 aout dernier, afin d'éviter une duplicité d'operation, à laquelle la communauté et les particuliers ne sçaurroient etre tenûs ; lesdits sieurs comparans protestans au nom de la communauté contre toutes opérations qui pourroient etre faites avant cette décision. Qu'au surplus pour repondre aux objets concernants les droits utiles et honorifiques dependans du domaine de cette ville, ils declarent que tous lesdits droits appartiennent en commun au Roy et à l'abbé de Saint-André seigneurs paréagers, et qu'ils consistent :

1° En la haute, moyenne et basse justice commune et indivise avec l'abbé de Saint-André, suivant l'acte de paréage de l'an 1292, sous la réserve des cas royaux mentionnés dans ledit paréage, avec la nomination des officiers, de laquelle le Roy a toujours joui, nonobstant les engagemens de son domaine.

2° — Le droit de chasse n'a jamais été que personnel à l'engagiste, qui n'a ni le droit de prohiber la chasse, ni la police qui tend à poursuivre et faire punir les contraventions, ni le pouvoir de tenir des garde-chasses, le tout conformement aux réglemens et arrets intervenûs dans cette matiere, d'autant plus applicables que les habitans de cette communauté ont toujours joui de la chasse comme d'une faculté leur appartenant.

3° — Le droit de peche sur le Rhône, qui est exercé en plaçant des batteaux à côté des piles du pont ; lequel droit n'est ni exclusif, ni prohibitif sur le cours du Rhône, où les maîtres-pecheurs de cette ville jouïssent de la faculté de pêcher sur ses deux branches, en se conformant aux ordonnances ; faculté fondée sur l'ordonnance de 1669 et qui dérive du double droit que le Roy a sur le Rhône dans le terroir de Villeneuve, en qualité de souverain et de seigneur particulier.

4° — Le droit de bannalité de fours, de leude, de langue de bœuf (1), le tout par moitié avec l'abbé de Saint-André.

5° — Le droit de *Poids-le-Roi* (2), sur lequel la communauté a

---

(1) Les seigneurs se réservaient ordinairement la langue des bœufs tués dans leur juridiction, comme étant jugée la portion de l'animal la plus délicate.

(2) *Poids-le-Roi,* droits qui se levaient pour le roi sur toutes les marchandises assujéties à être pesées, lorsqu'elles entraient dans les ports et dans les villes.

Hosted by Google

des réclamations à former pour en avoir acquis la proprieté, à raison de quoi elle fait ses reservations de droit.

6° — Les lods, demi-lods et autres droits seigneuriaux aux mutations, le tout par indivis dans la directe commune seulement, y ayant en cette ville plusieurs directes particulieres qui sont : celle de S. A. S. Mgr le prince de Conti sur le fief de Canillac ; celle de l'abbé de Saint-André en seul ; celle du chapitre ; celles des offices claustraux du monastere des Benedictins, des Chartreux, et autres.

7° — Les cens ayant été demembrés du domaine par arret du Conseil du 6 octobre 1693 et alienés à la communauté en 1695, elle a continué de jouir depuis lors de cette propriété, distinctement et separement de l'engagement du domaine qu'elle avoit acquis en 1696, et sont néantmoins lesdits cens rachetables au moyen du remboursement de la finance payée à ce sujet, et ont signé.

Est aussi comparû M. Jean-François de Beaumont de Barras, capitaine au regiment d'Aquitaine, faisant pour M. le chevalier baron d'Eyrolles heritier sous benefice d'inventaire de feu M. le président de la Boissiere, engagiste du domaine de Villeneuve-lès-Avignon qui a dit : que s'il n'a pas été procédé à la description et à la levée du plan des objets dépendans dudit domaine engagé, ce n'est pas que feu M. de la Boissiere et après lui M. le chevalier d'Eyrolles n'eussent été animés du plus grand zèle pour la conservation du domaine de S. M. ; mais qu'ils avaient été mis dans l'impossibilité absolue par les sieurs consuls et communauté de Villeneuve précédents engagistes, qui soutinrent lors de la prise de posséssion de M. de la Boissiere et n'ont cessé de soutenir depuis, ce qu'ils viennent de repeter dans leur délibération du 30 aoust 1783, qu'il n'existe aucun objet dépendant du domaine engagé, par où la descente de Mrs les commissaires ayant été excitée par le seul fait des sieurs consuls et communauté de Villeneuve, c'est à eux à en supporter tous les fraix et à garentir M. le chevalier d'Eyrolles de tous ses depens, dommages et interests, de quoi M. de Beaumont de Barras proteste par éxprés ; qu'au fond les pretentions de la communauté énoncées dans sa deliberation du 30 aoust 1783 sont insoutenables.

1° Les isles, cremens et atterrissemens, terres vaines et vagues qui sont dans l'étendüe de la jurisdiction de Villeneuve, font incontestablement partie du domaine de S. M., et par suite de

Hosted by Google

l'engagement adjugé à M. de la Boissière, le 9 novembre 1773, auquel il n'a pas été ni pû être dérogé par les arrêts du Conseil des 23 septembre 1779 et 24 février 1780, dont les dispositions ne portent que sur les isles, islots, cremens et atterrissemens jouis par des detenteurs sans titre et dont il n'y avoit eû aucune adjudication faite à des engagistes ; ce qui rend ces arrêts totalement étrangers au domaine de Villeneuve, qui, par arrêt du Conseil du 14 janvier 1773, fut engagé à feu M. de la Boissiere, avec toutes les isles, islots, terrains vains et vagues et généralement tous les droits dépendants du domaine, même les droits récelés et usurpés. Que lesdits sieurs consuls de Villeneuve ne sçaurroient se prévaloir de l'inaction de M. de la Boissiere, qu'ils causèrent eux mêmes, en lui affirmant lors de sa mise de posséssion, qu'il n'existoit aucuns crémens. Il seroit trop injuste qu'ils pûssent s'enrichir par un dol ;

2° Que le droit de chasse s'etablit par le droit public ;

3° Que le droit de pesche éxclusif est également établi par l'ordonnance de 1669 et fut nommément compris dans l'engagement du 14 juin 1773 ;

4° Que le *Poids-du-Roy*, droit domanial par sa nature, a aussi été nommément compris dans le bail d'engagement ;

5° Que la déclaration des terreins défrichés dans les terres vaines et vagues, ainsi que de celles éxistants encore en nature de garrigues et vacans, ou la représentation des titres en vertu desquels les possésseurs en jouïssent, ne peut être refusée sous prétexte qu'il y a dans l'étendüe de la jurisdiction de Villeneuve des directes particulieres, parceque le roy ayant en paréage avec l'abbé de Saint-André la fonciarité universelle, la présomption de droit est en faveur du domaine de S. M., et c'est aux possésseurs à rapporter des preuves positives que les terreins par eux possédés soient exempts de la directe attachée au domaine ;

6° Que si la communauté prétend avoir valablement acquis des cens dépendants du domaine, c'est à elle à en rapporter les titres pour être appréciés par M^rs^ les commissaires ;

7° Qu'à l'égard des lods, ayants été éxceptés de l'engagement adjugé à M. de la Boissiere, les recherches à cet égard ne peuvent interesser l'engagiste ; M. d'Eyrolles se réservant au surplus de faire valoir tous les droits de l'engagement en la forme de droit ; et a signé, etc.

Hosted by Google

INTERROGATOIRE.

I. — Interrogés lesdits consuls et député, si la ville de Villeneuve est un chef de Comté, Vicomté, Baronie ou Chatellenie, ou dépendant d'un autre qui soit de la qualité éxprimée ? quelle est l'étendue de leur consulat et quelles en sont les bornes et et limites ? Si le Roy en est seul seigneur haut, moyen et bas justicier, foncier et direct, ou s'il est seigneur en paréage et qui est le paréager ? S'il y a d'autres seigneurs qui ayent justice ou directe séparée et quelles sont les bornes et limites de leurs justices et directes ? et ce qui est en la justice et directe du Roy, d'avec ce qui est en la justice et directe des seigneurs ?

Ont répondû que la ville de Villeneuve-lès-Avignon est une simple seigneurie qui ne dépend d'aucun fief de dignité ; qu'elle a appartenû aux anciens comtes de Toulouse, desquels elle passa aux abbés du monastère Saint-André et leur fut confirmée par trois chartes desdits comtes de Toulouse, la première de *Raimond IV*, en l'an 1088; l'autre du comte *Alphonse,* son fils, de l'an 1133, et la troisième du même *Alphonse* de l'an 1142. Que cette seigneurie comprenoit alors le village des Angles avec ses dépendances, ainsi que toutes les appartenances de Villeneuve, nommé pour lors *Mont-Andaon*, terres, paturages, bois et eaux renfermés dans son territoire. Que l'abbé de Saint-André a jouï en seul de tous les droits seigneuriaux et régaliens mineurs, tant que la province a appartenû aux comtes de Toulouse ; mais qu'après sa réunion à la Couronne, il fut passé, en 1292, un acte de paréage entre le Roy *Philippe le Bel* et l'abbé de Saint-André, par lequel ils s'associerent en toute la jurisdiction des lieux de Villeneuve et des Angles, dans toutes les causes civiles et criminelles, éxcepté dans celles qui méritent la mort ou mutilation de membre, ainsi qu'en tous les droits et profits desdites deux seigneuries.

Que les bornes et limites du consulat de Villeneuve sont fixées par les susdites trois Chartes des comtes de Toulouse, suivant lesquelles, elles commencent : depuis le bas du Rocher de la ville d'Avignon, appelé *Balme-Martine*, en suivant le bord du Rhône jusques vis à vis une montagne de Villeneuve qu'on appelle *la Justice*, sur laquelle est une borne qui vise au clocher de la Vicegérence d'Avignon ; de cette montagne, les limites continuent vers le couchant de borne en borne, jusques au rocher de l'Aigle, *Rocam Aquileram*, qui avance en

Hosted by Google

pointe angulaire sur le bord de l'étang désséché de Rochefort, sur lequel rocher on voit deux crosses gravées dans le roc, l'une sur l'autre. Qu'à cette roche de l'Aigle commence le premier pied d'un angle que forme l'étang de la Manche, *de Manicâ*, ou *de Privaders*, qui est l'ancien nom de l'étang de Rochefort, de manière que de la roche de l'Aigle on vise à une borne plantée à l'extrémité de l'étang de la Manche, près la grange des Bénédictins ; de laquelle borne on vise vers un rocher qui fait le second pied de l'angle de l'étang de la Manche, sur lequel on voit une marque blanche gravée vers le milieu de sa hauteur, laquelle marque indique une borne plantée sur le sommet de la montagne, d'où on suit les limites, de borne en borne, jusques sur la montagne de Carbonieres, de là à la Roche-monachale et aux Cabanes de Pujaut. En cet endroit elles se dirigent par le sommet de la montagne jusques au col *de Fontanilles*, et de là au col *de Caramude*, d'où elles suivent vers la montagne qui vient après *Caramude*, et de cette montagne jusques à la vallée *Del Vas*, d'où elles suivent jusques au *Rial* ou ruisseau de *Gorgonnier*, appellé aujourd'hui *La Roubine de l'Etang*, en suivant ledit ruisseau jusques au Rhône, et selon son ancien cours, qui embrassoit la grange de Fours et suivoit le chemin de *Rhouillac* jusques au Rhône ; de là, traversant le Rhône, les limites aboutissent au *Mourre de Loule* sur le terroir de Sorgues et descendent sur le bord du Rhône jusques au Rocher d'Avignon.

Que le Roy est Seigneur haut, moyen et bas justicier et direct en paréage avec l'abbé de Saint-André.

Qu'ils ne connoissent pas d'autres seigneurs ayans justice dans leur consulat, que le propriétaire du chateau *de la Bartalasse* à qui la justice a été accordée par lettres patentes de S. M. et du consentement de l'abbé de Saint-André sur son chateau et le vol de Chapon ; et encore le Commandeur d'Avignon de l'Ordre de Malte, qui a la basse justice dans son isle de *la Motte*, située dans le terroir de cette ville.

Qu'il y a plusieurs seigneurs directs particuliers dans le terroir de cette ville, mais qu'il seroit impossible de désigner les limites de leurs directes, à cause qu'elles sont entremêlées dans la directe commune du roy et de l'abbé de Saint-André.

II. — Interrogés si lorsque la justice, qui est exercée communément au nom du Roy, une année par le viguier du Roy, et l'autre année par le juge de l'abbé et par le juge du Roy,

Hosted by Google

l'année qu'elle est exerçée par le Juge de l'abbé, il n'y a toujours un officier du Roy ? et si lorsqu'il survient quelque cas où il echeoit mort ou mutilation de membre, l'officier du Roy qui est en exercice, n'est juge à l'exclusion de l'officier de l'abbé qui est en exercice ?

Ont répondû que la justice étant commune au Roy et à l'abbé, elle est exerçée : une année par le viguier royal et le juge de l'abbé ; l'autre année par le juge du Roy et le viguier de l'abbé ; de sorte que l'année qu'elle est exerçée par le viguier de l'abbé, il y a toujours un officier du Roy ; et lorsqu'il survient quelque cas meritant la mort ou mutilation de membre, l'officier du Roy qui est en exercice en demeure toujours juge, à l'exclusion de l'officier de l'abbé en exercice ; et lorsque sur le vû des procédures, on reconnoit quelqu'un des cas de la qualité réservée aux officiers royaux par le paréage, les officiers de l'abbé s'en abstiennent et en laissent la connoissance aux officiers royaux.

III. — Interrogés s'il n'y a dans le domaine de Villeneuve des seigneurs particuliers qui payent au Roy des redevances ? — Si le Roy et l'abbé sont associés respectivement en tous les fiefs, arriere fiefs francs ou censuels ?

Ont repondû qu'ils ne connoissent que le propriétaire du chateau de la Bartalasse, qui paye au Roy et à l'abbé une redevance de cinq livres pour la jurisdiction ; qu'ils sçavent que tous les autres seigneurs directs ne font de redevance ni d'hommage à aucun seigneur ; enfin, que suivant l'acte de paréage, le Roy et l'abbé sont associés respectivement en tous les fiefs et arriere-fiefs qui dépendent de leur directe commune.

IV. — Interrogés quelles sont les isles situées dans le domaine de Villeneuve-lès-Avignon ? Quelles sont celles qui dépendent du domaine de Sa Majesté et celles qui sont possédées par des particuliers ? Si toutes ces dernieres sont reconnues au Roy en seul ? Si la communauté n'en possède aucune, à quel titre elle le fait et sous quelle redevance ?

Ont repondû que dans le terroir de Villeneuve il y a trois isles : Celle *de la Bartalasse,* divisée en plusieurs quartiers qui ont leur dénomination particuliere ; l'isle *de Piot,* anciennement appelée *d'Arnegare,* située au dessous du pont, dont la plus grande partie est du consulat des Angles ; et l'isle de *la Motte* qui appartient à l'Ordre de Malte.

Qu'aucune de ces trois isles n'appartient en propre au domaine

Hosted by Google

en tout ni en partie ; que le Roy et l'abbé de Saint-André sont seulement les principaux seigneurs directs de l'isle de la Bartalasse et de la partie de l'isle de Piot qui dépend du consulat de Villeneuve ; qu'ils en perçoivent les redevances et les lods aux mutations chacun par moitié, excepté seulement dans les trois petites directes que le Chapitre collégial de cette ville, les Celestins d'Avignon et les Religieuses de Saint-Veran possedent dans l'isle de la Bartalasse. Que ces deux isles de la *Bartalasse* et de *Piot* appartiennent à differens particuliers qui les possedent à titre de bien patrimonial.

A l'égard de l'isle de *la Motte*, appartenant à la Commanderie d'Avignon, elle est tenue du Roy et de l'abbé à fief franc et noble, avec la basse justice. Qu'elle a été ainsi reconnue en 1553 et en 1585, sous la stipulation qu'en cas d'aliénation les lods en sont dûs communément au Roy et à l'abbé. Qu'il y a sur les bords occidental et septentrional de cette isle, quelques pièces de terre possedées par des particuliers de cette ville, qui sont de la directe commune du Roy et de l'abbé.

Que quoiqu'il éxiste diverses inféodations et reconnoissances anciennes dans lesquelles les droits seigneuriaux sont stipulés au profit du Roy seul, néantmoins la moitié de toutes lesdites censives et lods appartient à l'abbé de Saint-André en vertu de trois arrests du Parlement de Toulouse des 9 may 1602, 18 juin et 30 aoust 1603, par lui obtenûs contre M. le procureur général dudit Parlement, par lesquels arrets il a été maintenû dans le droit et proprieté de la moitié du Rhône et des isles qui s'y forment, avec pouvoir de les inféoder, et de perçevoir la moitié des lods, cens, albergues, et pêche ; ce qui fut encore confirmé par deux arrests du grand Conseil des 13 mars et 4 may 1611, rendus aussi contre M. le procureur-general du Roy.

Qu'enfin la communauté de Villeneuve possede dans le terroir de cette ville, sous le fort Saint-André, une pièce de terre qui doit contenir trente salmées, suivant ses titres ; laquelle contenance a été reduite à vingt-deux salmées par les commissaires du Roy en 1612, ainsi reconnue au Roi et à l'abbé en 1671, et de laquelle il n'y a actuellement en nature qu'environ 17 ou 18 salmées, tenüe ladite terre sous la censive de deux sols par chaque salmée ; en ayant été fait déclaration au greffe du Bureau des finances en conséquence des arrets du Conseil de 1779 et 1780, à laquelle déclaration ils se rapportent.

Hosted by Google

V. — Interrogés combien il y a de consuls dans la ville de Villeneuve-lès-Avignon ? qui les a crées et institués ? quel est leur habit et qui prend leur serment à leur installation ?

Ont repondû qu'il y a dans cette ville trois consuls qui sont lieutenans généraux de police jouïssans de tous les droits et privileges portés par les édits de création desdites charges ; qu'ils ignorent par qui et comment lesdits consuls ont été créés ; qu'ils n'ont d'autre habit distinctif qu'un chaperon de velours cramoisy doublé de satin noir ; qu'anciennement ils pretoient serment dans l'église paroissiale entre les mains de M. l'abbé de Saint-André en personne, lorsqu'il étoit sur les lieux, ou bien de son grand vicaire, au cas qu'il fut absent, et non d'autres ; mais que depuis la création des mairies, et notamment depuis l'acquisition qui en a été faite par la province, le premier consul a le titre de maire, le second consul celui de lieutenant de maire, et que lors de leur installation, le premier consul maire nouvellement élû prete serment entre les mains de celui qui sort de charge, et les deux autres consuls entre les mains du nouveau 1er consul maire.

VI. — Interrogés quel est le pied sur lequel on loze (1) dans le domaine de Villeneuve, soit en vente volontaire ou judiciaire, soit par échange ?

Ont repondû qu'en cette ville les lods se payent à chaque mutation par vente volontaire ou judiciaire, et qu'ils se perçoivent à raison de trois sols quatre deniers par livres, qui est le sixieme du prix. Qu'en cas d'échange, lorsque les pièces échangées sont de la même directe, chacune des parties paye un demi-lods ; et lorsqu'elles rellevent de differentes directes, on paye l'entier lods ; qu'enfin les lods de tous les biens dependans de la directe commune sont dûs par moitié au Roy et à l'abbé de Saint-André.

VII. — Interrogés s'il n'y a un chateau au fort Saint-André ? par qui il est habité ? S'il n'a été fait des usurpations dans l'interieur dudit fort, et s'ils connoissent ceux qui ont fait lesdites usurpations ? Si le chemin des Rondes n'a été dénaturé et, s'il n'y a aujourd'hui des constructions qui empêchent la libre circulation ? S'il n'a été fait des défrichemens dans les fossés de contr'escarpe, taluds et chemins couverts ? Si aux environs dudit fort on n'a défriché des terreins qui jadis faisoient partie des fortifications, et si les particuliers qui ont fait lesdits défriche-

(1) *Lods*, droits prélevés sur les ventes d'immeubles.

Hosted by Google

mens ou éxtraction de pierres, ne se sont emparés desdits terreins ? S'ils n'ont même usurpé partie des terreins ou chemins qui entourent le rocher sur lequel est bati ledit fort ? S'il n'y a pas d'autre chateau ou fort ? par qui il est habité et à quel usage il est destiné ?

Ont repondû qu'il n'y a point de chateau dans le fort Saint-André, mais seulement un logement pour les officiers de la garnison et des casernes pour les soldats. Qu'ils ignorent s'il a été fait des usurpations sur les rondes interieures dudit fort, mais que Mrs les ingénieurs du Roy sont éxpréssement chargés d'y veiller. Que dans les parties éxterieures dudit fort il n'y a jamais eû ni fortifications ni fossés; que par conséquent il n'y peut avoir été fait des usurpations, attendû d'ailleurs que le sol n'est que rocher. Qu'il y a encore dans ladite ville, la *Tour du Pont* auprès de laquelle est un petit chateau, servant de logement au commandant, et quelques petits batimens pour le quartier. Mais ce commandement ayant été supprimé depuis la mort de M. le marquis de *Cambis-Velleron*, dernier commandant, ils ont ouï dire que cette tour et les batimens qui en dépendent doivent etre mis en vente, comme étant un objet onéreux à S. M.

VIII. — Interrogés s'ils ont une maison commune et s'ils ne la tiennent du Roy ?

Ont repondû qu'ils ont un Hôtel de Ville, situé à la grand rüe, que la Communauté a acheté de l'hoirie de M. Reboul juge et qui depend de la directe du chapitre de cette ville.

IX. — Interrogés s'il n'y a dans ledit domaine de Villeneuve aucun bois de haute futaie, ni taillis et à qui ils appartiennent ?

Ont repondû qu'il n'y a dans le consulat de Villeneuve, que le bois du *Montagner*, qui est un bois taillis, appartenant au Monastere Saint-André de cette ville, et le bois de *Fours* (1), autre bois taillis appartenant à la Chartreuse.

X. — Interrogés s'il y a des Garrigues patus et vacants dans le terroir de Villeneuve ? quelles sont leur situation, étendue, confronts et limites ? Si la Communauté à le droit d'usage ? Si elle paye, à raison de ce, quelque albergue ou censive au Roy ? Si lesdites garrigues n'ont été défrichées et depuis quel tems ?

---

(1) Hameau de la commune de Sauveterre. Il y avait un monastère de femmes fondé par Mabille d'Albaron. On y a trouvé une inscription du XIIIe siècle qui mentionne une éclipse de lune.
E. GERMER-DURAND, *Dict. topogr. du Gard.*

Hosted by Google

Si les parties qui sont cultivées sont comprises dans le compoix ou cadastre de la Communauté ?

Ont repondû que le terroir de leur ville a très peu d'étendue; que toutes les parties susceptibles de produit sont cultivées et que le surplus n'est que rocher. Qu'ils n'y connoissent point de garrigues, mais que les parties de vacans qu'il peut y avoir, sont dispersées par parcelles et de si peu de conséquence que ce seroit perdre le temps de s'en occuper. Qu'ils ignorent si par le passé, quelque habitant a défriché des parties de garrigue ; qu'en tout cas ces défrichemens sont anciens et que les possésseurs en sont ou doivent être chargés sur le cadastre de la Communauté ; qu'enfin la Communauté a eû de tout temps sur ces vacants ou garrigues, non seulement un droit d'usage et de depaissance, mais de plus un droit de propriété qui a été reconnû dans plusieurs actes par les seigneurs paréagers et à raison duquel la Communauté a payé le droit d'amortissement à S. M., ainsi qu'il conste par les lettres patentes du mois d'aoust 1688.

XI. — Interrogés combien il y a de fours banniers dans le domaine de Villeneuve-lès-Avignon ? à qui ils appartiennent? qui les entretient ? quel est le droit qui se perçoit pour le fournage ? en faveur de qui se perçoit ledit droit ?

Ont repondu qu'il y a trois fours banniers en cette ville, l'un dans le Fort Saint-André, le second au bourg de la Tour, le troisième dans Villeneuve. Que ces trois fours appartiennent par moitié au Roy et à l'abbé, qui les entretiennent à frais communs, les afferment ensemble ou séparément, et en perçoivent le revenû. Que le droit de fournage qu'on y paye, est de quarante pains un, et que les officiers de la justice commune en sont exempts par le paréage et par l'usage. Qu'outre ce droit de fournage, les habitants qui cuisent auxdits trois fours, sont tenûs de fournir le bois nécéssaire au fermier, ou de le lui payer ; qu'actuellement on paye pour ledit bois six liards de *pata* (1),

---

(1) *Patac* ou *Patard*, ancienne monnaie appelée aussi *double*, parce qu'elle valait un double tournois ou deux deniers. Le patac subsista, jusqu'à la Révolution, dans le Comtat Venaissin, où il valait un peu moins que le double tournois. Aussi était-il si peu prisé, dans le Languedoc, qu'il en est resté cette locution : *N'en dounariéu pas un pata ;* « je n'en donnerais pas une obole. »

On a fait dériver *pata* de *pater*, nom que portait cette même monnaie en Flandre ; et *patar*, de l'allemand *peter*, parce que la pièce flamande portait, sur une de ses faces, l'effigie de saint Pierre. Le *pata* d'Avignon portait aussi d'ailleurs, d'un côté, la croix, et de l'autre les clés de saint Pierre disposées en sautoir.

Max. D'HOMBRES & G. CHARVET, *Dict. Languedocien inédit ;* au mot *Pata.*

Hosted by Google

autrement dit monnoie courante d'Avignon, par chaque emine de bled. Enfin que dans toutes les metairies ou fermes de ce consulat, il y a un four pour cuire le pain nécéssaire à la ferme, à raison desquels fours les metayers et rentiers payent aussi le fournage aux fermiers du Roy et de l'abbé, plus ou moins, suivant le nombre de la famille et les conventions verbales qu'ils font ensemble, le tout cependant sans abus et suivant l'usage.

XII. — Interrogés s'il n'y a en ladite ville un droit de péage, — poids-du-Roy, — de mesure, — de boucherie, — de bannage aux halles et autres droits ? à qui ils appartiennent ? Si les bancs de Mazeau (1) et de boucherie ne sont assujetis à quelques censives ? si en tems de foire, on n'établit des cabanes sur la place publique ? au profit de qui elles sont louées ? si le Roy ne prend un droit sur tous ces objets et sur les bancs qui servent aux marchands pour étaler leurs marchandises en tems de foire ? au profit de qui tournent les amendes qui sont prononcées contre les étrangers qui vont lignerer et dépaitre dans les bleds, vignes et autres lieux dudit domaine, et celles qui sont prononcées contre les habitans, soit par la police, soit par les juges du Roi et de l'abbé ?

Ont repondû : 1° qu'il n'y a point de péage par terre dans le terroir de Villeneuve, mais seulement un droit de bac et de passage sur le Rhône, qui appartenoit autrefois à S. M. et qui fut transmis par un échange, au seigneur d'Ancézune, duc de Caderousse, en l'année 1706, lequel est aujourd'hui représenté par le marquis de Grammont, son héritier.

2° Qu'on n'y connoit point de droit de *poids et mesure ;*

3° Que la Communauté avoit acquis de S. M. le droit de *Poids-le-Roy,* moyennant la somme de 3300 livres, et qu'elle en a été privée par ce qu'elle n'a pas pû representer au conseil les quittances de finance, qui se sont égarées dans quelque bureau ; ce qui a été cause que ce droit a été compris dans le contrat d'engagement de feu M. le président de La Boissiere, se reservants leurs exceptions au cas qu'ils vinssent à les retrouver.

4° Qu'il n'existe d'autre droit à la Boucherie que celui de langue de bœuf appartenant par moitié au Roy et à l'abbé.

5° Qu'il existe un droit de Leude (2) qui se perçoit sur les

(1) Mazel, du latin *Macellum,* « boucherie. »

(2) Droits prélevés sur les ventes de marchandises ou denrées.

Hosted by Google

objets qui se vendent à la place, au profit commun des Seigneurs.

6° Qu'il n'y a jamais eu de droit de Bannage aux halles, ni autres de cette nature.

7° Qu'il y avoit anciennement à la place, quelques bancs de mazeau ou de boucherie appartenants à des habitants qui payoient, à raison de ce, quelques censives portées par les reconnoissances ; mais que la boucherie étant mise en ferme depuis longtems, on ne connoit plus ces bancs de mazeau, ni les héritiers de ceux à qui ils appartenoient, personne n'en jouïssant aujourd'hui.

8° Qu'il n'est pas possible d'établir des cabanes en tems de foire sur la place publique, soit parceque cette place est trop petite, soit parcequ'elle est traversée par la grande route, soit encore parcequ'il vient si peu de marchands à la foire, que la plupart des boutiques restent sans etre louées. Les droits considérables qui se perçoivent au bureau des fermes, pour l'entrée ou pour la sortie des marchandises, dégoute si fort les marchands et les acheteurs de venir à cette foire, qu'il n'en restera bientôt plus que le nom. Aussi les bancs situés le long des halles, quiservoient autresfois pour étaler les marchandises, ne sont ils plus occupés à présent, faute de marchands.

9° Enfin, qu'il n'arrive jamais que des etrangers viennent lignerer (1) dans les patus et vacants du terroir de cette ville, ni dépaitre dans les terres et vignes qui en dépendent, par la raison que toutes les Communautés voisines ont des patus et des garrigues considerables : tandis que dans le terroir de cette ville il n'y a point de bois appartenant à la Communauté, et que la dépaissance des vacants ne suffit pas seulement aux troupeaux du pays, quoiqu'en petit nombre. A l'égard des amendes qui sont prononcées contre les habitans, par Mrs les officiers de police ou par ceux de la justice commune, elles sont perçües par le Reçeveur des domaines du Roy residant en cette ville, qui a soin de faire compte à M. l'abbé de Saint-André de la moitié desdites amendes.

XIII. — Interrogés s'il y a des ponts et droits de pontanage ? S'il y a aucuns ports et passages sur la riviere, et moulins à batteaux attachés à corde ? à qui ils appartiennent ? et si le Roy prend quelques droits sur les charges exprimées par cet interrogat ?

(1) Ramasser du bois mort.

Hosted by Google

Ont repondû nous avoir déjà dit qu'il y a un Bac-à-traille établi sur les deux branches du Rhosne qui separent Villeneuve d'Avignon, lequel Bac appartient aujourd'hui au marquis de Gramont héritier du duc de Caderousse.

Qu'à l'égard des moulins à batteaux, il y en a trois sur la grande branche du Rhône, du coté de Villeneuve, dont l'un appartient au nommé *Pourpre* et consorts, l'autre au sieur *Anestay* et consorts, et le troisième au sieur *Heraud*. Et sur la petite branche du Rhone, il y en a huit autres, attachés au bord de la ville d'Avignon, qui appartiennent à des Avignonois dont ils ignorent les noms. Lesquels moulins ne sont point banniers, mais libres, et sont cottisés annuellement aux rolles des vingtiemes et des impositions de cette ville, outre le droit d'attache qui se paye au propriétaire du bord sur lequel ils sont attachés, suivant la jurisprudence du parlement, et d'après les conventions verbales qu'on en fait ; ne sçachants pas que S. M. prenne aucun autre droit sur lesdits moulins.

XIV. — Interrogés s'il y a droit d'entrée et de sortie pour les denrées et marchandises, ou pour le betail, pied fourchû, et autres choses, et à qui appartient ledit droit et par quel titre ?

Ont repondû qu'il n'existe aucun des droits portés par l'interrogat à l'entrée ni à la sortie de leur ville, qui en est expressement exempte par ses priviléges.

XV. — Interrogés si le Roy a droit de Capte (1) ou arriere-Capte ? Ont repondû non.

XVI. — Interrogés s'il y a dans ledit domaine des hommagers envers le Roy pour des fiefs et directes et par qui ils sont possédés ? S'il y a des biens possedés par des gens de mainmorte, corps et Communautés ?

Nous ont fait observer qu'ils ont déjà repondû à la premiere partie de l'interrogat, et quant à la seconde, ils ont dit que la Communauté, l'Abbé de Saint-André, son monastere, le Chapitre de Villeneuve, les Chartreux, l'Ordre de Malthe, le Chapitre metropolitain d'Avignon, les religieuses de Saint-Veran, les sœurs de la Providence et autres, possedent respective-

---

(1) *Capte* ou *Acapte*, (du lat. *captare*,) droit d'entrée dû, à la mort du seigneur direct, à son successeur par le tenancier, à raison de l'investiture emphytéotique que le nouveau seigneur lui accordait.

L'arrière-capte était dû au seigneur, à la mort du tenancier, par le successeur de ce dernier. Ce droit est le même que celui qu'on appelle *relief* ou *rachat*, en pays coutumier.

Hosted by Google

ment des biens-fonds dans le terroir de cette ville, mais qu'il leur seroit impossible d'en faire l'enumeration, cela étant d'ailleurs très étranger aux droits du domaine de S. M., et lesdits gens de mainmorte en ayants fait par le passé leurs reconnoissances ou hommages à son profit.

XVII. — Interrogés si la Communauté ne jouit d'une isle appellée *l'Isle-sous-le-pont*, qui lui fut infeodée le 8 juin 1612, sous l'albergue de deux sols par salmée, et quelle est aujourd'hui la contenance de ladite isle ?

Ont repondû qu'ils ont cydevant satisfait à cette question dans le quatrieme interrogat, à quoi ils n'ont autre chose à ajouter, sinon que la contenance actuelle de cette terre de la Communauté est d'environ 17 à 18 salmées.

XVIII. — Interrogés si le Roy ne prend pas, à l'exclusion du seigneur paréager, l'Agrier, Champart (1), Tasques (2) et sur quel pied ?

Ont repondû qu'aucun des fonds dependants de la directe commune n'est chargé des droits exprimés dans cet interrogat ; que plusieurs fonds de la directe particuliere de l'abbé en étoient autrefois chargés, et alors l'abbé les perçevoit à l'exclusion du Roy, en vertu de la clause du paréage ; mais que depuis longtemps l'abbé a reduit ces droits à de simples censives en argent, qui lui sont payées en seul par les possesseurs desdits fonds.

XIX. — Interrogés de quelle maniere les censives et albergues se payent dans ledit lieu ? de combien est composé l'arpent, le poids, l'aunage, les mesures du bled et du vin, et si les mesures sont marquées aux armes du Roy ?

Ont repondû que les habitans de cette ville ont été affranchis des censives ou albergues, tant en argent qu'en espèces, dont les maisons et autres fonds de cette ville se trouvoient chargés, par arrêt du conseil du Roy du 6 octobre 1693, qui a ordonné qu'ils en jouiroient « à titre de bien patrimonial, S. M. leur en « faisant toute céssion, délaissement ou transport, avec défenses « aux fermiers de son domaine de les perçevoir » et ce, moyenant la finance principale de 6000 liv. payée par la Communauté.

---

(1) *Agrier* ou *Champart*, droit qu'avait le seigneur de prendre sur le champ une certaine partie de la récolte, avant que le tenancier eût enlevé ce qui devait rester pour lui.

(2) *Tasque*, droit de *terrage* ou de *champart* appelé aussi quelquefois *vingtain*.

Hosted by Google

A l'égard du surplus de l'interrogat, ils ont dit : que la *mesure des terres* se compte dans cette ville par *dextres*, et le dextre est de 10 pams trois-quarts. En chaque *salmée* de terre, il entre 960 dextres, qui font 8 *eminées*. L'eminée est de 120 dextres ou 8 *cosses*. La Cosse est de 6 dextres.

POIDS.

Le quintal est de 100 livres. Le demi-quintal de 50 livres. Le quart de 25 livres.

La livre est de 16 onces. Elle se divise en demi, en quart et demi quart.

AUNAGE.

On mesure par *aune* et par *canne*. L'aune contient 5 pams un tiers, de sorte que 3 aunes valent deux cannes.

La canne contient 8 pams. Chaque pam 8 pouces. Chaque pouce 8 lignes.

MESURES.

Le bled se vend par salmées. La salmée est de 8 emines. L'emine est de 20 cosses. Elle pese de ..... à ..... livres. La cosse est de ..... pougnadieres.

Le vin se vend par *barraux*. Il en faut douze pour un *vaisseau*. Le barral est de 48 *pichés*, pesants chacun ..... Le piché se divise en demi, qu'on appelle *feillete*, et en quart appellé *triquete*.

L'huile se vend par *cannes*. La canne pese 20 livres. Il en faut 15 à la *charge* pesant 300 livres. La canne se divise en demi, qui pese 10 livres, et en quartal de 5 livres.

La chaux se vend par *vautes*. La vaute contient 6 *escandaux*. L'escandail deux demi.

Les mesures sont marquées aux armes de la ville, qui sont : *parti* de France et de l'abbaïe Saint-André (1) pour marquer le paréage.

XX. — Interrogés s'ils ont des foires et marchés et de qui ils les tiennent ?

Ont repondû que cet article est étranger à l'objet de cette commission; que cependant ils ont une foire non franche pour

(1) Voir ci-dessus, p. 172.

Hosted by Google

la Saint-André, et deux autres foires non franches, l'une à la Saint-Mathias, l'autre à la Saint-Jean de May, qui ne sont que pour les cuirs. Qu'ils ont encore le droit d'avoir deux jours de marché par semaine, mais que la proximité d'Avignon empêche lesdits marchés d'avoir lieu ; enfin qu'ils jouissent desdits foires et marchés en vertu des privileges de leur ville.

XXI. — Interrogés si les habitans ont droit de chasse et de pêche, de faire des tours, pigeoniers, garennes et viviers ?

Ont repondû : 1° Que les habitans ont toujours joui librement de la chasse, sans que ni les engagistes du domaine, ni le seigneur paréager ayent jamais tenté de les en priver. Et de plus, la Communauté a payé un droit d'amortissement pour cette faculté, dont il conste par les lettres patentes du mois d'aoust 1688, qu'ils nous ont exhibées.

2° A l'égard de la pêche, lesdits habitans ont eû aussi de tout tems le droit de pescher, soit à filets courants, soit à batteaux fixes, en se faisants reçevoir maitres-pêcheurs en la maîtrise des eaux et forêts, et en se conformants aux dispositions de l'ordonnance de 1669, faculté qui est commune aux habitants de Beaucaire, qui y ont été maintenûs par arrest du Conseil du 10 avril 1759, et dans laquelle les habitants de Villeneuve ont été aussi conservés par l'arrêt contradictoire du Conseil supérieur de Nismes, du ..... rendû en faveur du s^r^ Castelan de cette ville.

3° Quant aux tours, garennes, viviers et pigeonniers, les habitans de Villeneuve ont toujours eû la liberté d'en faire. Ils ne connoissent aucun titre qui les en empêche, et ils ont en leur faveur une posséssion de plusieurs siecles, qui n'a jamais été contestée.

XXII. — Interrogés s'il y a des terres, prés, vignes, dans les fossés et autres lieux qui tiennent lieu de fossés ? par qui ils sont jouis et sous quelle redevance ?

Ont repondû que la ville n'ayant jamais été close de murailles, il n'y a aucuns fossés ni espace de terrein qui en tienne lieu ; que par consequent on n'a pas pû y faire des défrichemens.

XXIII. — Interrogés s'il y a des pattus, garrigues et vacants dans le domaine de Villeneuve ? quelle est leur situation, confronts et limites ? Si on y a fait des defrichemens ou ouvertures ? Si on n'y a ouvert des perrieres (1), ou fait des fours à

(1) Carrières.

Hosted by Google

chaux ? par qui sont possedées lesdits perrieres et fours à chaux ?

Ont repondû : 1° qu'ils ne peuvent détailler la situation et les confronts des pattus et vacans du terroir de cette ville, dont ils ont déjà parlé dans leur reponse au Xe interrogat, par la raison que ces patus et vacans sont dispersés par petites parties sur le sommet des montagnes qui separent le terroir de Villeneuve des terroirs des Angles et de Pujaut.

2° Que ces patus et vacants sont un objet de si peu de conséquence, qu'ils ne suffisent pas pour la dépaissance d'un tiers des troupeaux des habitans, quoiqu'en bien petit nombre, lesdits troupeaux etants nourris avec du foin, la majeure partie de l'année.

3° Qu'ils nous ont déjà dit dans leur réponse au Xe interrogat, que la Communauté a la propriété des patus, vacans et garrigues de son terroir, à raison de laquelle elle a payé le droit d'amortissement à S. M., comme il conste par les lettres patentes du mois d'aoust 1688, qu'ils nous ont representées.

4° Qu'ils ignorent s'il a été fait des défrichements et ouvertures dans lesdites garrigues ou vacans, qu'en tout cas les possesseurs en sont ou doivent en etre chargés sur le cadastre de la Communauté. Mais qu'ils croyent devoir nous observer que ces défrichemens ne sont nuisibles qu'à la Communauté dont ils diminuent la propriété et la dépaissance, et qu'ils sont avantageux à S. M. par la raison que ces terreins ne lui produiroient rien, s'ils restoient en nature de vacans : au lieu qu'étants défrichés, il payent les vingtiemes, les lods aux mutations, qui arrivent souvent parmi le peuple, et les redevances communement imposées en cette ville sur les fonds de cette nature.

5° Qu'ils ignorent s'il a été ouvert des carrieres dans lesdits patus et vacans, l'usage étant de n'en ouvrir que dans ses propres fonds.

6° Enfin, qu'ils peuvent certifier que tous les fours-à-chaux qui existent dans leur consulat, sont établis sur des fonds qui appartiennent, depuis un tems immémorial, aux particuliers qui les possédent ou à leurs auteurs, lesquels payent, à raison desdits fours, une redevance aux seigneurs paréagers, telle qu'elle est portée par les reconnoissances.

XXIV. — Interrogés si le Roy ne possede, outre les droits cy dessus détaillés, d'autres, tels que le droit de perriere et de four-à-chaux, ensemble le droit de notaire ? qui est-ce qui jouit

Hosted by Google

aujourd'hui desdits droits, et quelle rente il en revient au domaine du Roy ? Et quant au droit de perriere et de four-à-chaux, si les particuliers qui les exploitent, ne payent au Roy quelque redevance ?

On dit avoir repondû à ce qui concerne les fours-à-chaux dans le précédent interrogat, à quoi ils ajoutent seulement, qu'il n'appartient au Roy d'autre droit sur les perrieres, que les censives portées par les Reconnoissances des particuliers qui les possedent, avec les lods aux mutations.

Qu'à l'égard des notaires, il n'y a que le Roy qui en puisse créer, et qu'il y en a cinq offices dans cette ville, dont les titulaires ont tous des provisions. Qu'il n'y a jamais été établi des notaires par baux, c'est à dire commis à l'exercice d'un notariat, quoique ce soit un droit domanial.

Finalement, que quant aux droits de déshérence (1), d'Epave (2) et de Batardise (3), ils appartiennent par moitié au Roy et à l'abbé de Saint-André.

XXV. — Interrogés si le Gouvernement de la ville de Villeneuve appartient aux Consuls, par quel titre, et quel hommage ils en font au Roy ?

Ont repondû que cette demande ne peut interesser le domaine et qu'elle est etrangere aux objets de la commission. Néantmoins ils ont dit que le Gouvernement de la ville appartient aux Consuls en vertu de ses privileges ; qu'en 1696, le Roy ayant créé des offices de gouverneurs dans les villes closes du royaume, il fut expédié des provisions pour celui de Villeneuve ; mais l'édit du mois de juin 1700 ayant permis aux Communautés des villes où les offices de gouverneurs avoient été levés, de les réunir à leur corps, en rembourçant les pourvûs : La Communauté rembourça la somme de 15000 liv. à M. François Mourgier qui en etoit alors titulaire. Qu'en l'année 1733, le Roy ayant recréé les offices de gouverneurs des villes, il fut expedié des provisions de celui de Villeneuve. Mais la Communauté n'ayant pas été rembourçée de sa finance,

---

(1) Le droit de *deshérence* est un droit en vertu duquel les seigneurs hauts-justiciers succédaient aux biens de ceux qui décédaient sans héritiers dans l'étendue de leur haute-justice.

(2) *Epave,* droit qu'avaient les seigneurs de s'approprier les objets ou les animaux perdus dans l'étendue de leur juridiction et qui n'étaient pas réclamés par leurs propriétaires, ainsi que les objets entraînés par les rivières.

(3) Le droit de *Bâtardise* consistait à pouvoir succéder à un bâtard, décédé sans testament et sans enfants légitimes.

Hosted by Google

et d'ailleurs les pourvûs de ce gouvernement ne residans pas dans Villeneuve, et contens de jouir du titre et des gages attachés, les consuls ont continué, de leur coté, d'en prendre le titre et d'en exercer les fonctions.

XXVI. — Interrogés s'il y a dans le domaine de Villeneuve des particuliers qui fassent des saignées au Rhône pour l'arrosage de leurs jardins et posséssions ?

Ont repondû qu'il n'y en a aucun.

XXVII. — Interrogés s'il n'est defendû aux consuls de Villeneuve de permettre aux étrangers de lignerer et dépaitre dans les garrigues ou vacants et de les y admettre que par l'expresse permission du Roy et de l'abbé, comme seigneurs fonciers ?

Ont repondû que dans tout leur consulat n'y ayant point de Bois appartenant au domaine, ni à la Communauté, les habitans et encore moins les étrangers, n'y peuvent lignerer. Que les patus et vacans étants, comme on a dit, de très petite étendue et de grande insuffisance pour la depaissance des troupeaux de la ville, il n'est jamais arrivé que les consuls ayent permis à des étrangers d'y venir dépaitre. Que d'ailleurs ils ne pourroient accorder cette permission, ces patus et vacans appartenants au propre usage des habitans. Qu'enfin les seigneurs paréagers n'ont jamais rien pretendû sur lesdits patus et vacans, qu'ils ont au contraire plusieurs fois reconnû appartenir à la Communauté, surtout lors de l'obtention des lettres d'amortissement de 1688.

XXVIII. — Interrogés s'il n'existe audit Villeneuve un droit connû sous le nom de Droit d'Encan, qu'on prenoit autrefois au nom de S. M., et quel en étoit le produit lorsque la Communauté étoit engagiste du domaine ?

Ont repondû qu'il n'existe aucun droit de cette nature dans Villeneuve, que la Communauté n'en a jamais joui pendant le tems de son engagement, ni aucun des precedens engagistes.

XXIX. — Interrogés si, indépendamment des Garrigues, patus, terres vaines et vagues ci-dessus enoncées, il n'existe un vacant considerable auprès d'un hopital ruiné, nommé *l'Hopital-neuf ?* qui s'est emparé de ce vacant, et si les particuliers qui ont des possessions voisines, n'en ont défriché partie, pour la joindre à leur terrein ?

Ont repondû que l'hopital dont il s'agit, ainsy que le cimetiere et les vacans qui y sont contigûs, appartiennent en pro-

Hosted by Google

priété à la Communauté, qui les acheta de noble Gabriel de Pol, sieur de Saint-Tronquet, par acte du 6 janvier 1594, pour en faire un hopital des pestiferés et un cimetiere. Que tout ce vacant a été reconnû au Roy et à l'abbé de Saint-André, par les consuls de cette ville, le 29 septembre 1671, sous la censive, scavoir : trois eminées dudit vacant, où il y avoit autrefois un moulin à vent, appartenant à la Communauté, de demi emine orge, suivant la reconnoissance faite par Etienne Cousin et Guillaume Palus, syndics et procureurs de la Communauté le 1 avril 1449 ; le restant, franc de censive, et le tout chargé d'un demi lods de dix en dix ans, liquidé par le commissaire à 12 livres 10 sols. Que de plus, la communauté en a payé l'amortissement, ainsi qu'il conste par les lettres du mois d'aoust 1688, tous lesquels titres cidessus énoncés, ils ont offert de nous representer en original. Qu'enfin, si les voisins dudit vacant ont entrepris d'y faire quelques défrichemens, pour augmenter leurs possessions, cela ne peut regarder le domaine en aucune maniere, mais seulement lesdits srs consuls qui auront soin de faire verifier et mesurer ledit vacant, et de faire restituer ce qui y aura été usurpé.

XXX. — Interrogés si la Communauté paye au Roy le droit d'indemnité et les demi lods, pour les fonds, maisons et terreins qu'elle possede, et à quoi se portent lesdites sommes ?

Ont repondû que la Communauté paye exactement l'un et l'autre droit, non pas à l'engagiste du domaine, à qui ces objets n'appartiennent pas ; mais au receveur des domaines de cette ville, qui n'en néglige jamais la recette, et qui fait compte à M. l'abbé de Saint-André, de la moitié des demi lods le competant.

XXXI. — Interrogés si la Communauté a des priviléges, immunités et franchises ? Si les habitants payent la taille ? et si pour les objets enoncés en cet article, elle paye quelque albergue au domaine ?

Ont repondû que la Communauté a plusieurs privileges, franchises, exemptions et immunités qui lui ont été accordées par le Roy Philippe le Bel et ses successeurs, et qui ont été confirmés de Regne en Regne, notamment par lettres patentes de Sa Majesté regnante, du mois de may 1778, enregistrées au parlement et à la cour des aides. Qu'en vertu desdits privileges, les habitants sont exempts de tailles, mais en representation,

Hosted by Google

ils payent les vingtiemes. Qu'enfin ils ne payent aucune albergue ni redevance au domaine, à raison desdits privileges.

XXXII. — Interrogés s'il n'a été usurpé des chemins publics dans ledit domaine, et principalement aux environs de la ville ?

Ont repondû qu'ils ne sçavent pas qu'il ait été usurpé d'autre chemin public que celui qui existoit anciennement au pied de la montagne Saint-André, du côté du midi, lequel conduisoit depuis le couvent des Recollets, en passant au-dessous du jardin de feu M. Ricaud, jusques derriere la montagne du coté du nord. Que ce chemin avoit été démoli avec les terres des particuliers, par les irruptions du Rhosne, mais que ces terres étants revenues en nature, les proprietaires qui les ont reprises, auroient dû laisser l'espace de l'ancien chemin, ce qu'ils n'ont pas fait.

XXXIII. — Interrogés s'il n'existe près du fauxbourg de la Tour, un hermitage qui fait partie du domaine de S. M., avec des terreins incultes qui y sont adherents ?

Ont repondû qu'il y a effectivement près du fauxbourg de la Tour, un vieux hermitage, appellé de Saint-Lazare, avec une chapelle contigue, qui faisoit partie de l'hopital des lepreux, reuni avec l'ancien hopital des malades, qui a été depuis entierement démoli. Que la Communauté a compris cette propriété dans ses reconnoissances, et notamment dans celle du 29 septembre 1671 ; qu'en outre elle en a payé le droit d'amortissement en 1688 ; que par conséquent cet objet ne fait pas partie du domaine. Enfin qu'il n'y a point de terreins incultes au tour de cet hermitage, mais seulement des rochers.

SECOND COMPARANT

de Messieurs les Maire et Consuls et Député, en reponse au comparant de l'engagiste du domaine, et aux contredits de M. le Procureur du Roy de la commission.

Ont comparû lesdits sieurs Maire et Consuls et Député, qui ont dit, en premier lieu, qu'ils auroient deja repondû au comparant de M. de Beaumont de Barras, faisant pour l'engagiste du Domaine de cette ville, s'ils en avoient eû connoissance avant l'interrogatoire, parcequ'il est du plus grand intérêt de la Com-

Hosted by Google

munauté de ne pas laisser subsister quelques pretentions qu'il contient et qui sont à la fois ridicules et insoutenables.

1° Il est d'autant plus surprenant que ledit engagiste veuille rejetter sur la Communauté les fraix de notre descente, qu'il n'ignore pas que l'arrêt du Conseil du 14 juin 1773, le charge personnellement de ces fraix, et que d'ailleurs il est naturel, que, la Commission ayant été ordonnée pour son intérêt, il en supporte seul les fraix.

Il n'y a pas de plus mauvais pretexte que celui dont il s'autorise, lorsqu'il dit que les consuls anciens de Villeneuve ont excité notre descente, en soutenant lors de la prise de possession de feu M. de La Boissiere, qu'il n'existoit aucun objet dépendant du domaine engagé. Les Consuls qui ont fait cette déclaration, ont certifié la vérité, n'y ayant alors, comme aujourd'hui, aucun fonds de terre, qui appartienne en propriété au domaine. Car quoique les isles de cette ville dépendent de la directe commune du Roy et de l'abbé, néantmoins la propriété en appartient aux particuliers qui les possedent, en vertu des inféodations, concessions, ou confirmations faites par S. M., de même que la propriété des nouveaux atterrissemens qui ont completté ou accrû les anciennes contenances, suivant la disposition précise des edits et ordonnances rendûs sur cette matiere, dont on parlera bientôt. C'est aussi dans ce sens, que les anciens Consuls firent leur déclaration, lors de la mise en possession de M. de La Boissiere : et quelque application que messieurs les Commissaires ayent apporté dans la recherche des Droits du Roy, on ne prévoit pas que le résultat de leurs opérations puisse être contraire à l'assertion des Consuls, s'ils ont seulement l'attention de ne pas perdre de vüe les dispositions de ces edits et declarations.

2° Ce n'est que par l'effet de la surprise que M. de La Boissiere fit insérer les isles et cremens dans son contrat d'engagement du domaine. Aucun des précédens engagistes en avoit joui, parcequ'on n'avoit jamais considéré les droits de Sa Majesté sur cet objet, comme dependants de la Seigneurie de Villeneuve, mais comme lui appartenants à raison de sa souveraineté sur le Rhosne. Aussi la Communauté se reservet'elle de se pourvoir au Conseil pour demander la revocation de cet article.

D'ailleurs le Roy n'avait lui même plus de droit sur ces isles et crémens, depuis qu'il y avoit renoncé, par sa déclaration du mois d'avril 1686 et par celle du mois d'aoust 1689, qui a con-

Hosted by Google

firmé tous les possesseurs et detempteurs des isles, et atterrissemens du Rhosne « ensemble des crémens qui s'y sont for- « més et de ceux qui pourroient s'y former à l'avenir, soit par « alluvion, ou par industrie, ou autrement, et nonobstant tous « arrests et Jugemens contraires. »

L'Edit du mois de septembre 1697, qui a terminé la derniere recherche des isles, a pareillement maintenû tous les possésseurs des isles, crémens et atterrissemens du Rhône, formés ou à former, par alluvion ou industrie, sans que les taxes payées à raison desdites isles « puissent nuire ni préjudicier à la dis- « position du droit écrit, aux usages de la province, ni aux « titres de propriété, ou à la possession des particuliers jouïs- « sants desdits biens et droits. »

D'après les dispositions de ces loix, qui sont les dernieres sur cette matière, et qui n'ont pas été ni pû être revoquées par les arrests du Conseil de 1779 et 1780, il est evident qu'il ne pouvoit pas y avoir dans le terroir de cette ville, des isles et cremens appartenans au domaine, puisque le Roy s'en étoit deja depouillé en faveur des possesseurs ou detempteurs; et par conséquent ces objets ne pouvoient, ni ne devoient etre compris dans le bail de M. de La Boissiere.

3° Il est faux que la pesche exclusive soit etablie par l'ordonnance de 1669. Il est encore faux qu'elle soit ainsy comprise dans l'engagement du 14 juin 1773 : ce qui le prouve, c'est que M. l'abbé de Saint-André jouit de la moitié de la pesche. Et l'ordonnance de 1669 attribue si peu la pesche exclusive aux Seigneurs, que l'entier titre 31 de cette ordonnance ne fait qu'autoriser les maîtres pescheurs reçus éz maitrises des eaux et forets, dans le droit de pescher dans tout le cours des rivieres navigables, et permet seulement aux Seigneurs, dans l'article 19 de ce titre, de faire pescher concurremment. Le sr de Beaumont ne seroit pas tombé dans cette erreur, s'il avoit fait attention à cette vérité incontestable, que le Roy a deux sortes de droit de pesche dans le terroir de cette ville : l'un comme Seigneur, c'est celui qu'il a cédé à M. de La Boissiere ; l'autre comme Souverain, c'est celui qu'il a confié aux maîtres-pescheurs, par l'ordonnance de 1669, titre 31. Ainsy donc les habitans de cette ville, qui sont reçus maitres pescheurs, peuvent pescher de toutes les manieres indistinctement, comme y étants fondés par le droit public ; et c'est sur le fondement de cette distinction, que les habitans de Beaucaire, reçûs maitres pescheurs ont été maintenus dans ce droit, par arrest du conseil

Hosted by Google

du 10 avril 1759, et que les habitans de Villeneuve, y ont été aussi conservés par arret contradictoire du Conseil supérieur de Nismes du ..... rendû en faveur du Sr Castelan de cette ville, M. le president de La Boissiere, étant lui même un des juges.

4° Qu'à l'egard des cens en argent ou en especes, dont la moitié appartient au Roy, lesdits sieurs Consuls nous demandent acte de la Reconnoissance que feu M. le Président de La Boissiere a fait du droit de la Communauté dans sa Requete sur laquelle est intervenû l'arrêt du Conseil du 14 juin 1773, et nous requierent en consequence d'ordonner que la Communauté y sera maintenue, sur le vû de l'arret du Conseil du 6 octobre 1693, qui lui a aliené lesdits cens.

En second lieu, lesdits sieurs Maire et Consuls et Deputé ont dit qu'ils n'ont qu'une courte reponse à faire sur quelques points des contredits de M. le procureur du Roy. Qu'ils ne sçaurroient improuver son zèle pour les interests du domaine, mais qu'ils n'ont pas vû indifferemment son affectation à repeter à chaque instant, que leurs declarations ne tournent qu'au prejudice de S. M. et tendent à attribuer à l'abbé de Saint-André, à la Communauté et à des particuliers, des droits dont ils depouillent le domaine. Qu'ils se croyent obligés de se justifier de ce reproche, en certifiant que toutes leurs reponses ont été faites suivant la plus éxacte vérité, et avec toute la délicatesse de leur conscience. Que nés sujets en même temps que citoyens, ils considerent comme une obligation non moins étroite, de rendre à S. M., ce qui lui appartient comme Souverain, et ce qu'ils lui doivent comme à leur Seigneur. Que bien loin de penser à diminuer les droits qui dependent de cette derniere qualité, ils se croyent trop honorés d'avoir le Roy pour Seigneur, et de jouir de cette eminente prérogative de n'en pouvoir jamais avoir d'autre, que l'*Héritier universel du Royaume de France,* suivant l'article 6 de l'acte de paréage : n'ignorans pas que dans la hiérarchie féodale, plus les fiefs approchent de la couronne, plus ils ont de décoration ; plus ils s'en eloignent, moins ils ont de noblesse.

Ce n'est donc que la force de la vérité, qui leur a fait dire qu'avant le paréage, l'abbé de Saint-André jouïssoit des droits regaliens mineurs, car ils n'ont pas entendû parler des autres, et que ces droits lui appartiennent même aujourd'hui par moitié avec S. M. Pour s'en convaincre, il ne faut que faire attention que la Seigneurie de Villeneuve avoit été cédée aux abbés

Hosted by Google

de Saint-André, avec les droits Regaliens, par les anciens Comtes de Toulouse ; que ces Comtes jouïssoient de tous les droits regaliens et domaniaux de leurs comtés, droits qu'à la vérité ils avoient usurpé dans le principe, mais dans la propriété desquels ils furent confirmés par *Hugues Capet* lorsque les Ducs et les Comtes l'eurent placé sur le throne, ainsi que l'attestent, *Duhaillan, Dupleix, Jean de Serre, Sainte-Marthe* et tous les historiens, qui disent unanimement que le Roy ne se reserva que l'hommage. Que l'histoire nous fournit divers exemples de ventes et echanges des grandes seigneuries, en tout et en partie, ce qui prouve que l'inalienabilité du domaine n'étoit pas admise chés les Ducs et les Comtes ; que l'abbé de Saint-André jouissoit en seul de la Seigneurie de Villeneuve sous le simple hommage aux Comtes de Toulouse ; qu'il fesoit seul les inféodations des isles du Rhosne dans le XI^e^ siècle, dont il en éxiste encore plusieurs dans les archives de l'abbaïe ; que depuis que le comté de Toulouse fut réuni à la couronne en 1268, jusques en 1292, que le Roy fut appellé en paréage, l'abbé exerça toujours en seul les droits Regaliens mineurs ; que le Roy n'a commencé à avoir des droits à Villeneuve sur la Seigneurie, que depuis le paréage. En un mot, que les trois arrests du parlement de Toulouse, et les deux arrests du grand Conseil, dont ils onts parlé dans leurs réponses, ont confirmé l'abbé de Saint-André dans la proprieté des droits regaliens mineurs, suivant ses titres.

Qu'à l'égard des isles et cremens du Rhone, ils n'ignorent pas que depuis longtems il a passé en maxime au Conseil, que la proprieté primitive en appartient au Roy, à cause de sa souveraineté. Mais ils scavent aussi qu'il est libre au Roy de se dépouiller de cette proprieté, par accensement, inféodation ou autrement, et qu'après qu'il s'en est dépouillé il n'y a plus de droit. Que tous les tenanciers des isles du terroir de cette ville tiennent primitivement leurs proprietés de S. M., ou y ont été maintenûs par Elle. Que ceux même qui possedent des nouveaux crémens, ont un titre suffisant pour les posseder, qui résulte des declarations du Roy, du mois d'avril 1686, aout 1689 et edit de septembre 1697. Qu'aucune loi n'y a depuis derogé, et que par une consequence juste, ils sont fondés à affirmer d'après ces loix, qu'il n'y a point d'isle, dans le terroir de cette ville, appartenant en propre à S. M., puisqu'elle en a abandonné la proprieté aux detenteurs qui les possedent.

Quant aux vacans qui entourent *l'Hopital-neuf*, la proprieté

Hosted by Google

n'en peut être raisonnablement contestée à la communauté, qui rapporte un acte d'achat, du 10 janvier 1594, dont les confronts embrassent la totalité de ce vacant. Que si le geometre de la commission a trouvé que ce vacant contient 4 salmées, c'est par une erreur sensible, dont il sera aisé de le faire revenir.

Finalement que la declaration des Consuls n'est pas moins exacte pour ce qui concerne l'hermitage Saint-Lazare ; que les carrieres ouvertes au couchant et au midi, dont M. le procureur du Roy a parlé, ne sont pas sur les fonds dependans de cet hermitage, ni de l'ancien hopital, mais sur ceux du tenement de Beauvoir qui appartient aujourd'hui par indivis au sieur Brun et à la demoiselle Favier, et qui a été reconnù au Roy et à l'abbé par M. de Berton seigneur de Montmeran le 26 septembre 1671, et ont signé.

Pour copie conforme :

Alfred COULONDRES.

APPENDICE.

NOTE SUR L'INSCRIPTION DE SAINTE CASARIE.

On lit dans la *Revue des Sociétés Savantes* (Janvier-Février 1875 ; pp. 158-163), la savante communication que nous reproduisons ci-après, à raison de son importance exceptionnelle. Elle est due à M. J.-H. Albanès, docteur en théologie, à Marseille, et elle se rapporte à la célèbre épitaphe de sainte Casarie dont un fragment important, retrouvé en 1868, à Villeneuve-lez-Avignon, orne aujourd'hui l'une des salles du Musée de cette ville.

Ce fragment d'inscription est gravé sur une plaque de marbre blanc qui servait de plaque de foyer depuis la Révolution.

« Parmi les inscriptions antiques, il en est peu qui aient été reproduites aussi souvent que l'épitaphe de sainte Casarie, placée autrefois dans la chapelle où elle fut ensevelie, sur la montagne qui domine Villeneuve-lez-Avignon. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur la notice bibliographique dont M. Leblant l'a accompagnée, en l'éditant une fois de plus dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,*

Hosted by Google

*antérieures au VIII*e *siècle* (1). Trente-neuf ouvrages de trente-six auteurs différents sont indiqués comme l'ayant donnée avant lui ; ce qui dépasse de beaucoup le nombre d'éditions que l'on a pu signaler pour les autres inscriptions, même les plus célèbres, au milieu desquelles elle a pris place. Encore faut-il remarquer que cette liste, déjà longue, pourrait être augmentée considérablement ; et nous pouvons y ajouter dès aujourd'hui les mentions suivantes : Gonon, *Vitæ et sententiæ Patrum Occidentis,* Lugd. 1625, in-fol. p. 240. — Guesnay, *Annales Massilienses*, Lugd. 1659, in-fol. p. 207-208. — Granget, *Histoire du diocèse d'Avignon*, Avign. 1862, in-8°, t. I, p. 196, note. — Chantelou, *Histoire de l'abbaye de Saint-André*, Bibl. nat. Mss. lat. n° 13916, et bibl. d'Avignon. — Polycarpe de la Rivière, *Avenionensis ecclesiæ Annales*, t. I, p. 358 ; manuscrit 503 de la bibl. de Carpentras. — Fornéri, *Histoire du comté Venaissin*, t. II, p. 61 ; manuscrit 530 de la bibl. de Carpentras.

Depuis que les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* ont paru, l'épitaphe de sainte Casarie a été publiée de nouveau dans les *Mémoires de l'Académie du Gard,* pour l'année 1869-70, page 27, et aussi dans la *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1870, page 55.

Il semble tout d'abord qu'un si grand nombre d'éditions rend désormais inutile toute nouvelle publication d'un texte si connu. Néanmoins, nous croyons qu'il serait bon de lui donner place encore une fois dans la *Revue,* pour la raison que le texte tant de fois édité n'est qu'une portion de l'inscription, qui n'a jamais eu que des éditions partielles. En effet, elle se compose de deux parties : l'une, comprenant les quatre vers de la fin, plus six lignes non rhythmées, est celle qui a été imprimée si souvent ; l'autre, qui contient les dix vers du commencement, peut, au contraire, être regardée comme inédite, n'ayant vu le jour qu'une seule fois, et dans des circonstances qui l'ont fait passer comme inaperçue, au point de tromper même les plus habiles. Voici ce qui s'est passé.

Lorsque Denys de Sainte-Marthe publia, en 1715, le premier volume de *Gallia christiana,* il y fit figurer (2) ce que l'on connaissait alors de l'inscription de sainte Casarie, c'est-à-dire la partie finale seulement. Quand l'ouvrage eut paru, Jacques

(1) Tome II, p. 417.
(2) Col. 799.

Hosted by Google

Boyer, moine de Saint-André, écrivit à l'auteur pour lui faire savoir que l'on conservait dans les manuscrits de son abbaye le texte complet de cet antique monument, dont le marbre, mutilé depuis longtemps, n'avait pu fournir à ses divers éditeurs que des fragments. Par suite de cette communication, et grâce à la copie qu'il envoya à son confrère, celui-ci put donner dans son second volume (1) le commencement de ce petit poème, dont la fin se trouvait dans le premier. Mais ce fait a été si peu remarqué, que tous ceux qui, depuis lors, se sont occupés du même sujet, n'ont connu, comme auparavant, que les derniers vers, et ne se sont pas doutés que les autres, dont ils regrettaient la perte, se trouvaient dans un des suppléments du *Gallia christiana*.

En réalité, l'inscription dont il s'agit n'a été imprimée nulle part dans son entier, et l'on ne pourrait l'avoir complète qu'en employant deux volumes différents d'un grand ouvrage. Et même, dans ce cas, on ne l'aurait pas dans son intégrité ; car, par un oubli inexplicable du transcripteur, ou de l'éditeur, ou de l'imprimeur, le dixième vers, *Lustris jam denis,* etc., qui devait terminer la première partie et la relier à la seconde, a été omis des deux côtés, de manière à laisser encore l'inscription tronquée. Il y aura donc quelque intérêt à publier une bonne fois le texte entier de l'inscription de sainte Casarie ; et il nous semble que sa place est naturellement dans la *Revue*, qui en a donné naguère la dernière édition partielle.

Nous reproduisons, dans cette édition, le texte de Polycarpe de la Rivière, qui, le premier, a découvert et transcrit l'épitaphe telle qu'elle fut jadis, et l'a insérée, sans lacunes, dans son ouvrage manuscrit ci-dessus cité. C'est là, du reste, que nous l'avons rencontrée pour la première fois, bien avant de la voir dans Fornéri et dans le *Gallia christiana*, les seuls, à notre connaissance, qui l'aient donnée. Nous avons collationné avec soin ces deux derniers, et noté toutes les variantes qui s'y trouvent ; quelques-unes sont importantes, et nous n'avons pas hésité à leur donner la préférence sur l'auteur que nous suivons pour le reste.

Nous aurions pu essayer de disposer les dix premiers vers comme les derniers, dont chacun occupait deux lignes sur la pierre, ainsi qu'on peut le constater sur les débris qui nous en

(1) *Gallia christ.* t. II. *Animadversiones in tom. I,* en tête du volume.

Hosted by Google

restent. Mais nous aimons mieux laisser ce soin à un plus habile, en attendant que quelques nouveaux fragments du marbre disparu depuis des siècles viennent nous apprendre au juste comment on avait découpé les lignes.

CONDITA CASARIAE[1] SVNT HOC PIA MEMBRA SEPVLCHRO,
CVI PROBITAS, VIRTVS, FACIES, MENS, NOMEN, ORIGO,
CONNVBIVMQVE FVIT SIMILI SPLENDORE REFVLGENS,
ET DVLCIS PROLES, CVIVS[2] POST FATA SVPERSTES,
SE TOTAM VOVENS, CARO CVM CONIVGE, CHRISTO,
IEIVNANS, ORANS, MENDICIS LAVTA[3] MINISTRANS,
HAS SOLAS CENSEBAT OPES MERCEDIS OPIMAE
QVAS ILLIS SACRISQVE DABAT DE DIVITE CENSV
TEMPLIS · VNDE SATIS MERITIS FELICIBVS AVCTA,
LVSTRIS IAM DENIS ET QVATVOR INSVPER ANNIS [4],
[5]MENSI[BVS ET GEMINIS CONCLV]
DENS TEMP[ORA VITAE],
VIVIT IN [AETERNVM NVLLVM)
MORITV[RA PER AEVVM ·]
ISTA VALENS [FIERI FLETV MANAN]
TE ROG[AVIT],
IVRA [SACERDOTII[6] SERVANS]
NOMENQVE IVGA[LIS]
† OBIT BON M CASARIA[7] ME
DIVM NOCT D DNICO INLVCISCENTE
VI ID DECEMB QVATRAGIES[8]
ET VI[9] PC BASILI IVNIOR V·C·C·
ANN XII REGN DOMINI CHELDE[10]
BERTI REGI INDICT QVINTA·

(1) Polyc. et Forn. : *Cæsariæ*, mais le marbre, qui reproduit ce nom un peu plus bas, porte distinctement le nom *Casariæ*.
(2) *Gallia christ. : post cujus.*
(3) Forn. et le *Gallia : lœta.*
(4) Ce vers manque dans Fornéri et dans le *Gallia.*
(5) Partie de l'inscription antérieurement connue ; ce qui est entre crochets n'existe plus.
(6) Forn. : *sacerdotis.*
(7) Polyc. et le *Gallia christiana : Cæsaria.*
(8) Le *Gallia : quadragies.*
(9) Polyc. : *et VIII.*
(10) Le *Gallia : Childeberti.*

Hosted by Google

Il nous semble que la nouvelle partie de l'inscription porte avec elle toutes les preuves désirables de son authenticité, dans son style, dans la coupe des vers, et surtout dans sa parfaite liaison avec la partie plus anciennement connue. Elle se relie à celle-ci d'une manière si naturelle, et en complète si bien le sens, qu'on n'a pas de peine à voir que l'on a sous les yeux deux fragments d'une même composition.

Dom Polycarpe nous apprend qu'il a tiré ces vers d'un vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-André (1), où ils avaient dû être transcrits lorsque le marbre était encore entier. Il n'existe aucun motif de douter de son affirmation, qui est, du reste, confirmée par le témoignage de dom Jacques Boyer, comme le rapporte l'auteur du *Gallia christiana* (2); mais il est actuellement impossible de la contrôler. Les manuscrits de l'abbaye de Saint-André et ses archives ont complètement disparu ; et malgré toutes nos recherches, particulièrement à Avignon et à Nimes, nous n'avons pu en retrouver la moindre trace. Nous aurions été curieux de découvrir le nom de l'auteur de l'inscription tumulaire de sainte Casarie, dans le cas où le manuscrit l'aurait conservé, et en supposant que ce ne soit pas Valens lui-même, comme pourraient l'indiquer ces mots : *Ista Valens fieri fletu manante rogavit.*

Grâce à ces lignes, que nous remettons en lumière, nous connaissons désormais l'âge de sainte Casarie, qui mourut à cinquante-quatre ans et deux mois ; et l'embarras de quelques auteurs qui, croyant l'inscription complète, ne savaient dire pourquoi on y mentionnait les mois sans indiquer les années, n'aura plus de raison d'être. Mais ce n'est pas le seul renseignement intéressant dont nous soyons redevables à la partie négligée de notre épitaphe. Bien que sur tout le reste elle s'accorde avec ce que l'on savait déjà sur la noble origine de la sainte, sur ses richesses et ses vertus, il est un point très considérable sur lequel elle corrige l'opinion vulgaire, et il faudra dorénavant en tenir compte.

On admettait jusqu'ici, d'après une tradition plus ou moins ancienne, que sainte Casarie avait vécu dans la continence avec son époux Valens, et qu'ils s'étaient séparés d'un commun ac-

---

(1) « Nos vero minime mutilum et lacerum, sed plane sanum et sine vulnere integrum, velut illud nacti sumus vetustissimis membranis Sanctandreani cœnobii, exhibemus. » *(Avenion. Eccl. Annales,* t. I, p. 357.)

(2) *Animadversiones in tom I.*

Hosted by Google

cord pour qu'elle pût se retirer dans la grotte du mont Andaon et y vivre en solitaire. L'abbaye de Saint-André et d'autres églises célébraient sa fête comme d'une vierge. Nous savons maintenant que les deux époux eurent de leur mariage un enfant, dont la mort les plongea dans le deuil, et les porta à distribuer aux pauvres et aux églises une fortune qu'ils ne devaient plus transmettre à un héritier. Il semble même résulter de notre texte que cette vie de prière et de charité que sainte Casarie mena en commun avec son mari, *caro cum conjuge,* dura assez longtemps. On n'y trouve aucune allusion à une vie de solitude. Il est bien probable que la retraite de la sainte au-delà du Rhône ne dut avoir lieu qu'au moment où le pieux Valens, jusqu'alors laïque, fut élevé au sacerdoce, parce que, dans ce cas, les lois de l'église imposaient aux hommes mariés la séparation d'avec leurs femmes.

Le mot *sacerdotii,* inscrit dans l'épitaphe, ne serait-il pas un indice de l'épiscopat de Valens, que l'église d'Avignon compte au nombre de ses évêques ? Nous ne prétendons pas trancher ici la question ; mais personne n'ignore que, dans les temps anciens, ce terme désignait les évêques aussi bien que les simples prêtres, et même plus souvent les premiers que les seconds.

Quant à la date de l'inscription, nous adoptons pleinement les conclusions de l'article publié dans la *Revue* en juillet 1870. Elle est de 587. Le règne de Childebert commença, selon Grégoire de Tours, en 575, le jour de Noël (1), et sa douzième année, mentionnée par notre monument, dura du 25 décembre 586 au 25 décembre 587. C'est donc le 8 décembre 587 que mourut sainte Casarie. En 586, date adoptée par plusieurs savants, on ne comptait encore, au 8 décembre, que la onzième année de Childebert ; ce qui est en désaccord avec l'inscription. Il faut donc s'en tenir à l'année suivante.

J.-H. Albanès,
Docteur en Théologie. »

---

(1) *Hist. Franc.* lib. V, cap. I.

Hosted by Google

La note qui précède, de M. l'abbé Albanès, a provoqué de la part de notre savant ami M. Augustin Canron, d'Avignon, les observations suivantes qui nous paraissent dignes d'être prises en sérieuse considération :

NOTES & OBSERVATIONS CRITIQUES

sur le

RAPPORT ADRESSÉ AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

par M. l'abbé ALBANÈS (de Marseille),

au sujet de

L'INSCRIPTION DE SAINTE CASARIE.

Jusqu'à ce jour, sainte Casarie, la recluse du Mont Andaon, dont le tombeau fut le berceau de la petite cité de Villeneuve-lez-Avignon, avait été regardée comme vierge. La tradition locale, reçue et adoptée depuis des siècles sans conteste, racontait, en effet, qu'elle avait vécu en parfait état de virginité avec Valens, son époux, et que, s'étant séparée de lui avec son consentement exprès, elle était allée, au-delà du Rhône, s'enfermer dans une caverne hérissée de ronces et d'épines, où, pendant plusieurs années, elle avait mené une vie pénitente et solitaire.

Le cardinal Baronius, en ses *Annales ecclésiastiques* (tome X, Edition de Lucques, p. 448), avait émis à ce sujet quelques doutes ; mais Dom Chantelou, en son *Histoire de l'Abbaye de Saint-André de Villeneuve* (MS. de la Bibliothèque nationale), dont une copie est à la Bibliothèque de la ville d'Avignon, avait répondu qu'un vieux Calendrier de ce monastère, écrit en 1026, donnait formellement à sainte Casarie le titre de *Vierge*, et que le Bréviaire du même couvent lui assignait, de temps immémorial, le jour de sa fête, l'*Office du commun des Vierges*.

En répondant à Baronius, Dom Chantelou ne se doutait guère

Hosted by Google

qu'il répondait par anticipation à l'un de ses confrères, à Dom Jacques Boyer, moine de Saint-André, qui faisait parvenir, sur le milieu du dernier siècle, aux rédacteurs du *Gallia christiana*, un document bouleversant de fond en comble toute la légende de sainte Casarie.

Où Dom Boyer avait-il trouvé ce document ? — Dans son monastère, disait-il. Or, voici en quoi il consistait :

Baronius, comme l'avait fait avant lui Nouguier, l'historien de l'Eglise d'Avignon, n'avait donné que la fin de l'épitaphe de la sainte recluse, c'est-à-dire quatre vers et quelques lignes de prose latine. C'est là tout ce qui restait, au XVII^e^ siècle, auprès du tombeau de Casarie, de son inscription tumulaire. Il va sans dire que c'était un fragment d'inscription, et non une inscription entière, quoique cependant à la rigueur ces quatre vers fassent un tout complet.

Il y avait, à l'époque où Nouguier écrivait son histoire, vers l'année 1638, à la Chartreuse de Bonpas, située à l'extrémité du territoire avignonais, un religieux du nom de *Dom Polycarpe de la Rivière* qui s'occupait avec ardeur des Annales de l'Eglise d'Avignon et qui jouissait d'une certaine réputation d'érudition et de science. Il excellait, en particulier, dans l'art de trouver de vieux actes, de rencontrer de vieilles chartes, de mettre la main sur des diplômes inconnus. Il annonça un jour qu'il venait de lire, sur un ancien parchemin de la Bibliothèque de l'Abbaye de Saint-André, le texte entier de l'épitaphe de sainte Casarie ; et, après l'avoir reproduit dans l'ouvrage qu'il préparait, il le portait à la connaissance de ses amis.

Par malheur, il ne fut pas cru sur parole ; on suspecta sa découverte qui tendait à priver Casarie de l'auréole de sa virginité, et on continua à lire comme par le passé, sur le tombeau de la Sainte, le fragment d'inscription dont nous venons de parler.

On avait, ce semble, quelque motif de mettre en quarantaine la *trouvaille* de Dom Polycarpe. Il quitta, en 1638, la Chartreuse de Bonpas, sans qu'on ait jamais su où il était passé. Les mauvaises langues s'exercèrent à qui mieux mieux sur sa disparition: les uns, comme Launoy, lui firent abjurer le catholicisme ; les autres prétendirent qu'il avait été assassiné par un domestique infidèle en se rendant aux eaux de Balaruc ; d'autres affirmèrent que ses supérieurs l'avaient séquestré à la Chartreuse pénitentiaire de Saint-Hugon en Savoie. Ce qu'il y a de certain,

Hosted by Google

c'est que sa fin est encore, après plus de deux siècles, à l'état de mystère.

D'un autre côté, un chanoine d'Avignon, l'abbé Mazelli, écrivait, en 1639, au cardinal-légat François Barberini pour se plaindre à cette Eminence de l'espèce de bannissement dont Polycarpe, dont il se disait le collaborateur, avait été l'objet.

Cette lettre, imprimée dans son texte original italien, se trouve à la Bibliothèque d'Avignon (*Recueil sur Avignon. Supplément*, de 1500 à 1700. *Histoire ;* n° 3116 in-4°). On y lit en termes formels :

Fu recisa e ritirata la mano dell' authore... con un rigoroso disviamento, o più tosto, per cosi dire, un balistramento della sua penna fuora dello Stato di Nostro Signore.

Il y a même plus. Le Saint-Siége, paraît-il, mit *l'embargo* sur les manuscrits du Chartreux et en interdit l'impression. C'est ce qui résulte du témoignage du docteur Calvet, le fondateur du Musée et de la Bibliothèque de la ville d'Avignon :

« Les causes de la retraite volontaire ou forcée de ce religieux « et son genre de mort, dit-il, sont également ignorés.... La « publication de son livre fut arrêtée par la Cour de Rome. » (MS. de *Calvet*, tome VI, page 320.)

Tout cela n'était pas fait pour donner grand crédit à l'autorité de Dom Polycarpe ; et, le 28 août 1717, M. de Mazaugues (d'Aix), entre les mains duquel étaient tombés ses manuscrits historiques, écrivait au marquis de Caumont (d'Avignon) :

« Polycarpe n'a travaillé qu'à l'histoire de l'Eglise d'Avignon, « et, parmi beaucoup de recherches très curieuses, il a mêlé « bien des faits *peu sûrs et qui auraient besoin de preuves.*» (*Ibidem.*)

Quelques années plus tard, une dispute s'engagea par écrit entre le P. Eusèbe Didier, récollet du couvent du Montfavet-lez-Avignon, et le marquis de Cambis-Velleron au sujet de la valeur historique des écrits de Dom Polycarpe. M. de Cambis-Velleron défendit le Chartreux contre les attaques du Franciscain ; mais les arguments de celui-ci finirent par l'obliger à se retirer de l'arène. Cette polémique, qui a été imprimée et qui se trouve à la Bibliothèque d'Avignon, révèle, entre autres particularités, ce fait caractéristique que le savant Peiresc, tout en entretenant avec Dom Polycarpe une correspondance de science

Hosted by Google

et d'amitié, le força plusieurs fois à rétracter ce qu'il avait avancé.

Quel que soit le sort qu'ait eu Dom Polycarpe, je trouve que l'attitude gardée par son Ordre vis-à-vis de sa mémoire est on ne peut plus significative.

1° Les archives de la Chartreuse de Bonpas sont intactes à la préfecture de Vaucluse. On y chercherait vainement des traces, une mention même de Dom Polycarpe, qui fut pourtant durant sept années, de 1631 à 1638, prieur de ce monastère.

2° Il y a, à la Chartreuse de Rome, une histoire manuscrite des écrivains Chartreux, due à la plume de feu Dom Victor Nabantino, procureur général de l'Ordre. En 1872, me trouvant à Rome, j'obtins la permission de feuilleter cet ouvrage auquel j'avais, du reste, quelque peu collaboré. J'y cherchai inutilement le nom de Dom Polycarpe, et pourtant, 20 ans auparavant, j'avais adressé à Dom Victor Nabantino des notes sur cet écrivain.

3° Enfin, toutes les fois qu'on a voulu demander sur l'exprieur de Bonpas des renseignements à la Grande-Chartreuse, on n'a reçu que des réponses évasives ou dilatoires. Plus explicite que les autres, le T. R. P. général actuel de l'Ordre répondit dernièrement à l'un de ses amis et concitoyens d'Avignon : « Quant à Dom Polycarpe, laissez reposer en paix son âme ! »

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce religieux qu'on accuse, non sans raison, d'avoir inventé des titres, des bulles, des diplômes, entre autres des chartes de Charles-Martel et de Charlemagne relatives au pont de Bonpas.

Un mot dira tout ce qu'on doit penser de ses découvertes historiques. Ses trouvailles provenaient toutes de quelque *codex aureus,* de quelque *vetus monumentum,* de quelque *antiqua membrana,* et quand on voulait examiner ce *codex,* ce *monumentum,* cette *membrana* dans les bibliothèques ou dans les archives où le Chartreux les avait vus, il était impossible de les y rencontrer. C'est ce qui est arrivé, en particulier, pour le manuscrit du Chapitre métropolitain d'Avignon, sur lequel il prétendait avoir lu les actes du martyre d'un saint Amance, évêque de notre ville.

Voilà pourtant l'autorité sur laquelle M. l'abbé Albanès (de Marseille) s'est appuyé pour chercher à accréditer le soi-disant commencement de l'épitaphe de sainte Casarie et lui ravir le lis de sa virginité.

Hosted by Google

Son rapport a préoccupé tout d'abord les érudits avignonais, et l'un d'eux, le savant curé de Lagnes (Vaucluse), M. l'abbé André, a écrit une lettre à M. le Ministre de l'instruction publique dont il est correspondant, pour réduire à sa juste valeur et le monument signalé et le témoignage de Polycarpe.

Cette lettre a éveillé l'attention du *Comité des travaux historiques*, qui a chargé M. Leblant, l'un de ses membres, de s'occuper de la question. Pour procéder avec plus de sûreté, M. Leblant s'est adressé à son ami, M. Deloye, conservateur du Musée d'Avignon, et lui a demandé son avis sur la question. Le docte M. Deloye a répondu que la *source du document était suspecte et son authenticité douteuse.*

Je serai, pour ma part, moins réservé que mon ami Deloye, et je traiterai d'apocryphe ce même monument.

D'abord comment se fait-il que Dom Jacques Boyer ne donne pas à son confrère du *Gallia christiana* le dixième vers *Lustris jam denis*, etc., puisqu'il dit avoir lu l'inscription intégrale à Saint-André ?

Puis, d'où vient que Dom Polycarpe persiste à écrire deux fois dans le cours de l'épitaphe : *Cœsaria*, au lieu de *Casaria* qui se voit encore dans le marbre primitif de la fin de l'inscription au Musée de Villeneuve ?

Pourquoi Dom Jacques Boyer écrit-il : *Cujus post fata superstes*, tandis que Dom Polycarpe met : *Post cujus fata superstes ?*

Pourquoi encore, lorsque le Chartreux dit : *Orans, mendicis lœta ministrans*, le Bénédictin écrit : *Orans, mendicis lauta ministrans ?*

Pourquoi enfin, au bout de l'épitaphe, Polycarpe lit-il : *VIII. P. C. Basilii junioris... anno*, puisque le marbre original porte *VI. P. C. Basilii junioris... anno ?*

On dira que ce sont là des vétilles. Vétilles, tant que l'on voudra ; mais dans une question aussi délicate, aussi subtile, un mot, une lettre, un point ne sauraient être chose indifférente.

Du reste, pour peu que l'on soit *emunctæ naris homo* en littérature, on n'a qu'à confronter et le texte donné par Dom Polycarpe, et celui du marbre original pour reconnaître dans la pièce exhibée par le Chartreux un air d'élégance latine qui ne se trouve pas dans les quatre vers conservés au Musée de Villeneuve. Ces deux morceaux sont de facture inégale et respirent chacun une latinité différente.

On ne prit pas, d'ailleurs, plus au sérieux le P. Boyer que

Hosted by Google

le P. Polycarpe sur cet article. Malgré les dix vers prônés par eux et mentionnant la mort d'un enfant de sainte Casarie, on continua, dans le monastère de Saint-André, à honorer celle-ci comme Vierge. L'*Ordo* de cette Abbaye, inséré sur la fin du dernier siècle par l'abbé de Massilian (d'Avignon) au 18me volume de ses *Collections manuscrites,* porte formellement :

— 9 *decembris. S. Cazariæ, Virginis, duplex 2æ classis 2i ordinis cum assistentia quatuor Capparum.*

Comment l'autorité ecclésiastique aurait-elle souffert que la liturgie donnât une si rude entorse à l'histoire, s'il y eût eu présent à tous les regards dans l'Abbaye un monument authentique qui contredît la virginité de Casarie ?

Il n'y en avait point, à coup sûr, dans la Bibliothèque du couvent ; car, bien que M. l'abbé Albanès dise :

« Jacques Boyer écrivait à l'auteur (du *Gallia christiana*) « pour lui faire savoir que l'on conservait dans les manu- « scrits de l'Abbaye le texte complet de cet antique monu- « ment, » l'auteur du *Gallia christiana* ne va pas si loin et se contente de dire : *D. Jacobus Boyer ad me misit integrum S. Casariæ epitaphium quale legitur apud S. Andream.*

Il n'y avait pas, non plus, de monument lapidaire.

Le 28 mars 1764, Ménard, l'historien de Nimes, écrivait à M. de Méjanes :

« On voit, dans une chapelle de l'Abbaye de St-André, un « marbre enchâssé dans le mur... Quatre vers hexamètres « commencent l'inscription. Il n'y en a jamais eu d'autres ; car « le marbre est entier et ne présente aucune sorte de dé- « gradation à la tête, (1) et moins encore de suite d'un précé- « dent marbre. »

Est-ce clair ? Est-ce formel ? Cette lettre est relatée dans les collections manuscrites du prévôt de Massilian, à la Bibliothèque d'Avignon (6e volume).

Je n'ai plus haut fait qu'effleurer la question philologique. J'y reviens ici d'autant plus volontiers que l'examen de l'épi-

(1) La dalle tumulaire de sainte Casarie, conservée au Musée de Villeneuve-lez-Avignon, offre à la partie supérieure une coupure très nette qui semble exclure l'idée d'un prolongement vers le haut ; mais cette dalle pouvait être originairement composée de deux morceaux juxtaposés. Celui qui reste a 0m.71 de hauteur sur 0m.485 de largeur.

Hosted by Google

taphe, trouvée par Dom Polycarpe, doit plus particulièrement porter sur ce point. J'ai dit qu'elle était plus élégante de forme que la portion dont il reste des vestiges irrécusables au Musée de Villeneuve.

Le mot *condita,* pris dans le sens *d'enterré, d'inhumé,* est de la meilleure latinité : Virgile et Tibulle ne s'en font pas faute, tandis qu'au moyen-âge c'est le verbe *jacere,* c'est le verbe *sepelire* que l'on emploie.

Le *fata superstes* que je viens de citer, non-seulement rappelle trop le *fata superstes* de Virgile, mais encore il évoque trop une idée païenne, celle du *Fatum,* totalement étrangère aux siècles de foi, comme était le VI^e^.

Le *simili splendore refulgens* est un véritable vers d'écolier, une sorte de battologie très usitée à la Renaissance.

Le *caro cum conjuge* est encore une réminiscence virgilienne, comme le *mercedis opimæ,* comme le *felicibus aucta.*

Le *lœta ministrans* n'est pas plus latin que le *lauta ministrans :* il fallait ou *lœte ministrans,* ou *cibaria lauta ministrans,* le mot *ministrans* au participe présent n'allant pas accolé à un adjectif, et le mot *lauta* ne pouvant se prendre substantivement.

Le *divite censu* est la fin d'un vers d'Horace.

Somme toute, les dix vers donnés par Dom Polycarpe ne sont qu'un composé de pièces et de morceaux tirés de poètes latins et reliés entre eux par des tournures françaises habillées à la latine. Ils sentent, comme on dit, le plagiat d'une lieue, et ils ne soutiennent pas un seul instant la comparaison avec les quatre vers gravés sur le marbre au Musée de Villeneuve.

Ceux-ci ont plus de naturel, plus d'originalité, plus de simplicité, plus d'aisance : leurs expressions, au lieu d'être tirées des poètes païens, semblent empruntées à la Bible.

Le *concludens tempora* rappelle le *interrupta concludi* du second livre d'Esdras (IV, 7) ; comme le *vivit in œternum* le salut du prophète Néhémie au roi Artaxerxès : *Rex in œternum vive,* ou le *Vivat David in œternum* du troisième livre des Rois.

Le *nullum moritura per ævum* est calqué sur le *nos peribimus in ævum* de la prière de Baruch.

Je m'arrête. Si je laissais aller ma plume, je m'éléverais avec force contre une certaine école qui a son siége à Marseille et

Hosted by Google

qui, avec les actes, chartes, pièces et documents déposés aux archives des Bouches-du-Rhône, prétend depuis quelque temps, sans se déranger, écrire l'histoire de l'Eglise d'Avignon, réformer ses traditions, refaire ses légendes et donner des leçons à ses historiens.

Avignon, le 1er février 1876.

Augustin CANRON,

Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire le Grand,
avocat, docteur en l'un et l'autre droit.

Hosted by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TIRÉES D'UNE COLLECTION DE LIVRES DES ENVIRONS D'ALAIS,

PAR UN BIBLIOPHILE CÉVENOL.

Communication de M. A. P., membre non-résidant.

Les livres à figures de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, et principalement de 1750 à 1789, sont devenus, dans ces dernières années surtout, un objet de prédilection pour les bibliophiles les plus délicats. Quelles convoitises et quelles enchères excitent lorsqu'ils paraissent dans les ventes et lorsqu'ils sont en épreuves de choix, reliés par Derome ou Padeloup : les *Fables de Lafontaine*, in-folio de 1755 avec les figures d'Oudry ; les *Contes de Lafontaine*, édition des Fermiers Généraux, 1762; l'*Anacréon* de 1773 en premier tirage ; les *chansons* de Laborde, 1773 ; le *Temple de Gnide* 1772, avant la lettre, ou les *Baisers* de Dorat à titre rouge, 1770 ! La grande valeur de ces livres, dont le mérite littéraire est souvent assez mince, dépend exclusivement de la beauté du tirage et de l'état des épreuves, du goût et de la richesse de la reliure. Les *Baisers* de Dorat, par exemple, vaudront cent sous ou quinze cents francs suivant la condition.

Est-ce là un engouement sans motif et passager des bibliomanes de nos jours ? Je ne le pense pas. Ces livres représentent un des côtés de l'art français de cette époque, si personnel et si élégant, dont l'ensemble se résume dans les pâtes tendres de Sèvres, les panneaux des Boucher, des Lancret, des Watteau, les terres cuites des Clodion, les laques des Martin et les bronzes des Gonthière.

A ce titre ils seront de plus en plus recherchés, et leur valeur qui a décuplé depuis 20 ans ne cessera de s'accroître.

Hosted by Google

Quand, au charme de l'exécution matérielle, le livre réunit un mérite littéraire de premier ordre, il devient doublement précieux. C'est à ce titre que nous signalons ici la première édition ou édition originale de :

LA FOLLE JOURNÉE

OU

LE MARIAGE DE FIGARO,

COMÉDIE

EN CINQ ACTES, EN PROSE

PAR M. DE BEAUMARCHAIS.

Représentée pour la première fois, par les Comédiens français ordinaires du Roi, le mardi 27 avril 1784.

En faveur du badinage
Faites grâce à la raison.
Vaud. de la pièce.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE TYPOGRAPHIQUE.

& se trouve à Paris,

Chez RUAULT, libraire, au Palais-Royal, près le théâtre, nº 216.

1785.

Un exemplaire ordinaire et bien conservé de cette comédie si piquante, si alerte, si bien en harmonie avec son époque, méritera toujours l'attention des hommes de goût; mais pour figurer avec éclat sur les tablettes du bibliophile, il doit être en grand papier, de format petit in-4º, à toutes marges, avec les cinq gravures de Liénard, Halbou et Lingée, d'après St-Quentin.

Les exemplaires avec les gravures de Malapeau et Roi, d'après Saint-Quentin, sont bien inférieurs; l'absence du fichu au corsage de la comtesse dans la gravure du 5e acte, le défaut de finesse et de netteté en général ne permettent pas de les confondre avec les autres, même dans les épreuves avant la lettre. Une reliure du temps de Derome, en maroquin rouge, ornée ou armoriée, ou à son défaut une reliure moderne de Lortic

Hosted by Google

où de Trautz achève la parure et complète la valeur de l'ouvrage qui peut alors braver avec honneur le feu des enchères.

Un exemplaire dans ces conditions, avec une belle reliure moderne de Lortic, en maroquin rouge, large dentelle sur les plats, figure sur le catalogue du libraire Rouquette, en décembre 1875, pour le prix de 500 francs. Il n'a pas fait long séjour chez ce libraire.

Les exemplaires avec les figures avant la lettre sont excessivement rares, et je n'ai pas encore eu l'occasion d'en voir.

On peut ajouter à un exemplaire en reliure moderne les cinq gravures de Vaudet, qui se trouvent dans l'édition suisse du même temps et qui sont assez curieuses bien que d'une exécution médiocre.

Voici la définition de l'exemplaire qui fait partie d'une bibliothèque d'amateur, aux environs d'Alais; nous ne reproduisons pas le titre, exactement conforme à celui que nous avons indiqué plus haut.

1 vol. pet. in-4°; grand papier, à toutes marges, avec les cinq gravures d'après Saint-Quentin, par Liénard, Halbou et Lingée, et les cinq gravures de Naudet ajoutées.

Relié sur brochure par Lortic (1874) en maroquin rouge, à filets et compartiments sur les plats, coins et dos ornés à petits fers de feuillages, oiseaux et papillons, dentelle intérieure, tranches dorées.....

L'intérêt de cet exemplaire est rehaussé par une lettre de Beaumarchais, de 4 pages in-4°, inédite et autographe, adressée à M. des Entelles, Intendant des Menus-Plaisirs, et relative au *Mariage de Figaro*. C'est du Beaumarchais tout pur, écrit au courant de la plume, mais de son meilleur temps, deux mois environ avant la première représentation du *Mariage* sur la scène de la Comédie-Française, alors qu'il était tout *enfiévré* de sa lutte contre la censure et contre les *petites gens* acharnées après la *Folle Journée*, soit pour l'interdire, soit pour la piller. On sait par quelles ressources d'esprit et de ténacité Figaro gagna son procès sur toute la ligne.

Voici la lettre :

« Ce 13 février 1784.

Mr Des Entelles, *Intendant des Menus Plaisirs.*

J'ai reçu, Monsieur, hier matin la visite de Mr Fallet, se disant auteur des changemens que sa pièce *des deux Soupers* a soufferts depuis qu'on l'a imprimée *pour Fontainebleau*.

Hosted by Google

Toute la politesse dont il use envers moi, ne m'a pas empêché de reconnaitre, et de lui observer : *que la nouvelle situation qui fait son dénouement aujourd'hui, est absolument prise de la scêne du C^te^ Almaviva et du petit Page, au 1^er^ acte du Mariage de Figaro.*

Le fond, et tout le piquant de cette Scène consistent en ce qu'un acteur, prétendant raconter comment il a surpris quelqu'un, pour rendre sa narration plus exacte et plus plaisante, s'avise de figurer les lieux, de joindre le geste à la parole, et se trouve arrêté dans son récit par la surprise de rencontrer sous sa main l'homme ou les hommes qu'il croit absents ; surprise qui dénoue absolument l'intrigue.

Cette surprise, neuve au théatre, appartient en original au Mariage de Figaro, d'où on l'a tirée, pour raviver la pièce manquée à Fontainebleau.

L'on sent bien que les variations légères que la différence des sujets met dans la marche de la scène, n'en détruit ni le fond, ni la ressemblance.

Que celui qui raconte s'appelle Almaviva, ou Boudart ; que la scène soit dans une chambre ou dans une cour ; que l'acteur ou les acteurs cachés le soient dans une serre de jardinier, ou sous le rideau d'une alcôve ; il n'y a qu'un auteur bien intéressé à donner le change sur son plagiat, qui puisse soutenir, que la différence de ces légers accessoires, détruit la ressemblance du fond.

C'est la surprise comique où tombe le plaisant narrateur, en citant une situation, de se trouver dans la mesme, au milieu de son récit, qui fait le mérite de la scène ; et c'est ce que je réclame avec justice.

Parceque cette situation est dans le mariage de Figaro lu, connu, répété, joué publiquement, avant qu'on eut songé à introduire cette situation dans le dénoûement *des deux Tuteurs* qui ne la contenait point à Fontainebleau.

Parceque le conte de bocace d'où M^r^ Fallet prétend avoir tiré son sujet, n'offre pour dénoûement qu'un accident naturel, semblable à celui du jeune Colas dans Rose et Colas, quand celui-ci tombe de dessus la salle, et point du tout la situation comique d'un homme qui raconte un fait risible et tombe en racontant, dans la situation qu'il dépeint, ce qui dénoue la scène.

Parceque, si M^r^ Fallet eut eu l'idée d'un pareil dénoûement, il se fut bien gardé d'en mettre un autre pour la représentation de la Cour à Fontainebleau.

Hosted by Google

Parceque l'excuse qu'il va chercher aujourd'hui, pour colorer le plagiat, dans l'histoire de Louis 13 et de Mlle de Saint-André, n'y a aucun rapport comique.

Parceque l'assurance que donne Mr Fallet d'avoir ignoré la situation du Page, tellement connue et citée par tout le monde, ne fait rien contre ma réclamation, puisqu'un autre que lui a travaillé aux changemens de sa pièce depuis Fontainebleau ; et que cet autre a pu connaitre la scène qu'il prétend ignorer ;

Enfin parceque je savais dès lors, qu'on devait prendre ma situation pour racomoder la pièce des deux Soupers, et que plusieurs acteurs de la Comédie italienne et plusieurs auteurs de ce spectacle en étaient instruits.

Je vous prie donc, Monsieur, en votre qualité d'Intendant des Menus plaisirs, de suplier Messieurs les supérieurs des Comédiens italiens de leur défendre de jouer la pièce *des deux Tuteurs* avec le dénoûement que je réclame, jusqu'à ce que la question que ce plagiat me force d'élever, soit décidée par des gens de l'art nommés à cet effet. C'est la moindre justice que l'on doive a un auteur qui se plaint.

Je me contenterai mesme d'une justice plus simple si on la préfère ; c'est que les Comédiens italiens ne puissent donner *les deux Tuteurs* avec le dénoûement que je réclame, qu'après que les Comédiens français auront donné trois représentations du *Mariage de Figaro* qu'ils vont mettre au théâtre ; Parcequ'il m'importe peu qu'on pille, ou non, mon dernier ouvrage ; quand il sera connu de la masse du public. La primauté d'un effet comique qui m'appartient comme auteur est la seule chose que je me borne à réclamer.

Je suis avec la plus haute considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

CARON DE BEAUMARCHAIS. »

Nota. — Nous avons scrupuleusement reproduit la ponctuation, l'orthographe et les soulignures de Beaumarchais.

Hosted by Google

DU SOUFRE

DANS LES CENDRES DU BOIS D'OLIVIER.

SOMMAIRE. — Le soufre existe dans les trois règnes de la nature. — Phénomènes qui indiquent la présence du soufre dans les plantes. — Réactifs usités pour constater la présence du soufre, dégagement d'acide sulfhydrique en traitant les cendres par les acides. — Etats du soufre, libre ou combiné. — Caractères des sulfures, leurs bases. — Indications à tirer pour l'agriculteur de l'existence du soufre dans les végétaux.

Le soufre, on le sait, abonde dans la nature et, libre ou combiné, il existe dans les trois règnes. Le règne minéral le fournit en abondance, et c'est autour des volcans actuels et à l'intérieur des anciens terrains volcaniques qu'on puise les immenses quantités indispensables à nos besoins. Qu'il soit libre (*solfatares*) ou combiné à divers métaux et à l'état de sulfures ou de sulfates, vulgairement appelés pyrites, l'extraction en est simple et facile. Dans les solides et les liquides animaux, dans les productions pileuses de la peau, on le trouve à l'état de sulfates et uni aux sels alcalins et terreux. Le jaune de l'œuf, personne ne l'ignore, en contient une forte proportion, et c'est à son affinité pour l'argent qu'il doit d'altérer les ustensiles de ce métal en se transformant en sulfure noir. De même, l'odeur caractéristique des œufs pourris est due à la production d'un gaz particulier, l'acide sulfhydrique, combinaison de soufre et d'hydrogène. Enfin les matières protéiques (albumine, fibrine, caséine, protéine) en recèlent de faibles proportions.

Le règne végétal n'en est pas moins pourvu, et certaines plantes en renferment des quantités fort appréciables. Le genre *Allium* (ail), de la famille des liliacées, en contient manifestement, et l'essence âcre et forte qu'on retire par l'écrasement des gousses de l'ail est à base de soufre. Le genre *Brassica* (chou), de la famille des crucifères, est celui qui, parmi les végétaux, en renferme les plus fortes proportions. La putréfaction des feuilles de ces plantes donne lieu à la formation, non-seulement

Hosted by Google

de vapeurs ammoniacales, à cause de l'azote qu'elles contiennent en abondance, mais il y a encore dégagement d'acide sulfhydrique dont l'odeur caractéristique le fait reconnaître facilement. De même aussi les graines du *sinapis nigra* (moutarde noire), de la même famille, en sont abondamment pourvues. L'huile âcre et rubéfiante qui constitue le principe actif du sinapisme, et dont la remarquable activité ne peut se développer qu'à la faveur de l'eau, est à base de soufre et de phosphore.

D'autres plantes et de diverses familles exsudent encore de leurs vaisseaux des essences ou huiles essentielles soufrées, mais personne, que nous sachions, n'avait encore signalé la présence du soufre dans le bois de l'olivier. La combustion fait toujours retrouver le soufre dans les cendres des divers végétaux, et c'est par l'analyse des produits d'incinération du bois de l'olivier que nous avons pu le constater, en très fortes proportions, dans les cendres de ce végétal.

Si l'on délaie, avec l'eau ordinaire ou mieux avec l'eau distillée, une certaine portion de cendres provenant de la combustion de cette plante, et qu'on verse sur la solution une quantité suffisante d'acide sulfurique, il se produit à l'instant une vive effervescence avec dégagement, non-seulement d'acide carbonique, mais encore d'acide sulfhydrique, dont l'odeur bien caractéristique d'œufs pourris vous frappe vivement et se perçoit même à distance.

Le dégagement d'acide carbonique s'explique facilement par la décomposition du carbonate de potasse dont les cendres sont saturées. L'acide carbonique, moins fixe que l'acide sulfurique, est déplacé par celui-ci et dégagé, et il y a formation d'un nouveau sel (sulfate de soude) par l'union de l'oxyde de potassium rendu libre, avec l'acide sulfurique.

De quelle source provient le gaz sulfhydrique qui se dégage en même temps ? Evidemment d'un sel à base de soufre et très certainement d'un sulfure alcalin ou métallique contenu dans les cendres du végétal.

Le soufre existe libre ou combiné dans les liquides végétaux. La combustion unit directement le soufre libre aux bases métalliques ou alcalines qui circulent dans le sang ; il en résulte des sulfures qu'on retrouve mêlés aux cendres. Ces sulfures sont des composés binaires formés d'un atome de soufre et d'un atome de base combiné ; c'est ordinairement à l'état de sulfates solubles, alcalins ou métalliques, que le soufre circule avec la sève. L'incinération du bois, à l'air libre, décompose parfois

Hosted by Google

ces divers sulfates ; et, à la faveur de cette température élevée, en présence du carbone qui est une partie constituante de la fibre végétale, ces sels perdent leur oxygène. Il en résulte de l'acide carbonique qui se dégage ou bien s'unit en partie à d'autres bases pour former des carbonates, et enfin des sulfures, par l'union directe du soufre et de la base ainsi mise à nu.

Les sulfures, traités par les acides, ont seuls pour caractères spécifiques de dégager de l'acide sulfhydrique ; mais, pour que ce dégagement s'effectue facilement et abondamment, la présence de l'eau est indispensable. Quand donc nous traitons les cendres du bois d'olivier, préalablement délayées avec l'eau distillée, par l'acide sulfurique, si nous obtenons des vapeurs abondantes d'acide sulfhydrique, c'est que le soufre, à l'état de sulfure, existe en notable proportion dans ces mêmes cendres. La présence de l'eau est indispensable pour obtenir ce dégagement du gaz. Les cendres sèches font bien effervescence avec les acides, mais s'il se dégage de l'acide carbonique et quelques vapeurs blanches, irritantes, dues à des chlorures décomposés en même temps, et l'on n'obtient aucune parcelle de gaz sulfhydrique. Cet acide étant formé, en effet, de deux atomes d'hydrogène unis au soufre (SH^2), il faut, pour qu'il prenne naissance, le contact de ces deux éléments. Chaque fois donc que le soufre est en présence de l'hydrogène naissant, il se combine avec ce gaz et se transforme en acide sulfhydrique. Dans notre réaction, la décomposition de l'eau ajoutée à l'acide (H^2O), met précisément en liberté deux atomes d'hydrogène qui s'unissent au soufre pour former l'acide sulfhydrique.

C'est un sulfure simple (monosulfure) qui existe dans les cendres que nous analysons : la réaction ne déterminant la précipitation d'aucune portion de soufre en excès, ce qui aurait certainement lieu si le sel décomposé était un polysulfure et contenait plusieurs équivalents de soufre.

Ce n'est point non plus un sulfhydrate (acide sulfhydrique et une base), puisque ces sels, traités par les acides, dégagent l'acide sulfhydrique sans addition d'eau. Enfin ce ne peut être un sulfate, ceux-ci étant des sels fixes sur lesquels l'acide sulfurique n'a aucune action.

Si, au lieu de traiter la solution de cendres par l'acide sulfurique, on lui substitue l'acide azotique, l'acide tartrique et d'autres acides aussi actifs, les mêmes phénomènes de production de gaz sulfhydrique se renouvelleront.

Les cendres des autres végétaux (chêne, vigne, etc.), traitées

Hosted by Google

de la même manière, ne donnent lieu à aucun dégagement d'acide sulfhydrique ; l'effervescence est seulement plus vive parce que le gaz acide carbonique se dégage ici en plus grande abondance. Le soufre ne fait donc point partie intégrante des cendres de ces végétaux, ou, s'il y existe, à l'état de sulfure ou de sulfate, c'est en infime proportion.

L'acide sulfurique versé sur la lessive de cendres de bois d'olivier provoque un fort dégagement de gaz carbonique ; mais les émanations sulfhydriques sont bien moins considérables. Ce phénomène est dû sans aucune doute au peu de solubilité de la base unie au soufre. Cependant la solution fortement concentrée, additionnée de quelques gouttes de teinture d'iode, laisse précipiter quelques parcelles d'hydrate de soufre.

A quelle base est uni le soufre ? Cette question, pour nous, peu habitué aux manipulations chimiques, est assez difficile à trancher à cause du nombre d'oxydes qui font partie des cendres des divers végétaux. Ces bases varient considérablement, parce que les terrains sur lesquels croissent ces végétaux ne sont point de même nature. En général, les oxydes alcalins (potasse, soude) prédominent dans les liquides végétaux ; mais comme les sulfures de ces bases sont peu fixes et altérables à l'air, il est logique d'admettre que les oxydes métalliques constituent ordinairement les bases des sulfures que nous recherchons. Les sulfures alcalins étant très solubles, on les retrouverait dissous dans la lessive des cendres, et l'acide sulfurique dégagerait la même quantité de gaz sulfhydrique ; ce qui n'a point lieu comme nous l'avons observé.

La sève de la majorité des plantes tenant en solution du fer et du manganèse, ce sont les sulfures de ces deux bases métalliques qui fournissent le gaz sulfhydrique quand nous traitons les cendres du bois d'olivier par les acides.

Si nous examinons maintenant quelles parties de la plante recèlent les molécules soufrées, nous sommes amenés à conclure que le soufre se fixe principalement à l'intérieur de l'enveloppe corticale. En effet, les cendres de l'écorce analysées comme précédemment dégagent principalement le gaz sulfhydrique, et il est fort probable que les parties ligneuses (le cœur du bois) en sont généralement dépourvues. C'est de l'écorce des arbres que suintent les gommes, les résines et les essences particulières à chaque espèce végétale ; l'incision de l'enveloppe corticale suffit, on le sait, pour les faire exsuder. L'écorce du bois de l'olivier contient, dans les mailles de son tissu, non-seu-

Hosted by Google

lement une résine spéciale, mais encore une essence soufrée, et c'est à cette double circonstance que ce bois doit de brûler aussi facilement, même à l'état vert.

De ces diverses observations, l'agriculteur peut tirer quelques indications utiles : Si l'olivier, pour mûrir ses fruits et donner des produits abondants, a besoin d'engrais chauds et azotés, il n'en est pas moins certain qu'il lui faut encore, pour constituer son bois, des matériaux alcalins et sulfurés. La décomposition des divers sulfates dont la nature est si riche, les émanations sulfureuses de l'air sont en général les sources où les racines puisent ces agents.

En laissant à la nature seule la décomposition des matériaux sulfurés, l'agriculteur fait preuve d'imprévoyance. La nature est fort lente dans les modifications qu'elle imprime aux agents du sol, et l'homme veut jouir hâtivement et précocement du fruit de ses travaux. Il lui faut donc, s'il désire hâter la croissance des végétaux et accélérer la récolte de leurs produits, fournir aux plantes les engrais, et au sol les amendements en harmonie avec les matériaux absorbés. Ainsi, si le sol planté en oliviers abonde en sulfates, l'agriculteur doit favoriser leur décomposition par des moyens chimiques ; si le sol en est privé, l'homme lui fournira en abondance ces matières indispensables. Il nous semble qu'on retirerait un grand bénéfice de la fumure avec les tourteaux des divers végétaux à graines oléagineuses. Ces engrais, riches en azote et en soufre, activent considérablement la végétation ; et nul doute que leur emploi ne soit favorable à l'arbre qui fait encore la fortune d'une grande partie de nos localités méridionales. La vigne, disparaissant de notre sol, il nous restera toujours l'olivier, et c'est vers lui que nous devons tourner nos regards. Il ne tardera pas, en effet, à reprendre possession des terrains légers et rocailleux qui sont ses lieux de prédilection et d'où la vigne l'avait chassé imprudemment. Si nous redoublons de soins dans sa culture, il doublera ses produits et atténuera ainsi une partie de nos désastres agricoles.

A. Romant.

Remoulins, 20 janvier 1874.

Hosted by Google

NOTES

sur les

SONDAGES EXÉCUTÉS DANS L'ARRONDISSEMENT D'ALAIS

(GARD)

DE 1857 A 1869,

POUR LA RECHERCHE DU TERRAIN HOUILLER,

Recueillies par M. L. BARRE, *trésorier,*

EN DÉCEMBRE 1874,

Hosted by Google

NOTES

Sur les SONDAGES exécutés dans l'arrondissement d'Alais (Gard), de 1857 à 1869, pour la recherche du terrain houiller,

Recueillies par M. L. BARRE, trésorier, en décembre 1874.

	SONDAGES				
	De Montalet.	**De Malbos.**	**De Saint-Germain.**	**Du Moulinet.**	**Des Mages.**
Point sur lequel le sondage a été établi	En dessous des ruines du château de Montalet, à 2 kil. O. N.-O. de St-Ambroix, près du chemin de fer d'Alais à Bességes.	Rive gauche du Gardon, au lieu dit la Rouvière, au S.-O. du village de Malbos.	Rive gauche du ruisseau de Chaudebois, dans une propriété acquise de M. Victor Silhol.	Rive gauche du Gardon, dans un terrain acquis de M. Roure, près la propriété Thibaut, ingénieur.	Dans un terrain acquis de M. L. Chambon de Meilhen, près l'ancienne verrerie du Pont-de-Barrière.
Commencé	Fin 1857.	Le 8 juin 1857.	Le 21 mai 1863.	Le 24 février 1863.	Le 1er octobre 1866.
Arrêté	Fin 1860.	Le 30 septembre 1860.	Le 25 novembre 1865.	Le 15 mai 1869.	Le 6 mars 1869.
Durée	Trois années.	Trois années.	Deux années 1/2.	Six années.	Deux années 1/2.
Profondeur à laquelle on a atteint le terrain houiller	217m.	225m.	198m.	»	467m.
On a traversé pour y arriver :					
Conglomérat	»	»	»	213m.	»
Néocomien	»	»	»	189m.	»
Oxfordien	»	»	65m.	»	»
Oolite	»	»	»	»	295m.
Lias	94m.	»	»	49m.	79m.
Trias	123m.	225m.	133m.	»	93m.
Profondeur totale	400m.	370m.	220m.	451m.	630m.
Nombre de couches de houille reconnues et épaisseur totale des dites couches	Six = 3m95 houille.	Six = 16m46 houille.	Deux = 1m27 houille.	»	Cinq = 5m houille.
Dépense par mètre courant	400 f.	400 f.	360 f.	228 f.	200 f.
Exécuté par	Les sondeurs de Wendel & Kind, sous les ordres de M. Nagel, ingénieur.	La Compagnie des forges d'Alais, sous les ordres de M. Marcillat, ingénieur.	Émilien Dumas.	Émilien Dumas.	Les sondeurs Deutscher & Becker, sous les ordres de M. Veillon aîné, ingénieur.

Hosted by Google

GAVARD.

CONTE

par M. Frédéric **FRANCEZON**, Président.

L'homme sans s'arrêter court après le bonheur ;
Et souvent il arrive au terme de sa vie
Sans l'avoir entrevu : comme il s'enfuit moqueur,
Quand notre vanité l'appelle et le convie

A lui faire cortége ; ou quand nos passions
Veulent le façonner chacune à son image.
Nous croyons le tenir, mais nos déceptions
Témoignent qu'il ne fut jamais notre partage.

Ecoutez ce récit : il s'agit d'un banquier
Audacieux et fin, léger de conscience,
Guettant l'occasion propice pour tenter
De faire promptement sa fortune ; et la chance

Le servit à souhait. Ah ! du Code pénal
Il connaissait le texte ; et s'arrangea de sorte
A ne rien pratiquer qui ne fût bien légal,
Tout en n'hésitant pas à flanquer à la porte

Le peu de probité qui lui restait encor
Pour atteindre son but..... Aujourd'hui, l'on oublie
Si vite ces méfaits, que, partant, beaucoup d'or
Pipé sur les niais par la friponnerie,

Lorsqu'on sait le jouer, est un tour réussi ;
Et pour les grands faiseurs, ce n'est qu'un pauvre hère
N'ayant pas su voler assez haut, qui, puni,
Cumule la prison, la honte et la misère.

Hosted by Google

Point ne détaillerai tout ce que fit Gavard ;
C'est le nom de notre homme ; il suffira de dire
Qu'il tendit ses filets et, quelques mois plus tard,
Il était triomphant, repu comme un vampire

Qui, dans l'ombre et sans bruit, se serait gorgé d'or.
L'émotion fut vive, et de courte durée,
Lorsque Gavard se vit possesseur d'un trésor
Si longtemps convoité : dans moins d'une journée,

Il eut mis ordre à tout, pensant à décamper,
Pour se mettre à l'abri du violent orage
Qui de tous les côtés menaçait d'éclater.
Bien sûr de retrouver, après un long voyage,

L'oubli réparateur : il pensa que dix ans
Passés loin de Paris (où le fait de la veille
Est vieux le lendemain), seraient bien suffisants,
Pour qu'il pût y rentrer..... Tout fut donc à merveille

Pour notre sieur Gavard ; car, ce temps écoulé,
Il promenait au bois, fier de son attelage
Valant son pesant d'or, qui fut très remarqué ;
Non qu'il réalisât un savant assemblage

De luxe et de bon goût ; mais il représentait
A tout le moins un faste archi-millionnaire.....
Sur le riche inconnu, bientôt on se passait
Quelques renseignements, dont voici le sommaire.....

Son nom avait grand air ; baron de Gavardi.....
Fortune de nabab..... prêt à ouvrir sa bourse
Aux fêtes, aux plaisirs..... gentilhomme accompli
Et de très grand mérite..... En allant à la source

D'où partaient ces on-dit, vous auriez rencontré
L'un de ses obligés, un homme du grand monde,
Pas mal dissipateur, qui s'était engagé
A le faire arriver (en contant à la ronde

Hosted by Google

Toutes ses qualités) jusqu'au noble faubourg !....
Rentré du bois, Gavard, dans ses salons splendides,
Souriait au bonheur, souriait à ce jour
Qu'il avait poursuivi dans ses rêves avides

De grandeur et d'éclat, où les salons titrés
S'ouvriraient devant lui ; puis, à la souvenance
De ses longs jours amers, de ces temps abhorrés
Où son obscurité le mettait en démence,

Dans une folle joie il se prit à crier :
« Je te domine enfin, société maudite !
« Toi qui m'as fait souffrir ; toi qui m'as fait ramper !...
« Pour lutter avec toi, j'ai dépouillé bien vite

« Tous les sots préjugés d'honneur et de vertu,
« Qu'à tous les cœurs naïfs ta prévoyance impose :
« Moi, je t'ai méprisée, après avoir connu
« Qu'ils n'étaient qu'un vain leurre ; et je me suis dit : ose,

« Sans ce pesant bagage, atteindre aux sommités !...
« Fou, si j'étais resté décavé dans la vie ;
« Quand vendre mon honneur, trahir mes amitiés,
« Me valaient ces trésors que le monde m'envie !...
. . . . . .

« Personne ne m'entend, et ne connaît Gavard.....
« J'en ai fait un baron, et la saine morale
« Doit reprendre ses droits ; j'en veux ma large part... ;
« Car, dans mes actions, la logique est fatale :

« C'est savoir à propos, et suivant le besoin,
« Changer du blanc au noir, quand l'intérêt m'y force.....
« Etouffons ces pensers ! ..... Etouffons avec soin
« Ces germes de rechute !..... Il faut faire divorce

« Avec tout mon passé, qui doit être oublié
« Sans retour....., je le veux ; ..... et je vais me refaire,
« En tuant le vieil homme, une virginité
« De probité, d'honneur !..... « Promesse téméraire,

Hosted by Google

Faite dans un moment où tout lui souriait ;
Où son orgueil flatté lui mettait en mémoire
Que, dès le lendemain, on le présenterait
Dans les plus grands salons ! .... O funeste déboire !....

Dans le noble faubourg, on fut très réservé ;
Et sur les Gavardi l'on ouvrit une enquête,
D'où le baron sortit meurtri, congédié.....
Mais, en esprit pratique, il se mit vite en quête

Des moyens de parer à ce coup imprévu
« A quoi bon m'attarder dans une plainte vaine ?....
« Dit-il ; avec mon or, je ne suis point vaincu !
« Je vais aller au monde, où règne en souveraine

« La jeunesse et l'esprit, la grâce et la beauté,
« Où le plaisir commande ;.... où la vie est facile....
« Disant : je suis Plutus, et sur vous appuyé,
« Du bruit de mes salons nous remplirons la ville :

« Dans ce Paris frondeur, si sceptique et blasé,
« L'or conserve ses droits à la toute-puissance ;
« Et quand de tous côtés les trônes ont croulé,
« Il est la royauté, que tout le monde encense !.... »

Gavard croyait toucher au comble du bonheur..... ;
Paris fut ébloui par l'éclat de ses fêtes..... ;
A la Bourse il était audacieux joueur,
Courant aux grands succès, sans craindre les défaites.....

Et maîtrisant les cours..... Quand la guerre éclata,
Entraînant les valeurs dans une grande crise ;
Et quand, sous nos revers, la rente s'affaissa,
Sa fortune en entier se trouva compromise !....

Ses amis, dans Paris, ne l'avaient plus revu
Depuis que sévissait cette crise fatale.....
Lorsque à la Morgue, un jour, son cadavre entrevu
Les frappa de terreur, couché sur une dalle !....

Hosted by Google

LA FIN DU RÊVE.

Par M. J. LISBONNE, membre non-résidant.

Par delà les grands monts que les aubes rougissent,
Les fleuves miroitants, les plaines qui bleuissent ;
Loin, encore plus loin, au pays du cédrat,
Frileux, et secouant les glaçons de son aile,
L'été s'enfuit avec la dernière hirondelle.....
Mais l'été reviendra.

Vous ne reviendrez plus, beaux jours de la jeunesse,
Nous verser de nouveau les chansons et l'ivresse
Du festin qui s'allonge et des vertes amours !
Je vous ai vus passer trop rapides nuages
Que le Nord emportait vers de lointaines plages.....
Adieu donc pour toujours.

Comme, sans y songer, l'instant fatal arrive !
Nous étions, hier au soir, accoudés sur la rive
Du lac qui réfléchit les étoiles des cieux.
Toi, rêveuse, écoutant les soupirs de la lame ;
Heureux d'être à tes pieds, moi, suspendant mon âme
Aux regards de tes yeux.

Dans les airs lumineux, tout était allégresse !
La nature semblait une jeune maîtresse
Emue et palpitante au premier rendez-vous.
La lune l'inondait de sa mollè lumière.
De ces splendides nuits c'était donc la dernière
Sort cruel et jaloux ?

De les revoir il faut étouffer l'espérance.
Autour de nous, vaincus, tout vit et recommence :
L'hirondelle revient et retrouve son nid ;
La fleur s'épanouit ; le grain s'échauffe et germe ;
C'est donc exprès pour moi que la terre se ferme ?
Et tout sera fini.

Hosted by Google

Amour, fleur de l'Aurore et qui meurs avec elle !
Amour qui nous promis une joie éternelle !
Parfum qui nous échappe avant qu'on l'ait goûté.
Amour, sainte rosée en misères féconde !
Ah ! puisses-tu, maudit, pour le repos du monde,
N'avoir jamais été !

La barque qui se perd dans les flocons d'écume ;
L'aigle des rocs qui vole et regagne la brume ;
Pour porter la pâture au nid qu'il a quitté ;
Non, rien de tout ce qui dans un moment s'efface
Sur la terre et les eaux, immense et morne espace,
N'a ta rapidité.

Vents embaumés de terre, et vous, brises de l'onde,
Vous ne baiserez plus sa chevelure blonde
Qui tombait sur son sein comme des rayons d'or.
Elle ne viendra plus, anxieuse, surprendre
Si les pas bien-aimés au loin se font entendre,
Rives où l'écho dort !

Pour d'autres, vous aurez, trop inconstantes vagues,
Ces murmures qui sont comme les aveux vagues
D'un sentiment vainqueur ? Rumeur qui la charmait !
Et vous protégerez du voile de vos ombres
D'autres amants heureux cherchant vos rameaux sombres,
O saules qu'elle aimait !

Le temps, sombre marcheur qui jamais ne se lasse,
Camille, en nous voyant aurait dû faire grâce,
Se laisser attendrir par nos félicités.....
L'impitoyable temps dans ses bras nous enlève ;
Je ne trouve au réveil que le regret d'un rêve
Dans les réalités.

Que le lac était bleu ! Que les nuits étaient belles !
Les ans ont donc tari tes fécondes mamelles
O nature épuisée, ô marâtre sans lait !
Que tu ne puisses plus à nos arides lèvres
Donner quelque boisson.... et qu'alors tu nous sèvres
Comme le pauvre Hamlet ?

Hosted by Google

Je presserai ton sein des deux mains : Je veux vivre !
Oui, je le presserai, jusqu'à ce qu'il me livre
Une goutte de lait, de sang ou de poison.
J'attacherai mes dents à tes flancs, ô nourrice !
Qu'un reste de liqueur de tes veines jaillisse,
Je m'en fais l'échanson.

T'avais-je demandé de savourer tes charmes,
Qui ne laissent après que regrets et que larmes ?
Oh ! l'atroce ironie et la dérision
Qu'un festin qui finit sans qu'on s'en aperçoive !
Moi, j'ai soif : sur la table afin que je reboive
Qu'on me laisse un flacon.

Par quel plaisir, par quel raffinement suprême,
Sommes-nous condamnés à survivre à nous-mêmes,
Ainsi qu'un trépassé qui mènerait son deuil ?
L'insecte plus heureux qu'un rayon fait éclore
Pour aimer et mourir, a pour berceau l'aurore
Et la nuit pour cercueil.

Et s'il fait froid dehors, que l'on ferme la porte.
A défaut de soleil ayons du feu, qu'importe !
A défaut de l'amour ayons les voluptés.
Viens, ma Camille, pour réchauffer tes épaules
Qui frissonnent de froid, nous brûlerons les saules
Qui nous ont abrités.

Que l'on verse du thé dans les tasses vermeilles ;
Que les vins blancs mousseux s'échappent des bouteilles
Comme un éclat de rire échappé de tes dents !
Sur les trépieds en feu que les doux encens fument ;
Sur les tables de jeu que les flambeaux s'allument
Moins que tes yeux ardents!

La tempête a du bon. Soit, qu'elle nous assiége !
Mon œil contemplera les champs couverts de neige
Où sur les troncs moussus volètent les corbeaux.
Le tonnerre me plaît, et c'est une harmonie
Lorsque son bruit se mêle à la lueur rougie
Des vins et des flambeaux.

Hosted by Google

Aux lieux que nous aimions doit rugir la tourmente ;
L'onde doit écumer aux bords qu'elle tourmente ;
Les pins déracinés doivent joncher le sol....
L'esquif qui me portait de la rive voisine
Doit sembler un milan dont la balle assassine
Précipite le vol.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Camille il se fait tard : les flammes violettes
Jettent leurs faux éclats sur les faces muettes :
On dirait les flambeaux des froids agonisants.
Camille, il est un temps dont rien ne nous console :
C'est le temps bien-aimé de la jeunesse folle
Où l'on avait seize ans.

Seize ans, et rien de plus ! oh ! seize ans, ma Camille !
Seize ans, et l'air des cieux ; le gai soleil qui brille ;
Les étoiles des nuits plus belles que les jours.
Seize ans ! et, dans les prés, à deux les longues courses ;
Les entretiens tout bas ; pour s'abreuver, les sources ;
Les cœurs pour les amours !

Et, pour tout ornement, dans les tresses aimées
De tes cheveux dorés, quelques fleurs parsemées ;
Pour tout rayonnement la flamme de tes yeux ;
Pour trésors, ta beauté ; et pour bonheur suprême,
De ta voix aux doux sons, qui me disait : « Je t'aime ! »
Le chant délicieux.

Camille, avoir seize ans, alors que dans la vie
On marche sans regrets, sans remords, sans envie ;
Car on a dans le cœur un printemps éternel.
Il n'éclot dans le front serein qu'une pensée,
Dans la bouche qu'un mot : mot de la fiancée
Qui s'avance à l'autel.

Hosted by Google

Et maintenant, voici que nous marchons austères,
Ralentissant le pas, comme faisaient nos pères,
Jetant derrière nous un long regard glacé.
Sur l'horizon brumeux que le temps nous dérobe,
De l'avenir qui naît, jeunes vous êtes l'aube ;
Nous sommes le passé.

CRÉPUSCULE D'HIVER.

BALLADE,

Par le même.

Dimanche, il faisait froid, bien froid, je vous assure :
Des glaçons suspendus l'étrange ciselure
Dentelait les grands murs à donner de l'effroi ;
La froidure perçait les vêtements de laine ;
Sur la terre durcie on se tenait à peine.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

Le ciel était d'acier, le soleil était pâle
Comme un mort d'avant-hier. Par moments la rafale
S'engouffrait dans l'église et sonnait le beffroi.
La place de Saint-Jean était déserte et morne.
Un enfant de sept ans gisait sur une borne.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

Les passants qui couraient à leur plaisir, peut-être
A de chauds rendez-vous, ne voyaient pas cet être
Qui s'était couché là ne pouvant tenir droit.
Sa tête retombait sur son sein engourdie ;
Il tenait ses genoux dans sa main refroidie.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

Hosted by Google

Sur les toits, qui fumaient, grinçaient les girouettes.
Aux arcs-boutants des nefs se plaignaient les chouettes.
Et l'horreur s'ajoutait à l'ombre qui s'accroît.
Le pauvre dénué qui gisait sur la pierre
Murmura quelques mots, — sans doute une prière !
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

D'un coupé, que menait un groom à riche mine,
Une femme sortit, rose dans de l'hermine ;
Sur les dalles posant son petit pied étroit.
Assemblage d'attraits et de grâces étranges,
Elle allait un moment causer avec les anges.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

La place devenait de plus en plus déserte ;
Les chevaux impatients fumaient sous leur couverte ;
La dame reparut se signant sur ma foi !
Sur le pavé glissant les bêtes se cabrèrent ;
Luxe, beauté, jeunesse ensemble s'envolèrent.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

Et le vent se faisait aigu, les coins plus sombres.
Les hommes qui passaient ressemblaient à des ombres
Regagnant les tombeaux où l'asphodèle croît.
Au milieu de l'horreur des pâleurs sépulcrales,
Du côté du petit on entendit des râles.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

Blanche comme le lis de l'aube virginale,
Une fille sortit de la grand' Cathédrale,
Qui venait y prier pour sa mère, je crois.
Elle alla vers l'enfant et souleva, la sainte,
Son front pâle où la vie, hélas ! s'était éteinte.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

Le posant sur son sein d'une façon charmante,
Elle l'enveloppa dans les plis de sa mante ;
Dans ses petites mains prit ses mains, par surcroît ;
L'échauffa de son souffle aussi doux que la myrrhe....
Les yeux restèrent clos sur la face de cire.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

Hosted by Google

Et, depuis ce jour-là, quand par hasard je passe
D'un pas précipité, à minuit, sur la place
Où cet enfant gisait, je reconnais l'endroit;
Et j'entends clairement, du fond de la tourmente,
Une petite voix qui pleure et se lamente !
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

Et puis je vois encor, du portail de l'église,
Sortir la jeune fille avec sa mante grise
Qui soulève le mort plié sous son bras droit.
Et près des noires tours, sous les lueurs mourantes,
De la lune en croissant, des formes émouvantes.
A quatre heures du soir, dimanche, il faisait froid.

A UNE DAME

QUI N'AIME PAS MES VERS.

Par le même.

Vous n'aimez pas mes vers?— C'est, Madame, à merveille,
Et je m'en applaudis ! Notre humeur est pareille...
Peut-être qu'ils s'en vont en cheveux, les pieds nus,
Se cambrant sur les reins, comme une canéphore
De ses bras relevés soutenant son amphore?...
— Je ne les ai pas lus.

Eh ! quoi, me direz-vous, quelle plaisanterie !
Ne pas lire vos vers ? Franchement, je vous prie,
A de pareils discours comment ajouter foi ?...
— Oh ! je ne mens jamais ! Si quelque jour, de même,
Epris de vos attraits, je vous dis : « Je vous aime ! »
Madame, croyez-moi.

Hosted by Google

Ainsi, vous vous plaignez que ma muse raconte
Des choses.... qui devraient faire mourir de honte
Si l'on n'avait le soin de tirer les verrous ?
Qu'elle parle d'amour, de bonheurs et de rêves ;
De femmes s'égarant, le soir, le long des grèves ?...
C'était peut-être vous !

Et, si ce n'est cela, que peut-elle vous dire
De tellement affreux que l'on ne puisse lire
Sans sentir, sur le front, se dresser vos cheveux ?
Quelquefois elle part, s'en va comme une folle
Sans se mettre un chiffon seulement sur l'épaule...
Mon Dieu, que je m'en veux !

Vainement de la voix, du geste, je l'appelle :
« Mettez, à tout le moins, un peignoir de dentelle !
« Eh ! que diront les gens, telle que vous voilà ? »
— Voiler mes bras, mon sein, à quoi sert d'être belle ?
Il ne faut pas cacher la divine étincelle!...
— Répondez à cela ?

Mais franchement, voyons : — la lampe jette à peine
Sa douteuse clarté sur les meubles d'ébène ;
Nous sommes tous les deux et personne n'entend ;
Votre front soucieux prend des pâleurs d'albâtre ;
Sous la robe agitée, on entend le cœur battre,
Tant le silence est grand.

Entre nous, n'est-ce pas une chose divine
Qu'une main effilée ou qu'une jambe fine ;
Que votre petit pied sur le chenet posé ?
N'est-ce pas ravissant que ce doux crépuscule ?...
— Au moindre mouvement, votre peignoir ondule
A me rendre insensé !

Ah ! qu'il est bon d'aimer le sourire des choses
Et les splendeurs de l'art, pour le vulgaire closes ;
Raphaël ou Musset ; la Vénus de Milo ;
Et, sur le Parthénon, les Victoires ailées !
— Laissez ces pauvretés aux dévotes zélées ;
Car le bien, c'est le beau.

Hosted by Google

LOU MANTÈL DÉ MOUN PÈRO.

Par M. A. LÈYRIS, membre résidant.

Paoure mantèlas dé moun pèro !
Aïlaï à soun clavèl pénja,
Encaro sémblo qué l'espèro,
Lou qué l'a tan fa vouiaja !
Mais désumpieï qu'a sa rétrèto,
En vén l'éspousse à tout moumén,
Aï bèou i faïre sa toilèto,
Lou vièl s'envaï dé languimén.

Séntes qué manquo, péchaïrasso !
Aquél qué cranto ans t'a souégna,
Qué té prégnè 'n d'aquélo plaço ;
Mais vaï lou veïras pa tourna !
Mais siès pa 'mbé d'éstranjès, bouto,
La meïnado qu'à toun entour
Saouto, l'as visto naïsse touto,
Siès din ta famïo toujour.

Saves pa quan din ma bréssolo
M'acataves nus è paouré,
Quan mé ménaves à l'escolo,
En m'amatan cronto lou fré ?
Eres noste cacho misèro,
Rescoundiès tout din noste traoü
Souto ta mino rusto è fièro
Brave vièl ami dé l'oustaou.

Mé souvène quan té sanlavo,
Lou souer è qué, sam nous parla,
Dessus soun chival qu'éndïavo
Din la gnuè, lou vésian fila.
A l'éntour dé ma paouro mèro,
Toutes nous métian à jinoul,
E 'nsémble fasian la prièro
Pér lou qué s'ennanavo soul.

Hosted by Google

Récouneïssian sus la calado
Quan révégnè !... Soun gran mantèl,
Qu'èro réde dé la jalado,
Lou fasiè pareïtre pu bèl !
Dessus chaque iè sé baïssavo,
Countén dé nous veïre tourna,
E pieï lou vièl lun s'amoussavo ;
S'endourmiè d'un son bien gagna.

Pamén uno fés noste pèro
Despieï trés jours èro parti ;
Démandavian à nosto mèro
Ent' ero ana, d'un èr pénti :
Elo tristo, nous éspinchavo,
En prégan Diou, san dire rés,
E, pér moumén nous embrassavo
Dessus sa faoudo toutes trés.

Tout d'un co sonou dé déforo,
Ma mèro s'acousso aou pourtaou,
Un chival négre qué l'ignoro
E qué récouneï pa l'oustaou,
Es aqui qu'attén !... Dé déssouto
Un mantèl qué semblo 'n lençoou
Uno vouès dis : « Vaï, Marioun, bouto,
« Aquò's parés, agues pa poou ! »

E tout sannoùs i lou laïssèrou.
Aqui trés més à soun éntour,
Tous iéls, ma mèro, s'espuisèrou,
En plouran, véïan, gnuiè-t-è jour.
Sous chèfes disièou qu'éro 'n brave,
Qu'aouriè la crous ! él ou crésiè ;
Quan, én lou poutounan, moustrave
La plaço énté sériè, risiè.

Gariguè ; d'aoutres l'an agudo
Aquélo crous qu'aproumétièou.
Siès pa 'n' estofo prou coussudo
Per pourta quicon dé tan bèou.

Hosted by Google

S'és nana soul coumo un armito,
San jés dé rémarquo, san rés,
San qué i-agou fa la counduito,
Lou qu'a gagna la crous vin fés.

Mé sémblo qué lou vése faïre,
Din soun iè 'mbé soun ièl plouroùs,
Qué poudiè pa parla, pécaïre,
En ressavén nostes poutoùs;
Quan én mé sércan, sa man forto,
Qué sourtiè pér mé dire adiou
Sus soun mantèl toumbavo morto,
San poure mé sara la mïou.

Eres aqui, bon camarado,
Jusqu'aou dariè moumén fidèl,
Es mor, a fini sa journado
Lou vièl soulda din soun mantèl!
Résto aqui, tus qué siès soun oumbro,
Semblo, quan quicon faï un paou
Flouta ta pélérino soumbro,
Qué lou pèro és dédin l'oustaou.

Hosted by Google

L'HEURE DU RENDEZ-VOUS.

Par M. L. ROCHETIN, membre non-résidant.

Il est minuit ; tout dort ; dans un calme profond
Repose la villa sous le dôme des arbres ;
On n'entend que le bruit harmonieux que font
Les jets d'eau murmurant sur les parois des marbres.

Tout dort ; mais tout à coup un pas lent et discret
S'approche et fait gémir le sable de l'allée ;
Au même instant, au bord du perron apparaît
Comme un fantôme blanc une forme voilée.

Ils sont là tous les deux, l'amoureuse et l'amant,
Qui viennent l'un vers l'autre et dont le cœur palpite :
Ineffable douceur ! profond enivrement
Qu'un soir, dans son jardin, épuisa Marguerite !

O volupté des nuits sereines de l'été !
Tout fait silence au loin, et seul à deux on veille.
Oh ! quel charme descend de ce ciel velouté
Qui s'étoile, tandis que la terre sommeille !

L'ombre vous enveloppe ainsi que d'un manteau ;
On l'aime : elle vous rend aux autres invisible ;
Et l'on va frissonnant comme au vent un roseau,
Pénétré tout entier d'une joie indicible.

Sonne joyeusement aux couples amoureux
L'heure du rendez-vous, horloge vigilante ;
N'es-tu pas, chaque soir, l'appel mélodieux
Qui leur dit : « Accourez, la soirée est charmante.

Venez ; la brise est tiède et les champs embaumés ;
C'est l'instant des baisers donnés dans la nuit sombre.
Pour vous la nuit pensive, ô jeunes bien-aimés,
Fait rayonner le ciel et fait épaissir l'ombre. »

Hosted by Google

L'ÉSTÉLO DAOU SOUÈR.

*A M. A. D****, pour le jour de sa fête.*

POÉSIE LANGUEDOCIENNE,

Par M. G. C., membre résidant.

Adrièn, nosto vido baïsso !
Moun ami, dé qu'aco nous faï ?
Avén encaro bono caïsso
E poudén bé pourta lou faï.
Quand lou sourél nous abandouno,
Mâougra ' co perdèn pas espouèr ;
E la gniuè qué nous envirouno
Faï lusi l'éstélo dâou souèr.

Y'a dos câouso, dédin la vido,
Qué lis annado fan mïoù :
Lou jus de la vigno benido
E l'amitiè qu'embélis tout.
Sé l'amour réprén sa courouno,
Nous rèsto encaro un dous espouèr :
Lou cur d'ami qué nous lou douno
N'és-ti pas l'éstélo dâou souèr ?

Hosted by Google

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME.

Pages

Liste des membres de la Société 5

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1873, par M. le docteur Auphan, secrétaire général . 13

Note sur eaux du Trias, par M. Stephen Czyszkowski, membre non-résidant 25

Notes sur l'Algérie, par M. Jougla, membre non-résidant. 48

Maximin d'Hombres, notice biographique, par M. G. Charvet, archiviste 85

Héro et Léandre, poésie, par M. Delmas, membre résidant 94

A ma fiho Naïs, sonnet, par M. L. Roumieux, membre non-résidant 97

Sonnet à Mme V***, par M. L. Rochetin, membre non-résidant 98

Procès-verbaux des séances (du 3 janvier au 16 mai 1874) 99

Procès-verbaux des séances (du 4 juillet au 26 décembre 1874) 117

Notice biographique sur M. Louis Chamboredon, par M. Duclaux-Monteil, membre résidant 128

Etude géologique de la montagne de Tessone, par M. J.-S. Pellet, membre non-résidant 132

Notice historique sur Raymond Pelet Ier, seigneur d'Alais, par M. J. Malinowski, membre non-résidant 146

De quelques modifications relatives à notre système d'éducation et d'instruction publique en France, par M. F. Roux, membre résidant 149

Hosted by Google

Pages.

Interrogatoire et réponses des Maire et Consuls de Villeneuve-lez-Avignon, sur les droits utiles et honorifiques appartenant au domaine du Roy dans cette ville, document publié par M. A. Coulondres, membre non-résidant, précédé d'une notice historique sur Villeneuve-lez-Avignon, par M. A. Chabrel, membre non-résidant, et suivi de notes critiques sur l'inscription de sainte Casarie 168

Notes bibliographiques tirées d'une collection de livres des environs d'Alais, par M. A. Parran, membre non-résidant 213

Du soufre dans les cendres du bois d'olivier, par M. A. Romant, membre non-résidant 218

Notes sur les sondages exécutés dans l'arrondissement d'Alais, de 1857 à 1869, pour la recherche du terrain houiller, par M. L. Barre, trésorier 223

Gavard, conte en vers, par M. F. Francezon, président . 225

La fin du rêve, poésie, par M. J. Lisbonne, membre non-résidant 229

Crépuscule d'hiver, ballade, par le même 233

A une dame qui n'aime pas mes vers, par le même . . 235

Lou mantèl dé moun pèro 237

L'heure du rendez-vous, par M. L. Rochetin 240

L'éstélo dâou souèr, par M. G. C., membre résidant . . 241

Observations météorologiques de M. le baron d'Hombres, pendant les années 1874 et 1875, à la fin du sixième volume.

Alais. — Imprimerie J. MARTIN, place Saint-Jean et rue Dumas, 5.

Hosted by Google

RÉSULTATS DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON, EN 1875.

Par M. le baron Charles d'HOMBRES, membre honoraire.

1875	BAROMÈTRE A ZÉRO					THERMOMÈTRE				UDOMÈTRE			VENT DOMINANT	ANÉMOMÈTRE								NOMBRE DE JOURS										
MOIS	MAXIMA	MINIMA	DIFFÉRENCE	MEDIA de Midi	MEDIA du Mois	MAXIMA	MINIMA	DIFFÉRENCE	MEDIA	PLUIE TOMBÉE PENDANT le Jour	PLUIE TOMBÉE PENDANT la Nuit	PLUIE TOMBÉE PENDANT le Mois		N	NE	E	SE	S	SO	O	NO	BEAUX	NUAGEUX	COUVERTS	DE PLUIE	DE VENT	BROUILLARD	DE NEIGE	DE GLACE	glace blanche	DE GRÊLES	D'ORAGE
Janvier.....	757.37	746.66	10.71	752.71	752.72	15.75	».25	15.25	9.33	».».»	5.75	5.75	NO	4	7	»	3	2	6	»	9	14	5	12	7	5	3	»	8	6	»	»
Février	754.64	736.46	18.18	745.96	745.97	12.50	— 3.25	15.75	6.61	5.75	46.90	32.65	N	12	6	1	1	2	»	»	6	20	6	2	4	10	»	1	19	2	»	»
Mars..... ..	757.18	736.05	21.13	747.95	747.97	16.50	3.»»	13.50	10.79	7.90	18.50	26.40	NE	8	9	»	»	5	5	»	4	21	4	6	6	9	3	»	6	4	»	»
Avril.....	752.66	738.46	14.20	746.75	746.72	22.25	8.»»	14.25	14 45	7.»»	52.50	59.50	S	1	5	»	3	12	4	»	5	17	7	6	7	6	1	»	»	2	»	»
Mai.....	752.29	739.15	13.14	747.86	747.80	29.»»	14.50	14.50	21.71	15.75	3.50	19.25	NO	6	4	»	2	3	7	»	9	20	8	3	6	8	1	»	»	»	»	»
Juin	750.19	741.33	8.86	746.95	746.92	28.25	16.»»	12.25	23.40	89.75	63.80	153.55	S	7	3	»	1	12	4	»	3	15	9	6	8	5	4	»	»	»	»	»
Juillet.....	752.83	740.43	12.40	746.80	747.12	29.25	17.»»	12.25	24.35	45.»»	12.50	57.50	SO	6	6	»	1	3	10	1	4	14	11	6	13	3	4	»	»	»	»	»
Août	752.26	742.48	9.78	748.72	748.66	33.25	19.»»	14.25	26.62	16.»»	47.»»	63.»»	N	9	5	»	1	5	4	»	7	17	14	»	8	7	5	»	»	»	»	»
Septembre...	753.61	743.94	9 67	749.76	749.75	29.»»	18.»»	11.»»	23.70	114.»»	72.»»	186.»»	NO	5	6	»	4	4	4	»	7	15	8	7	6	5	2	»	»	»	»	»
Octobre	754.62	727.»»	27.62	743.76	743.85	25.»»	9.80	15.20	16.86	85.50	82.»»	167.50	N	10	7	»	1	9	»	»	4	12	10	9	13	10	2	»	»	3	»	»
Novembre ...	750.95	737.03	13.92	744.01	744.03	18.25	1.»»	17.25	11.92	14.»»	22.»»	36.»»	NO	8	8	»	»	4	3	»	10	12	9	9	8	11	2	»	6	7	»	»
Décembre ...	759.25	736.22	23.03	750.41	750.56	12.50	— 4.»»	16.50	6.46	6.»»	16.50	22.50	N	10	8	»	4	4	2	»	3	12	7	10	5	7	1	1	12	6	»	»
Année	24 décembre 759.25 9 h. du soir	30 octobre 727.»» 3 h. 1/2 soir	32.25	747.63	747.67	20 août 33.25 2 h. soir	8 décembre — 4.»» 7 h. matin	37.25	16.35	406.65	442.95	849.60	N	86	74	1	21	62	49	1	71	191	98	76	91	86	28	2	51	30	»	»

Résultats Météorologiques par Saisons

Printemps ...	757.18	736.05	21.13	747.52	747.49	29.»»	3.»»	36.»»	46.95	30.65	74.50	105.15	NO	15	18	»	5	20	16	»	18	58	19	15	19	23	5	»	6	6	»	»
Été	752.63	740.43	12.40	747.49	747.56	33.25	16.»»	17.25	74.37	150.75	123.30	274.05	N	22	14	»	3	20	18	1	14	46	34	12	29	15	13	»	»	»	»	»
Automne	754.62	727.»»	27.62	749.17	749.21	29.»»	18.25	10.75	52.48	213.50	176.»»	389.50	N	23	21	»	5	14	7	»	21	39	27	25	27	26	6	»	6	10	»	»
Hiver	759.25	736.22	23.03	749.69	749.75	15.75	— 4.»»	19.75	22.40	11.75	69.15	80.90	N	26	21	1	8	8	8	»	18	48	18	24	16	22	4	1	39	14	»	»
Année	759.25	727.»»	32.25	748.47	748.50	33.25	— 4.»»	37.25	16.35	406.65	442.95	849.60	N	86	74	1	21	62	49	1	71	191	98	76	91	86	28	1	51	30	»	»

Hosted by Google

Hosted by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 9, note 1 : Froment de Castille porte d'azur à trois épis d'or liés de gueule, au franc-quartier de baron, membre du Collége électoral.

Page 11, ligne 7 : Gabriel-Joseph de Froment d'Argilliers, baron de Castille et ami de la comtesse d'Albany, est né à Uzès le 3 février 1747 (et non en 1743), de Gabriel de Froment, frère puîné du baron de Castille, et de Constance de la Vergne de Tressan, sœur du marquis de Montbazin. Il hérita de ses oncles, frères de son père, morts sans postérité.

Page 11, note 2 : Constance de Castille, baronne du Roure, est décédée au château de Barbegal, près d'Arles, le 2 mars 1871.

Page 47, lignes 16, 17 et 18 : Les paroles d'Alfieri sont plutôt celles-ci : « En voyant les petits à l'œuvre, je me racommode avec les grands. »

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME.

Pages.

Liste des membres de la Société. 5
Liste des Sociétés correspondantes. 13
Notice sur le dessèchement des étangs de Rochefort et Pujaut, par M. A. Coulondres. 15
Notes bibliographiques sur une collection de livres aux environs d'Alais, par M. A. P. 55
La peste à Vauvert en 1629, par M. P. Falgairolle. . . . 61
Lettre à M. G. Charvet, sur le texte languedocien de la Charte alaisienne de 1200, par M. J. Bauquier. 73
L'entérado d'un éfan, poésie languedocienne, par feu Max. d'Hombres 79
Inscriptions tumulaires romaines, publiées par M. le marquis de Valfons. 82
Un épisode d'histoire locale sous le règne de Charles VI, par M. G. Charvet. 86
Des mots slaves adoptés dans la langue française, par M. J. Malinowski. 134
Une Correspondance inédite de la comtesse d'Albany, étude littéraire, par M. G. Charvet. 137
Aperçus statistiques sur le canton de Remoulins, par M. A. Romant. 201
Notes de voyage, par M. E. B. — Narbonne. 240
Arles, Montmajour et Aiguesmortes. 247
Quatre poutoùs, élégie, par M. A. Leyris. 263
Désespérances, poésie, par M. A. Lisbonne. 265
Procès-verbaux des séances de l'année 1876. 270
Corrections et additions à faire au tome VIII. 279
Tableau des observations météorologiques faites par M. le baron Ch. d'Hombres.

Alais, Imprimerie J. MARTIN, place Saint-Jean.

Hosted by Google
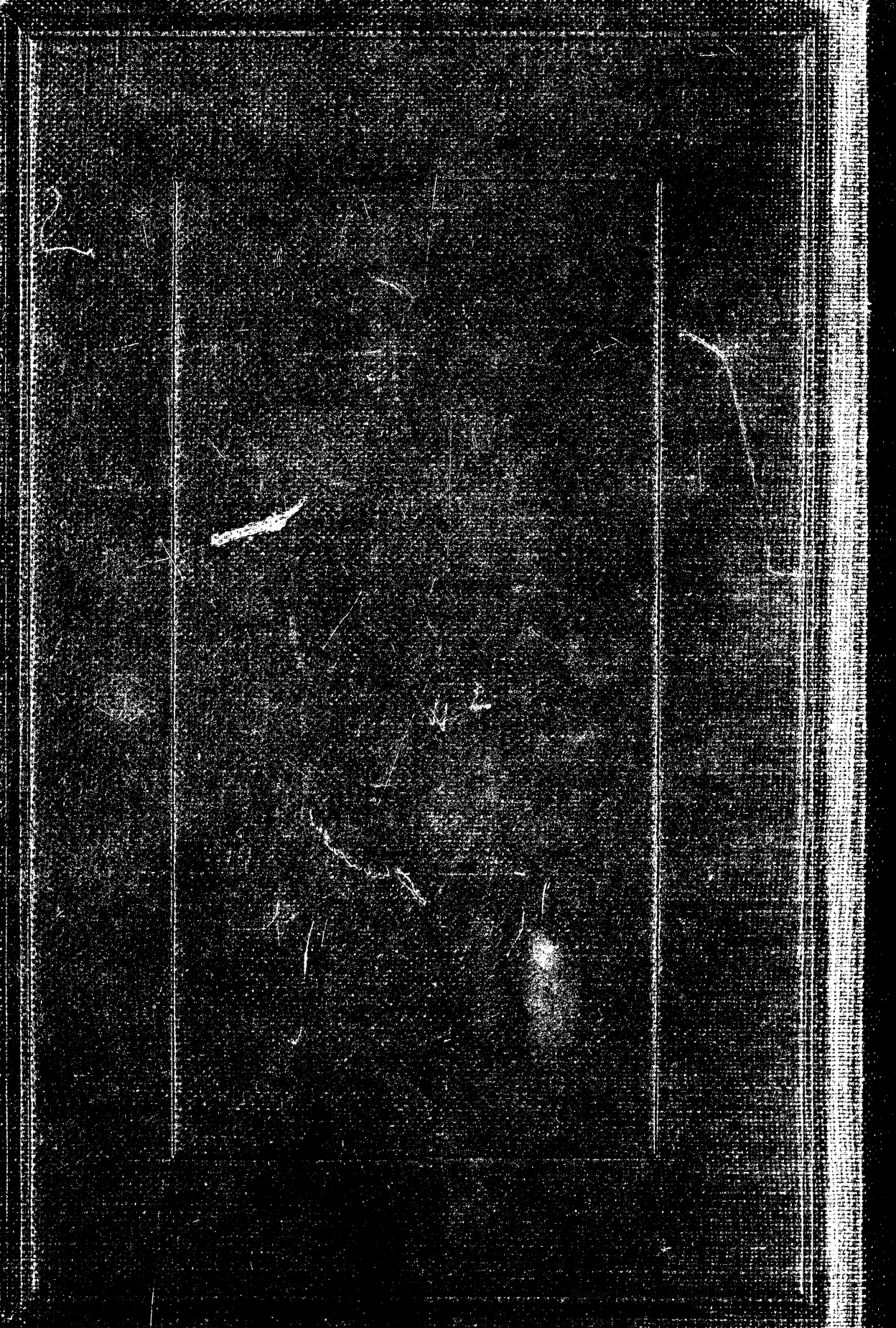
Hosted by Google